UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04051 9225

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

Prov. Toronto
HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED
BIBLIOTHECA
PROV. TORONTINAE
STUDENDATUS
TRANSFERRED
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY
BIBLIOTHECA
PROV. TORONTINAE
STUDENDATUS
TRANSFERRED

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
Ontario Council of University Libraries

http://www.archive.org/details/lasommedessenten00chos

LA SOMME DES SENTENCES

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
ET COLLÈGES THÉOLOGIQUES O. P. ET S. J., DE LOUVAIN

SPICILEGIUM SACRUM LOVANIENSE
ÉTUDES ET DOCUMENTS
FASCICULE 5

MARCEL CHOSSAT, S. J.

LA SOMME DES SENTENCES

ŒUVRE DE HUGUES DE MORTAGNE
VERS 1155

AVEC PRÉFACE ET INTRODUCTION
PAR
J. DE GHELLINCK, S. J.

BIBLIOTHECA
PROV. TORONTINAE
STUDENDATUS

LOUVAIN
"SPICILEGIUM SACRUM LOVANIENSE"
BUREAUX
RUE DE NAMUR, 40

PARIS
Librairie Ancienne HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
QUAI MALAQUAIS, 5

1923

A. 4.

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

PRÉFACE

Le P. Chossat me prie de présenter son livre au public.

Il se rappelle sans doute que le destinataire de sa requête a sur la conscience quelques notices fort hostiles à l'authenticité de la *Somme* et un bon nombre de pages qui dénoncent Pierre Lombard comme plagiaire endurci. Est-ce du souvenir de la première ou de la seconde catégorie de ces méfaits que s'inspire sa démarche ? Je ne sais.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir examiner de plus près quels mérites cette présentation pouvait ajouter à l'œuvre, il a paru qu'il ne fallait pas se refuser à ce désir. La partie du travail qui regarde la paternité de la *Somme* ne peut que réjouir un adversaire impénitent de l'origine victorine.

Il y a longtemps, je le sais, que l'auteur s'occupe de la question, et c'est un des côtés attrayants de son livre que d'y pouvoir suivre pas à pas le mouvement de ses idées, jusqu'à l'éclosion de ses conclusions finales. L'étude de l'ouvrage de Mignon en 1895 lui avait déjà fait concevoir des doutes sur la date classique assignée à la composition de la *Somme*; ses soupçons avaient été mis en éveil par les pages consacrées à quelques chapitres du premier traité. Peu après, les travaux suscités par l'article du P. Portalié en 1899, l'avaient fait renoncer à la paternité victorine. Il avait examiné avec attention, sans en être ébranlé, les arguments apportés depuis cette date à l'appui de l'authenticité. Sa conviction avait été renforcée par les études que publiait

entre 1910 et 1914 l'auteur de ces lignes. Mais le nom qu'il fallait donner à l'énigmatique « Summiste » demeurait toujours inconnu, et une seconde question, étroitement liée à la précédente, celle de la date de la composition, restait toujours ouverte. Des enquêtes en sens divers, des collations multiples, des comparaisons de sources, le mettaient successivement sur des pistes qui ne menaient pas toujours bien loin, jusqu'à ce qu'enfin le hasard, aidé, disons-le sans crainte, par un flair exercé et une très vaste érudition dans le domaine de la théologie médiévale, le mit sur la voie du résultat d'une manière inattendue.

Ce résultat qui, de la négation de l'origine victorine de la *Somme*, traitée dans la première partie du travail, passe dans la seconde partie à la désignation du véritable auteur, marque une révolution dans l'histoire des principales écoles dogmatiques du XIIe siècle. Car la nouvelle date assignée à la composition de la *Somme* et les relations de dépendance qui lui sont reconnues vis-à-vis des *Sentences*, intervertissent tout à coup les rôles : le plagiaire n'est plus Pierre Lombard; de copiste, il devient modèle !

La conclusion de cette seconde partie du travail, qui aboutit à rendre aux *Sentences* le renom d'originalité dont l'auteur de ces lignes avait, plus que d'autres peut-être, contribué à les déposséder, n'est pas faite pour l'effrayer. Il a, au contraire, fortement poussé le P. Chossat à ne pas priver plus longtemps le public savant du fruit de ses recherches... *Suus sit veritati locus !*

Le lecteur suivra avec intérêt les vicissitudes de cette enquête. En même temps, il lui sera donné d'assister à une étude des plus fécondes sur le mouvement dogmatique des grandes écoles du XIIe siècle : l'histoire des doctrines s'y éclaire d'une façon inattendue. De ce seul point de vue déjà, l'ouvrage a par lui-même les meilleurs titres à sa présentation.

Et maintenant, *parve... sine me liber ibis !*

LOUVAIN, *Collège Théologique*,

19 avril 1923.

J. DE GHELLINCK, S. J.

INTRODUCTION

SOMMAIRE. — I. Portée de la question. Principaux noms en présence. — II. Historique de la question d'authenticité. — III. Le nom du véritable auteur : Odon ? La thèse nouvelle : Hugues de Mortagne ? — IV. Rapport chronologique de la *Somme* et des *Sentences* du Lombard.

I

Le débat engagé depuis vingt ans environ sur l'authenticité de la *Summa Sententiarum*, a passé par une double phase de flux et de reflux, qui n'est pas sans exemple dans l'histoire littéraire. Au moment où, pour la seconde fois, l'accord semblait à la veille de se faire pour écarter définitivement la paternité victorine, quelques historiens, et non des moindres, parmi ceux qui s'occupent de l'histoire de la théologie médiévale, ont cru devoir donner un renouveau de vie à l'opinion ancienne, en maintenant les titres de Hugues de Saint-Victor, qui avaient été fortement contestés.

L'attention donnée à ce débat et le grand nombre des travaux qui lui ont été consacrés ne s'expliquent pas par la seule fascination d'une énigme d'histoire littéraire, ni par le sympathique intérêt que projette la personne du Victorin sur chacun des ouvrages auxquels est associé son nom. Le problème littéraire se double ici d'un problème doctrinal : c'est tout un courant de la dogmatique du XIIe siècle, et l'un des principaux, dont il faut différencier l'histoire, d'après l'origine qu'on attribuera à cette œuvre. L'école de Saint-Victor, avec Hugues son chef,

a-t-elle adopté les idées abélardiennes et autres représentées par la *Somme*? ce qui marquerait dans la pensée du grand Victorin une évolution dont l'importance n'échappe à personne. Ou bien, si la *Somme* lui est étrangère, faut-il voir dans cet ouvrage la fusion du courant victorin et du courant abélardien? ce qui serait une caractéristique sensationnelle dans le mouvement dogmatique du XIIe siècle et, à supposer l'antériorité de l'œuvre sur les *Libri Sententiarum*, marquerait un premier pas vers la codification éclectique de Pierre Lombard. Ou encore, si l'origine de la *Somme* doit se placer en-dehors de Hugues de Saint-Victor et après la date ordinairement assignée, devons-nous ne faire de cette compilation qu'une espèce de remaniement ou de résumé, intelligent assurément, mais toujours produit de seconde main, de l'œuvre du Lombard? ce qui diminuerait d'autant l'originalité de la *Somme*, au grand avantage de la réputation du théologien italien. Ces trois considérations, auxquelles on pourrait en ajouter mainte autre relative à divers points de doctrine, suffisent à montrer la place du problème, outre sa portée d'histoire littéraire, dans le mouvement des idées du XIIe siècle.

Pour faciliter l'intelligence de l'étude qui va suivre et la situer dans les débats de ces trente dernières années, contentons-nous de grouper ici les avis principaux qui se sont fait jour et d'indiquer les arguments invoqués à l'appui.

Écartons dès l'abord, pour déblayer le terrain, le nom d'Hildebert du Mans ou de Lavardin, qu'une erreur de l'éditeur Beaugendre [1], continuée par une distraction de Bourassé dans Migne [2], puis de Hauréau [3], d'Ueberweg [4] et d'autres, a fait regarder quelque temps comme l'auteur de la *Somme*. Il n'est pas besoin de s'attarder à discuter cette opinion, qui ne

[1] *Opera Hildeberti*, édit. BEAUGENDRE, Paris, 1708, p. 1010 (PL, CLXXI, 1065).

[2] PL, CLXXI, 1065.

[3] *Histoire de la philosophie scolastique*, Paris, 1872, t. I, p. 309; Hauréau a ensuite corrigé son erreur dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1876, t. XXIV, I, p. 223.

[4] *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, 3e édit., Berlin, 1868, t. III, p. 117.

s'appuie que sur une méprise de Beaugendre, trop désireux, en ce point comme en d'autres, de grossir le bagage littéraire de son client, — et qu'avaient déjà rejetée en 1766 les rédacteurs des *Mémoires de Trévoux* [1], et en 1831 le collaborateur des *Theologische Studien und Kritiken* [2]. Denifle [3], en 1887, Baumgarten [4], en 1915, et Vernet [5], en 1921, confirmaient ce verdict, qui est définitif.

Un compétiteur, qui pouvait devenir plus sérieux, était présenté en 1890 par l'abbé Mignon [6]; à la suite d'une consciencieuse étude de la *Somme* et des *Libri Sententiarum*, l'historien de l'école de Saint-Victor n'hésitait pas à attribuer la paternité des deux œuvres au célèbre Pierre Lombard, dont il ne pouvait se résoudre à faire un plagiaire. Mais cet avis ne trouva guère d'écho, et l'auteur lui-même fut amené, cinq ans plus tard, par une comparaison entre la *Somme* et le *De sacramentis*, à rendre ces deux ouvrages à Hugues de Saint-Victor [7].

Reste encore un troisième nom : celui d'un certain *Magister* Odon ou Othon; mais l'entrée en scène de ce nouveau compétiteur, introduit jadis par Portalié et G. Robert [8] et patronné de nos jours par Fr. Gillmann [9], se rattache de trop près à la thèse défavorable à la paternité victorine, pour que nous n'esquissions pas d'abord cet autre aspect de la question.

---

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux-arts*, Trévoux, 1766, avril, p. 865-868.

[2] LIEBNER, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, t. IV, 1831, p. 254, et dans son ouvrage : *Hugo von St. Viktor und die theologischen Richtungen seiner Zeit*, Leipzig, 1837, p. 488.

[3] *Die Sentenzen Hugos von St. Viktor*, dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III, 1887, p. 637-638.

[4] *Friedrich Ueberweg's Grundriss der Geschichte der Philosophie*, 10e édit., Leipzig, t. II, 1915, p. 276 et 338.

[5] Article *Hugues de Saint-Victor*, II, œuvres, dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. VII, 1921, c. 256.

[6] *Le « Tractatus Theologicus » et Pierre Lombard*, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. LXII, 1890, p. 524, 543, etc.

[7] *Les origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1895, t. I p. 31-32.

[8] *Les écoles et l'enseignement de la théologie*, Paris, 1909, p. 236-237.

[9] *Bischof Otto von Lucca Verfasser der « Summa Sententiarum »?* dans *Der Katholik*, quatrième série, t. XIX, 1917, p. 214-216.

II

Jusqu'à présent, en effet, il ne s'était agi que d'escarmouches isolées : les noms mis en avant étaient assez vite abandonnés, parfois par leur parrain même, ou ne devaient qu'à l'inadvertance des historiens une survie imméritée. Mais à partir de la note de Denifle en 1887, et surtout de l'article du P. Portalié en 1899, la discussion entrait dans une phase nouvelle : il ne s'agissait pas tant de trouver un auteur à la *Somme* que d'enlever à Hugues de Saint-Victor la paternité d'un ouvrage, que les indices extrinsèques qu'on venait de découvrir, et surtout l'étude des particularités doctrinales qu'on avait examinées de plus près, ne permettaient plus de laisser à l'auteur du *De Sacramentis*. C'est sur ce double terrain des témoins externes et de la critique interne que se déroulera désormais tout le débat : chose curieuse à noter, c'est principalement du côté de la critique interne que se portera l'effort des théologiens et qu'ils trouveront les meilleurs arguments contre l'authenticité. Le témoignage fourni par la critique externe, aussi bien celui des premiers témoins que celui de la tradition manuscrite, habituellement opposé à celui de la critique interne, n'arrive pas ou guère à ébranler dans leur conviction les adversaires de la paternité victorine.

Rappelons brièvement les principaux moments de la discussion. Le premier coup fut porté par Denifle qui, sans trop s'arrêter à l'anonymat de la majorité des manuscrits du XIIe siècle, voyait dans un passage du prologue encore inédit de la *Summa* de Robert de Melun, peu ou pas remarqué jusque-là, un indice des plus forts contre l'origine victorine. La notice du savant archiviste du Vatican fit sensation [1]; sans doute, son auteur se contentait de poser un point d'interrogation; mais le doute qu'il émettait était appuyé de toute l'autorité qui s'attachait à son nom et dès lors il fallait des arguments sérieux pour motiver

[1] *Die Sentenzen Hugos von St. Viktor*, dans l'*Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III, 1887, p. 634-640.

la réponse qu'on apporterait à la question désormais ouverte.

Des arguments de ce genre furent précisément apportés, dans les années qui suivirent, par deux savants de grand mérite; les indices que leur fournit la critique externe, favorable à l'authenticité victorine, eurent un rôle assez important pour rallier un moment contre l'autorité de Denifle la plupart des critiques et des théologiens. Ce furent le témoignage d'un anonyme, appartenant à l'école gilbertine de Joachim de Flore, découvert par M. Paul Fournier[1] dans un manuscrit de Grenoble, et les affirmations tirées par M. A. Gietl [2] des gloses marginales des *Sentences* du Lombard, des *Quaestiones* d'un anonyme et de la chronique d'Aubri de Trois-Fontaines. La déposition de Robert de Melun se trouvait donc contredite par d'autres témoins, d'âge non moins vénérable, et qui attribuaient au même auteur, Hugues de Saint-Victor, la composition de la *Somme* et du *De sacramentis*. Il n'en fallait pas davantage pour écarter tout doute contre l'authenticité : la question posée par Denifle devait se trancher en faveur du Victorin. C'était aussi l'avis de Zöckler[3] dans l'encyclopédie de la théologie protestante, de Kilgenstein [4], de Baltus [5]; Mignon, qui venait d'abandonner la candidature de Pierre Lombard, restituait la *Somme* à Hugues, sans même parler des objections critiques que soulevait cette opinion [6].

La thèse favorable à l'authenticité victorine semblait donc à peu près maîtresse incontestée du terrain, quand parut en 1899 une notice substantielle qui, pour être indirectement un résultat des pages de Denifle, — car celles-ci fournissaient

---

[1] *Une preuve de l'authenticité de la « Somme des Sentences » attribuée à Hugues de Saint-Victor*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, t. X, 1898, p. 173, avec l'article : *Un adversaire inconnu de Pierre Lombard*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 410.

[2] *Die Sentenzen Rolands Bandinelli*, Fribourg, 1891, p. XXXIV-XLI.

[3] *Real-Encyklopädie für protestantische Theologie*, t. VIII, 1900, p. 439, 448 et suiv. (article *Hugo von Saint-Victor*).

[4] *Die Gotteslehre des Hugo von St. Viktor*, Wurzbourg, 1898, p. 22-25.

[5] *Dieu d'après Hugues de Saint-Victor*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XV, 1898, p. 214.

[6] *Les origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor*, t. I, p. 31-32.

au théologien l'appui de la critique externe qui lui manquait, — avait une haute valeur d'originalité. C'était l'étude du P. Portalié [1], dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, qui faisait suivre son article sur Abélard d'une page excellente sur les vicissitudes de l'école abélardienne. Elle était malheureusement trop brève : car la preuve était esquissée plutôt que mise en pleine lumière. Entre l'école d'Abélard et celle de Saint-Victor, la *Somme* marquait en quelque sorte la fusion; une étude rapidement indiquée des particularités doctrinales arrivait à montrer l'impossibilité d'attribuer la *Somme* à l'auteur du *De sacramentis*. Quant à la suggestion, qui désignait un certain *magister* Othon ou Odon, déjà signalé par Denifle, comme auteur de la *Somme*, elle n'était qu'accessoire; le principal morceau de l'article était la thèse négative : Hugues ne peut être l'auteur de la *Somme*. Cette thèse de Portalié eut un succès immédiat considérable, comme on peut le voir, entre autres, dans les appréciations de Turmel [2] et de Mangenot [3], qui lui reconnaissaient une valeur définitive.

La voie était ouverte : c'était de ce côté qu'on avait toutes les chances de trouver la réponse décisive à la question soulevée par Denifle; et désormais la critique interne, par un hasard assez rare dans son histoire, fournissait des armes à la majorité des théologiens pour rejeter l'authenticité victorine. Toutefois, la thèse de Portalié dut attendre quelques années avant de montrer toute sa fécondité; car les partisans de l'authenticité n'avaient pas désarmé : momentanément, ils étaient les plus nombreux. C'était principalement sur la critique externe qu'ils s'appuyaient.

Peu d'années après l'article sur Abélard et son école, l'on vit paraître une note de M. Ostler [4] qui, dans son étude sur la psychologie du Victorin, donnait un résumé des principaux

[1] Article *Abélard* et *École d'Abélard*, t. I, c. 53 et suiv.

[2] *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. V, 1900, p. 405, n. 3.

[3] *Dictionnaire de théologie catholique*, article *Critique*, t. III, c. 2336.

[4] *Die Psychologie des Hugo von St. Victor*, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, Munster, 1905, t. VI, II, p. 7-8.

arguments d'ordre externe en faveur de la paternité victorine, et présentait une interprétation nouvelle, à laquelle il y a peu de chose à redire, du témoignage de Robert de Melun; cette explication, au minimum, lui enlevait toute valeur probante. Cette manière de voir d'Ostler était confirmée ensuite par R. de Chefdebien [1], dans un article qui donnait un aperçu sur le débat engagé depuis dix ans, et qui minimisait un peu vite assurément chacun des arguments apportés par Portalié.

Il y avait plus, Denifle lui-même [2] ne donnait plus suite à sa première opinion : il citait la *Somme*, dans ses études sur Luther, en l'attribuant à Hugues de Saint-Victor. Turmel [3], qui avait si chaudement accueilli la thèse négative de Portalié, changeait d'avis en 1902, à la suite des documents nouveaux jetés dans le débat par Gietl et par M. Fournier. Le P. Mandonnet [4] se rangeait du même côté en rendant compte des travaux de Joachim de Flore; d'autres l'imitaient, comme Kaiser [5] en 1901, Féret [6] en 1894, sans même soupçonner la controverse, Loofs [7] en 1906, Heitz [8] en 1909, Picavet [9] en 1905, outre Ostler en 1906 et R. de Chefdebien en 1908.

D'autre part, l'avis de Portalié gardait encore quelques défenseurs, tels que l'abbé Rivière [10], M. de Wulf [11], l'abbé Pourrat [12], lorsque se produisit le fort mouvement d'études de critique interne qui manifesta toute la valeur de l'initiative du théologien toulousain. La partie allait redevenir égale. Il n'est que juste

---

[1] *Une attribution contestée. La « Summa » de Hugues de Saint-Victor*, dans la *Revue Augustinienne*, t. XII, 1908, p. 529-560; voir p. 545-546.

[2] *Luther und Luthertum*, Mayence, 1904, t. I, p. 268, n. 3, et 280, n. 2.

[3] *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VII, 1902, p. 518, n. 2; *Revue du clergé français*, t. XLVII, 1906, p. 53-54.

[4] *Bulletin critique*, deuxième série, t. VII, 1901, p. 70.

[5] *Pierre Abélard critique*, Fribourg, 1901, p. 267-286.

[6] *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, Moyen âge, t. I, Paris, 1894, t. I, p. 6 et 9-10.

[7] *Leitfaden der Dogmengeschichte*, Halle, 1906, p. 526, n. 2.

[8] *Essai historique sur les rapports entre la philosophie et la foi*, Paris, 1909, p. 75, n. 4.

[9] *Esquisse générale et comparée des philosophies médiévales*, Paris, 1905, p. 203.

[10] *Le dogme de la rédemption*, Paris, 1905, p. 342.

[11] *Histoire de la philosophie médiévale*, 2e édit., 1905, p. 212.

[12] *La théologie sacramentaire*, 2e édit., Paris, 1907, p. XI et 37, n. 2.

de remarquer aussi que la plupart des partisans de l'authenticité, en dehors de Gietl, de P. Fournier, de Kaiser et de Chefdebien, n'avaient donné leur avis favorable qu'occasionnellement, à propos d'un travail qui n'avait pas cette question comme objet principal.

En 1909, plusieurs théologiens et historiens poussèrent plus avant dans la direction qu'avait ouverte le P. Portalié, et en une seule année, on vit paraître plusieurs études qui affermirent singulièrement la position qu'il avait si résolûment prise. Les divergences doctrinales, les matériaux utilisés, les points de contact avec l'école abélardienne, les oppositions ou les ressemblances avec les doctrines gilbertines ou lombardiennes, les écarts de pensée, de méthode et de plan entre la *Somme* et le *De sacramentis*, firent l'objet d'une nouvelle enquête. Il faut signaler ici les quatre études parues simultanément en 1909 et indépendantes les unes des autres : celle de G. Robert [1], qui exposait l'ensemble du débat et contrôlait avec compétence les preuves externes et internes; celle de Geyer [2], qui opposait les doctrines de la *Somme* à celles du *De sacramentis*; celle d'Anders [3], qui donnait une part importante à l'examen des idées abélardiennes en développant les arguments de Portalié ; et surtout celle du P. Claeys-Boúúaert [4], qui avait le grand mérite de mettre en évidence « non pas des différences de doctrine ou de méthodes comme telles, mais des divergences plus profondes de tempérament intellectuel et moral » et « un même antagonisme foncier de qualités et de défauts », qui suppose, dans un espace de temps trop court, tout un « renversement dans les idées, les tendances, la méthode, toute la manière du célèbre Victorin ».

---

[1] *Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle*, Paris, 1909, p. 212-237.

[2] *Die « Sententiae divinitatis », ein Sentenzenbuch der gilbertschen Schule*, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, t. VII, II-III, Munster, 1909, p. 56-57.

[3] *Die Summa Sententiarum kein Werk von Hugh von St. Viktor*, dans *Der Katholik*, troisième série, t. LXXXIX, 1909, p. 99-117.

[4] *La « Summa Sententiarum » appartient-elle à Hugues de Saint-Victor?* dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 278-289 et 710-719; cfr p. 719.

Les choses en étaient là, les doutes élevés contre l'authenticité semblaient maîtres du terrain, au jugement de Grabmann [1] et de Hofmeister [2], quand parurent quelques travaux plus généraux sur l'histoire littéraire ou doctrinale du moyen âge : ils nous donnent un aperçu fort net de la situation au moment de la Grande Guerre. Les arguments externes font profonde impression sur un groupe d'auteurs qui visent à diminuer d'autant les différences doctrinales entre les deux œuvres attribuées au Victorin; pour les autres, ces différences dans le domaine des idées, de la méthode et de la mentalité, sont tellement profondes, qu'à leurs yeux disparaît à peu près toute la valeur probante attribuée à des témoignages imprécis, anonymes, d'origine obscure, tardive ou intéressée, et dont le maniement appelle grande réserve.

Le principal auteur qui maintient la paternité victorine est assurément le professeur M. Grabmann [3], de Munich, auquel l'histoire de la théologie médiévale est redevable d'excellents et nombreux travaux. Après avoir passé en revue les arguments d'ordre externe et d'ordre interne, il aboutit au maintien de la paternité victorine. Il fut approuvé par un certain nombre de critiques dans les comptes-rendus de son œuvre; la plupart se contentèrent du rôle de simples rapporteurs [4]. Hofmeister [5] aussi se rangea pleinement du côté de Grabmann, dans le chapitre de ses études consacré au Victorin.

D'autres auteurs restèrent fidèles à la thèse négative, sans se laisser ébranler par les vues de Grabmann; l'examen nouveau, qu'imposait la réputation de l'historien bavarois, nous garantit qu'ils ont étudié la question sous toutes ses faces avant de se prononcer contre le Victorin. Un ouvrage consacré à l'histoire

---

[1] *Op. infra cit.*, p. 293.

[2] Article du *Neues Archiv* cité plus bas, à la n. 5, p. 649.

[3] *Geschichte der scholastischen Methode*, Fribourg, 1911, t. II, p. 290-309.

[4] Citons KREBS, dans la *Deutsche Literaturzeitung*, t. XXXIII, 1912, p. 268-269; SEEBERG, dans le *Theologisches Literaturblatt*, t. XXXIII, p. 128-130; BARTMANN, dans *Theologie und Glaube*, t. IV, p. 159-160; ENDRES, dans le *Literarisches Rundschau*, t. XXXVIII, p. 474; BEKKER, dans *Der Katholik*, quatrième série, t. X, 1912, p. 309, etc.

[5] *Studien über Otto von Freising*, dans *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1912, p. 649.

de la philosophie médiévale et un autre à l'histoire des dogmes du moyen âge, représentent à la veille ou au début de la Grande Guerre, avec des nuances diverses, le second étant beaucoup moins affirmatif que les autres, l'opposition à la paternité victorine de la *Somme*. Ce sont Mathias Baumgarten [1], de Breslau, qui a été chargé de la partie médiévale dans le recueil désormais classique d'Ueberweg, puis le professeur Reinhold Seeberg [2], de Berlin, un des représentants protestants de la science théologique allemande qui a le mieux compris les auteurs du moyen âge. Enfin, l'auteur de ces lignes [3], dans ses études sur le mouvement théologique du XIIe siècle, indique les motifs de critique interne pour lesquels il n'a pas cru pouvoir se rallier à l'avis de Grabmann, malgré les indices externes qu'il résume et complète.

Au lendemain de la guerre, les droits du Victorin demeurent toujours contestés : le résumé substantiel des débats que donne M. Vernet, dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, et l'examen qu'il fait de chacun des arguments en présence, se termine par une déclaration qui regarde comme « très douteuse l'attribution traditionnelle à Hugues [4] ».

Il s'appuie surtout sur les indices de critique interne, auxquels il ajoute comme argument d'ordre externe, le silence de l'*Indiculum* [5] du recueil de Gilduin, publié jadis dans les *Recherches de science religieuse*. Le travail qui suit dira au lecteur si ces doutes peuvent s'ériger en certitude définitive.

La réponse négative donnée à la question par les adversaires de l'authenticité, entraînait comme conséquence immédiate, ou

---

[1] *Friedrich Ueberweg's Grundriss der Geschichte der Philosophie*, Berlin, 1915, t. II, p. 339.

[2] *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. III, Leipzig, 1913, p. 174, n. 2.

[3] *Le mouvement théologique du XIIe Siècle*, Paris, 1914, p. 119-120.

[4] Article *Hugues de Saint-Victor*, II, œuvres, au t. VII, 1921, c. 215-256; voir c. 256.

[5] J. de Ghellinck, *La table des matières de la première édition des œuvres de Hugues de Saint-Victor*, dans les *Recherches de science religieuse*, t. I, 1910, p. 282 et 296.

plutôt supposait comme établie, l'antériorité du *De sacramentis* sur la *Somme*. Actuellement l'on peut dire que cette question est tranchée [1]. Tous les adversaires de l'authenticité partent de ce présupposé, que plusieurs d'entre eux ont établi d'abord avec soin; les déclarations de Hugues, dans la préface, dans le prologue et en plusieurs endroits de son *De sacramentis*, le progrès de la *Somme* dans l'ensemble de l'exposé systématique et dans le détail des opinions ou des arguments, l'état inachevé de la *Somme*, sont les principaux arguments qui leur permettent d'affirmer la priorité du *De sacramentis*. L'opinion contraire a eu longtemps pour elle, comme appui semble-t-il, l'habitude des éditeurs et des historiens de la littérature théologique médiévale : la *Somme* était placée avant le *De sacramentis* dans les éditions et conséquemment, les citations, les analyses, les commentaires, etc., des théologiens et des historiens en étaient arrivés à faire regarder comme chronologique un classement qui n'était dû qu'au hasard. Déjà l'*Histoire littéraire* [2] avait contribué à accréditer cette manière de voir. L'abbé Mignon [3] et Portalié, l'un favorable, l'autre opposé à l'authenticité, se rencontrent dans leurs arguments pour renverser l'ordre traditionnel.

A partir de ce moment, l'on peut dire qu'il n'y aurait plus eu de contestation sérieuse, sans la déclaration de l'anonyme exhumée par M. Paul Fournier [4] d'un manuscrit de Grenoble. L'auteur du *Liber de vera philosophia* place en effet la *Somme* avant le *De sacramentis*. Pendant quelque temps l'argument fit sensation, mais même tel partisan de l'authenticité [5] ne s'en laissa pas émouvoir et en 1909 l'étude de G. Robert [6] enlevait toute valeur à la déposition du théologien Gilbertin.

---

[1] C'est aussi l'avis de VERNET dans l'article cité, t. VII, c. 256.

[2] *Histoire littéraire de la France par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, t. XII, p. 36.

[3] *Les origines de la scolastique, etc.*, Paris, 1898, t. I, p. 181.

[4] Voir l'article cité des *Annales de l'Université de Grenoble*, t. X, 1898, p. 178-180, et *Études sur Joachim de Flore*, Paris, 1909, p. 68-70.

[5] R. DE CHEFDEBIEN, *Une attribution contestée, etc.*, article et recueil cités, p. 540, n. 1.

[6] *Les écoles et l'enseignement, etc.*, p. 223.

III

Avec la question d'antériorité, les adversaires de l'authenticité en soulevaient évidemment une autre, qui n'existait pas pour les partisans de l'origine victorine : celle du véritable auteur de la *Somme*, et c'est ici qu'intervient le nom d'un personnage que nous avons déjà mentionné plus haut, le *magister* Othon ou Odon. Elle sera discutée à fond plus loin. Voyons seulement les rétroactes rapidement.

La première suggestion est due à Denifle [1] qui avait signalé, à la suite de Hauréau [2], quelques manuscrits désignant pareil auteur; Portalié [3] avait accepté l'hypothèse; elle fut reprise ensuite par G. Robert [4] et surtout par Anders [5], qui ajoutait un nouveau témoin à la série déjà connue.

Cette attribution, qui aurait dû se faire alors avec plus de réserve [6], n'avait pas vu suffisante matière à soupçon dans la seule apparition tardive des témoignages apportés ; ce que Grabmann faisait remarquer avec raison [7]. Plus loin, l'on trouvera l'examen développé de cet aspect de la question et la nouvelle perspective que viennent soudainement révéler trois manuscrits anciens récemment découverts, et presque sûrement apparentés entre eux, qui veulent faire d'un évêque de Lucques, porteur de ce nom, l'auteur de la *Somme*. Nous avons mis la main, en effet, sur un texte plus ancien, apparemment du XIIe siècle, contenu dans un manuscrit d'Olmutz [8]; de son côté, le profes-

---

[1] Article cité de l'*Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, t. III, 1887, p. 637.

[2] *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1886, p. 70.

[3] Article cité du *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, c. 54.

[4] *Les écoles, etc.*, p. 236-237.

[5] Article cité *Der Katholik*, t. XLIX, 1909, p. 116-117.

[6] J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique*, p. 120.

[7] *Die Geschichte der scholastischen Methode*, t. II, p. 295.

[8] Ms. 203 de la Bibliothèque « Studijni knihovna » d'Olmutz. Nous sommes heureux de présenter ici nos remerciements au Directeur de la Bibliothèque, M. Bryhat, qui nous a aimablement donné une aide précieuse.

seur Gillmann, de Wurzbourg, avait trouvé deux manuscrits du XIIe siècle à la bibliothèque de l'université. Lui aussi se contente de poser la question, sans prendre définitivement position. [1]

Les systèmes examinés jusqu'ici se bornaient pour fixer la paternité de la *Somme*, à un groupe relativement restreint de personnages, et étaient circonscrits dans des limites chronologiques uniformément admises par les partisans des deux opinions contradictoires.

L'ensemble de l'étude qui va suivre, abandonne une partie de ces positions traditionnelles regardées comme acquises. La thèse négative opposée à l'origine victorine de la *Somme*, se double maintenant d'une thèse positive, qui présente l'auteur du traité dans la personne de Hugues de Mortagne. Mais la solution proposée va plus loin encore : sans que la thèse positive ait besoin strictement de cet appui pour subsister, elle introduit dans la chronologie traditionnelle un changement radical en plaçant la composition de la *Somme* vers l'année 1155. C'est dire qu'elle lui assigne une date postérieure à celle du *Livre des Sentences* de Pierre Lombard et qu'elle fait dépendre du *Magister Sententiarum* l'auteur de la *Somme ;* par suite, Pierre Lombard hérite de la part d'originalité dont jusqu'ici avait bénéficié la *Somme* et c'est sur celle-ci et non plus sur le Maître des *Sentences* que retombe l'accusation de plagiat.

Nous entendrons le P. Chossat faire lui-même l'exposé des appuis qu'il donne à cette solution. Mais c'est demeurer conforme aux grandes lignes de cette introduction que de mettre en regard de son système original les conceptions universellement admises jusqu'ici sur l'histoire doctrinale du XIIe siècle. Il ne peut être question de faire l'histoire du débat, puisque la relation inverse, qui avait fait de la *Somme* une des sources principales du Lombard, n'a guère été contestée, encore qu'elle ait pu être assez souvent insoupçonnée, avant cinquante ans ; la tentative de Mignon

---

[1] *Bischof Otto von Lucca Verfasser der « Summa Sententiarum » ?* dans *Der Katholik*, quatrième série, t. XIX, 1917, p. 214-216.

en 1890, désavouée ensuite par son auteur lui-même, ne marque même pas un épisode dans l'histoire littéraire de ces deux sommes théologiques du XIIe siècle. L'époque contemporaine ne faisait que préciser les idées de la période moderne, représentées assez dubitativement par une thèse de Reinel [1] sur le plagiat, et de nos jours, souvent sans trop s'en douter, on répétait ce que les annotateurs critiques des *Sentences* n'avaient cessé d'inscrire dans les notes marginales des manuscrits, depuis le commentateur anonyme de Troyes et le glossateur anglais d'Erfurt, jusqu'aux lecteurs du XVe siècle de Salzbourg, de Paris, de Nuremberg ou de Cambridge. La thèse nouvelle heurte donc de front les idées acquises, qu'énonçaient ou que supposaient, sous des formes diverses, mais toujours avec la même sérénité d'une certitude consciente d'elle-même, au point de ne plus même songer à vérifier ses titres, les traités d'histoire littéraire, les éditions critiques et les ouvrages d'exposé doctrinal.

Les dernières éditions du Lombard, comme celle qui accompagnait les *Opera S. Bonaventurae* en 1882-89, et celle qui en 1916 perfectionnait encore le texte de cette première édition de Quaracchi, devraient donc remanier complètement leurs notes et retourner leur table des sources et des emprunts. De même, les nombreux travaux consacrés depuis trente ans à la recherche des modèles utilisés par le Lombard, devraient donc être remis sur le métier et remplacer, à chaque rencontre, par le mot de plagiat ou d'emprunt celui de sources ou de modèle; l'auteur de ces lignes, tout le premier, aurait à alléger pas mal la liste des méfaits de transcription dont il avait constamment accusé le Lombard. A cette considération s'en ajoutait une autre, qui ne manquait pas de poids non plus : un manuel de théologie, incomplet, relativement pauvre en appuis patristiques, imprécis dans beaucoup de questions, pouvait-il avoir eu pour modèle une œuvre complète, bien ordonnée, et richement documentée ?

---

[1] Sous la présidence de JACQUES THOMASIUS, *Dissertatio philosophica de plagio litterario*, Weissenfels, 1679, p. 201, n. 452, et 493-502; voir J. DE GHELLINCK, *Les notes marginales du « Liber Sententiarum »*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 518-521.

IV

Et c'est ainsi que, à première vue, la thèse nouvelle prenait à peu près l'aspect d'une gageure ! Cela ne suffisait pas cependant pour la faire rejeter à priori : l'histoire littéraire connaît d'autres cas analogues. Un examen s'imposait donc; mais, bien sûr, il ne devrait pas se prolonger bien loin pour faire rencontrer des traces d'emprunt inconciliables avec l'affirmation de la priorité du Lombard !

C'était inutile de s'attaquer d'abord aux chapitres, si riches en *loci paralleli*, qui avaient inspiré à l'abbé Mignon sa théorie momentanée de la paternité lombardienne : le P. Chossat lui-même retournait la conclusion et faisait de ces passages un de ses principaux appuis. Il parut préférable de prendre au hasard les endroits que fournissait à profusion l'index des sources de l'édition de Quaracchi, ou la nomenclature plus ou moins complète contenue dans le travail de Baltzer. La thèse nouvelle résisterait-elle à cette contre-épreuve ? et ne verrait-on pas croûler, comme un château de cartes, cette construction nouvelle qui venait si tardivement défier des siècles de tranquille possession ?

Le résultat fut décevant : un certain nombre de coups de sonde donnés de ci de là, n'aboutirent d'abord à aucun résultat : à s'en tenir à la seule étude comparée des textes et des idées, on pouvait aussi bien voir dans la *Somme* un résumé de l'exposé plus ample des *Sentences*, qu'un modèle tantôt transcrit littéralement, tantôt développé par le Lombard. Rien n'apparaissait décisif. C'était un premier résultat : sceptique d'abord, sinon rebelle, devant les affirmations si nettes de la thèse du P. Chossat, l'esprit devenait hésitant; l'opposition instinctive du début faisait place à une attitude moins sereine : l'on se prenait peut-être à douter et en tout cas à se demander des preuves de sa conviction.

Il fallait donc continuer l'enquête. Un nouvel examen de l'histoire littéraire des deux ouvrages n'apprenait pas grand chose de plus, ou plutôt l'apport qu'il procurait aboutissait à

montrer de fortes échancrures dans la continuité de la tradition, car les gloses et les notes marginales des annotateurs médiévaux se bornaient souvent à constater des *loci paralleli*, sans aller jusqu'à affirmer la transcription par le Lombard; et, dans les temps modernes, rares sont les accusations de plagiat antérieures à la seconde moitié du XIXe siècle : les histoires littéraires classiques de Fabricius [1], d'Ellies-Dupin [2], des Mauristes [3], de Cave [4], d'Oudin [5] ne disent rien de l'utilisation des œuvres du Victorin par le Maître des *Sentences*. En somme, l'attribution longtemps incontestée, de la *Somme* à Hugues de Saint-Victor, apparaissait finalement comme le motif prépondérant qui avait placé cet ouvrage parmi les modèles du Lombard, sa date de composition, dans cette hypothèse, s'opposant à toute autre interprétation. Le problème de la relation inverse ne pouvait donc se poser à l'esprit qu'après la négation de l'origine victorine de l'œuvre. Cette réponse assez vague donnée par l'histoire littéraire des deux œuvres, appelait donc un nouvel interrogatoire des documents de critique interne : il fallait juxtaposer encore une fois leur témoignage et tâcher de leur arracher une réponse qui établît nettement l'irrecevabilité de la thèse nouvelle.

Quelques chapitres du livre II furent plus concluants, mais au lieu de faire aboutir à la priorité de la *Somme*, ils orientaient dans le sens opposé. C'était une seconde constatation, à laquelle, en tout souci d'objectivité, il n'était pas permis de se dérober. La note ci-jointe fournira une première appréciation [6].

---

[1] *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, édit. MANSI, Pavie, 1754, t. V, p. 263-264, et t. III, p. 302.

[2] *Histoire des controverses et des matières traitées dans le douzième siècle*, Paris, 1699, p. 691-712 et 726.

[3] *Histoire littéraire*, Paris, 1830, t. XII, p. 588-606 et 29-37.

[4] *Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria*, Oxford, 1743, t. III p. 207 et 220-221.

[5] *Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquae*, Leipzig, 1722, t. II, p. 1220-1222; Cave et Oudin traitent des emprunts faits à Abélard et à Bandinus, mais ne disent mot de ceux faits à la *Somme* ou aux œuvres de Hugues de Saint-Victor.

[6] Une comparaison purement littérale des chapitres sur la création et la chute des Anges (*Somme*, II, 1-6; PL, CLXXVI, 79, C—88) fera remarquer le lien étroit qui unit ces pages à celles des sept premières distinctions du livre II du Lombard. En général, le Lombard est beaucoup plus développé, la *Somme*

Le lecteur qui voudra refaire ce travail de comparaison constatera que le Lombard, à supposer la priorité de la *Somme*, aurait dû continuellement introduire entre les phrases, souvent même entre les incises et les locutions de son modèle, des questions nouvelles et des développements appropriés, avec une telle dextérité qu'il parvient habituellement à retomber sur les mots mêmes de son modèle, j'allais dire à les enfiler, malgré les distances qui les séparent et que remplissent ces amplifications intercalées. Le travail du résumé, à supposer la priorité du Lombard, était autrement aisé, pour l'auteur de la *Somme*, et par suite aussi, le résultat qui, plus d'une fois,

---

beaucoup plus succincte. La marche générale de l'exposé et le détail de la comparaison des textes, sans être strictement incompatible avec l'antériorité de la *Somme*, à condition que celle-ci soit établie par ailleurs, oriente nettement vers la priorité du Lombard (édit. Quaracchi, 1916, t. I).

Donnons quelques exemples, le plus brièvement possible. P. Lombard parle de Platon et d'Aristote (Dist. I, chap. I et III; p. 307 et 308); la *Somme* ne parle que de Platon, et cela fort brièvement (chap. I; 79, C), puis donne en abrégé l'extrait du *De sacramentis* que présente le Lombard à la fin de son chapitre III, n. 4 (p. 308); tout le reste des chapitres I-III du Lombard manque dans la *Somme*; par contre la suite, c'est à dire le début du chapitre IV, est textuelle de part et d'autre, et s'inspire du *De diligendo Deo* de saint Augustin; mais la *Somme* n'a que les trois tiers du passage utilisé par les *Sentences* et relie directement aux mots « *pars corpori iungeretur ut animae* », la question *Cur ita factum sit*, à savoir l'union de l'âme au corps (chap. I; 79, D), qui ne vient que beaucoup plus loin (chap. VI, n. 7) dans le Lombard, après diverses questions qui ne se trouvent pas dans la *Somme;* de plus, l'exposé de cette question est un court résumé, très net, de ce que le Lombard développe longuement (p. 311-312) d'après le *De spiritu et anima* d'Augustin. Les trois alinéas suivants du Lombard (chap. VI, fin, et Dist. II, chap. I; p. 312) répondent aux sept lignes de la *Somme* (chap. I; 80 fin de C, et D), plus succinctes.

Un procédé analogue se rencontre tout de suite après; sur la simultanéité de la création des anges et du monde visible, le Maître des *Sentences* est fort développé (Dist. II, chap. I; p. 313-314), la *Somme* fort condensée, sans aucun texte ni locution (chap. I; 81, A) qui ne se trouve dans les *Sentences*; puis après, sans rien avoir d'un long passage de celles-ci (fin du chap. I, chap. II et début du chap. III; p. 314), elle se retrouve d'accord avec les *Sentences* pour un texte de saint Jérôme (chap. I; 80, B) qu'elle accompagne du même commentaire que le Lombard, mais avec quelques mots modifiés ou supprimés, tout en ajoutant le nom d'Origène comme source de Jérôme, ce que n'a ni le Lombard ni le *De sacramentis* qui lui sert directement ou indirectement de modèle (Lib. I, v, 4; PL, CLXXVI, 249, A).

La question *Ubi facti?* amenée sans transition (81, C) contrairement aux *Sentences*, comme d'habitude du reste, est traitée comme dans le Lombard

perfectionne l'expression ou condense la pensée, s'explique plus facilement. Nous n'entrons pas ici dans l'examen des sources communes et des autres catégories d'arguments pour ou contre l'antériorité de la *Somme*. Cette note ne vise qu'à écarter la forte présomption que fourniraient, contre le travail qui suit, les conclusions habituellement admises de nos jours sur les modèles du Lombard : la comparaison préliminaire des textes aboutit au moins à ébranler les affirmations reçues et à faire désirer un nouvel examen des pièces.

Dès lors, la recevabilité, tout au moins, de la thèse nouvelle, ne pouvait plus être niée; avec sa partie négative, opposée à

(chap. IV, n. 14; p. 315), mais dans un libellé plus court; puis après une glose sur le sens du mot *cœlum empyreum* et la transcription d'un texte d'Augustin, l'une et l'autre absentes chez le Lombard (fin du chap. IV et chap. V, n. 15; p. 316-317), vient une objection tirée d'Isaïe, commune aux deux (81, D, et chap. VI du Lombard; p. 317).

Le chapitre IV de la *Somme* (PL, CLXXVI, 83, D—85, C) correspond aux distinctions VI et VII (chap. I-V; p. 329-336) du Lombard; mais celui-ci est plus développé encore une fois; par contre, à la fin du chapitre I des *Sentences* (p. 330), la *Somme* (84, B) donne un texte de l'épître aux Thessaloniciens et renchérit sur l'idée du Lombard : ce court passage fait défaut dans les *Sentences*. Puis le même exposé succinct se fait remarquer jusqu'à la fin du chapitre; tout le reste se retrouve chez le Maître des *Sentences* ; mais celui a plus de questions et développe davantage celles qu'il a en commun avec la *Somme*. Le début de cet alinéa a, dans la *Somme* (84, B), les expressions qu'on rencontre dans le premier alinéa du chapitre II, n. 37 (p. 330) du Lombard; cfr les mots *in istum caliginosum aerem cum omnibus* (pour *alii multi*) *qui ei consenserunt et hoc ad... exercitationis*, qui se rencontrent distancés chez le Lombard; la *Somme*, à laquelle manque le reste du chapitre II du Lombard, a ensuite le chapitre III des *Sentences*. La même caractéristique de résumé chez l'un, de développement chez l'autre auteur, peut se poursuivre ainsi jusqu'à la fin du chapitre V du Lombard (p. 336) : on passe en revue les hiérarchies (*praelationes*) entre les démons (p. 331 et 84 C), le châtiment immédiat en enfer, pour lequel on manque d'autorité (p. 332 et 84 C) et où la formule d'hésitation de la *Somme* rend l'explication par l'antériorité du Lombard fort plausible, tout au moins; le texte d'Origène sur la défaite des démons est donné une fois en résumé, comme thèse, puis comme citation littérale (84, C; cfr chapitre III du Lombard, p. 333). Vient ensuite un passage sur le libre arbitre des bons anges, la confirmation en grâce ou l'endurcissement des démons, qui présente les mêmes caractéristiques constantes déjà remarquées (84, D, et 85, A, B; p. 333-336). La fin du chapitre IV ajoute tout à coup une courte question sur la prévision de leur chute par les démons : passage assez bref, qui ne se rencontre pas dans ce chapitre du Lombard, mais qui ne fournit rien contre l'hypothèse de l'antériorité lombardienne.

l'origine victorine, la solution chronologique qu'elle apporte, et la conséquence littéraire qui lui est intimement liée, ont le droit de s'imposer à l'attention : chaque pièce du dossier doit être reprise. Les chapitres qui suivent permettront au lecteur de suivre pas à pas la démonstration que donne le P. Chossat; il se trouvera en compagnie d'un guide qui connaît son terrain.

L'histoire littéraire, toujours féconde en surprises, fera-t-elle tôt ou tard découvrir un texte qui renverse à son tour cette interprétation du développement doctrinal du XIIe siècle ? Aurons-nous un jour quelque pièce documentaire, l'affirmation datée d'un contemporain, le témoignage indubitable d'une troisième source commune, la révélation indiscrète d'un glossateur canoniste, ou les souvenirs précis d'un chroniqueur, — comme on nous en promettait récemment dans les *Sentences* d'Anselme de Laon, sur lesquelles toutefois le dernier mot n'est pas dit, — qui fixe irréductiblement en une autre année et dans une relation différente, l'extrait de naissance de la *Somme* et celui des *Sentences* du Lombard ? Il serait difficile de rien affirmer.

En attendant, la contribution extraordinairement précieuse, indépendamment de la question des dates et des sources, qu'apportent à l'histoire littéraire de la théologie et à l'histoire des idées doctrinales, les chapitres du P. Chossat, rend leur étude indispensable à quiconque veut éclairer les problèmes littéraires et doctrinaux que soulèvent encore aujourd'hui les principaux traités théologiques du XIIe siècle.

CHAPITRE I

LES PLUS ANCIENS MANUSCRITS DE LA « SOMME »

SOMMAIRE. — I. Manuscrits anonymes. — II. Manuscrits qui désignent « Magister Hugo », tout court. — III. Manuscrits dont le scribe croit à la paternité victorine, malgré l'expression imprécise du modèle. — IV. Manuscrits qui désignent « Maître Odon » ou « Othon ». — V. Manuscrits qui nomment Hugues de Saint-Victor. — VI. Conclusions.

Quel est l'auteur du livre que, depuis le XIIIe siècle, les bibliographes désignent sous le nom de *Summa sententiarum* et qui se trouve imprimé sous ce titre parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor ?

C'est une question difficile, tenue même pour insoluble par de bons érudits. Je suis à même d'en proposer une solution. L'auteur de la dite *Somme*, — c'est pour abréger le discours le nom que je donnerai à ce livre dans ce travail, — serait maître Hugues de Mortagne, mort vers 1180, prieur du monastère bénédictin de Saint-Martin de Séez ; et la *Somme*, qui est postérieure au *Liber Sententiarum* de Pierre le Lombard, daterait des environs de l'an 1155.

Le plus simple moyen de faire partager au lecteur la conviction que je me suis faite sur ce sujet, me paraît être d'exposer tout bonnement par quelle voie je suis parvenu à cette trouvaille. La conclusion vaut que ce que valent les prémisses. Mes prémisses connues, chacun pourra sur pièces se faire une opinion. Et si quelque document, essentiel à la cause, m'a échappé,

peut-être ce travail décidera-t-il le détenteur de cette précieuse pièce à la faire sortir de ses cartons.

L'exposé que l'on va lire suivra l'ordre de mes investigations. On y trouvera d'abord le relevé des attributions et des titres donnés à la *Somme* par les manuscrits qui nous en restent. Cet inventaire établi, classé par attributions suivant l'ordre chronologique et discuté, nous procéderons à la recherche du nom de l'auteur.

I

Le plus grand nombre des manuscrits de la « Somme » est anonyme.

Dès 1886, Hauréau signalait 17 manuscrits anonymes de la *Somme* [1]. L'année suivante, Denifle [2] remarquait qu'il serait facile d'allonger la liste d'Hauréau. Mes recherches personnelles aboutissent à la constatation du même fait. Il est bon de remarquer que l'on trouve de ces manuscrits anonymes de la *Somme* aussi bien au XIIe siècle que dans les siècles suivants.

II

Quatre manuscrits attribuent la « Somme » à maître Hugues, tout court.

1. — Munich, clm., 14160, fol. 1 : « Incipiunt sententiae magistri Hugonis. De fide et spe que in nobis est... » Ce manuscrit provient de Prufening, où, en 1158, il fut mentionné dans un catalogue qu'a publié Becker : « Sententiae [Epitome] Petri Baiol' ; Liber ejus qui dicitur Scito teipsum. Sententiae M. Hugonis in uno volumine [3]. »

Ce manuscrit nous donne la plus ancienne mention certaine et

---

[1] *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1886, p. 70.

[2] *Die Sentenzen Hugos von St Victor*, dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III, 1887, p. 637.

[3] *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885, p. 214.

datée de la *Somme* que l'on connaisse. Le plus ancien manuscrit daté des *Sentences* de Pierre le Lombard est de la même année 1158; exécuté à Clairvaux, il se trouve aujourd'hui à Troyes, n. 900. Mais on sait par ailleurs que l'œuvre du Lombard était achevée vers 1152[1]. Pour la date de la composition de la *Somme*, nous le verrons, *tot capita, tot sensus*.

Le *Metalogicus* de Jean de Salisbury fut achevé en 1159. On y lit à la fin d'une courte discussion sur la foi, la sagesse et la science : « Unde Magister Hugo : Fides est voluntaria certitudo absentium, supra opinionem, infra scientiam constituta [2]. » Cette définition de la foi se trouve mot pour mot dans la *Somme* [3]. Mais elle se trouve aussi, également mot pour mot, dans l'opuscule de Hugues de Saint-Victor intitulé *De sacramentis legis naturalis et scriptae* [4], où l'érudit qu'était Jean de Salisbury a très bien pu la déterrer. Le texte du *Metalogicus* ne permet donc pas d'affirmer avec certitude que Jean de Salisbury ait jamais eu la *Somme* entre les mains. En tout cas, si c'est à elle qu'il emprunte sa définition de la foi, il est à remarquer qu'il nomme simplement « magister Hugo », sans rien ajouter qui désigne individuellement Hugues de Saint-Victor.

2. — Munich, clm., 22031, fol. 1 : « Incipit liber questionum Hugonis. De fide... ». Ce manuscrit provient de Wessobrunn. On a aussi un catalogue de Wessobrunn du XIIe siècle, mais sans date précise; on y lit : « 66. Liber questionum Hugonis de fide [5]. »

3. — Paris, Bibliothèque nationale, fonds latin, 2916. Léo-

---

[1] Voir PAUL FOURNIER, *Origines du Décret de Gratien*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, Paris, 1898, p. 259. Depuis, J. DE GHELLINCK a signalé, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, t. X, 1909, p. 724, la date de 1151 donnée par la *Chronique* de Robert de Torigny. D'après J. Pelster (*Wann hat P. Lombardus die « Libri IV Sententiarum » vollendet*, dans *Gregorianum*, t. II, 1921, p. 387-392 et 445), les *Sentences* n'ont pas été terminées avant 1152.

[2] *Metalogicus*, IV, 13 (PL, CXCIX, 924).

[3] *Somme*, tract. I, 1 (PL, CLXXVI, 43).

[4] *De sacramentis legis* (PL, CLXXVI, 35, D).

[5] BECKER, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885, p. 231.

pold Delisle décrit ainsi ce manuscrit dans l'inventaire du fonds de Cluny : « Incipit liber Sacramentorum magistri Hugonis. De fide... De la seconde moitié du XIIe siècle [1]. »

Ces trois manuscrits de la *Somme* sont, semble-t-il, les plus anciens que nous ayons. Hauréau écrivait, en 1886, que, malgré tout, Hugues de Saint-Victor est l'auteur de la *Somme*. Car, disait-il, [2] « Hugues de Saint-Victor est l'auteur désigné par le plus grand nombre de manuscrits, entre lesquels nous en pouvons citer au moins un de son temps, le numéro 2916 de la Bibliothèque nationale, provenant de Cluny. » La Bibliothèque nationale est loin ; l'*Inventaire du fonds de Cluny*, par Delisle, n'est pas un de ces livres qu'on a constamment à portée de la main ; j'ai donc cru de longues années que le plus grand nombre des manuscrits de la *Somme* donnaient le nom de Hugues de Saint-Victor ; qu'en particulier le n. 2916 provenant de Cluny portait en toutes lettres « *Hugo de Sancto Victore* » ; et que, sans contestation possible, il était antérieur à 1141, date de la mort du Victorin. Je sais maintenant qu'il n'en est rien.

Je n'ai pas été le seul à être induit en erreur par les puissantes affirmations d'Hauréau. Denifle lui-même n'a pas échappé à une crise inconsciente de crédulité, au moment où, d'ailleurs, il relevait d'une main plutôt lourde certaines amusantes bévues d'Hauréau [3]. Grabmann, malgré sa très vaste expérience des manuscrits, a partagé le sort commun. Il ne faut mettre ici en cause la bonne foi ni d'Hauréau, ni de ses dupes. Ils se croyaient sûrs de l'origine victorine de la *Somme* ; et par suite lisant *Hugo*, ils ont traduit, sans même s'apercevoir du procédé : « Hugues de Saint-Victor ». C'est ce qu'on peut constater en étudiant de près Grabmann.

Qu'il y ait de grandes ressemblances entre la *Somme* et certains écrits de Hugues de Saint-Victor, personne ne le nie et

---

[1] *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, Fonds de Cluny*, Paris, 1884, p. 113, n. 50 ; voir, p. 405, la concordance des cotes.

[2] *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1886, p. 72.

[3] Article cité de l'*Archiv f. Literatur...*, t. III, 1887, p. 634-637.

c'est un fait incontestable. Mais ni Hauréau, ni Denifle, ne paraissent avoir soupçonné qu'il y ait aussi entre la *Somme* et le *De sacramentis christianae fidei* du Victorin de réelles différences de méthode, de sérieuses oppositions de doctrines. Grabmann, sur ces deux points, est mieux averti que ses devanciers. Il sait qu'en 1899, dans le premier fascicule du *Dictionnaire de théologie* de Vacant, Portalié [1] a fait définitivement sortir de l'ornière où elle se débattait depuis deux siècles, la question de l'authenticité de la *Somme* : méthode et doctrines sont trop différentes dans la *Somme* et dans les écrits authentiques du Victorin, pour que celle-ci ait pu sortir de la plume de l'auteur du *De sacramentis*. Il est vrai qu'en 1908 Roch de Chefdebien a soulevé quelques chicanes à Portalié [2]. Mais Grabmann sait que G. Robert [3], Claeys-Boúúaert [4], F. Andres [5] ont, chacun à sa façon, renforcé la démonstration du *Dictionnaire de théologie*. Cependant il reste aussi convaincu de l'origine victorine qu'Hauréau et Denifle. Car, dit-il, « le principal argument en faveur du Victorin est la tradition manuscrite [6]. »

Suit immédiatement le couplet emprunté à Hauréau : « Les plus anciens, les plus nombreux manuscrits attribuent la *Somme* à Hugues de Saint-Victor. » Pour confirmer ce verdict, Grabmann ne trouve rien de mieux à faire que de transcrire exactement : « Munich, clm., 14140, *Sententiae Magistri Hugonis* », qu'il traduit : « *Hugo von St. Victor.* » Pour renforcer sa preuve, il transcrit aussi le catalogue de Prufening : « *Sententiae M. Hugonis* », et il écrit : « Wir haben es hier also mit einem Exemplar der *Summa Sententiarum* zu thun, das schon 1158 mit Autornamen *Hugo von St. Victor* in einem Bibliothekkatalog figuriert [7]. »

---

[1] Article *Abélard* et *École d'Abélard*, t. I, c. 54.

[2] Article cité de la *Revue Augustinienne*, t. XII, 1908, p. 529-560.

[3] G. Robert, *Les écoles et l'enseignement de la théologie*, Paris, 1909, p. 212-237.

[4] P. Claeys-Boúúaert, article cité de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 278-289 et 710-719.

[5] *Die Summa Sententiarum kein Werk des Hugo von St. Viktor*, dans *Der Katholik*, troisième série, t. LXXXIX, 1909, p. 99-117.

[6] Grabmann, *Geschichte der scholastischen Methode*, Fribourg, 1911, t. II, p. 295.

[7] *Ibid.*, p. 296.

C'est à ce passage de Grabmann que je dois l'idée de me rendre compte par moi-même de l'état réel de la tradition manuscrite, à laquelle on fait un si confiant appel. Pour peu qu'Hauréau et Denifle aient raisonné comme fait Grabmann, que valent leurs conclusions en faveur de la paternité victorine ?

4. — Arsenal, 388 : « Liber magistri Hugonis de Sacramentis Ecclesiae. Fol. 1, Inc. De fide... » Ce manuscrit est du XIIIe siècle, et il provient de l'abbaye de Saint-Victor de Paris.

On sait que, peu de temps après la mort de leur illustre confrère, sous l'administration de l'abbé Gilduin (+ 1155), les chanoines de Saint-Victor formèrent un recueil des œuvres de Hugues en quatre volumes. Malheureusement ce recueil a péri. Mais il en reste des traces, d'abord dans le manuscrit 717 de la Mazarine, ensuite dans un ancien catalogue qui se trouve à Oxford, parmi les manuscrits de Merton College, n. 49. J.de Ghellinck a publié et étudié ce catalogue[1], qui semble nous donner le contenu des quatre volumes formés par les soins de Gilduin.

Or, ni dans le n. 717 de la Mazarine, ni dans le catalogue de Merton College, ne figure la *Somme*. Ce n'est là, il faut en convenir, contre l'origine victorine qu'un argument négatif; mais, ce que Vernet reconnaît lui aussi [2], il ne paraît pas dénué de toute valeur, surtout si l'on ajoute que la bibliothèque de Saint-Victor possédait, dès le XIIe siècle, un manuscrit anonyme de la *Somme*, qui est le numéro actuel 265 de l'Arsenal. Cet anonymat, joint à l'absence de la *Somme* dans le recueil de Gilduin, ne semble-t-il pas indiquer que si, plus tard, on crut à Saint-Victor comme partout ailleurs, à l'origine victorine de l'œuvre, du moins à l'origine, au XIIe siècle, on y savait qu'elle n'était pas sortie de la plume d'un victorin ?

---

[1] *La table des matières de la première édition des œuvres de Hugues de Saint-Victor*, dans les *Recherches de science religieuse*, t. I, 1910, p. 270.

[2] Article *Hugues de Saint-Victor*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VII, 1921, c. 256.

III

Il existe des manuscrits dont le copiste croit ou paraît croire à la paternité victorine de la « Somme », bien que le manuscrit qu'il reproduit porte simplement le nom de « maître Hugues », tout court.

Rien n'est plus fréquent que les fausses attributions, les suppositions, dans les manuscrits du moyen âge. Sans doute, beaucoup de ces suppositions se sont faites de bonne foi, grâce à l'ignorance, à la confusion des titres, des noms et des dates, grâce aussi au manque de critique : les plus vagues ressemblances de fonds ou de forme suffisaient pour attribuer à un même auteur tout ce qui « de loin, au clair de lune et par derrière » paraissait ressembler à ses écrits authentiques.

Mais ce serait montrer plus de naïveté que n'en avaient nos ancêtres, que de s'obstiner à croire que la bonne foi était la compagne obligée de toutes leurs écritures. Si les ouvrages classiques, comme celui de Wattenbach [1] et, plus récemment, celui de Gardthausen [2], parlent surtout des falsifications opérées dans les chartes, le grand nombre des apocryphes médiévaux qui se présentent à l'abri d'un nom illustre, nous montre que la fraude ne se bornait pas aux seuls produits de la diplomatique. Le premier traité de bibliothéconomie médiévale, dû à Richard de Bury [3], et qui ne fait que donner un tour caustique au verdict prononcé par Cassiodore contre les fraudes déjà bien avant le XIIe siècle, nous apprend que la pseudépigraphie consciente et voulue n'avait rien perdu de son intensité, malgré l'appréciation

---

[1] WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, Leipzig, 1896, p. 408-416.

[2] GARDTHAUSEN, *Handbuch der wissenchaftlichen Bibliothekskunde*, Leipzig, 1920, t. I, p. 53-57.

[3] RICHARD AUNGERVILLE DE BURY, *Philobiblon* (édit. Thomas, Londres, 1988, chap. IV, p. 36 et 37). Les plaintes que l'auteur fait proférer aux livres contiennent entre autres ces passages : « per pravos compilatores, translatores et transformatores nova nobis auctorum nomina imponuntur... Et qui nuper nascebamur in Anglia cras Parisius renascemur et inde delati Bononiam Italicam sortiemur originem. »

sévère de l'*Institutio divinarum litterarum* [1]. Les copistes de métier savaient très bien que les manuscrits qui portaient un nom fort connu, Augustin, Anselme, Hugues de Saint-Victor, Albert le Grand, frère Bonaventure, frère Thomas d'Aquin, se lisaient plus volontiers et se vendaient plus facilement que les manuscrits d'auteurs inconnus ou peu célèbres.

Les amateurs favorisaient d'ailleurs, le plus souvent, — car il y avait de rares exceptions, — ces fausses attributions et contribuaient à les propager. Ils avaient payé cher la soi-disant copie de l'œuvre d'un grand homme : leur foi à l'authenticité de leur emplette était proportionnée au poids des deniers dont ils avaient allégé leur bourse. Allez essayer de convaincre un collectionneur d'autographes de Voltaire ou de Bossuet, que ses trésors ne sont que des copies et non des originaux, ou qu'il n'a déniché que des faux.

De plus, les copistes et les amateurs n'étaient pas les seuls qui s'occupassent du genre littéraire dont il est ici question. Il y avait aussi l'esprit de corps dans les ordres religieux et dans les groupes divers, qui poussait trop souvent à grossir l'héritage littéraire d'un confrère ou d'une communauté. Albert de Saxe fut une des célébrités du clergé séculier à la fin du XIVe siècle. Cela n'empêcha pas les premiers éditeurs de ses œuvres, chacun suivant la couleur de l'habit qu'il portait lui-même, de faire imprimer qu'Albert de Saxe avait appartenu à l'ordre des Frères-Prêcheurs, des Frères-Mineurs ou des Ermites de Saint-Augustin [2]. L'on connaît le subterfuge employé vers la fin du XIIe siècle pour faire attribuer à Gérard Ithier, de l'ordre de Grandmont, au détriment des Victorins, le *De instructione novitiorum* de Hugues de Saint-Victor; Hauréau lui aussi s'y était laissé prendre [3].

---

[1] Cassiodore, *De institutione divinarum litterarum*, chap. VIII (PL, LXX, 119, D); voir J. de Ghellinck, *Un évêque bibliophile au XIVe siècle*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XVIII, 1922, p. 306-308.

[2] G. Heidingsfelder, *Albert von Sachsen*, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des M. A.*, t. XXII, III-IV, Munster, 1921, p. 22.

[3] Voir J. de Ghellinck, *La table des matières de Hugues de Saint-Victor*, dans les *Recherches de science religieuse*, t. I, 1910, p. 288

Enfin, il y avait encore les théologiens, les faiseurs d'arguments *pro et contra*, bâtisseurs de thèses et de théories, en quête « d'autorités ». Les éditeurs de Quaracchi [1], le P. Mandonnet [2] ont donné un large, courageux, louable et nécessaire coup de balai à la littérature apocryphe de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin. Il suffit de jeter un coup d'œil sur certains catalogues de librairie pour constater que ces productions parasitaires trouvent, tout aussi bien qu'avant ce coup de balai, des vendeurs et par conséquent des acheteurs. Tel recueil moderne des opuscules de saint Thomas [3], sur douze cent pages, en contient huit cent d'apocryphes. C'est que pour étayer certaines théories qui sont très branlantes et que l'on ne trouve pas suffisamment affirmées dans l'œuvre authentique du docteur de son choix, on cite, on veut pouvoir continuer à citer, ce que les très anciens et très peu honnêtes inventeurs ou partisans de ces théories ont accrédité dans certains milieux, grâce à l'attribution de leurs élucubrations saugrenues à un grand nom. Ne croyons pas que les ergoteurs du moyen âge aient été plus scrupuleux que quelques-uns de nos contemporains sur le choix et sur l'exégèse de leurs « autorités ». — Mais, ces réflexions faites pour nous dessiller la vue, venons-en à nos manuscrits, et essayons de comprendre les faits.

1. — Douai, 363 : « Hugonis liber minor de sacramentis. Inc. De fide et spe... Fol. 52 : Eiusdem Didascalicon. » Suivent d'autres œuvres également authentiques de Hugues de Saint-Victor. « Provient d'Anchin, XIIe siècle. »

2. — Douai, 364 : « Hugonis liber minor de sacramentis. De fide et spe... Fol. 50 : Tractatus eiusdem super Lamentationes Ieremiae. » Suivent d'autres œuvres authentiques du Victorin. « Provient de Marchiennes, XIIe siècle. »

---

[1] *S. Bonaventurae opera omnia*, Quaracchi, 1882-1902; voir surtout la préface du t. I, p. 13, et la dissertation du t. X, p. 1-39.

[2] P. MANDONNET, *Des écrits authentiques de S. Thomas d'Aquin*, Fribourg (Suisse), 1910.

[3] *S. Thomae Aquinatis opuscula philosophica et theologica ad usum studiosae uventutis selecta*... a MICHAELE DE MARIA, Citta di Castello, 1886, 3 vol. in-8°.

Hauréau a cité ces deux manuscrits de Douai en faveur de la paternité victorine de la *Somme* [1]. Pour être tout à fait exact, il eût fallu dire que les manuscrits ne portent pas les mots *Sancti Victoris*, mais qu'on y lit Hugues, tout court.

De plus, Hauréau ne s'est pas demandé pourquoi les deux copistes des manuscrits 363 et 364 de Douai ajoutent au titre du *De sacramentis* le mot *minor*. Nous allons l'expliquer ; et l'on prendra sur le fait comment s'est réalisé pour ces deux manuscrits le passage à la paternité victorine de la *Somme*.

On aura remarqué que la *Somme* est intitulée *Liber sacramentorum* dans le n. 2916 de la Bibliothèque nationale, provenant de Cluny. Dans le manuscrit de l'Arsenal, n. 388, qui provient de Saint-Victor, elle porte le titre *De sacramentis Ecclesiae* [2]. Nous retrouvons ce dernier titre dans les deux manuscrits de Douai, sans le mot *Ecclesiae*, mais avec le mot *minor*.

Hugues de Saint-Victor avait écrit deux traités *De sacramentis*. L'un porte le titre suivant : *De sacramentis legis naturalis et scriptae*; c'est un *mince* volume de 24 colonnes dans Migne [3], on le rencontre rarement, et ce n'est pas un ouvrage important. L'autre est très répandu dans les dépôts publics; il a pour titre *De sacramentis christianae fidei*; et c'est un *gros*, un très gros volume : 443 colonnes dans Migne [4]. Comparé à ce *gros* volume, le *mince De sacramentis* est un *petit* volume, *minor*.

D'autre part, nous venons de voir qu'à l'Arsenal, n. 388, nous avons la *Somme* intitulée, elle aussi, *De sacramentis*. On a ajouté le mot *Ecclesiae*, sans doute, pour distinguer l'ouvrage des deux *De sacramentis* de Hugues de Saint-Victor. Or, ce *De sacramentis Ecclesiae* ou la *Somme* n'occupe que 108 colonnes dans Migne. Comparée au *gros De sacramentis* du Victorin, elle aussi est donc un *petit* volume, *minor*.

Par où l'on voit que le mot *minor*, employé pour désigner de

---

[1] *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, Paris 1886, p. 73.

[2] Plus loin, p. 40, on verra qu'un des manuscrits de la *Somme*, celui de Wurzbourg, mp. th. q. 36, donne aussi à la *Somme* le titre de *De sacramentis*.

[3] PL, CLXXVI, 17-42.

[4] PL, CLXXVI, 173-618.

quel *De sacramentis* on parlait, était équivoque. Cette épithète pouvait convenir et au *mince De sacramentis*, et à notre *Somme*, appelée, elle aussi, *De sacramentis*.

La bibliothèque de Douai possède beaucoup de bons manuscrits, apparentés entre eux, semble-t-il, qui proviennent des abbayes bénédictines de Marchiennes et d'Anchin. Chacune de ces abbayes se fit ou s'acheta, au XIIe siècle, une collection des œuvres de Hugues de Saint-Victor. Ces collections forment aujourd'hui les numéros 359 à 366 de Douai. Ni l'une ni l'autre ne paraissent dépendre du recueil de l'abbé Gilduin, soit pour leur contenu, soit pour l'ordre dans lequel les ouvrages sont reproduits. Elles sont très soignées au point de vue matériel : titres en rouge ou en vert, grandes initiales en or sur fond bleu, avec enroulements, etc. Au point de vue critique, elles contiennent toutes deux (n. 360 et 361) au moins un apocryphe, *De libero arbitrio*, qui sûrement n'est pas du Victorin [1]. Les deux collections renferment une copie du *gros De sacramentis*, celle d'Anchin en un volume (n. 361), celle de Marchiennes en deux (n. 362).

La copie du *gros De sacramentis* achevée, nos deux copistes auront mis la main sur un exemplaire de la *Somme*, intitulé *De sacramentis*. Pour distinguer cet ouvrage du précédent, ils ont ajouté au titre le mot *minor* : « Liber minor de sacramentis », mais sans rien modifier à l'attribution que donnait leur original : « Hugo ».

Probablement, ces copistes savaient que Hugues de Saint-Victor avait aussi écrit un *mince De sacramentis*. Se trouvant en face d'un *petit De sacramentis* qu'ils copiaient, ils auront conclu que l'objet de leur présent travail était du même Hugues le Victorin. Cette conclusion devait d'autant plus facilement leur venir à l'esprit que les ressemblances entre la *Somme* et le *gros De sacramentis* sont nombreuses et très apparentes ; et, en faisant leur travail, ils avaient tout le loisir de les remarquer. Il n'y a

---

[1] Sur cet opuscule, qui n'est pas de Hugues de Saint-Victor, voir GEYER, *Die Sententiae divinitatis*, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des M. A.*, t. VII, II-III, Munster, 1909, p. 30 ; Geyer a étudié le n. 360 de Douai.

donc rien d'étonnant à ce que, leur copie de la *Somme* finie, ils aient bravement écrit l'un son *Eiusdem Didascalicon*, l'autre son *Eiusdem super Lamentationes*. Et voilà pour des siècles la *Somme* devenue l'œuvre du Victorin !

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, dont la simplicité fait toute la valeur, il semble, tout bien pesé, que les manuscrits n. 363 et n. 364 de Douai ne nous donnent en faveur de l'origine victorine de la *Somme* que l'opinion, fondée sur une méprise, de deux copistes. Leur témoignage est nécessairement plus tardif que celui des originaux qu'ils reproduisaient ; et ces manuscrits plus anciens n'attribuaient pas la *Somme* à Hugues de Saint-Victor, mais à Hugues, tout court. Nous sommes donc autorisés, si nous ne regardons pas la main de nos copistes écrivant leur *Eiusdem*, mais bien, par-dessus leur épaule, la pièce qu'ils relevaient, à ranger les deux manuscrits de Douai parmi les bons témoins de la leçon « Hugues », sans plus.

3. — Le manuscrit de Munich, cité plus haut, le clm. 14160, qui provient de Prufening, donne à la *Somme* le nom de *Sententiae*. Nous allons retrouver ce titre sous la plume d'un copiste du monastère des Prémontrés de Bonne-Espérance, dans l'ancien diocèse de Cambrai ; et nous allons pouvoir observer à nouveau le mécanisme du passage à la paternité victorine.

L. Delisle décrit ainsi ce manuscrit, n. 1397 des *Nouvelles acquisitions latines :* « Fol. 1. Incipit prologus in Didascalicon magistri Hugonis... Fol. 23. Incipiunt capitula in libro Sententiarum eiusdem. Fol. 24. Incipit liber Sententiarum magistri H. theologi. De fide et spe quae in nobis sunt... Seconde moitié du XIIe siècle [1]. »

Delisle ajoute qu'une note placée par le copiste en tête du manuscrit, « semble prouver » que le volume a été exécuté pour l'abbaye de Bonne-Espérance, du vivant de l'abbé Philippe de Harvengt, c'est à dire entre 1155 et 1182. Si l'on pouvait prouver que cette copie fut faite au début de l'administration abba-

[1] L. Delisle *Manuscrits français et latins des nouvelles acquisitions de 1875 à 1891*, Paris, 1891, t. I p. 316.

tiale de Philippe, nous aurions là un exemplaire de la *Somme* contemporain de celui de Munich-Prufening, qui existait déjà en 1158. Mais cette preuve est impossible à faire; et le manuscrit 1397 a tout aussi bien pu être écrit vers 1180 que vers 1155.

Ce qui nous intéresse plus que ces dates incertaines, c'est qu'évidemment le copiste de Bonne-Espérance croyait à l'attribution victorine de la *Somme*, puisque, — comme celui de Douai, n. 363, — il l'attribue à l'auteur du *Didascalicon*. Mais le manuscrit qu'il avait sous les yeux attribuait l'ouvrage simplement à « *mag. H. theologi* ». Pour ce copiste, cela ne pouvait désigner que le théologien Hugues de Saint-Victor, le seul être de ce nom et de cette profession dont la réputation eût franchi le seuil de son cloître et forcé la porte de son *scriptorium*.

L'état de la tradition manuscrite que nous venons de constater dans les trois manuscrits de Bonne-Espérance, de Marchiennes et d'Anchin, explique très simplement l'attribution de la *Somme* à Hugues de Saint-Victor que l'on rencontre après 1155 chez quelques écrivains du XIIe siècle.

Ces écrivains sont étrangers à la France ou ont vécu en pays lointain. Le premier est un italien, dont le recueil canonique a été édité par Thaner[1], à la suite de la *Summa* de maître Roland (Alexandre III). Dans ce recueil, écrit entre 1155 et 1179, une solution d'un cas de conscience est empruntée à la *Somme*; et celle-ci est attribuée à Hugues de Saint-Victor : « Magister ergo Hugo beatae recordationis videtur in contrarium allegare. » L'auteur anonyme se trompe; car au moment où il écrivait, l'auteur de la *Somme* vivait encore.

Il y eut en Allemagne, au XIIe siècle, deux frères, Gerhoch et Arno de Reichersberg, grands adversaires de la théologie scolastique, pourfendeurs d'hérésie, dons Quichotes d'orthodoxie et, — ce qui n'est pas très rare, — en même temps sentant eux-mêmes très fort le fagot. Entre 1162 et 1169, le plus jeune de ces deux frères, Arno, écrivit son *Apologeticus adversus Fol-*

[1] *Die Summa magistri Rolandi*, Innsbruck, 1874, p. 274 : *Incerti Auctoris quaestiones*. Cfr GIETL, *Die Sentenzen Rolands*, Fribourg, 1891, préface, p. XXX.

marum [1]. Pour établir leur fantastique christologie, les deux frères s'étaient appuyés sur les œuvres de Hugues de Saint-Victor, et notamment ils s'étaient servis de la doctrine malheureuse du Victorin sur la science du Christ. Or, dans son *Apologeticus*, Arno à qui la *Somme* est parvenue sous le nom de « Hugues », remarque avec terreur que dans cet ouvrage qu'il croit être du Victorin, son Hugues, « noster Hugo, vir illustris », adoucit les formules victorines sur la science du Christ : « Dixit enim, aliud esse sapientia sapere, aliud sapientiam esse, dans intelligi velle se dicere, Christi animam sapientia quidem sapere, sed sapientiam non esse : quod dure nostrae pusillitati dictum videtur [2]. » Bien plus, Arno remarque que la *Somme* dit aussi que le Christ, en tant qu'homme, n'est pas Fils de Dieu : « Aliud quoque inter multa clare dicta circa principium *Sententiarum Novi Testamenti* [3] dixit, quod utinam non dixisset, Christum videlicet, in eo quod homo est, Filium Dei non esse. » Arno est stupéfait qu'une formule aussi équivoque ait été employée par Hugues de Saint-Victor; et il remarque à bon droit que cette formule est la négation de toute la christologie du Victorin. Aussi s'applique-t-il à interpréter, à expliquer, à excuser cet homme de si grande érudition. Mais il ne lui vient pas à la pensée de se demander si l'ouvrage qu'il examine est authentique : évidemment, Arno de Reichersberg ne connaît au monde qu'un « maître Hugues », celui de Saint-Victor. Comme la *Somme* porte ce nom dans le manuscrit qu'il a sous les yeux, il traduit inconsciemment cette attribution par « Hugues de Saint-Victor », comme nous avons vu le faire de nos jours encore Hauréau, Denifle et Grabmann. La seule différence entre le procédé d'Arno et celui de ces érudits, c'est qu'il avait noté

---

[1] Arno von Reichersberg, *Apologeticus adversus Folmarum*, édit. Weichert, Leipzig, 1888.

[2] Arno, *Apologeticus*, p. 97-98; voir aussi p. 75. Le passage de la *Somme* sur la filiation divine du Christ qui choque Arno, se trouve tract. I, 18 (PL, CLXXVI, 76, CD).

[3] Haenel signale un manuscrit de Bâle, B, II, 18 : « Hugonis de S. Victore Sententiae de Sacramentis Novi Testamenti ab incarnatione Verbi usque ad consummationem saeculi », dans Migne, *Dictionnaire des manuscrits*, t. II, 1568.

entre la *Somme* et les œuvres du Victorin des divergences doctrinales de grande importance, qui ont échappé, — faute sans doute d'entraînement scolastique, — à plusieurs de nos contemporains, plus chartistes que théologiens.

Le troisième et dernier auteur du XIIe siècle qui parle de la *Somme* et l'attribue expressément à Hugues de Saint-Victor, est l'auteur anonyme du *Liber de vera philosophia*. Cet écrivain semble n'avoir pas été comme les précédents un étranger; il était probablement du midi de la France, mais il avait vécu longtemps outre mer, en Palestine.

Le *Liber de vera philosophia* est un pamphlet virulent, qui fut écrit par un chaud partisan de Gilbert de la Porrée peu après l'an 1179. Il a été découvert dans le manuscrit n. 290 de Grenoble par M. Paul Fournier [1] qui l'a signalé dès 1886. M. P. Fournier l'attribuait alors à Joachim de Flore, et y voyait la preuve que la *Somme* est du Victorin et qu'elle est antérieure à son *De sacramentis christianae fidei* [2]. Depuis, il a renoncé à l'attribution du pamphlet à Joachim de Flore [3], mais il semble rester convaincu, sinon de l'antériorité de la *Somme*, du moins de la légitimité de l'attribution de l'œuvre au Victorin.

Il est vraiment surprenant que cet érudit de grande valeur n'ait pas remarqué que l'anonyme de Grenoble se contredit grossièrement, et que, par conséquent, son témoignage en faveur de l'origine victorine de la *Somme* ne mérite aucune créance. En effet, l'anonyme dit explicitement que les objections soulevées contre les doctrines de Gilbert de la Porrée ne datent que du concile de Reims, en 1148 : « ex quo ceperunt hujusmodi novitates crebrescere [4]. » Et ailleurs, il nous énumère toutes ces nouveautés, et prétend les trouver dans une œuvre qui, pour être du Victorin, doit remonter à l'an 1140 au moins, et qui, — au dire du même anonyme, — doit avoir été écrite longtemps

---

[1] *Un adversaire inconnu de Pierre Lombard*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 410.

[2] *Une preuve de l'authenticité de la « Somme des Sentences » attribuée à Hugues de Saint-Victor*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, t. X, 1898, p. 173.

[3] *Études sur Joachim de Flore et ses doctrines*, Paris, 1909, p. 100.

[4] *Ibid.*, p. 75.

avant cette date. La contradiction est palpable. Il faut choisir. Si vraiment ce n'est qu'à partir du temps du concile de Reims que les doctrines anti-porrétaines ont été formulées, — et tout ce que nous savons par ailleurs du XIIe siècle confirme ce fait et cette date, — ni Hugues de Saint-Victor, ni aucun autre, n'a pu écrire la *Somme* dix ou quinze ans plus tôt. C'est un axiome de droit : *Nemo gratis mendax*. Et, dans l'espèce, il n'est pas très difficile de découvrir pourquoi l'anonyme de Grenoble, sans nommer par son nom Hugues de Saint-Victor, lui attribue la *Somme*.

L'auteur anonyme du *Liber de vera philosophia* attaque en gros Guillaume de Conches, Abélard, saint Bernard, puis en détail les adversaires de Gilbert de la Porrée, dont il partage les théories sur la Trinité. Il attribue sans hésitation notre *Somme* et le *gros De sacramentis*, « magnum *volumen... de sacramentis* », au même auteur, qu'il ne nomme d'ailleurs pas. En d'autres termes, il fait la même confusion et commet la même méprise que les trois copistes dont nous venons de parler.

Mais, de plus, cet anonyme a des doctrines à démolir et des théories à défendre. Il trouve dans le *petit De sacramentis* seize propositions, — dont plusieurs sur la Trinité, — qu'il juge pestilentielles [1]; elles sont la négation radicale de tout le système trinitaire des Porrétains, qui est le sien. Le voilà, certes, dans un grand embarras : l'autorité du Victorin, qui est grande, serait donc contre Gilbert, et en faveur de la partie adverse. Il lui faut prouver qu'il n'en est rien, et tirer à soi le grand homme de Saint-Victor.

Pour attaquer ou pour se défendre, on fait flèche de tout bois. C'est là une vérité d'expérience, plus ancienne, semble-t-il, que l'âge de la pierre taillée; et il faut en tenir compte, si l'on ne veut pas être dupes d'attributions étranges que l'on rencontre parfois chez les polémistes du moyen âge. « L'autorité » était l'arme par excellence; on connaissait plus d'un tour pour se procurer cette massue ou pour en détourner les coups.

---

[1] FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, Paris, 1909, p. 68.

A peu près à l'époque où s'écrivait le *Liber de vera philosophia*, un autre pamphlétaire, Gautier, prieur de Saint-Victor compilait, un peu au hasard de ses lectures, son écrit *Contra quatuor labyrinthos Franciae*, c'est à dire contre Abélard, Gilbert de la Porrée, Pierre le Lombard et son disciple Pierre de Poitiers. Un jour les *Sententiae divinitatis*, qu'a éditées Geyer et qui sont de l'école de Gilbert, lui tombent sous la main; il y trouve cent abominations. Il a besoin d'une « autorité » pour mettre ce livre au pilori. Tout le monde savait que les écrits d'Abélard avaient été proscrits par Innocent II. Gautier a sa massue : les *Sententiae divinitatis*, dit-il, sont l'œuvre d'Abélard; puis cette énormité lui paraissant tout de même un peu colossale, il ajoute : ou bien on les a extraites de ses œuvres. Donc elles sont condamnées par le pape [1]. Or, Gautier savait très bien que les *Sententiae divinitatis* n'étaient pas d'Abélard; il savait parfaitement que cet ouvrage n'avait pas pu être visé par Innocent II, puisqu'il y est question de la condamnaion d'Abélard par ce pape; Gautier savait aussi à merveille que les *Sententiae* ne reproduisaient pas la doctrine d'Abélard, mais bien, avec quelques modifications, celle de Gilbert de la Porrée : les notes marginales de son manuscrit prouvent que ce dernier point ne lui échappait pas. Mais s'il eût préféré à la rumeur qui, dit-il, attribuait les *Sententiae* à Pierre Abélard ou à ses partisans, l'évidence personnelle, qu'il avait sous les yeux, de la fausseté de cette rumeur, il eût perdu le coup de massue qu'était son argument d'autorité pontificale.

L'anonyme du *Liber de vera philosophia*, s'il n'est pas plus honnête, est plus ingénieux. Il ne nous dit pas s'il croit de bonne foi à la paternité victorine de la *Somme*, ou s'il a quelques doutes à ce sujet. C'est qu'il a trouvé un biais tel que si, par malechance, la *Somme* n'était pas du Victorin, cela l'ennuierait énormément. Il a besoin pour le triomphe de ses idées que la *Somme* soit sortie de la plume du grand, du saint homme de Hugues le Victorin.

---

[1] GAUTIER DE SAINT-VICTOR, *Contra quatuor labyrinthos Franciae*, lib. II, dans l'édition des *Sententiae divinitatis* publiée par GEYER, au t. VII, II-III, des *Beiträge zur Gesch. der Philos.*, Munster, 1909, p. 175.

Cet homme, dit-il, dont les écrits ont fait tant de bien, *multa bona scribendo faciens*, a enseigné, il est vrai, seize propositions pestilentielles. Mais c'était dans un ouvrage de jeunesse. Et, dans le prologue de son *gros* livre *De sacramentis*, il a eu soin de se rétracter; et, dans tout ce gros volume, il n'a pas répété un seul mot de toutes ces sottises, *in quo nihil horum scripsit* [1]. Ces deux affirmations ne sont exactes que par à peu près. Le dit prologue parle plutôt de retouches littéraires et de détail que de rétractations doctrinales; et l'abbé G. Robert a eu la patience de vérifier que des seize propositions que l'anonyme extrait de la *Somme*, cinq se retrouvent dans le traité *De sacramentis* du Victorin [2]. Mais l'anonyme n'y regarde pas de si près, et pour cause. Il tient la conclusion qu'il ne formule pas, mais qui s'impose à l'esprit du lecteur. Et donc le grand Victorin est un Porrétain, très bon teint, puisque dans son dernier ouvrage il a renié formules et principes, qui servent à contredire et à réfuter Gilbert de la Porrée [3].

Cette conséquence inattendue suivait rigoureusement des prémisses. On a, je viens de le dire, compté que cinq des seize propositions extraites de la *Somme* se rencontrent, au moins quant à la substance, chez Hugues de Saint-Victor. Mais il ne semble pas qu'on ait remarqué que ces cinq propositions ou ne se rapportaient pas à la controverse trinitaire soulevée par les Porrétains, ou ne s'y rattachaient que par un fil très ténu. En fait, on ne trouve pas dans Hugues de Saint-Victor les deux propositions extraites de la *Somme*, contre lesquelles l'anonyme du *Liber de vera philosophia* fait porter son principal effort. La première était celle-ci : « *Quidquid est in Deo, Deus est.* » La seconde était : « *Si tres proprietates vel relationes in Deo sunt, quae non sunt ipsa divina substantia, apparet non fuisse solam ab aeterno divinam substantiam, quae Trinitas est* [4]. » Si ces deux propositions sont vraies, le Porrétanisme est nécessairement faux.

---

[1] FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, 1909, p. 70.
[2] ROBERT, *Les écoles etc.*, p. 223.
[3] FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, p. 70.
[4] FOURNIER, *op. cit.*, p. 69, 58 et 62.

Si donc le Victorin, comme le dit notre anonyme, les avait reniées, loin d'être un adversaire, il était l'ami de Gilbert; et les Porrétains étaient à l'abri de la massue de son autorité.

Ces histoires, qui, — on le verra plus loin, — m'ont beaucoup aidé à trouver la piste du véritable auteur de la *Somme*, valaient d'être contées. Elles nous ouvrent, en effet, quelque jour sur les raisons de polémique qui, dans le dernier quart du XIIe siècle, ont sans doute contribué à accréditer la paternité victorine de la *Somme*. Porrétains et orthodoxes ne pouvaient s'assurer le bénéfice de l'autorité de Hugues de Saint-Victor qu'à la condition d'admettre d'abord qu'il était l'auteur de la *Somme*, les uns en ajoutant qu'il s'était rétracté, les autres en glosant sur les textes et sur cette prétendue rétractation.

Cependant ce n'est que peu à peu et plus tard que l'accord se fit sur l'attribution de la *Somme* au Victorin. Les copistes continuèrent à la reproduire, anonyme ou avec le simple nom de Hugues. Jusqu'à ce jour on n'a pas encore découvert un texte des nombreux chroniqueurs du XIIe siècle qui en fasse mention. Gautier de Saint-Victor, qui écrivait entre le concile de Tours (1163) et celui de Latran (1179), ne semble pas la connaître, bien qu'elle eût pu lui être utile pour ses attaques contre les « labyrinthes de France. » Bref, l'attribution de la *Somme* à Hugues de Saint-Victor était vers la fin du XIIe siècle si peu communément admise, l'auteur en était si peu connu, qu'il nous reste plusieurs manuscrits qui en font l'œuvre d'un maître, qui n'était pas Victorin et qui ne s'appelait point Hugues.

IV

Huit manuscrits attribuent la « Somme » à maître Odon ou Othon.

Hauréau notait, dès 1886, que les manuscrits n. 3244 de la Bibliothèque nationale, n. 75 d'Alcobaça (Portugal, XIVe siècle), n. 1264 de Troyes, attribuent la *Somme* à un certain *magister Odo* ou *Otho*[1]. A cette courte liste, Denifle ajoutait, en 1887, le

[1] *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, p. 70.

manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, n. 679-681, où on lit : « Sententiae magistri Othonis, ex dictis magistri Hugonis [1]. » En 1909, Anders ajoutait le manuscrit n. 533 de Rouen, où il a lu en marge de longs extraits de la *Somme*, qui coudoient des extraits de Hugues le Victorin : « *Ex tractatu mag. Othonis iuxta mag*[*istrum*] *Ans*[*elmum*] *et m. H*[*ugonem*] [2]. » Cela fait déjà cinq manuscrits donnant le nom de maître Eudes.

En 1911, Grabmann signalait comme portant le même nom, outre le numéro 1422 de Bruxelles, les numéros 524 et 1487 de Troyes [3]. Mais le manuscrit de Bruxelles est le même que celui qu'a vu Denifle [4]. J'ai eu entre les mains les deux manuscrits de Troyes. Bien que le catalogue in-quarto de Troyes attribue les n. 524 et 1487 à Odon, ou Eudes de Saint-Père à Auxerre, puis à Eudes de Châteauroux, ce n'est là qu'une conjecture du bibliothécaire, dont il n'y a pas de trace, — à ma connaissance, — dans le texte du manuscrit.

Enfin, un manuscrit d'Olmutz, le n. 203, de la Bibliothèque d'Études (Studijni Knihovna), qui remonte, semble-t-il, au XIIe siècle, mentionne aussi le nom d'Othon, mais il fait de l'auteur un évêque de Lucques : « Incipiunt capita librorum sententiarum magistri Ottonis episcopi de Luca [5]. » La même mention se rencontre dans deux manuscrits de Wurzbourg, appartenant au XIIe siècle et qu'a récemment signalés F. Gillmann; ce sont les manuscrits mp. th. q. 62 et mp. th. q. 36, qui intitulent la *Somme* de façon différente ; l'un porte : « Incipiunt sententiae Ottonis episcopi de Luca civitate », l'autre : « Incipit opus Ottonis episcopi Lucensis de Sacramentis. »

Nous avons donc cinq manuscrits de la *Somme* qui l'attri-

---

[1] *Archiv für Literatur...*, t. III, p. 637.

[2] Article cité du *Katholik*, troisième série, t. LXXXIX, 1909, p. 117.

[3] GRABMANN, *Die Geschichte der scholastischen Methode*, Fribourg, 1911, t. II, p. 295, n. 2.

[4] Le n. 679-681 de l'ancien *Inventaire* est devenu le n. 1422 du *Catalogue*; voir J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale*, Bruxelles, 1902, t. II, p. 337.

[5] Nous devons des remerciements spéciaux à l'obligeance du Bibliothécaire d'Olmutz, M. Bryhat, auquel nous devons par l'intermédiaire du P. de Ghellinck, ces précieux renseignements.

buent à un certain *Odo* ou *Otho*. Trois autres manuscrits, celui d'Olmutz et ceux de Wurzbourg récemment signalés, spécifient que l'auteur de la *Somme* est un Othon, évêque de Lucques.

Hauréau [1], Denifle [2] et Grabmann [3] s'accordent à ne reconnaître aucune valeur au témoignage des cinq premiers manuscrits. Nonobstant, quelques érudits, émus d'une part de l'impossibilité où l'on se trouve, depuis l'article de Portalié sur Abélard, d'admettre la paternité victorine, et ne connaissant d'autre part au XIIe siècle d'autre Hugues que celui de Saint-Victor, inclinent, — timidement il est vrai, — à faire crédit à ces cinq manuscrits. De ce nombre sont Anders [4] et G. Robert [5]. Enfin, la découverte récente des manuscrits de Wurzbourg a décidé F. Gillmann à se poser la question : « Bischof Otto von Lucca Verfasser der *Summa Sententiarum* [6] ? ». D'après ces derniers auteurs, un certain Eudes, ou Odon, ou Othon, aurait extrait la *Somme* des écrits de Hugues de Saint-Victor; les copistes auraient fréquemment inscrit le nom du Victorin en tête de ces extraits; les faiseurs de gloses marginales auraient accepté cette attribution; tout le monde ou à peu près s'y serait trompé. Seuls, huit manuscrits subsisteraient, comme authentiques témoins de la vérité.

A considérer les choses dans l'abstrait, tout cela est parfaitement possible; et il serait facile de fournir des exemples de pareilles suppositions; deux au moins des apocryphes de saint Thomas d'Aquin, œuvres de *Thomas anglicus*, — devenu depuis *Thomas angelicus* [7], — que j'ai vus à Florence, sont dans ce cas. Mais, en fait, qu'en est-il ?

---

[1] *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1886, p. 70.

[2] Article cité de l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III, 1887, p. 637.

[3] *Geschichte der scholastischen Methode*, t. II, p. 295.

[4] Article cité *Der Katholik*, t. XLIX, 1909, p. 116-117.

[5] *Les écoles*, p. 236.

[6] Titre de l'article de GILLMANN paru dans *Der Katholik*, quatrième série, t. XIX, 1917, p. 214-216.

[7] Voir les Prolégomènes de P. CALLYUS au *De consolatione philosophiae* de Boèce, reproduits dans PL, LXIII, 551, B.

Nous sommes en présence de deux groupes d'érudits. D'un côté Hauréau, Denifle, Grabmann; de l'autre Anders, Robert. Les deux groupes s'accordent à poser ainsi la question : « Le Victorin ou Eudes ? » Comme le premier groupe se croit sûr par ailleurs de la paternité victorine, « à cause du témoignage explicite du plus grand nombre et des meilleurs manuscrits », la leçon *Eudes* ne lui paraît mériter aucune créance. Mais le second groupe est non moins convaincu que la leçon *Hugues* est une absurdité, « à cause des différences de style, de méthode et de doctrine », et par suite les manuscrits qui portent le nom d'Eudes sont seuls dignes de confiance. Qui nous sortira de cet embarras ?

Le malheur de tous ces semblants de raisonnements, c'est que d'un côté ils ressemblent trop et que, de l'autre, ils ne ressemblent pas assez aux classiques « Discours et conclusion » du chien raisonneur, dont parle Montaigne. Cet animal, « à la queste de son maître, se rencontre en un carrefour à trois chemins; il va essayant un chemin après l'autre, et après s'être assuré des deux, et n'y avoir trouvé la trace de ce qu'il cherche, s'élance dans le troisième sans marchander..., il ne se sert plus de son sentiment au troisième chemin, ni ne le sonde plus, ainsi s'y laisse emporter [1]. » Cette bête, remarque plaisamment Montaigne, fait « la suffisante énumération des parties »; et c'est en quoi nos deux groupes d'érudits ne lui ressemblent pas assez. Ils font bien une disjonction à deux membres : « Ou le Victorin, ou Eudes »; mais à s'en tenir strictement à la tradition manuscrite à laquelle, faute d'autres témoignages, tous font appel, c'est une disjonction à trois membres qu'il faut faire : « Ou Hugues [de Saint-Victor], ou Hugues [qui n'est pas de Saint-Victor], ou un certain Eudes ». Par ailleurs, les procédés de nos érudits rappellent trop la démarche du chien, qui se laisse emporter sur la piste que, sans marchander, il conclut (?) être la bonne. Hauréau et son groupe « ne se sert plus de son sentiment » en face de la paternité victorine; le second groupe à son tour accepte Eudes « sans le sonder ».

---

[1] *Les essais*, lib. II, chap. XII, Bordeaux, 1909, t II, p. 173.

Il faut donc examiner de près ce que vaut le témoignage de nos huit manuscrits en faveur d'Eudes. Dans les romans policiers de Conan Doyle, ce sont les circonstances les plus insignifiantes qui, prises comme indices, servent à former la conjecture dont la vérification amène à la vérité. La méthode est amusante, elle peut réussir. Étudions donc un peu nos manuscrits.

D'abord, leur âge ? Ils sont du consentement commun plus récents, presque tous, que ceux qui donnent le nom de Hugues, tout court. Leur provenance ? Le P. de Ghellinck a noté « la présence si fréquente » de la *Somme* « dans les bibliothèques des monastères cisterciens », où l'on sait que la règle ne favorisait pas beaucoup l'étude [1]. Or, il se trouve que trois de nos huit manuscrits dont la provenance m'est connue, sont d'origine cistercienne : 75 d'Alcobaça, 1264 de Troyes, qui provient de Clairvaux où il voisinait avec d'autres exemplaires anonymes de la même *Somme*, et l'un des manuscrits de Wurzbourg provenant d'Ebrach. D'un autre côté, la plupart des manuscrits de la *Somme*, qu'ils soient anonymes ou portant le nom de Hugues, renferment pour suppléer au traité du mariage que l'auteur de la *Somme* n'a pas écrit, un *De matrimonio* qui est de Gautier de Mortagne ; d'autres manuscrits, en moindre nombre, empruntent ce qu'ils contiennent sur l'ordre à Yves de Chartres. Le même P. de Ghellinck donne une liste de ces manuscrits [2], à laquelle on peut ajouter le n. 265 de l'Arsenal. Et si l'on tient compte du n. 203 d'Olmutz mentionné plus haut, il se trouve que cette liste comprend quatre des manuscrits qui portent le nom d'Eudes : Bibliothèque nationale, 3244 ; Troyes, 1264 ; Bruxelles, 1422.

---

[1] *Le mouvement théologique au XIIe siècle*, Paris, 1914, p. 121.

[2] *Ibid.*, p. 118. Voici cette liste : « Par exemple, ms. de la Bibliothèque de l'Université de Gand, 560 (252), fol. 100^v, et de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, 679-681, fol. 69^v [actuellement n. 1422] ; Admont, 683 (autre traité que celui de Gautier), etc. ; Erlangen, 238, fol. 47^r-51^r (voir aussi fol. 81^v-89^r) ; Paris, Bibliothèque nationale, lat. 3244 ; Troyes, 1264, fol. 224, etc. » Voir aussi GRABMANN, *Geschichte*, t. II, p. 300, n. 1 ; GILLMANN (art. cité du *Katholik*, p. 215 et 216, notes), corrige et complète les indications de Grabmann sur le manuscrit d'Erlangen et examine leurs relations avec ceux de Wurzbourg.

Raisonnons sur ces indices. La *Somme* se trouvait fréquemment dans les monastères cisterciens. S'il n'y avait rien de plus, ce fait pourrait s'expliquer de bien des façons. Par exemple, par des raisons doctrinales : les doctrines de la grâce dans la *Somme* sont certainement plus augustiniennes, je veux dire plus suaves, que dans d'autres écrits du XIIe siècle. Par des raisons d'ordre pédagogique et pratique : la *Somme* était courte, et plus émondée, plus simple que par exemple les *Sentences* de Pierre le Lombard. Ou tout simplement, par cette chance que beaucoup d'élèves de l'auteur de la *Somme* seraient devenus Cisterciens et auraient apporté au couvent leurs cahiers d'étudiants, — c'est ainsi que s'explique la présence simultanée par toute l'Europe des manuscrits des traités attribués à Anselme de Laon; — c'est encore ainsi que Guillaume de Saint-Thierry connut les écrits de Guillaume de Conches [1].

Mais il y a plus; la *Somme* chez les Cisterciens se trouve avec deux particularités : souvent on l'attribue à Eudes, souvent elle n'est pas suivie du traité du mariage de Gautier de Mortagne. Le hasard n'explique pas grand chose; il est plus conforme aux probabilités qu'il y ait une raison de ces particularités. Cherchons donc du côté cistercien. Si nous découvrons pourquoi les exemplaires cisterciens de la *Somme* l'attribuent à « maître Eudes », nous serons fixés sur la créance que mérite, ou ne mérite pas, cette attribution.

Hauréau, en 1876, insinuait que si la *Somme* est attribuée à Eudes par quelques manuscrits, c'est que maître Eudes de Soissons, auteur de *Quaestiones* qui nous restent, abbé cistercien d'Ourscamp, puis évêque de Tusculum, « tenait une place très honorable parmi les théologiens du XIIe siècle [2]. » Naturellement, puisqu'on ne prête qu'aux riches, on lui aurait attribué la *Somme*. Mais Hauréau ne s'arrêtait pas à cette conjecture, faite en passant; et, en 1886, dans la seconde édition de ses *Œuvres de Hugues de Saint-Victor*, il ne la reprenait pas. L'année

---

[1] *De erroribus Guillelmi de Conchis* (PL, CLXXX, 333, B).

[2] *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1876, t. XXIV, II, p. 225.

suivante, Denifle emboîtait le pas, et dans une phrase qui ne fait pas disparaître son embarras, il se contentait de ce verdict : « Ich will keinen Werth darauf legen, das die Schrift [la *Somme*] in einigen Hss. einem Magister Otto zugeschrieben ist [1]. » C'est tout, et c'est vraiment très peu. Ce peu suffit à Grabmann, qui écrit cette phrase à double sens : « An die Autorschaft eines Magisters Otto ist nach Denifle nicht zu denken [2]. »

Cela n'empêche pas qu'il reste un fait à étudier : il y a plus de manuscrits pour la leçon *Odo* que nous n'avons d'anciens témoins pour la leçon *Hugo*; et le problème de l'origine de la *Somme* ne sera pas résolu, avant que ce fait ne soit expliqué.

Écartons d'abord du débat les trois manuscrits de Wurzbourg et d'Olmutz, récemment signalés ou découverts, qui attribuent la *Somme* à « *Otto, episcopus de Lucca* ». Il n'y a eu, au XIIe siècle, sur le siège de Lucques qu'un seul titulaire qui ait porté le nom d'Othon, et il était mort en 1146 [3]; or, nous le verrons plus loin, en 1146 la *Somme* n'était pas encore écrite. Mais ce serait contraire à la saine méthode, que de demander au lecteur de nous faire crédit pour la preuve de cette affirmation jusqu'à la fin de notre volume; et pour donner toute sa valeur à la preuve de critique interne, il faut d'abord déblayer le terrain des critères externes.

Dans l'état actuel de l'Europe, il serait difficile de faire ici ou sur place une étude définitive des trois manuscrits de Bavière et de Tchéco-Slovaquie; une étude des relations qui unissent ces trois documents, réduirait probablement à la valeur d'un seul ces trois témoignages et, par la lumière qu'elle jetterait sur leur provenance et peut-être sur leur rapports avec la patrie de cet Othon, nous donnerait l'explication de cette attribution. Nous ne pouvons songer actuellement à pareille étude, ni vérifier jusqu'où l'écriture de la suscription est identique ou contemporaine à celle du texte que, pour le plus ancien des trois manuscrits, un connaisseur tel que M. Chroust place

---

[1] Article cité de l'*Archiv f. Literatur*, t. III, p. 637.
[2] *Geschichte, etc.*, t. II, p. 295.
[3] GAMS, *Series episcoporum*, Ratisbonne, 1873, p. 740.

dans la seconde moitié du XIIe siècle [1]. Mais les renseignements que nous fournit la courte notice de Gillmann et l'examen de quelques documents que nous possédons sur Othon de Lucques, sans parler de la teneur même de la suscription, qui est seule à préciser ce que tous les autres témoins laissent dans le vague, nous font croire que cette précision « *episcopus de Lucca* » est une addition de faussaire, — inconsciente ou intéressée ? — et en tout cas, qu'elle ne mérite aucune créance.

Voici pourquoi : ce que nous connaissons des écoles de Paris et de Bologne, par les travaux bien connus de du Boulay, Sarti-Fattorini [2], Hauréau, Denifle, Grabmann, etc., ne nous permet pas jusqu'ici de trouver place dans ces milieux pour une activité scolaire quelconque d'un certain maître Othon avant l'année 1137 ou 1138, date de son élévation au siège de Lucques. D'autres centres peuvent, à la rigueur, avoir été le théâtre de son enseignement; mais rien dans la mention des lettres pontificales [3] adressées à Othon de Lucques, depuis Innocent II (1130-1143) jusqu'à Eugène III (1145-1153), ne fait allusion à ses titres ou à ses travaux scientifiques. Il y a plus : l'activité épiscopale d'Othon, d'assez courte durée puisqu'elle ne s'étend pas à huit années complètes [4], s'est fortement déployée dans des conflits persistants avec l'archevêché de Pise, dans lesquels dut intervenir le Saint Siège [5] : ce qui s'ajoute à tous les motifs ordinaires, pour faire rejeter hors des limites de sa carrière épiscopale, qui débute en 1138 peut-être en 1137, la compo-

---

[1] Voir la note de GILLMANN, article cité du *Katholik*, p. 214, n. 7. Le plus ancien est celui de Wurzbourg, mp. th. q. 62 (*ibid.*, p. 214).

[2] SARTI-FATTORINI (*De claris Archigymnasii Bononiensis professoribus*, Bologne, 1888-96, t. I, p. 397), mentionne un seul maître Odon, mais celui-ci ne paraît qu'à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe siècle.

[3] KEHR, *Regesta Pontificum Romanorum, Italia Pontificia*, Berlin, 1908, t. III, n. 30, 31, 32, 33 de Lucques, évêché; n. 84, 89 de l'église S. Fridan; p. 393, 429 et 431. (Cfr PL, CLXXX, 1013 et CLXXIX, 902). L'appel au Pape Innocent II pour un cas de mariage, mentionné dans le *Décret* de Gratien « nos consulere voluisti » ne permet pas de rien conclure (can. 10, *De parentela*, C. XXXV, q. VI ; édit. FRIEDBERG, t. I, p. 1279).

[4] GAMS, *Series episcoporum*, Ratisbonne, 1873, p. 740.

[5] UGHELLI, *Italia sacra*, Venise (édit. COLETI), 1717, t. I, p. 820 : « diuturnas... lites exercuit » ; cfr. KEHR, *op. cit.*, Lucques, n. 30, p. 393.

sition d'un ouvrage théologique. Or, les liens étroits qui unissent la *Somme* au *De sacramentis* de Hugues de Saint-Victor, ne permettent pas de placer la rédaction de celle-là avant la rédaction de celui-ci [1], et celui-ci ne date que de la fin de la vie du Victorin [2], qui se termine au début de 1141 : cela semble bien devoir exclure les droits d'Othon de Lucques sur la *Somme* et rendre non recevable le témoignage particulier des manuscrits de Wurzbourg et d'Olmutz; et on ne peut retenir de l'attribution donnée par ces trois manuscrits que le simple nom d'Othon, qui se trouve, on s'en souvient, dans cinq autres témoins, qui portent *« Magister Odo »*.

Il ne reste donc en présence que deux leçons : *« Magister Hugo»* et *«Magister Odo»*. Comme, au point de vue de la tradition manuscrite, ces deux leçons sont de valeur égale, nous sommes, pour choisir, dans la pénible situation de l'âne de Buridan.

Dans de telles conditions, pour qu'une des deux leçons opposées soit jugée vraie et puisse prévaloir, il est nécessaire que l'autre soit annulée. Il nous faut donc essayer de montrer que seule la leçon *«Magister Hugo»* est la bonne; et il n'y a d'autre moyen d'y réussir que de découvrir comment et pourquoi s'est produite au XIIe siècle la leçon fautive *«Magister Odo»*.

Plusieurs érudits ont essayé d'identifier le maître Eudes de nos manuscrits. Ne parlons pas d'Eudes de Châteauroux, mis en avant par Daunou [3] : comment eût-il fait la *Somme*, puisqu'il n'était pas né en 1158, au moment où le bibliothécaire de Prufening la cataloguait? On a mis sur les rangs Eudes, abbé de Saint-Père à Auxerre [4], et le victorin Eudes, abbé de Sainte-Geneviève [5]. Mais ces conjectures reposent uniquement sur le

---

[1] Voir, plus haut, l'introduction, p. 11.

[2] Voir DE GHELLINCK, *Le mouvement théologique*, 1914, p. 115.

[3] *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1838, t. XIX, p. 231.

[4] Cette conjecture est due au rédacteur du catalogue in-quarto des manuscrits de Troyes, Paris, 1855, p. 229, n. 524; l'auteur se rétracte d'ailleurs à la page 1022; cfr p. 519, n. 1264. — Cfr une note d'HAURÉAU dans les *Notices et extraits des manuscrits*, Paris, 1876, t. XXIV, II, p. 222.

[5] Hauréau, en quête d'un « Odo », a imaginé Eudes de Sainte-Geneviève, mais sans admettre la valeur de cette conjecture *(Œuvres de Hugues de Saint-*

mot *Eudes* : et c'est un bien mince appui. D'ailleurs, rien ne prouve que ces Eudes aient rien écrit sur la théologie; rien ne prouve qu'ils aient jamais tenu école et porté le titre de « maître »; et leur attribuer la *Somme* n'explique en aucune façon pourquoi c'est surtout, et peut-être exclusivement, dans les bibliothèques cisterciennes que l'on trouve cet ouvrage avec le nom de maître Eudes. Il en va tout autrement dans l'hypothèse que l'Eudes qu'ont voulu désigner nos manuscrits est Eudes de Soissons, qui de maître à Paris se fit Cistercien. Les bibliothèques cisterciennes auraient eu beaucoup d'exemplaires de la *Somme*, parce qu'à un moment donné on aurait cru qu'elle était l'œuvre d'un membre de l'ordre. N'est-ce pas un fait bien connu des chercheurs que nulle part, à côté d'œuvres authentiques, on ne trouve autant d'apocryphes de saint Bonaventure ou de saint Thomas d'Aquin, que dans les dépôts publics où ont été versées les archives des grands couvents de Franciscains ou de Frères-Prêcheurs ?

Eudes de Soissons ne fut peut-être pas, à strictement parler, l'élève d'Abélard, ni celui de Jean de Tours. Mais il nous dit qu'il a entendu de ses oreilles, donc à Paris entre 1136 et 1140, Abélard discuter sur la toute-puissance divine, et qu'il tient de Jean de Tours certaine explication d'un point discuté, que ledit Jean avait entendu donner en classe par Anselme de Laon. Mais Eudes fut sûrement l'élève de Pierre le Lombard, et il en resta le disciple fidèle. Vers 1153, il tenait école à Paris [1]. En 1162, nous trouvons Eudes, chanoine de Paris, chancelier et « maître » à l'école du chapitre de Notre-Dame, dite école du Cloître. On trouve dans les œuvres de sainte Hildegarde deux lettres traitant des erreurs sur la Trinité de Gilbert de la Porrée, adressées l'une à « maître Eudes de Soissons », l'autre à « Eudes,

---

Victor, p. 71). — Anders incline à cette identification (art. cité du *Katholik*, t. LXXXIX, 1909, p. 117), uniquement parce qu'il lui faut un « Odo » ou un « Otho » pour rester fidèle à la tradition manuscrite.

[1] J'emprunte ce *curriculum vitae* et ces dates au cardinal Pitra. (*Analecta novissima*, Tusculum, 1888, t. II, p. IX), complété et corrigé par Hauréau, (*Journal des savants*, Paris, 1888, p. 357), dont les travaux ont exhumé d'un oubli presque complet la mémoire d'Eudes de Soissons.

maître parisien[1] ». Eudes cessa d'enseigner au plus tard en l'année 1165, après avoir occupé au moins douze ans la chaire de l'école du Cloître, c'est à dire depuis 1153. Renonçant au monde, il se retira dans le cloître, et devint moine blanc ou cistercien. De 1167 à 1170, il fut abbé d'Ourscamp, au diocèse de Noyon. Il était alors en relations avec Alexandre III, Thomas de Cantorbéry; et, bien qu'Hauréau pense le contraire, c'est très probablement à l'abbé Eudes d'Ourscamp, qu'est adressée la lettre CCLXXXIV de Jean de Salisbury[2], qui se trouvait en France depuis l'année 1164. Eudes fut invité, vers 1170, par le pape Alexandre III, à se rendre à Rome. Il obéit, malgré le mauvais état de sa santé; et il devint cardinal et évêque de Tusculum, où il mourut entre l'an 1171 et l'an 1179, on ne sait pas au juste à quelle date.

Il nous reste plusieurs copies d'un travail théologique scolaire qui porte le nom d'Eudes de Soissons. Ce sont des *Quaestiones*, dont quatre exemplaires et un extrait se trouvent à la Bibliothèque nationale sous les nn. 3230, 14807, 14868, 14869 et 17990. Trois de ces manuscrits proviennent de Saint-Victor, l'autre de Saint-Martin des Champs. Les autres exemplaires connus des *Quaestiones* sont tous de provenance cistercienne : le n. 140 de Troyes vient de Clairvaux; le n. 519 de Cambrai vient d'Ourscamp, dont Eudes fut abbé; le n. 219 de Dijon vient de Citeaux. On voit que les Cisterciens avaient soin de recueillir les écrits de leur confrère, mort cardinal évêque de Tusculum.

Les *Quaestiones* ont été éditées en grande partie par le cardinal Pitra d'après le n. 3230 de la Bibliothèque nationale, qui est d'ailleurs, au dire d'Hauréau, moins complet que les nn. 14807, 17990 et 14868; et c'est une œuvre comme il nous en reste peu, ou point.

Ce sont des notes prises par un élève durant l'exercice scolaire de la dispute, présidée par maître Eudes. Le début du manuscrit contient ces notes, mises au net, probablement par Eudes lui-même : c'est ainsi que, plus tard, plusieurs *Quodlibeta* nous sont

---

[1] PITRA, *Analecta sacra*, Mont-Cassin, 1882, t. VII, p. 534, 539.
[2] PL, CXCIX, 319.

parvenus sous la double forme de notes d'élève et de rédaction revue par le maître. A partir de la page 98 de l'édition de Pitra (question 288), c'est le texte brut de l'élève [1]. Et c'est la seule partie des *Quaestiones* qui intéresse notre sujet.

L'élève y note les objections proposées, les solutions données par ses camarades, celles qui sont « déterminées » par le maître, *magister*, *magister O*[*do*], *magister noster*; il y a aussi les instances faites par l'attaquant ou suggérées par le professeur. A tout cela s'entremêlent les réflexions personnelles du tachygraphe, qui sont quelquefois assez révélatrices de son état d'esprit. Grâce à ces notes, nous pouvons, à huit siècles de distance, assister à des « cercles » au XIIe siècle, et constater que les choses y ont moins changé qu'on ne serait porté à l'imaginer.

Maître Eudes, dans les solutions qu'il donne, fait souvent appel à l'autorité de Pierre le Lombard, son maître. Quelquefois il le nomme par son nom et emploie l'imparfait ou le passé défini, ce qui donne à entendre que Pierre le Lombard était déjà mort. Par exemple, p. 187 :

« Magister P[etrus] L[ombardus] non erat in hac sententia... Et nos ergo, dicit Magister, sequentes Magistrum nostrum similiter dicimus. »

Mais le plus souvent Eudes désigne simplement le Lombard par ce titre : *Magister noster*.

De son côté, le rédacteur de ces notes de cercle désigne lui aussi son professeur par ces mots : *magister*, *magister noster*. D'où une certaine ambiguité dont ce rédacteur a conscience, puisque, pour être clair, il a souvent soin, pour désigner son propre professeur et le distinguer de Pierre le Lombard, le professeur de maître Eudes, d'écrire : *magister O*[*do*]; ou bien il a recours à quelque façon plus nette de noter ce qu'il entend. Par exemple, p. 165 :

« Concedit Magister quod tres personae sunt tres res et tamen sunt una res, quia Magister suus sic concessit. Sed multum difficile

[1] *Analecta novissima*, Paris, 1888, t. II, p. 98-187.

est hoc tueri. Quis enim instabit huic argumento recte : Sunt tres, ergo non una sola. »

Rien de plus clair. Maître Eudes enseignait à propos de la Trinité la formule de Pierre le Lombard que le concile de Latran devait approuver en 1215. Cette formule déplaisait à notre preneur de notes, qui connaissait la chicane dialectique soulevée par les Porrétains, et la croyait insoluble. Il écrit donc, peu respectueusement pour son professeur, qu'ici il ne fait que jurer *in verba magistri*.

Ailleurs, p. 180, le sténographe, pour désigner Pierre le Lombard, écrit brièvement :

« Magister O[donis] determinat illam conclusionem (potentia gignendi Filium est potentia Filii)... sed Magister noster non determinat eam, nec recipit, immo falsificat. »

Le cardinal Pitra a lu dans ce passage, comme il faut lire presque partout, *magister O[do]*; et il s'est trouvé en face d'insurmontables difficultés, dont sa préface fait l'aveu [1]. Hauréau avoue lui aussi n'avoir pas réussi à distinguer ce qui est d'Eudes et ce qui est de son élève. « Nous avons, dit-il, perdu notre peine : la confusion est inextricable. Pourquoi donc nous avoir préparé cette torture ? [2] »

Hauréau n'exagère pas. Je ne sais plus combien de fois et à quels longs intervalles j'ai dû étudier de près ces notes, avant de trouver la clef qui, sans grincement aucun, ouvre les difficultés du texte. Au fond, c'est très simple.

Quand c'est Eudes qui parle, *Magister* ou *Magister noster* désigne Pierre le Lombard; quand c'est l'élève qui résume ou apprécie, *Magister noster* désigne maître Eudes. Il n'y a dans les manuscrits aucun signe graphique qui marque où Eudes finit de parler, où le rédacteur commence à rapporter ce qu'il entend : il faut donc, pour s'y reconnaître, ne tenir aucun compte des alinéas et des divisions de l'édition imprimée. Quand il parle, maître Eudes emploie, *ut par est*, le pluriel majestatif : *nos*

---

[1] *Op. cit.*, p. XVI.
[2] *Journal des savants*, 1888, p. 364.

dicimus; et l'élève qui expose et défend la doctrine emploie lui aussi le même pluriel, *ut mos est*, comme cela se fait encore de nos jours dans les répétitions et disputes scolastiques : les *nos dicimus* de l'élève qui défend la thèse, et de celui qui prend les notes, veulent dire : je répète la doctrine de mon professeur, comme c'est, pour le moment, mon rôle. Si l'on a ces remarques présentes à l'esprit, la part du maître et de l'élève sont facilement discernables. Évidemment, la connaissance du sujet et l'habitude des mœurs, incidents et accidents du « cercle », aident aussi à s'y reconnaître.

Faute de quoi, il est facile de tomber dans quelque méprise. Le cardinal Pitra s'y est laissé prendre. A la page 142, maître Eudes parle et expose la question débattue : « *Super hoc interrogatus Magister noster a papa Eugenio et consultus* ». Ce qui veut dire : « Notre maître [Pierre le Lombard] fut consulté par le pape Eugène III sur cette question ». Pitra s'imagine que dans ce passage c'est l'élève qui a la parole, et il comprend que maître Eudes fut interrogé par le pape Eugène III [1]. Cette traduction est un quiproquo [2].

C'est, nous allons le voir, à un vaste quiproquo du même genre qu'est due l'attribution de la *Somme* à maître Eudes de Soissons. Pour permettre au lecteur de se faire sur le sujet une opinion personnelle, il faut entrer dans le détail des textes.

On trouve dans les *Quaestiones*, sur les lèvres d'Eudes, plusieurs renvois aux *Sentences* de Pierre le Lombard.

Page 139, à propos du sens d'un texte de saint Grégoire :

« Auctoritas illa Gregorii : Omnis ordo Angelorum eius rei censetur nomine, quam plenius possedit in munere, determinata est in Sententiis a Magistro nostro pluribus modis. »

La référence d'Eudes se trouve tout au long, chez Pierre le Lombard [3].

---

[1] *Analecta novissima*, t. II, p. xv et suiv.

[2] Voir J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XIIe siècle*, p. 128, n. 2.

[3] Lib. II, dist. IX, 3 et 4, dans PL, CXCII, 670; édit. Quaracchi, t. I, p. 347. — Voir *Somme*, PL, CLXXVI, 86, B.

Page 140, Eudes n'admet pas que les vices soient une qualité de l'âme. Il en dirait volontiers autant des vertus, mais il n'ose pas :

« At non audemus, quoniam obviant Auctoritates, et forte veritas, et Magistri nostri in Sententiis, voluntas. »

Le Lombard [1] traite la question au livre II, dist. XXVII, et il a l'air de laisser le débat ouvert. Mais Eudes sait que l'intention (*voluntas*) de son maître se trouvait dans cette phrase : « *Propterea quidam non inerudite tradunt virtutem esse bonam mentis qualitatem.* »

Page 166, à propos de la volonté divine :

« Voluntas Dei pluribus modis dicitur ut in Sententiis plene distinctum invenitur. »

La distinction des volontés divines du Ier livre des *Sentences*, dist. XLV, est trop classique pour qu'il soit besoin d'insister [2].

Page 116, Eudes fait mention d'une opinion qu'il ne suit pas, mais que mentionne aussi Pierre le Lombard sans d'ailleurs l'admettre :

« Sunt qui dicunt quod voluntas non est peccatum, sed vitium ejus, id est ipsa corruptio qua corrumpitur sicut habetur in Sententiis. »

Pierre le Lombard discute longuement cette question à propos de la définition du péché [3].

Enfin, p. 158, Pierre le Lombard se demande [4] si les anges méritent encore dans le ciel; il conclut pour l'affirmative par un *probabilius*, suivi de textes patristiques en sens contraire qu'il laisse à son lecteur le soin d'apprécier. Eudes se pose la même question :

---

[1] PL, CXCII, 714; édit. Quaracchi, t. I, p. 447.— Voir *Somme*, PL, CXXXVI, 100, A, 114, D.

[2] PL, CXCII, 643, édit. Quaracchi, t. I, p. 271.—Voir *Somme*, PL, CLXXVI, 65, A.

[3] Lib. II, dist. XXXV et XXXIX; PL, CXCII, 735 et 746; édit. Quaracchi, t. I, p. 493 et 516. — Voir *Somme*, PL, CLXXVI, 111-113.

[4] Lib. II, dist. XI, PL, CXCII, 674; édit. Quaracchi, t. I, p. 355. — Voir *Somme*, PL, CLXXVI, 88, C.

« Utrum adhuc mereantur angeli, necne, dubium esse potest; sed Magister noster reliquit scriptum in Sententiis, quod verisimilius est Angelos adhuc mereri, nihil tamen definite super hoc dixit, sed pro dubio reliquit. »

Telles sont les cinq questions où Eudes de Soissons en appelle au témoignage ou à l'autorité du Lombard, son professeur.

Mais il se rencontre que ces cinq questions sont également traitées dans la *Somme*; en ces cinq passages, la *Somme* et le texte du Lombard se ressemblent tellement que la parenté littéraire est facilement reconnaissable; de plus, pour plusieurs de ces questions la *Somme* et les *Sentences* du Lombard ont une source commune ou même deux, à savoir le *De sacramentis christianae fidei* de Hugues de Saint-Victor et les *Sentences* d'Anselme de Laon; enfin, à une ou deux légères nuances près, la doctrine de la *Somme* est identique à celle du Lombard.

Le lecteur devine ce qui a pu, ce qui a dû se passer, et ce qui sans doute est arrivé de fait.

Quelque lecteur attentif des *Quaestiones magistri Odonis Suessionensis* aura remarqué qu'elles sont les notes d'un élève, que cet élève y désigne souvent son professeur Eudes par les mots *Magister noster;* il n'aura pas fait le départ exact des passages où c'est Eudes, et non pas l'élève, qui parle; lisant donc que le Maître a laissé par écrit, dans des *Sentences*, *reliquit scriptum in Sententiis*, qu'il a dit, soutenu ceci ou cela dans des *Sentences*, il aura compris que maître Eudes de Soissons avait écrit des *Sentences*; et il se sera mis à la recherche de cet ouvrage.

Il ne pouvait pas lui venir à l'esprit de le chercher dans l'œuvre de Pierre le Lombard, soit parce que l'auteur en était trop connu de tout le monde, soit surtout parce que les *Quaestiones* employaient cette œuvre avec mention nominale de son auteur. Il fallait donc chercher un livre de *Sentences*, autre que celui du Lombard, dans lequel les cinq questions se trouveraient discutées et résolues dans le même sens que dans les *Quaestiones*.

La *Somme*, on s'en souvient, circulait alors souvent anonyme et sous le titre de *Sententiae*. Notre chercheur la rencontra; il y trouva toutes et chacune des cinq propositions que, victime

d'un quiproquo, il croyait avoir été traitées par Eudes de Soissons, dans un livre de *Sentences*. Cinq coïncidences textuelles, souvent verbales, toujours doctrinales, le convainquirent, — on l'est souvent à moins, — qu'il avait bien entre les mains l'œuvre cherchée de maître Eudes. Et, de sa plus belle plume, il écrivit en tête de son exemplaire de la *Somme* : « *Sententiae magistri Odonis.* » Si ce bibliographe amateur était un copiste de profession, il fit sans doute de bons et nombreux placements de ses écritures, chez les abbés cisterciens du voisinage, à qui il n'avait pas de peine à prouver que la *Somme* qu'il leur offrait était bien l'œuvre, dont leur illustre confrère le cardinal évêque de Tusculum se disait l'auteur à maintes reprises dans ses *Quaestiones*. Si cet amateur était lui-même Cistercien, il ne manqua pas de faire part à son entourage de son heureuse trouvaille, qui enrichissait d'une belle unité le catalogue des œuvres théologiques de l'ordre. Et tout le monde fut content.

Nous aussi. Car tout semble s'être passé le plus honnêtement du monde. Quel est le professeur ou le professionnel de critique textuelle, qui oserait lancer je ne dis pas la première pierre, mais le plus léger caillou à celui qui fut victime de si étranges coïncidences ? Mais l'erreur la plus honnête, la plus explicable, n'en reste pas moins ce qu'elle est. Et nous savons maintenant pourquoi il ne faut accorder aucune valeur au fait que cinq ou huit manuscrits attribuent la Somme à *magister Odo*. Ce fait n'est que le résultat d'un vaste quiproquo dans l'interprétation des *Quaestiones magistri Odonis*, et d'une méprise due, — comme beaucoup d'autres moins anciennes et toutes récentes, — à trop de confiance au petit jeu des rapprochements textuels.

Avant de passer à la cinquième et dernière classe de nos manuscrits, il est bon, pour ne pas avoir à y revenir de placer ici deux remarques.

La première, est qu'à l'époque où les copistes et les glossateurs commencèrent à attribuer explicitement la *Somme* au Victorin, — ce qui n'eut lieu qu'à partir du dernier quart du XIIe siècle, — l'accord sur cette paternité n'existait pas : les cinq manuscrits qui l'attribuent à Eudes de Soissons en sont

la preuve [1]. De plus, deux de ces manuscrits nient formellement l'antériorité de la *Somme* par rapport au *De sacramentis* de Hugues de Saint-Victor : « *ex dictis magistri Hugonis... secundum magistrum Anselmum et magistrum Hugonem.* » L'anonyme du *Liber de vera philosophia* qui affirmait cette antériorité, n'exprimait donc pas une opinion qui fut alors courante et communément acceptée.

En second lieu, nos cinq manuscrits paraissent contredire une autre affirmation du même anonyme. Celui-ci, après avoir énuméré les seize propositions de la *Somme* qu'il juge pestilentielles et raconté comment, d'après lui, Hugues de Saint-Victor les a rétractées, ajoute, par manière de transition, pour en venir à Pierre le Lombard :

« Fuit quoque alius magnae dignitatis homo in multis eum (Hugues de Saint-Victor, et dans la *Somme*, d'après le contexte) imitatus, primo similiter docens... [2] »

Suivent les propositions que l'anonyme reproche au Lombard et dont quelques-unes sont en effet dans la *Somme*. Le *Liber de vera philosophia* affirme donc explicitement que la *Somme* est antérieure aux *Sentences* du Lombard. Mon but n'est pas ici de discuter le bien ou le mal fondé de cette assertion, — que doivent nécessairement admettre tous les partisans de la paternité victorine de la *Somme*, puisque Hugues le Victorin est mort en 1141, et que les *Sentences* de Pierre le Lombard paraissent n'avoir été achevées que vers 1152. Je veux simplement attirer l'attention sur ce fait que celui qui le premier inscrivit le nom d'Eudes de Soissons en tête de la *Somme*, et les Cisterciens qui après lui admirent la légitimité de cette attribution, ne croyaient certainement pas la *Somme* aussi ancienne. Ils savaient tous qu'Eudes de Soissons avait été l'élève de Pierre le Lombard, puisque cela est écrit à plusieurs reprises

---

[1] La désignation d'Odon, précisée ensuite en Odon de Lucques, dans les trois manuscrits de Wurzbourg et d'Olmutz, dont il a été question plus haut, constituerait une hypothèse très plausible, qui cadre avec cette manière de voir.

[2] FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, Paris, 1909, p. 71.

dans les *Quaestiones* d'Eudes, qu'ils avaient dans leurs bibliothèques; et, si peu versés qu'ils fussent dans l'art de vérifier les dates, ils devaient, je pense, savoir que les élèves écrivent ordinairement plus tard que leurs maîtres, que la durée des études à Paris était fort longue et que la *Somme* n'est pas l'œuvre d'un étudiant. Quoiqu'il en soit, est-il vraisemblable qu'on eût osé attribuer la *Somme* à Eudes, si l'on eût pensé qu'elle était plus ancienne que l'œuvre du Lombard ?

Il ne suit point de là que la *Somme* est en fait postérieure aux *Sentences* du Lombard. Mais il en résulte qu'il y a lieu de se demander si, dans le passage cité, l'auteur du *Liber de vera philosophia* n'exprime pas, comme souvent ailleurs, une simple opinion personnelle, qui s'imposait d'ailleurs à son esprit par le fait qu'il admettait la paternité victorine de la *Somme*. La question est intéressante, puisque le *Liber de vera philosophia* nous donne le seul texte actuellement connu du XIIe siècle, où l'antériorité de la *Somme* par rapport aux *Sentences* du Lombard soit formellement énoncée : « *eum imitatus.* » Et il semble bien que les Cisterciens qui ont admis que la *Somme* était d'un élève du Lombard, se trouvant par là libérés de la hantise de l'origine victorine de l'œuvre, ne partageaient pas l'opinion de l'anonyme du manuscrit de Grenoble, dont par conséquent il est prudent de ne pas accepter les dires, les yeux fermés.

V

Deux manuscrits relativement récents attribuent la « Somme » à Hugues de Saint-Victor.

J'en étais là de mes investigations et, à ma grande, à ma très grande surprise, je n'avais encore rencontré aucun manuscrit où fût écrit en toutes lettres le nom de Hugues de Saint-Victor. Des recherches très minutieuses m'en firent enfin découvrir deux:

1. — Bordeaux, n. 609. On y lit, fol. 194 : « Incipit liber Sententiarum Hugonis de Sancto Victore. De fide et spe quae in nobis est... » (XII-XIIIe siècle).

2. — Nîmes, n. 52 : « Hugo de Sancto Victore De fide et spe. Inc. De fide et spe, quae in nobis est... » (XII-XIIIe siècle).

Le titre donné à la *Somme* par ce manuscrit de Nîmes est à remarquer. Déjà nous avons vu le rédacteur du catalogue de Wessobrunn inventorier la *Somme* sous la rubrique : *Quaestiones de fide*. A Nîmes, l'incipit de la *Somme* devient un titre : *De fide et spe*. Il ne paraît donc pas douteux que, lorsqu'Aubri de Trois-Fontaines énumère parmi les richesses des armoires de sa bibliothèque un traité : *De fide, spe et caritate*, qu'il attribue à Hugues de Saint-Victor, c'est bien de notre *Somme* qu'il est question. G. Robert a nié qu'Aubri fasse mention de la *Somme* [1]. Autant dire que les alchimistes du moyen âge ne parlent pas de cette chose qui est l'argent, parce que, conformément au jargon de certains de leurs grimoires, ils la désignent par le nom de « cire de la lune, *cera lunae* ».

Avant de tirer une conclusion de ce long et fastidieux relevé des titres et attributions de la *Somme* au XIIe siècle et au début du XIIIe, il reste à dire un mot d'un certain manuscrit de Cluny et d'un passage d'Aubri de Trois-Fontaines.

Dans sa chronique [2], commencée en 1232, Aubri fait mention de la *Somme* et l'attribue à Hugues de Saint-Victor. C'est de tous les chroniqueurs connus, le premier qui parle de la *Somme*, le premier aussi qui parle de cette attribution. Il peut donc être utile à notre sujet d'étudier sur quelles données Aubri se base soit pour faire, soit pour admettre cette attribution.

Puisque de son temps il existait des exemplaires de la *Somme* qui, — nous venons de le voir à Bordeaux et à Nîmes, — portaient le nom de Hugues de Saint-Victor, il est possible qu'Aubri n'ait fait que les reproduire. Mais, autant qu'on en peut juger par la manière dont il mentionne la *Somme* : « *Hugo, De tribus virtutibus fide, spe et caritate* », l'exemplaire qu'il en avait dans sa bibliothèque n'avait que le nom de *Hugo*, tout court.

---

[1] *Les écoles et l'enseignement de la théologie*, p. 216.

[2] MGH. SS., t. XXIII, p. 828-829; MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, Paris, 1903, t. III, p. 91.

Au moment où Aubri écrivait, les faiseurs de gloses marginales, à côté des textes du Lombard, de Robert de Melun, etc., avaient depuis quarante ou cinquante ans l'habitude de renvoyer à la *Somme* ainsi : «*Hugo, l. Sent.*,» ou bien : «*Hugo, De sacramentis et l. Sent.*» Ce dernier genre de glose admettait ou impliquait l'origine victorine de la *Somme;* le premier laissait la question ouverte, le sens de l'annotation dépendant du nombre de *Hugues*, que connaissait ou ne connaissait pas l'annotateur. Aubri ne semble pas s'être fié à ces gloses. Mais il procède, pour attribuer la *Somme* à Hugues de Saint Victor, par voie de raisonnement. Son témoignage vaut donc ni plus ni moins ce que vaut son argumentation, que voici.

Aubri sait qu'au XIIe siècle il y a eu trois Hugues, qui ont écrit. L'un a écrit sur les oiseaux, et il en fait un prémontré; le second a écrit sur l'histoire ecclésiastique, et il était moine noir; le troisième était Hugues de Saint-Victor :

« Hic multa scripsit laude digna, quae in armariis habentur. In quibus haec sunt. Hugo, de sacramentis. Hugo, super hierarchiam Dionysii. Didascalicon Hugonis. Hugo de tribus virtutibus, fide, spe et caritate. Et multa alia scripsisse dicitur [1]. »

Il est clair qu'Aubri avait conscience qu'on s'embrouillait et se trompait à perte de vue dans les attributions faites aux divers Hugues du XIIe siècle. Il essaye de s'y reconnaître et de restituer à chacun son bien, je veux dire, ses œuvres. C'était d'un érudit, qui avait quelque peu le sens critique. Mais, malheureusement, Aubri n'avait pas les instruments de travail, qui nous sont familiers. N'eût-il possédé que le *Répertoire bio-bibliographique* d'Ulysse Chevalier, il eût vite appris que son énumération de trois Hugues était insuffisante pour servir de base à un raisonnement quelconque; et, sans doute, trouvant la *Somme* dans ses armoires, il n'eût pas conclu précipitamment à Hugues de Saint-Victor, comme il fait. Le témoignage, d'ailleurs tardif, d'Aubri de Trois-Fontaines en faveur de la

---

[1] *Chronica*, a. 1130 (MGH. SS., t. XXIII, p. 828).

paternité victorine est donc loin d'être décisif. *Peiorem sequitur conclusio partem.*

Un mot, pour finir, sur un manuscrit qui se trouvait à Cluny un peu après le milieu du XIIe siècle.

L. Delisle a publié, d'abord dans le *Cabinet des manuscrits* [1], puis, d'après un meilleur texte, dans l'*Inventaire* du fonds de Cluny [2], un catalogue de la bibliothèque de Cluny qui, dit-il, « semble avoir été rédigé sous l'administration de l'abbé Hugues III, de 1158 à 1161 ». Le bibliothécaire a fait son travail avec soin et il décrit 570 volumes, chiffre énorme pour l'époque. Mais cependant, point de *Sentences* de Pierre le Lombard, qui, à ce moment, se trouvaient déjà à Clairvaux, et point de *Somme*. Pourtant on y lit : « 385. *Volumen in quo continetur liber Sententiarum magistri Hugonis Sancti Victoris de sacramentis.* »

On se souvient [3] qu'au XIIe siècle plusieurs manuscrits désignent la *Somme* par les titres de *Sententiae*, *De sacramentis*. On peut donc se demander si le rédacteur du catalogue de Cluny n'a pas voulu décrire la *Somme* par la réunion de ces deux titres. Comme au nom de l'auteur *Hugo* il ajoute le qualificatif *Sancti Victoris*, nous aurions ainsi la preuve que, dès 1161, vingt ans juste après la mort du Victorin, la *Somme* lui était déjà attribuée par un bon bibliographe.

Mais cette hypothèse, très favorable à la paternité victorine, ne s'impose pas. La formule employée par le catalogue de Cluny peut aussi désigner le *De sacramentis christianae fidei*, qui est certainement de Hugues de Saint-Victor. Le rédacteur, ayant en main un livre de théologie, aurait d'abord écrit *Liber sententiarum*, comme genre; puis remarquant que ce mot ne caractérisait pas assez l'ouvrage, il aurait ajouté en queue « *De sacramentis* »; ce qui, avec le nom de *Hugonis Sancti Victoris*, ne pouvait convenir qu'au *De sacramentis christianae fidei*.

---

[1] Paris, 1874, t. II, p. 459-485.

[2] *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fonds de Cluny*, Paris, 1884, p. 337.

[3] Voir plus haut, p. 22, 24 et 26.

Cette seconde hypothèse est tout aussi vraisemblable que la précédente. La première ne s'impose donc pas. D'ailleurs, le catalogue de Cluny étudié de plus près, semble nous avertir que c'est bien du *gros De sacramentis* qu'il y s'agit; car au n. 387, on lit : « *Volumen de iisdem sententiis.* » Or la *Somme*, à ma connaissance, ne se rencontre jamais divisée en deux volumes; il en va autrement du *gros De sacramentis*.

L'auteur du *Liber de vera philosophia* confirme notre conviction que le n. 385 de Cluny était bien l'authentique *De sacramentis* du Victorin. Car pour désigner cet ouvrage, l'anonyme de Grenoble écrit : « *magnum volumen, quod Sententiae ejus dicitur et liber ejus de Sacramentis intitulatur* [1]. » Le titre était donc *De sacramentis* et, dans l'usage courant, on appelait ce gros volume *Sententiae*. C'est précisément ce qu'a écrit le bibliothécaire de Cluny.

L'usage de désigner par le terme de *Sententiae* le *De sacramentis christianae fidei* a duré longtemps; et il explique pourquoi, au XIIIe siècle, quand on renvoyait aux *Sententiae* de Hugues, c'est presque toujours au *gros De sacramentis* qu'il faut recourir, ainsi que l'a justement remarqué Portalié [2].

Le même usage nous explique aussi comment la *Somme*, à partir du milieu du XIIIe siècle, reçut le titre sous lequel elle est actuellement désignée : *Summa Sententiarum*. Peu à peu, l'attribution de la *Somme* au Victorin s'était répandue, accréditée. On appelait le gros *De Sacramentis* du Victorin : *Sententiae*. La *Somme* passa pour l'abrégé, *Summa*, des *Sententiae* de Hugues. C'est ce qu'on peut voir dans le pseudo-Henri de Gand, Trithème etc., qui, dans leurs listes des œuvres de Hugues de Saint-Victor, désignent la *Somme* par ces mots : *Summa Sententiarum suarum* [3], et au XIVe siècle on transcrit encore des

---

[1] Dans FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore et ses doctrines*, p. 70.

[2] *Dict. de théol. cathol.*, article *Abélard* déjà cité, t. I, 1899, c. 54.

[3] FABRICIUS, *Bibliotheca ecclesiastica*, Hambourg, 1718, t. II, p. 121 : HENRI DE GAND, *De scriptoribus ecclesiasticis*, 25; t. III, p. 92 : TRITHÈME, *De scriptoribus ecclesiasticis*, 363. — Cfr les Prolégomènes de l'ancienne édition de Hugues de Saint-Victor, de Rouen, 1648, reproduite dans PL, CLXXV, CLXVI.

manuscrits de la *Somme* auxquels on donne pour titre, comme dans le manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles n. 1424 : « *Summa magistri Hugonis super librum Sententiarum.* »

VI

Maintenant il faut en venir aux conclusions. A s'en tenir aux données de la tradition manuscrite de la *Somme* :

1. — Cet ouvrage est certainement d'un « maître Hugues ».

2. — L'attribution, plus récente et confinée à un seul milieu, de la *Somme* à un « maître Eudes » doit être absolument écartée.

3. — Rien dans la tradition manuscrite ne nous contraint d'admettre que le maître Hugues qui est l'auteur de la *Somme* soit le Victorin. Car tout ce qui dans les textes et les faits étudiés paraît, à première vue, favoriser cette hypothèse, s'explique très bien si l'on discute faits et textes, comme nous avons fait, en supposant que le « maître Hugues » des meilleurs manuscrits n'est pas nécessairement le Victorin, mais Hugues, tout court.

Mais il n'est pas encore démontré, pour autant qu'en fait Hugues de Saint-Victor n'est pas l'auteur de la *Somme*. Sans doute, des raisons de critère externe alléguées en faveur du Victorin par Hauréau, Denifle, Fournier, Grabmann, il reste, je crois, si peu de chose qu'on peut dire qu'il n'en reste rien. Mais il n'est pas rare qu'on défende une bonne cause par de mauvaises raisons; et, dans ce cas, ruiner les raisons qui ne valent rien, ne prouve rien contre la cause, qui est et reste bonne.

Le terrain est déblayé, mais le problème n'est pas résolu. Pour en venir à bout, il faudrait déterrer quelque maître Hugues, qui ait pu vraisemblablement écrire la *Somme*, et montrer que cet Hugues, de fait, en fut l'auteur.

CHAPITRE II

DATE ET THÉATRE DE L'ACTIVITÉ THÉOLOGIQUE DU «MAGISTER HUGO»

SOMMAIRE. — I. La *Somme* cite les œuvres d'Abélard, donc elle est postérieure à l'an 1138. — II. Voisinage dans les manuscrits de maître Hugues, d'Anselme de Laon et de Gautier de Mortagne. — III. Emploi des œuvres d'Anselme de Laon. — IV. Réfutation des lettres de Gautier. — V. Emprunts au *De Trinitate* du même Gautier de Mortagne ; tout suggère que maître Hugues fut élève, puis écolâtre à Laon.

I

Nous voici donc en quête du maître Hugues qu'il nous faut. Et ce n'est pas la partie la moins difficile de notre tâche. Autant chercher une épingle dans une meule de foin.

Essayons de nous orienter et de trouver quelques directives, qui guideront nos pas dans le maquis où il nous faut pénétrer; tâchons de situer notre homme dans l'espace et dans le temps.

Il nous reste à Munich un manuscrit de la *Somme*, que le catalogue de Prufening date de 1158 [1]. Il est donc certain que la *Somme* n'est pas postérieure à cette date.

Mais elle a pu être faite avant 1158. Comme personne n'a encore pu déterminer jusqu'à ce jour à quelle date précise elle fut composée, cherchons la date extrême, avant laquelle elle

---

[1] Voir plus haut, p. 22.

n'a pas pu être faite. Et ce sera entre cette date et 1158 qu'il nous faudra chercher le maître Hugues qui en est l'auteur.

La *Somme* dépend littérairement des œuvres d'Abélard : souvent elle les réfute vivement, souvent elle s'en inspire, sans trop les démarquer [1]. Il semble donc qu'en ayant recours à la chronologie des œuvres d'Abélard, il devrait être possible de fixer la date la plus reculée où maître Hugues a pu l'écrire. Malgré les grands progrès réalisés ces dernières années dans notre connaissance de la chronologie des productions littéraires d'Abélard [2], il se trouve que les points de cette chronologie qui intéressent le plus notre sujet restent dans le vague. Par exemple, la *Somme* emploie les derniers livres de l'*Introduction* d'Abélard : mais on ne sait pas encore à quelle date ces livres furent composés : « entre 1125 et 1138 », c'est trop peu net pour notre dessein.

Cependant, une circonstance bizarre qui, au premier abord, paraît compliquer le problème que nous étudions, nous fournit un biais pour le résoudre en partie. Nous savons qu'Abélard, condamné à Soissons, en 1121, à brûler son traité *De unitate et Trinitate divina*, ne mit pas en libre circulation les livres qu'il produisit ensuite, dès leur achèvement; la crainte du fagot le rendait prudent. Ce ne fut qu'en 1138 que son œuvre théologique, je veux dire la *Théologie* et l'*Introduction*, devint accessible au grand public. Comme la *Somme* trahit une connaissance étendue et exacte de ces ouvrages, il faut, je pense, conclure qu'elle n'a pas pu être entreprise avant cette date.

Les œuvres théologiques d'Abélard n'étaient pas encore toutes en circulation en l'an 1136 ou 1137. Nous le savons par une lettre de Gautier de Mortagne à Abélard [3], qui est de l'une ou de l'autre de ces deux années. Cette lettre ne peut pas être antérieure à l'an 1136; car il y est question des élèves d'Abélard, de leur

---

[1] Voir les travaux de Portalié, Robert, Claeys-Boúúaert et Anders cités dans l'introduction, p. 6 et 8.

[2] Consulter l'excellent travail de G. Robert, *Les écoles, etc.*, Paris, 1909, p. 187 et suiv.

[3] D'Achery, *Spicilegium*, Paris, 1723, t. III, p. 524.

enthousiasme pour les explications de leur brillant professeur sur la Trinité : et l'on sait qu'après la fermeture de l'école du Paraclet, près de Troyes, en 1125, Abélard n'eut point d'élèves jusqu'à l'année 1136, où de nouveau il tint école à Paris.

Or, la lettre de Gautier nous apprend que le premier livre de l'*Introduction* (rédigé d'après Robert avant 1125) vient de lui passer sous les yeux comme une nouveauté; qu'il ne connaît pas les autres livres de cet ouvrage; bien plus, qu'il ne soupçonne même pas qu'Abélard les ait écrits.

Gautier s'intéressait au mode de présence de Dieu dans le monde, et nous avons de lui une lettre où il attaque Thierry de Chartres [1], dont les idées sur ce sujet ressemblent à celles que nous lisons dans le livre III de l'*Introduction*. Que Gautier ne connut pas ce troisième livre, au moment où il écrivait, il nous l'apprend lui-même. Il a, dit-il, récemment discuté de vive voix avec Abélard, et il se souvient de lui avoir entendu avancer des idées peu communes sur l'ubiquité divine et sur la localisation des Anges. Abélard tient-il encore les vues qu'il a énoncées ? Question qui n'aurait pas de sens, si Gautier avait quelque idée du troisième livre de l'*Introduction*, où Abélard traite ces sujets.

De plus, Gautier a « ouï » dire qu'Abélard prétend que le Christ par sa vie et par sa mort n'a rien mérité, et que, seule, l'intention, et non pas les œuvres, mérite récompense ou châtiment; et il demande à son correspondant de vouloir bien lui exposer sa pensée sur tous ces points. Mais si, dans le monde des écoles où vivait Gautier, on eût possédé la *Théologie chrétienne*, le *Commentaire de l'Épître aux Romains*, l'*Éthique*, et la fin de l'*Introduction*, où toutes ces questions sont débattues à plusieurs reprises, comment expliquer les étonnements, les ignorances et les demandes d'informations de Gautier, l'écolâtre de Laon ?

Vers la fin de 1138, — Mabillon dit simplement : *circa annum* 1139, mais la précision que j'admets est, semble-t-il, acquise [2],

---

[1] D'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 522.
[2] Voir Robert, *Les écoles, etc.*, p. 206.

— changement de décor. On n'a plus besoin d'interroger Abélard ou d'écouter ses élèves pour discuter ses doctrines. Guillaume, abbé de Saint-Thierry près de Reims, adresse à Geoffroi, évêque de Chartres et à Bernard, abbé de Clairvaux, un mémoire [1] contre les erreurs d'Abélard. Soit par le contenu du mémoire, soit par la lettre d'envoi [2] qui lui sert de préface, nous apprenons que Guillaume n'a pas le *Sic et non*, ni le *Scito teipsum*, mais qu'il en a entendu parler; et il craint que la doctrine de ces livres ne soit aussi monstrueuse que leurs titres. Mais il a en sa possession toute la *Théologie chrétienne* et toute l'*Introduction* : Abélard qui s'était tu (depuis 1125), enseigne de nouveau des nouveautés, *iterum nova docet*, *nova scribit*. Il fait maintenant pour l'Écriture Sainte, ce qu'il faisait autrefois pour la dialectique : il invente chaque année quelque nouveauté : *annuas novitates*. Ces livres passent les mers et les Alpes et l'on dit que leur doctrine a des partisans même en cour de Rome. Aussi l'abbé de Saint-Thierry déplore-t-il non seulement le silence de ses correspondants, mais le silence universel. « Presque tous les maîtres de la doctrine ecclésiastique étant morts, un ennemi domestique envahit la république chrétienne, vide de défenseurs. » Pour mettre fin au scandale de ce silence dangereux, Guillaume a pris note de treize articles de la nouvelle doctrine qui lui paraissent particulièrement scabreux, et il en a ébauché une réfutation qu'il soumet à ses correspondants, afin de les exciter à élever la voix contre l'erreur.

A quoi, dans les premiers mois de l'an 1139, saint Bernard répond que son silence s'explique par l'ignorance où il était de la plupart des faits, *plurima et pene omnia*, que lui a signalés l'abbé de Saint-Thierry [3].

Ce serait mal interpréter les lettres de l'écolâtre de Laon, Gautier de Mortagne et des abbés de Saint-Thierry et de Clairvaux, que d'en vouloir conclure qu'avant 1138 on ne connut

---

[1] *Disputatio adversus Petrum Abaelardum ad Gaufridum Carnotensem et Bernardum* (PL, CLXXX, 249 et suiv.).

[2] *Epist.* CCCXXVI, parmi les lettres de saint Bernard (PL, CLXXXII, 531).

[3] *Epist.* CCCXXVII (PL, CLXXXII, 533).

aucune des opinions singulières et nouvelles que soutiennent les derniers ouvrages d'Abélard. D'abord, les vues personnelles d'Abélard sur la Trinité se trouvent toutes dans le traité brûlé à Soissons en 1121. On peut dire que sur ce mystère, — qui n'en était pas un pour le péripatéticien du Palet, — la *Théologie* et l'*Introduction* ne sont que des apologies successives du traité condamné et brûlé *De unitate et Trinitate divina*. Ensuite, après vingt ans d'enseignement de la logique et d'un peu de théologie, en 1122, Abélard mit la main au *Sic et non* : les études de P. Fournier et celles de Grabmann ont montré que rien n'est moins personnel que ce travail de seconde main, qui n'est qu'une compilation de textes qui traînaient depuis longtemps dans les recueils des canonistes [1]. S'il est vrai, que dans cette longue série de textes patristiques ou scripturaires divergents ou en apparence contradictoires, Abélard se garde d'exprimer aucune opinion personnelle, de dire s'il tient pour le *oui* ou le *non*, sur les nombreux points d'interrogation qu'il pose, cependant il semble que, dès cette époque, les opinions du compilateur se dessinaient dans son esprit. Car les questions soulevées par le *Sic et non* sont rangées dans l'ordre où les traite l'*Introduction*; et l'on peut dire, que presque toute la documentation qui sert de base aux écrits postérieurs d'Abélard, se trouve dans ce carton à fiches qu'est en réalité le *Sic et non*. Inévitablement, pendant qu'il se constituait et classait méthodiquement cette mine de renseignements sur la plupart des problèmes de la théologie, Abélard entrevoyait plus ou moins nettement quel usage il en pourrait faire, ce qu'il en tirerait. Et il est bien difficile d'admettre que les très nombreux élèves qu'il eut jusqu'en 1125, n'aient eu aucune connaissance de ses pensées intimes, des conclusions qui hantaient son esprit. Leur mémoire ou leurs cahiers de notes pouvaient suffire à répandre les plus saillantes de ces conclusions par toute l'Europe.

Et de fait, on voit à Rome, dès 1126, celui qu'on a nommé le

---

[1] FOURNIER, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 661; cfr GRABMANN, *Geschichte der scholastischen Methode*, 1909-1911, t. II, p. 174; t. I, p. 234.

saint Bernard de l'Allemagne, Gerhoch de Reichersberg, discuter christologie contre un élève d'Abélard nommé Luitolf. De nouveau à Rome, vers 1133, le même Gerhoch rompt des lances, à propos de l'adoptianisme abélardien, contre un autre élève du novateur français, Adam, chanoine de Latran, qui finit par apostasier [1]. De même, sans qu'on puisse rigoureusement préciser la date, Hugues de Saint-Victor consulta saint Bernard sur trois points singuliers de la doctrine d'Abélard : le baptême de désir, l'objet de la foi des patriarches et le péché d'ignorance [2]. Bernard, à qui Hugues n'avait point donné le nom d'Abélard, devina de qui il était question; et il écrivit un petit traité [3] pour réfuter les trois opinions qu'on lui avait rapportées; et, plus tard, Hugues inséra, sans dire où il la prenait, une bonne partie de ce traité dans son *De sacramentis* [4]. Or, ni Hugues, ni Bernard n'avaient connaissance, au moment où ils s'écrivaient, des passages de la *Théologie*, du *Commentaire de l'Épître aux Romains* et de l'*Introduction* où les trois sujets indiqués sont abordés; et il est très probable que la correspondance de Bernard et de Hugues eut lieu avant qu'Abélard n'eût rédigé la plupart de ces ouvrages.

Ces quelques faits nous montrent que l'on connut et discuta plusieurs des opinions personnelles d'Abélard, avant d'avoir en main ses écrits, avant même que ces écrits n'existassent. Il nous faut donc être extrêmement réservés, quand il s'agit, par comparaison des opinions, des formules et même des arguments, de déterminer des dates de composition et des relations de parenté ou de dépendance littéraire.

Il n'en reste pas moins que, si avant 1138 nous trouvons des traces de quelque connaissance de certaines des idées d'Abélard, ce n'est qu'à partir de la fin de 1138, que paraissent les livres qui impliquent la connaissance de l'ensemble de l'œuvre du

---

[1] Voir LEFFLAD, article *Gerhoh*, dans le *Kirchenlexicon*, t. V, p. 383.

[2] DEUTSCH, *Peter Abälard*, Leipzig, 1883, p. 466. — VACANDARD, *Saint Bernard*, Paris, 1897, t. II, p. 116. — ROBERT, *Les écoles, etc.*, p. 206.

[3] *De baptismo aliisque quaestionibus* (PL, CLXXXII, 1031).

[4] *De sacramentis*, lib. I, x, 6 (PL, CLXXVI, 336-338).

novateur. Le *Mémoire* de Guillaume de Saint-Thierry contre Abélard ne fut pas composé avant 1138; ce n'est qu'après la mort de l'antipape Pierleone, c'est à dire après 1138, que Gerhoch de Reichersberg écrivit et présenta au pape Innocent II son traité, malheureusement perdu, *Contra plures Abaelensis discipulos.*

D'où nous pouvons conclure avec certitude : si le mémoire de Guillaume, si le traité de Gerhoch ne purent pas se faire avant 1138, parce qu'il était impossible de les écrire avant la mise en circulation des écrits du délinquant, à fortiori la *Somme* ne put pas être composée avant cette date. Car la *Somme* dépend littérairement autant et plus que le *Mémoire* de l'abbé Guillaume, du texte d'Abélard. Par la *Somme*, on peut mieux connaître l'ensemble de la pensée d'Abélard que par ce *Mémoire :* si Guillaume en attaque treize points, la *Somme* en réfute bien davantage. De plus, ce que ne fait pas le *Mémoire*, la *Somme* s'inspire du plan général de l'*Introduction;* souvent même elle s'approprie les conclusions et les preuves d'Abélard. En outre, la *Somme* emploie le *Sic et non*, le *Scito teipsum*, dont Guillaume ne connaît que les titres « monstrueux ». Enfin, la *Somme* connaît et transcrit l'*Epitome*, ce résumé de l'*Introduction*, qui probablement, n'est pas d'Abélard lui-même et que saint Bernard consultait en 1140 et nommait *Sententiae*, comme il est encore intitulé dans le seul manuscrit qui nous en reste, celui de Munich-Prufening.

En résumé, aucun ouvrage impliquant la connaissance de l'ensemble de l'œuvre théologique d'Abélard n'est antérieur à 1138; et la raison en est qu'avant cette date cette œuvre, ou n'était pas achevée, ou n'était pas encore sortie des tiroirs de son auteur. Il est donc certain que la *Somme* n'est pas antérieure à 1138. Si d'ailleurs elle eût existé à cette date, Guillaume de Saint-Thierry n'eût point pu parler de « l'universel silence » des maîtres. Les dates extrêmes entre lesquelles la *Somme* fut composée sont donc 1138 et 1158.

II

Nous avons réussi à situer le « maître Hugues » auteur de la *Somme*, dont nous cherchons les traces, dans le temps : tout « Hugues » du XIIe siècle qui n'a pas été « maître » entre 1138 et 1158 n'est pas notre homme. Il faut maintenant essayer de situer le même personnage dans l'espace : si nous y parvenons, nos chances de le rencontrer et de le reconnaître augmenteront sensiblement.

Il y avait en France entre 1138 et 1158, trois centres principaux d'études théologiques, Laon, où enseignait le successeur d'Anselme de Laon, Gautier de Mortagne, Chartres et Paris. Dans lequel de ces trois milieux avons-nous le plus de chances de rencontrer notre maître Hugues ? On est bien renseigné sur les maîtres qui enseignèrent alors à Chartres, grâce aux beaux travaux de Clerval [1]; les œuvres de Jean de Salisbury nous donnent les noms des maîtres parisiens : pas de maître Hugues, qui vive entre 1138 et 1158. Ce serait insuffisant pour conclure qu'il faut chercher maître Hugues à Laon. Mais voici un léger indice, en faveur du milieu laonnais.

En faisant le relevé des titres et attributions de la *Somme*, dont on a lu plus haut le résumé, j'ai noté la composition d'un certain nombre de manuscrits. Je remarque dans mes fiches que la *Somme* se rencontre assez souvent sous la même couverture que le traité d'Anselme de Laon, *Inc.*, *De sententiis divinae paginae*. Par exemple, à Marseille, n. 231, où entre la *Somme* et cette œuvre d'Anselme se trouve insérée une chronique normande sur Rollon; même rencontre, dans les nn. 708 et 731 de la Mazarine. On se souvient, d'ailleurs, du manuscrit n. 533 de Rouen, où le compilateur d'un cours de théologie par extraits a noté dans la marge d'un long passage de la *Somme:* « *secundum magistrum Anselmum.* »

Une hirondelle ne fait pas le printemps. Mais en voici une seconde. L'auteur de la *Somme* n'a pas écrit de traité du mariage.

---

[1] *Les Écoles de Chartres au moyen âge*, Paris, 1895, p. 174 et 523.

La plupart des manuscrits de la *Somme* suppléent à cette lacune par un *De matrimonio* [1] qui est l'œuvre de Gautier de Mortagne, qui enseigna plus de trente ans à Laon. Denifle a remarqué que, par suite de la présence de ce traité à la fin de la *Somme*, l'explicit de certains exemplaires est ainsi formulé : « *Expliciunt quaestiones Libri sententiarum a magistro Walthero compositae* [2]. » Et ce n'est que très rarement que l'on trouve isolé de la *Somme* ce traité du mariage de Gautier.

De même, Gautier a composé un traité sur Dieu et la Trinité ; et ce traité ne se trouve probablement jamais isolé de la *Somme*. Il est dans le même volume qu'elle, à Paris, Bibliothèque nationale, n. 12258, et à Oxford, St-John College, n. 98, d'après Hauréau [3].

Enfin, il nous reste dix lettres de Gautier de Mortagne. Ces lettres ont été éditées, quatre par Martène d'après une copie faite par Mabillon sur les manuscrits de la Reine Christine de Suède [4], les autres, sauf une, par Luc d'Achery [5]. Je ne connais pas d'autre exemplaire de ces lettres, sinon dans le manuscrit n. 238 d'Erlangen, que signale Grabmann [6]. Et, comme si c'était un sort, ce volume n. 238 contient avec les lettres de Gautier, son traité du mariage, et aussi la *Somme*.

La lettre de Gautier dont il reste à parler a été éditée par Mathoud, dans les notes de son édition de Robert le Poule [7].

---

[1] Aux manuscrits connus nous pouvons ajouter celui d'Olmutz, Studijni Knihovna, n. 302 : « Tractatus de conjugio a magistro Waltero de Mauritania compositus », et ceux de Wurzbourg, mp. th. q. 62 et 36, cités plus haut, p. 40.

[2] Article de l'*Archiv*, t. III, p. 637.

[3] *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, p. 68.

[4] MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, Paris, 1724, t. I, p. 832-848.

[5] D'ACHERY, *Spicilegium*, Paris, 1723, t. III, p. 520-525.

[6] GRABMANN, *Geschichte der scholast. Methode*, t. II, p. 300. Sur ce manuscrit d'Erlangen, voir l'article déjà cité de GILLMANN dans *Der Katholik*, t. XIX, 1917, p. 216.

[7] PL, CLXXXVI, 1052. — Il s'agit de Robert Pullus. Depuis le XVIe siècle, on trouve ce nom transcrit : Polenius, Polenus, Pulcy, Pollen, Bullen et aussi Pulleyn ; Le *Dictionary of national biography*, Londres, 1909, t. XVI, p. 462, écrit Pullen. D'après Thomas Wright (*Biographia britannica literaria, anglo-norman period*, Londres, 1846, p. 182), la seule leçon autorisée par les anciens manuscrits est Robertus Pullus, traduction de Robert le Poule.

Elle est adressée à Hugues, prieur de Saint-Victor. Or, Hugues devint prieur en 1133. Hugues répondit : sa réponse dans les manuscrits porte le titre : « *De anima Christi* », et dans plusieurs éditions, celui-ci : « *De sapientia Christo et de sapientia Christi.* » Cette réponse de Hugues est certainement antérieure à son *De sacramentis christianae fidei*, puisque dans ce dernier ouvrage, Hugues renvoie, à propos de la science du Christ, à ce qu'il en a dit dans le *De anima Christi* [1]. Ces détails peuvent aider à déterminer d'assez près la date de composition du *De sacramentis;* mais revenons à notre sujet.

La lettre de Gautier à Hugues se rencontre avec la réponse de Hugues, très fréquemment dans les manuscrits, jointe à d'autres écrits soit de Gautier, soit du Victorin. Mais la lettre de Gautier se trouve aussi, sans la réponse de Hugues et en l'absence de tout autre écrit de Gautier, par exemple dans le n. 85 de Tours, où on lit au début de la lettre trois mots que ne donne pas Mathoud : « *Nuper de Parisiis veniens* ». On la trouve de même isolée, dans un manuscrit de Nîmes, n. 52; mais ce volume contient notre *Somme*. La *Somme* et la lettre, avec l'*incipit* « *Nuper de Parisiis veniens* », se trouve aussi dans le manuscrit n. 1422 de Bruxelles[2]. C'est comme un fait exprès. Si la *Somme* se trouve assez souvent sans aucun écrit de Gautier, ce qui nous reste de Gautier, ne se rencontre que rarement ou pas du tout sans la *Somme*.

Ce rapprochement, sous la même couverture, de la *Somme* et des débris de l'activité littéraire de Gautier de Mortagne peut, à la rigueur, être fortuit. Mais il est trop fréquent pour n'avoir pas eu une raison suffisante, et par conséquent pour n'avoir pas, pour nous, de sens. L'explication la plus simple du fait est probablement que les premières copies de la *Somme* furent exécutées dans un milieu où l'on faisait aussi des copies

---

[1] Lib. II, II, 6 (PL, CLXXVI, 383, C.)

[2] « Epistola G. ad Hugonem priorem Sancti Victoris. *Inc.* Nuper de Parisiis veniens. » C'est un manuscrit du XIVe siècle qui contient, comme on l'a signalé plus haut, les *Sententiae magistri Ottonis ex dictis magistri Hugonis* (fol. 10-79) et la lettre de Gautier de Mortagne au « magister W. » : « *Petitioni vestrae mox obtemperare volui* » (fol. 112-113).

de Gautier de Mortagne et d'Anselme de Laon. D'où il suivrait que c'est dans le milieu laonnais, où Gautier tenait école, qu'il y a le plus de chance de trouver des traces du « maître Hugues » que nous cherchons.

Admettons donc un instant, comme hypothèse, que maître Hugues, l'auteur de la *Somme*, a ou étudié ou enseigné et écrit à Laon. Les écoles de Laon avaient été rendues célèbres par le long enseignement d'Anselme de Laon († 1117). Gautier de Mortagne y tint aussi école de théologie depuis les environs de 1120 jusqu'à l'an 1155, où il devint évêque [1]. Maitre Hugues a donc dû connaître et probablement utiliser, soit pour les suivre soit pour les combattre, les écrits d'Anselme et de Gautier; et il doit rester des traces de cet emploi dans la *Somme*. Vérifions ce qu'il en est.

III

Jusqu'à ces dernières années, on n'avait sur les œuvres d'Anselme de Laon que des données très rudimentaires. Mais en 1919, Franz Bliemetzrieder a édité deux cours de théologie du véritable père de la scolastique : les *Sententiae divinae paginae*, et les *Sententiae Anselmi* [2]. Cette publication est une véritable révolution, qui fera sans doute moins de bruit que l'édition des inédits d'Abélard par Victor Cousin, mais qui amènera la révision de plus d'une des données communément admises sur les origines de la scolastique.

C'est un fait, depuis longtemps signalé par Mignon, que tout le second livre des *Sentences* de Pierre le Lombard, sauf la première et les sept dernières distinctions, se retrouve dans les vingt-trois chapitres consacrées par la *Somme* à l'étude des

---

[1] P. Féret, *La faculté de théologie de Paris*, moyen âge, Paris, 1894, t. I, p. 94.

[2] *Incipit, Principium et causa omnium Deus*. Toutefois, l'auteur ne nous a pas encore donné le fascicule qui doit contenir ses prolégomènes critiques et écarter toute objection à une attribution définitive. L'édition a paru dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des M. A.* de Baeumker, t. XVIII, II-III, Munster, 1919.

natures angéliques, de l'œuvre des six jours, de la création de l'homme, du péché originel, des péchés actuels et du libre arbitre [1]. Jusqu'à ce jour, personne n'a fait l'hypothèse pourtant assez naturelle, d'une source commune au Lombard et à l'auteur de la *Somme;* comme on croyait la *Somme* d'origine victorine, ou du moins comme on la croyait antérieure d'une dizaine d'années au *Livre des sentences*, on admettait que Pierre le Lombard avait fait, suivant les mœurs du temps, un immense plagiat, sans le dire. La réalité est tout autre. Anselme de Laon, dans ses deux traités récemment édités, est très court sur la matière du premier livre des *Sentences;* mais il développe longuement toutes les questions traitées au second livre du Lombard. Les *Sententiae divinae paginae* consacrent à ces sujets vingt-cinq pages [2], les *Sententiae Anselmi* leur en donnent trente [3]. Ces pages sont la source commune et originale du Lombard, de la *Somme* et de beaucoup d'autres auteurs ou compilateurs.

Et pour qu'on n'imagine pas qu'il ne s'agit que d'une dépendance éloignée et d'une ressemblance qui peut s'expliquer par l'identité des sujets traités, il est utile de mettre sous les yeux du lecteur un exemple, entre cent autres que l'on pourrait choisir.

Sententiae Anselmi (Édit. BLIEMETZRIEDER, p. 51)	*Somme des Sentences* (Tract. II, 4; PL, CLXXVI, 83)
« Creavit Deus inter ceteros angelum unum, non ordinem, sed spiritum individualem, qui in sacra scriptura lucifer appellari solet, huncque aliis digniorem in sua creatione constituit. De eo Dominus loquens ad beatum Iob dicit : *Ipse est principium viarum Dei*, id est, principale opus inter	« Inter eos qui ceciderunt unus fuit excellentior omnibus aliis, et non solum illis qui ceciderunt sed et omnibus aliis eum fuisse excellentiorem videntur auctores velle. Quemadmodum Iob dixit : *Ipse est principium viarum Dei.* Et in Ezechiele : *Tu signaculum similitudinis plenus scientia et per-*

[1] MIGNON, *Le « Tractatus theologicus » et Pierre Lombard*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. LXII, Amiens, 1890, p. 537.

[2] Dans l'édition de BLIEMETZRIEDER, *op. cit.*, p. 10-35.

[3] *Ibid.*, p. 48-78.

omnia opera Dei. Et Gregorius super eumdem locum : Deus qui cuncta creavit, hunc eminentiorem cunctis condidit, — nam etsi aequalem, quod quidem incertum est, supra se tamen nullum habuit. Et Ezechiel de ipso dicit : *Omnis lapis pretiosus operimentum tuum*, id est, omnes angelici spiritus tibi subjecti, tibi venerationem exhibentes, et te quasi vestimentum pretiosum circumornantes. Hic quoque lucifer, quia in tanta dignitate se sublimatum vidit, ceteros angelicos spiritus superbiendo contempsit, et Deo creatori suo invidendo ipsi parificari voluit. Sicut de eo legitur in Isaia : *Conscendam supra astra caeli*, id est super angelos exaltabor, — ecce superbia, — *sedebo in montem testamenti in lateribus aquilonis, et ero similis Altissimo*, — ecce invidia; Deo enim de sua altitudine invidebat. »

fectione decoris in deliciis paradisi. Quod sic exponit Gregorius : Quanto in eo subtilior est natura, tanto in illo imago Dei similius insinuatur expressa. Item in Ezechiele : *Omnis lapis pretiosus operimentum ejus*, id est, omnis angelus operimentum ejus; quia ut dicit Gregorius, in aliorum comparatione ceteris clarior fuit. Unde appellatus est lucifer, qui non unus ordo, sed unus spiritus putandus est. Quia, ut dicit Isidorus, postquam creatus est absque aliquo intervallo profunditatem suae scientiae perpendens in suum Creatorem superbivit, et ut dicitur in Isaia Deo aequari voluit dicens : *In caelum conscendam, super astra caeli exaltabo solium meum, et ero similis Altissimo.* Similis esse voluit, non per imitationem, sed per aequalitatem : et non solum aequalis, sed etiam quod superior esse voluit, videtur auctoritas illa velle: *Extollitur etc.* »

Il n'est donc pas douteux que la *Somme* dépend littérairement des *Sententiae Anselmi*. Il ne faudrait cependant pas en conclure que, nécessairement et toujours, cette dépendance ait été directe et immédiate. Le passage qu'on vient de lire a été choisi, parce qu'il n'a point de parallèle dans les auteurs dont on sait depuis longtemps que la *Somme* s'est inspirée, je veux dire Abélard et Hugues de Saint-Victor. Mais si on consulte les *Sentences* de Pierre le Lombard, on y trouvera [1] tout ce morceau sur Lucifer; et si l'on compare le texte de la *Somme* et celui du Lombard, il est évident que ces deux rédactions sont étroitement

[1] Lib. II, dist. VI, 1 (PL, CXCII, 662; édit. Quaracchi, t. I. p. 329).

apparentées : on ne se trouve pas ici en face d'un emploi indépendant d'une source commune ; l'un des deux auteurs connaît et copie l'autre, presque sans le démarquer. Et il n'y a pas, je crois, besoin d'être un expert breveté en critique textuelle pour décider lequel des deux a exploité l'autre. La chose est assez claire, dès que l'on connaît la source commune et qu'on n'est plus hypnotisé par le préjugé de l'origine victorine de la *Somme*.

Pour faciliter au lecteur la comparaison, voici le texte entier du Lombard, d'après la récente édition de Quaracchi :

« Inter quos unus fuit omnibus aliis cadentibus excellentior, nec inter stantes aliquis eo fuit dignior, sicut testimoniis auctoritatum monstratur. Ait enim Iob : *Ipse est principium viarum Dei*. Et in Ezechiele legitur : *Tu signaculum similitudinis, plenus scientia, et perfectione decorus, in deliciis paradisi Dei fuisti*. Quod Gregorius exponens ait : Quanto in eo subtilior est natura, eo magis in illo imago Dei similis insinuatur impressa. Item in Ezechiele : *Omnis lapis pretiosus operimentum ejus*, id est, omnis Angelus quasi operimentum ejus erat, quia, ut dicit Gregorius, in comparatione aliorum ceteris clarior fuit. Unde et vocatus est lucifer, sicut testatur Isaias : *Quomodo, inquit, cecidisti, lucifer, qui mane oriebaris etc*. Qui non unus ordo, sed unus spiritus accipiendus est, qui, texte Isidoro, postquam creatus est, eminentiam naturae et profunditatem scientiae suae perpendens, in suum Creatorem superbivit in tantum, quod etiam Deo se aequare voluit, ut in Isaia dicitur : *In caelum ascendam, super astra caeli exaltabo solium meum, et ero similis Altissimo*. Similis quidem esse Deo voluit non per imitationem, sed per aequalitatem potentiae. »

Les trois premiers chapitres de la *Somme* dépendent aussi des *Sentences* d'Anselme de Laon. Maître Hugues y traite de la foi, de la charité et de la foi des patriarches. En 1885, Denifle, dans un article retentissant et qui a rendu en son temps de grands services à l'histoire de la scolastique, avait caractérisé ce qu'il appellait l'école d'Abélard par ces deux faits, qu'on y traite de la foi, de l'espérance et de la charité, et qu'on y parle de ces actes essentiels de la vie chrétienne dès le début des cours de théologie [1]. Depuis, on a beaucoup écrit sur ce sujet,

[1] *Abälards Sentenzen und die Bearbeitungen seiner Theologie*, dans l'*Archiv*, t. I, 1885, p. 419 et *passim*.

et disséqué à plaisir les trois premiers chapitres de la *Somme*, pour y retrouver les traces de l'influence d'Abélard, de Hugues de Saint-Victor, etc.

Ici encore la publication de deux traités d'Anselme de Laon met à mal plus d'une conclusion prématurée. Toutes les questions signalées par Denifle avaient été traitées par Anselme de Laon [1]. Après lui, elles devinrent classiques; on les retrouve plus ou moins développées chez Hugues d'Amiens ou de Rouen [2], Abélard [3], Hugues de Saint-Victor [4], maître Roland [5] et Pierre le Lombard [6]. Qu'on lise ces auteurs dans l'ordre indiqué, on ne doutera pas que tous ont comme thème fondamental le texte d'Anselme de Laon.

Quant à notre maître Hugues, l'auteur de la *Somme*, suivant la méthode dont il fait l'aveu dans sa préface, il prend son bien où il le trouve dans l'œuvre de ses devanciers; et, en les abrégeant, il en fait une mosaïque de sa façon. Comme l'a très bien vu Denifle, c'est à Abélard qu'il emprunte l'idée de commencer son traité par l'étude des actes essentiels au salut; mais pour la doctrine et pour l'ensemble de sa composition, c'est Hugues de Saint-Victor qu'il démarque surtout, dans ces trois premiers chapitres. Quelques lambeaux de phrase cependant paraissent avoir été empruntés directement à Anselme de Laon [7].

Ces premiers résultats de notre enquête sur l'origine probablement laonnaise de la *Somme*, sont plus que suffisants pour nous assurer que la piste que nous ont indiquée les données

---

[1] *Sententiae Anselmi*, édit. citée, p. 79 à 81.

[2] *Dia ogorum seu quaestionum theologicarum libri septem* (PL, CXCII, 1200, 1211).

[3] PL, CLXXVIII, 981, 984.

[4] Hugues de Saint-Victor a deux rédactions : la première, qui est dans le *De sacramentis legis naturalis et scriptae* et où se trouve la définition de la foi : *certitudo voluntaria*, rappelle davantage le contexte d'Anselme de Laon (PL, CLXXVI, 35—37). La seconde réfute l'*Introduction* d'Abélard, et emprunte, sans le dire, un long passage au *De baptismo* de saint Bernard (*ibid.*, 328—341).

[5] *Sententiae*, édit. GIETL, p. 10 et suiv. D'après EHRLE (*Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1892, t. XVI, p. 149), ces *Sententiae* ont été écrites entre 1142 et 1148.

[6] Lib. III, dist. XXIII-XXVI.

[7] *Somme*, tract. I, 1, 2, 3 (PL, CLXXVI, 43—47)

bibliographiques, ne risque point de nous égarer. Il faut maintenant examiner si la *Somme* dépend aussi de Gautier de Mortagne.

IV

La vie de Hugues, abbé de Marchiennes [1], nous apprend que, jeune homme, il vint avec d'autres flamands, parmi lesquels se trouvait Gautier de Mortagne, étudier à Reims, à la célèbre école de l'archidiacre Albéric. Bientôt brouillé avec Albéric, qu'il embarrassait au « cercle », le jeune Gautier ouvrit à l'abbaye de Saint-Remi une école, rivale de celle de l'archidiacre. Mais Gautier faisait concurrence et portait ombrage à plus fort que lui; il dut bientôt quitter Reims.

Il se rendit à Laon, avec un grand nombre de ses élèves; et il y commença, — quelques années seulement après la mort du fameux Anselme († 1117), — un enseignement qui dura une trentaine d'années au moins; enfin, en 1155, l'écolâtre Gautier devint évêque de la ville de Laon [2].

Nous avons déjà dit qu'il nous reste de Gautier un traité de la Trinité, dix lettres et un traité du mariage.

Les deux premières lettres de Gautier, publiées par Martène [3], sont adressées, en 1140, à maître Albéric de Reims, alors archevêque de Bourges, mais autrefois le professeur peu bienveillant de l'écolâtre de Laon. Elles traitent ainsi que la troisième, qui est adressée à certains élèves de Gilbert de la Porrée, d'intéressantes questions matrimoniales. Elles paraissent antérieures au traité de Gautier sur le mariage, qui d'ailleurs en reproduit la doctrine. On pourrait peut-être par une étude attentive de ces lettres et de ce traité, déterminer la date précise de la composition de ce *De matrimonio*, qui forme aujourd'hui le dernier livre de la *Somme*. Il est probable que ce traité est postérieur au concile de Reims de 1148, dont le canon VII

---

[1] *Vita Hugonis, abbatis Marchianensis*, 2, anonyme, dans MARTÈNE, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, p. 1712 et suiv.

[2] *Gallia christiana*, Paris, 1751, t. IX. p. 533.

[3] *Amplissima collectio*, t. I, p. 834 et suiv.

décida le point soulevé par les élèves de Gilbert [1]. Mais comme la *Somme* ne fut pas d'abord éditée avec le traité du mariage de Gautier, puisque beaucoup de manuscrits de la *Somme* ou bien ne parlent pas du mariage, ou bien ne renferment pas l'œuvre de Gautier, mais un traité du mariage dû à un autre auteur, la date de la composition du *De matrimonio* de Gautier ne peut jeter aucune lumière sur notre sujet. Il va d'ailleurs sans dire que la *Somme* qui ne traite pas du sacrement de mariage, ne fait aucun emprunt à ces trois premières lettres.

Il en est de même pour la quatrième lettre de Gautier, que donne Martène, où les curieux pourront voir ce que pensait l'écolâtre de Laon, après saint Augustin mais bien avant Molina, de l'emploi que Dieu fait de la science qu'il a des futurs conditionnels. *Nil sub sole novum* [2].

La *Somme* n'emploie pas davantage trois des cinq lettres de Gautier, qu'a éditées d'Achery [3]. Rien de la première, adressée à un moine Guillaume qui niait la validité du baptême donné par les hérétiques; rien de la seconde, adressée à maître Thierry de Chartres, qui errait sur l'ubiquité divine; rien de la cinquième adressée à Abélard, vers 1136, qui, nous l'avons déjà dit, se trompait sur l'origine de la connaissance que nous avons de la Trinité. La *Somme* s'accorde, il est vrai, avec ces trois lettres pour la doctrine; on pourrait même y mentionner quelques ressemblances verbales; mais comme il s'agit ici de questions très débattues au XIIe siècle et partout traitées presque dans les mêmes termes, on ne peut pas prouver que l'auteur de la *Somme* ait eu connaissance de ces trois dissertations de Gautier.

Mais l'auteur de la *Somme* a certainement eu entre les mains la quatrième lettre, adressée par Gautier à « maître Albéric », sans autre titre honorifique. Cette lettre est donc antérieure à l'épiscopat d'Albéric [4], c'est à dire à l'an 1136. Albéric sou-

---

[1] *Amplissima collectio*, t. I, p. 839. Cfr MANSI, XXI, 715.
[2] *Amplissima collectio*, 845. C-D.
[3] *Spicilegium*, t. III, p. 520.
[4] A. NOYON, article *Albéric de Reims*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, 1919, t. I, c. 1410.

tenait que le Christ n'a pas éprouvé la crainte, et alléguait quelques textes patristiques dans ce sens. Gautier en cite en sens contraire; et il se vante de les concilier tous, par une distinction qu'il donne comme une trouvaille personnelle, et qui l'est en effet :

« Dicendum est ergo de diversitate timorum, quorum alter in Christo fuit, alter esse non potuit. Est unus timor de morte corporali, sive de alia adversitate temporali proveniens, qui quandoque tam vehemens est, et in tantum subiugat rationem ut hominem contempto Dei praecepto inducat in peccatum gravissimum. Pro tali siquidem timore negavit Petrus se novisse Dominum... Quicumque autem hunc timorem habuerit, de illo veraciter dici non potest iuxta aliquem usum loquendi quod non timuerit. Est alius timor moderatus, qui pro morte imminente naturaliter inesse solet omni homini; et si modum non excedat sine peccato est, quemadmodum fames, et sitis... Iuxta hunc loquutionis modum, verum est Salvatorem timuisse mortem, quam sicut verus homo naturaliter et moderate timuit [1]. »

L'auteur de la *Somme* s'est approprié cette « distinction » originale. Traitant de la tristesse du Christ, il résume la lettre à maître Albéric, puis, la démarquant à peine, il écrit ces lignes où la prose de Gautier est reconnaissable :

« Ad quod dicendum est quod est quaedam tristitia et quidam timor quae in tantum dominantur animo et submergunt rationem ut hominem, Dei contempto praecepto, ducant in peccatum; sicuti Petrus timore negavit. Et de huiusmodi loquuntur auctores, quando dicunt Christum non timuisse. Sed est quidam timor moderatus qui naturaliter inest omni homini, et sine peccato est, sicut fames, et sitis; et ille fuit in Christo, horruit quippe mortem [2]. »

Nous voici certains que maître Hugues n'a pas ignoré totalement son contemporain, Gautier. Mais nous allons voir qu'il ne s'en est pas toujours inspiré.

Gautier, dans la seconde lettre que donne d'Achery, et qui est adressée, ni plus ni moins, « à tous les fidèles, *ad universos*

---

[1] D'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 523.

[2] D'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 523; cfr la *Somme*, tract. I, 17 (PL CLXXVI, 75, D).

fideles », se plaint qu'on murmure contre lui, parce qu'il a nié la formule : « Homo assumptus est Deus. » Sans se rétracter, — quoi qu'on en ait dit [1], — il s'explique clairement, et sans peur :

« Audiant omnes qui volunt; et reprehendant, si possint. Saepe dixi et adhuc dico et libera voce pronuntio, falsum esse quod homo assumptus sit Deus, in hoc sensu : assumpta humanitas est assumens divinitas... Unde Hieronymus ait : Deus est Verbum, non caro quam assumpsit [2]. »

Gautier avait provoqué la contradiction. Voici la réponse de la *Somme:*

« De hoc solet quaeri, homo assumptus est Deus, utrum sit concedendum. Sed cum Augustinus dicat : homo assumptus est unigenitus Dei Filius, non video qua fronte negari posset. Quidam tamen eius negativam concedunt, homo assumptus non est Deus, id est, humana natura non est divina. Et quod hunc sensum habeat, probant auctoritate Hieronymi, qui ait : Verbum est Deus, non caro assumpta... etc. »

Maître Hugues connaît aussi la dixième lettre de Gautier, celle qui est adressée au prieur Hugues de Saint-Victor et qui traite de l'étendue et de la nature de la science du Christ. Cette lettre nous apprend que dans les environs de l'année 1133, Gautier avait discuté cette question avec Arnoul, archidiacre de la cathédrale de Séez. Cet Arnoul, qui fut plus tard évêque de Lisieux, était le frère cadet de Jean, évêque de Séez, qui avait introduit les chanoines réguliers de Saint-Victor dans le chapitre de sa cathédrale [3]. Et il apparaît par la lettre de Gautier qu'Arnoul avait, se trouvant de passage à Paris, vu le prieur de Saint-Victor, causé avec lui de la même question de la science du Christ, et reçu de sa bouche des explications qui ne s'accordaient pas avec les vues de l'écolâtre de Laon. Gautier écrit donc à Hugues et réfute la doctrine dont Arnoul lui a donné

---

[1] Duplessis d'Argentré, *Collectio iudiciorum*, Paris, 1724, t. I, p. 29.

[2] D'Achery, *op. cit.*, p. 521 ; cfr la *Somme*, tract. I, 15 (PL, CLXXVI, 72, A).

[3] Fourier Bonnard, *Histoire de l'abbaye royale... de Saint-Victor de Paris*, Paris, s. a., t. I, p. 143 et suiv.

connaissance. Hugues de Saint-Victor répliqua par son traité *De anima Christi* [1].

Notre maître Hugues connaît cette correspondance. Il résume exactement la lettre de Gautier; et se sert pour y répondre du traité *De anima Christi* du Victorin [2], dont cependant il atténue la doctrine outrée, au grand désespoir, nous l'avons vu [3], d'Arno de Reichersberg. Ce passage est, comme le précédent, un des plus animés de la *Somme*. C'est le même ton que lorsqu'il s'agit des erreurs d'Abélard : « *Sciant... magis facit contra eos... contra pravitatem illorum... Sed quamvis supradictis respondere nesciunt, adhuc tamen nobis opponunt...* »

Au premier abord, ce ton et ces formules suggèrent la pensée de rapports personnels entre maître Hugues et Gautier de Mortagne. Cette idée toutefois ne s'impose pas, bien qu'on puisse l'admettre. Même entre amis, les théologiens scolastiques ont le verbe tranchant, suivant l'adage : « *Amicus Plato, magis amica veritas* »; et le jour où les théologiens ne pourraient plus se contredire et chercher librement la vérité dans les questions controversées et libres, la théologie serait non pas engourdie, non pas endormie, mais morte et enterrée : ce serait le règne définitif du psittacisme. D'ailleurs, j'aurai occasion de dire plus loin qu'il est très probable que, dans l'intention de maître Hugues, ce n'est pas sur le dos de Gautier que tombaient les verges : les Porrétains abusaient de la doctrine de Gautier, pour étayer leurs erreurs trinitaires et christologiques. Maître Hugues veut se dégager et dégager aussi son compatriote Gautier.

Si le fait que les copistes du XIIe siècle reproduisaient souvent ensemble la *Somme* et les dix lettres de Gautier ainsi que son traité du mariage, ne démontre pas rigoureusement que la *Somme* ait été écrite dans le milieu laonnais, ni que maître

[1] PL, CLXXVI, 845. — Oudin, au sixième chapitre de sa dissertation sur les œuvres authentiques de Hugues de Saint-Victor, dit avoir trouvé souvent dans les abbayes cisterciennes cet opuscule de Hugues (*Commentarius de scriptoribus Ecclesiae antiquis*, Leipzig, 1722, t. II, p. 1156).

[2] *Somme*, tract. I, 16 (PL, CLXXVI, 74, A-D).

[3] Voir, plus haut, p. 34

Hugues son auteur ait eu des relations personnelles avec l'auteur de ces lettres, il est cependant acquis, croyons-nous, que le rapprochement dans les mêmes cahiers de la *Somme* et de la correspondance de Gautier de Mortagne n'a pas été purement accidentel : la *Somme* et ces lettres sont apparentées, et les unes expliquent certains passages de l'autre.

V

Reste le *Liber de Trinitate* de Gautier, qu'a édité Bernard Pez [1]. Je ne connais pas d'exemplaire de cet ouvrage, qui soit, dans les manuscrits, isolé de la *Somme*. Maître Hugues l'a-t-il connu, s'en est-il servi ?

Autant qu'on en peut juger par les *Sententiae divinae paginae* et par les *Sententiae Anselmi* récemment éditées, Anselme avait dans son enseignement peu développé la partie de la théologie qui traite de Dieu et des personnes divines. Il avait cependant mis en relief que l'étude de l'unité divine doit précéder celle de la Trinité ; il avait insisté aussi sur ce fait que la nature divine est absolument simple : c'est chez lui qu'on trouve, pour la première fois, je crois, cette formule : « *Quidquid est in Deo, Deus est* », qu'il donne sans référence comme une vérité « constante » [2]. Gautier de Mortagne, écolâtre de Laon, écrivit, probablement pour suppléer à ce qui manque aux traités d'Anselme, son *Liber de Trinitate*.

Ce livre, qui n'est qu'un opuscule, est assez facile à dater. Dans le dernier chapitre, Gautier s'en prend à Abélard, sans le nommer : mais il ne connaît évidemment aucun écrit d'Abélard ; il y montre une connaissance des erreurs d'Abélard sur la Trinité beaucoup moins précise que celle que nous avons rencontrée dans sa lettre de 1136 ou 1137. Le traité *de Trinitate* est donc antérieur à cette date. La façon dont Gautier parle d'Abélard, « *homines imperitos, fere totius veritatis ignaros* [3], *etc.* », et le soin

---

[1] *Thesaurus anecdotorum novissimus*, Augsbourg, 1721, t. II, II, c. 53-74.
[2] *Sententiae divinae paginae*, édit. citée, p. 5.
[3] *Liber de Trinitate*, chap. XIII (Pez, *op. cit.*, t. II, c. 70).

qu'il a de réfuter le sophisme de Roscelin : « Si l'on admet en Dieu une stricte unité, le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés [1] », indiquent assez que Gautier écrit après la condamnation d'Abélard à Soissons, en 1121.

Deux passages d'Abélard nous permettent de préciser davantage, et de savoir quels sont les adversaires dont Gautier veut réfuter les erreurs.

Abélard parle dans sa *Théologie* de six, et dans son *Introduction* de quatre professeurs de son temps qui enseignent diverses erreurs. L'un, Ulger d'Angers, prétend que les attributs que nous donnons à Dieu signifient en Dieu des réalités distinctes de l'essence. Un autre, Gilbert l'Universel, soutient à Besançon que les trois propriétés par lesquelles nous distinguons les trois personnes divines sont trois réalités *(tres res)*, distinctes des personnes et de la nature divine, — et nous savons par ailleurs que telle fut l'opinion de Gilbert de la Porrée et des Porrétains. Un autre, Albéric de Reims, qui avait été l'élève d'Anselme de Laon, attaque ce réalisme outré d'Ulger et des deux Gilbert en vertu de ce principe : « *nihil penitus esse in Deo quod non sit Deus* », où nous reconnaissons facilement l'équivalent de la formule d'Anselme : « *Quidquid est in Deo, Deus est* ». Mais, ajoute Abélard, à force d'exagérer la simplicité divine, Albéric en vient à concéder : « *Deus genuit seipsum* ». Le quatrième de ces maîtres est Thierry de Chartres, qui prétend que les créatures sont coéternelles à Dieu. Abélard ne nomme pas ces quatre maîtres d'erreurs; mais G. Robert est parvenu [2] à les identifier et à prouver par là que les passages d'Abélard, où nous lisons ces renseignements, ne sont pas postérieurs à 1125.

Or, le *Liber de Trinitate* de Gautier est, en grande partie, manifestement ordonné à la réfutation de ces erreurs. Gautier réfute Ulger, sur les attributs réellement distincts de la substance divine, dès la fin de son premier chapitre [3]; et c'est à Anselme de Laon qu'il emprunte le principe de solution qu'il emploie :

---

[1] *Liber de Trinitate*, chap. V (*ibid.*, c. 58).
[2] Robert, *Les écoles, etc.*, p. 198-203.
[3] Gautier, *Liber de Trinitate* (Pez, *op. cit.*, c. 54).

nous distinguons les attributs *ex diversitate effectuum* [1]. Il réfute, au chapitre VII [2], la coéternité du créateur et de la créature, admise par Thierry de Chartres; et c'est encore Anselme de Laon qui lui fournit sa réponse contre l'interprétation que Thierry donne au texte : « *omnia in ipso vita erant* [3]. » A la fin de son chapitre IX, Gautier se sépare nettement de son ancien maître Albéric de Reims et conclut :

« Non tamen Deus genuit seipsum; non enim divina substantia genuit seipsam, nec etiam aliam divinam substantiam, sed persona Patris genuit personam Filii [4]. »

Conclusion qu'aucun théologien ne peut lire sans y reconnaître les formules que Pierre le Lombard adopta plus tard :

« Ad quod catholicis tractatoribus consentientes dicimus quod nec Pater genuit divinam essentiam, nec divina essentia genuit Filium, nec divina essentia genuit divinam essentiam [5]. »

Enfin, dans ses chapitres XI et XII, Gautier soutient contre Gilbert l'Universel, — et peut-être aussi contre Gilbert de la Porrée, si ce dernier avait déjà formulé ses erreurs, — qu'en Dieu il n'y a ni propriétés, ni relations, qui soient réellement distinctes de la nature divine, *quae non sint idem cum Deo, seu aliae res quam divina substantia* [6]. Sur ce point, Gautier est d'accord avec son ancien maître Albéric de Reims : d'ailleurs ni l'un ni l'autre n'emploient la formule affirmative d'Anselme : « *Quidquid est in Deo, Deus est* »; mais comme Albéric, Gautier exprime l'extrême simplicité, ou comme on disait quelquefois alors, l'unité ou l'identité de la nature divine, par des formules négatives, qu'il déduit d'Isidore, de Boèce et d'Augustin : « *nec aliquam rem prorsus in Deo esse, quae ab eius substantia sit diversa.* » Puis il montre que le passage de saint Jérôme de

---

[1] ANSELME, *Sententiae divinae paginae* (édit. BLIEMETZRIEDER, p. 6).
[2] GAUTIER, *op. cit.*, recueil cité, c. 61.
[3] ANSELME, *op. cit.*, recueil cité, p. 5.
[4] GAUTIER, *op. cit.*, c. 66.
[5] *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. IV et V (PL, t. CXCII, 535; édit. Quaracchi, t. I, p. 42).
[6] GAUTIER, *op. cit.*, c. 67-70.

l'*Expositio fidei ad Damasum*,— que nous savons aujourd'hui être en réalité de Pélage [1], — auquel en appellent les Gilbert, ne favorise en rien leur erreur. Et de nouveau, à lire Gautier, on croit relire certains morceaux du Lombard [2]. Le *Liber de Trinitate* serait-il une des sources des *Sentences* ?

Nous savons qu'au moment où il écrivait son traité de la Trinité, Gautier ne possédait pas les ouvrages où Abélard protestait contre les nouveautés des quatre maîtres de France, de Besançon, d'Angers et de Chartres. Que Gautier attaque les mêmes erreurs des quatre mêmes écolâtres ne peut donc s'expliquer que par la coïncidence des temps. C'est donc aux environs de 1125 que fut écrit le *Liber de Trinitate*. On peut donc le considérer comme une œuvre de l'école de Laon, contemporaine d'une autre œuvre issue de la même école, à savoir les six *Dialogues* [3] que l'ancien et fidèle élève d'Anselme, Hugues de Rouen composa, pendant qu'il était abbé de Reading, entre 1125 et 1130.

En étudiant le *Liber de Trinitate* pour en déterminer les tenants et aboutissants, nous avons éprouvé d'un bout à l'autre de notre lecture une impression de déjà vu. « *Audi, Israel, quia Dominus Deus unus est.* » Cela évoque Robert le Poule [4], les *Sententiae divinitatis* [5], Pierre le Lombard [6] et aussi la *Somme* [7]. Cette impression ne fit que croître, à mesure que nous avancions dans notre étude. Enfin, nous tombâmes sur un passage dont, incontestablement, l'auteur de la *Somme* s'est servi. Le voici :

---

[1] Voir la note des bénédictins sur le sermon apocryphe CCXXVI de saint Augustin (PL, t. XXXIX, 2181).

[2] *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. XXV et XXXIII (PL, CXCII, 588, 591, 610; édit. Quaracchi, t. I, p. 162 et 207).

[3] *Dialogorum seu quaestionum theologicarum libri septem* (PL, CXCII, 1141).

[4] *Sententiae*, lib. I, 3 (PL, CLXXXVI, 676).

[5] Édit. Geyer, dans les *Beiträge zur Gesch. der Philosophie des M. A.*, t. VII, II-III, Munster, 1907, p. 155.

[6] *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. II (PL, CXCII, 526, n. 4; édit. Quaracchi, t. I, p. 23).

[7] *Somme*, tract. I, 4, (PL, CLXXVI, 47, D).

GAUTIER	*Somme*
Liber de Trinitate, V	Tractatus I, 11
(PEZ, *Thesaurus*, t. II, II, c. 58)	(PL, CLXXVI, 60, D, 61, AB)
Gautier vient d'expliquer, à sa façon, pourquoi : *Filius se ipsum non genuit*, et il s'objecte :	La Somme explique, comme le Lombard, pourquoi : *Deus non genuit seipsum*; et elle poursuit :
« Sed iterum opponitur : Si Trinitas inseparabilis est, et inseparabiliter operatur, tunc carnem assumpserunt Pater et Spiritus Sanctus, et sunt incarnati, quia Filius carnem assumpsit et est incarnatus. Ad quod respondendum est : quanquam inseparabilis est Trinitas et inseparabiliter operatur, tamen aliquid convenit uni de personis quod minime convenit aliis. Hoc autem ex ipsarum creaturarum similitudine potest agnosci. In radio namque solis, sicut inseparabiliter adiunguntur splendor et calor, et calor explicat (sic) [1] et splendor illuminat... Ita in sancta Trinitate quaeque persona operata est incarnationem Filii, et tamen soli Filio convenit illa operatio et carnis assumptio. Potest autem aliquem movere, quod Scriptura quoque dicit, Christum conceptum esse et natum de Spiritu Sancto, tanquam soli Spiritui Sancto opus incarnationis adscribendo, quam tota Trinitas est	« Praeterea sciendum est quod sicut Trinitas inseparabilis est, ita inseparabiliter operatur. Quidquid enim operatur Pater, hoc idem Filius et Spiritus Sanctus operantur. Opponitur : soli Filio convenit assumpsisse carnem. Sed hoc est quaedam operatio; igitur aliquid operatur Filius, quod non Pater, quod non Spiritus Sanctus. Ad quod dicitur quod licet inseparabiliter operentur Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus, tamen aliquid convenit uni quod non aliis. Quod per similitudinem ostendunt Sancti. In radio namque solis, sicut inseparabiliter adjunguntur splendor et calor ; tamen splendor illuminat, calor exsiccat, nec calor illuminat, nec splendor exsiccat. Similiter in sancta Trinitate, tota Trinitas operata est incarnationem Filii. Tota enim Trinitas operata est, ut homo ille esset, et ut Verbo uniretur. Ergo illa operatio non magis Filii quam Patris; sed unio Filii et non Patris, sicut solius

[1] L'édition de Pez renferme un assez grand nombre de lectures défectueuses. La *Somme* suit le *De Trinitate* de Gautier de si près qu'elle permet de corriger les bévues de l'éditeur. Ici la *Somme* écrit: *exsiccat*. Ailleurs, où Pez lit *pariter*, *essentiari*, *sanctam*, la *Somme* donne la leçon correcte : *pluraliter*, *enunciari*, *solam*, etc., etc.

operata. Sed sciendum est quod Spiritus Sanctus, cum sit Deus et Patri et Filio consubstantialis, tamen amborum est donum. Ut ergo ex gratia et dono Dei, non propter hominum merita, Dei Filium carnem assumpsisse appareret, ad nos instruendos providit Scriptura divina, Christum esse natum de Spiritu Sancto, tanquam incarnatum Dei donum. Satis apparet ex superiori similitudine, quod, licet Trinitas inseparabiliter operetur, tamen solus Filius carnem assumpsit, sicut solus Spiritus Sanctus in columbae specie apparuit, et solius Patris vox audita est, dicentis ad Filium : Hic est Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui. »

Patris vox de nube audita est : Hic est Filius meus dilectus in quo mihi complacui, et caetera. Si enim vox Filii vel Spiritus Sancti, falsum esset : Hic est Filius meus. Non est enim Filius sui ipsius, vel Spiritus Sancti Filius. Et tamen tota Trinitas operata est vocem illam, sed soli Patri convenit, quia solus Pater per eam significatus est. Sicut etiam solus Spiritus Sanctus in columba apparuit, cum tota Trinitas eam operata sit. Sed solus Spiritus Sanctus in ea apparuit, quia ipse solus per eam significatus est. Quaeritur an aliter Spiritus Sanctus fuerit in columba illa quam in aliis creaturis. Respondetur : non aliter quantum ad praesentiam vel essentiam divinitatis, sicut iam diximus, quae est in omnibus creaturis aequaliter; sed quantum ad significationem aliter. »

Il est vrai que, pour le fonds des choses, le *Liber de Trinitate* et la *Somme* ont ici une source commune, lointaine, qui n'est autre que saint Augustin. Mais la rédaction de Gautier est personnelle; et la mise en œuvre du texte de Gautier par maître Hugues est assez libre; Hugues eût pu dire comme La Fontaine : « Mon imitation n'est pas un esclavage [1]. » En effet, il résume, omet, élague, et quelquefois développe et met en relief ce qui est trop concis ou estompé. Bref, le travail de maître Hugues est d'un compilateur intelligent, d'un professeur qui veut être compris.

Concluons : on voit, par les résultats obtenus, que nous

[1] Signalons un rapprochement suggestif avec PIERRE LE LOMBARD, *Liber Sententiarum* lib. III, dist. I, 3; dist. IV, 1 (PL, CXCII, 758 et 763; édit. Quaracchi, t. II, p. 553 et 563).

n'avons pas à nous repentir d'avoir suivi la piste que nous indiquait la reproduction fréquente dans les mêmes manuscrits et de la *Somme* et de ce qui nous reste de Gautier. Nous sommes maintenant assurés que c'est dans le milieu laonnais, parmi les connaissances et les amis, probablement parmi les élèves de Gautier, que nous avons le plus de chances de rencontrer le maître Hugues que nous cherchons. Si nous découvrons, parmi tous les Hugues du milieu du XIIe siècle, un maître de ce nom qui ait eu des accointances avec Gautier, ce sera probablement en lui qu'il faudra reconnaître l'auteur de la *Somme*. Cette conséquence découle du résultat certain que nous vaut l'effort que nous avons fait pour situer maître Hugues dans l'espace.

CHAPITRE III

LE PORRÉTANISME ET LA « SOMME »

SOMMAIRE. — I. Sur les pas de l'*Anonyme* de Grenoble. — II. Preuve rationnelle de l'absolue simplicité de Dieu et le Lombard. — III. La formule d'Anselme de Laon : *Quidquid est in Deo, Deus est.* — IV. Théorie des « vestiges » de Hugues de Saint-Victor. — V. Autres formules antiporrétaines. — VI. Simplicité divine et Gautier de Mortagne. — VII. Appropriation de la « sagesse » et le Lombard. — VIII. Appropriation de « l'amour » et le Lombard. — IX. La formule du Lombard : *Una quaedam summa res.*

I

Avec les données que nous avons, nous pourrions dès maintenant nous mettre à la recherche du « maître Hugues », auteur de la *Somme*, que nous cherchons, et essayer de l'identifier. Cependant, il nous paraît intéressant d'étudier la *Somme* d'un peu plus près, dans l'espoir d'arriver peut-être à en préciser plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, la date de composition. Il nous va falloir pénétrer dans le maquis des controverses doctrinales du milieu du XIIe siècle, qui ne sont pas encore très bien connues [1]. Heureusement, — et c'est ce qui rend notre entreprise moins téméraire qu'on ne serait porté à le croire, — nous avons pour nous conduire deux bons guides, d'un côté le *Liber de Trinitate* de Gautier qui est pour huit chapitres très importants de la *Somme* la source principale, de l'autre le *Liber de vera phi-*

---

[1] Cfr. J. BACH, *Die Dogmengeschichte des Mittelalters*, Vienne, 1875, t. II. — A. BERTHAUD, *Gilbert de la Porrée et sa philosophie*, Poitiers, 1892. — F. VERNET, article *Gilbert de la Porrée*, dans le *Dictionnaire de théol. cathol.*, t. VI, c. 1350-1358. — R. L. POOLE, *Illustrations of the ... medieval thought*, Londres, 1920.

losophia de l'anonyme porrétain de Grenoble. Essayons, sans nous laisser décourager par la complexité ou par l'aridité du sujet. *Audaces fortuna iuvat.*

Pour faciliter l'intelligence de ce qui va suivre, voici les grandes lignes de la marche de notre enquête. D'un côté, Gautier de Mortagne, vers 1130, avait écrit contre Ulger d'Angers, Gilbert l'Universel et peut-être aussi contre Gilbert de la Porrée, qui tous niaient ou mettaient en péril la parfaite simplicité de Dieu. Mais ceci n'empêcha pas Gilbert de la Porrée ou ses disciples, les Porrétains, de développer leur système. Nous connaîtrions la date de la composition de la *Somme*, si nous parvenions à savoir exactement quelles sont les doctrines des Porrétains qu'elle attaque, et à quel moment ces doctrines se sont produites. Or, le *Liber de vera philosophia*, avec ses seize propositions « pestilentielles » extraites de la *Somme*, va nous dire au juste ce que l'auteur de la *Somme* visait. Maître Hugues se sert, — on le verra, — de ce que Gautier de Mortagne avait écrit contre le porrétanisme au berceau; mais il ajoute à sa source ce que le progrès et le développement systématique de l'erreur rendait nécessaire; et, grâce au *Liber de vera philosophia*, les tâtonnements nous seront inutiles pour mettre le doigt sur les additions de la *Somme* et sur ses emprunts. La conclusion sortira, je pense, tout naturellement de ces prémisses. Car le porrétanisme que la *Somme* réfute, ce n'est pas le porrétanisme embryonnaire qu'attaque Gautier de Mortagne, mais bien le porrétanisme dans son plein épanouissement, celui qu'a connu et réfuté Pierre le Lombard; bien plus, la *Somme* emploie ou connaît, sans aucun doute, ce que le génie du Lombard avait trouvé pour ruiner à tout jamais cette subtile erreur. C'est ce qu'il faut démontrer.

II

Ce qui constitue nos traités *De Deo uno et trino* occupe dans la *Somme* seulement huit chapitres, du IVe à la fin du XIe. Le chapitre IV commence par affirmer la simplicité absolue de la substance divine, *unitas divinae substantiae;* il prouve d'abord

cette simplicité par la raison : et son argumentation rationnelle se retrouve telle quelle dans Pierre le Lombard. Puis il prouve cette même unité divine par voie d'autorité : et ici il s'inspire évidemment du premier chapitre du *Liber de Trinitate* de Gautier de Mortagne [1].

Sur ce court passage l'anonyme de Grenoble fait trois remarques :

« Quod tota Trinitas est substantia simplex.

« Quod sicut Deus est, ita et unus est secundum rationem, ut unum sit principium.

« Exordium fidei ab unitate incipit non a Trinitate [2]. »

Par cette dernière remarque, l'anonyme nous apprend que, d'après les Porrétains, on ne devait pas commencer l'étude de Dieu par le moyen de la raison, mais seulement à l'aide de la foi, et débuter par la Trinité. Le même anonyme blâme Pierre le Lombard d'avoir imité en ce point l'auteur de la *Somme* [3]. De fait, maître Hugues et Pierre le Lombard ne font ici que suivre l'exemple d'Anselme de Laon et de Gautier de Mortagne pour ne rien dire de beaucoup d'autres. L'anonyme reproche au Lombard et à la *Somme* d'enseigner d'abord l'unité de la Trinité, au lieu de la Trinité de l'unité : « *primo docens unitatem Trinitatis, quam Trinitatem unitatis.* » En d'autres termes, il leur reproche d'enseigner : « *Trinitas est una substantia, una quaedam summa res* », au lieu de dire avec les plus raffinés des Porrétains : « *Trinitas est unius substantiae.* »

Il leur reproche en second lieu, — et ce reproche est intimement lié au précédent, — de prétendre prouver par la raison l'absolue simplicité divine. L'anonyme admet que la raison démontre l'existence de Dieu : « *Quod sicut Deus est* ». Ce qu'il ne veut pas, c'est que la même lumière naturelle de la raison démontre de même « l'unité divine ». Ce terme « unité » a plus d'un sens : ce qui choque l'anonyme ce n'est pas que l'on prouve l'unité divine par opposition à la pluralité des dieux; c'est que

---

[1] PL, CLXXVI, 47, CD; cfr GAUTIER (PEZ, *Thesaurus*, c. 53).

[2] FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, p. 68.

[3] ID., *ibid.*, p. 71.

l'on dise que la raison prouve l'absolue simplicité de la nature divine. On lit, en effet, dans les *Sententiae divinitatis*, qui sont probablement cette œuvre d'un élève de Gilbert qui fut lacérée au concile de Reims (1148) :

« Nonne divinitas est Deus et non aliud ab ipso ? Respondeo quod divinitas est Deus et non aliud a Deo, actu rationis, non forma loquendi, ratione fidei, non ratione humanae philosophiae. Immo, tanquam de alio et alio et diverso, loquar de Deo et de divinitate [1]. »

Voilà qui est formel. La foi seule nous enseigne la parfaite simplicité de la nature divine, et encore, avec deux distinctions à la clef, *actu rationis*, *non forma loquendi;* en sorte que l'on peut parler correctement de Dieu et de sa divinité, comme de deux choses, *tanquam de alio et alio*, *et diverso*. Tout ceci est, on l'avouera, d'une extrême complication et subtilité. Or, c'est précisément ce que réfute le premier paragraphe du chapitre IV de la *Somme*.

Ayant à défendre contre certaines attaques l'emploi des « vestiges » du Créateur dans l'âme humaine, Hugues de Saint-Victor en appelle à la parfaite simplicité de Dieu [2]. Pierre le Lombard rapporte la solution de Hugues le Victorin. Mais, comme au moment où il écrit, les idées des Porrétains sont connues, il sent que l'adversaire de la valeur des « vestiges » pourra répliquer que l'on ne connaît la divine simplicité que par la révélation, et que, par conséquent, il y a un cercle vicieux dans le système; le Lombard ajoute donc au Victorin ce qui suit :

« Mens itaque rationalis considerans haec tria, et illam *unam* essentiam in qua ista sunt, extendit se ad contemplationem creatoris; et videt unitatem in Trinitate, et Trinitatem in unitate. Intelligit enim unum Deum esse, unam essentiam, unum principium. Intelligit enim quia si duo essent, vel uterque insufficiens esset, vel alter superflueret, quia si aliquid deesset uni quod haberet alter, non esset ibi summa perfectio. Si vero nihil uni deesset quod haberet alter, cum in

[1] *Sententiae divinitatis*, édit. Geyer, dans les *Beiträge*, t. VII, II-III, p. 68.
[2] *De sacramentis*, lib. I, III, 25 (PL, CLXXVI, 227).

uno essent omnia, alter superflueret. Intellexit ergo unum esse Deum, unum omnium auctorem... [1] »

Cette argumentation du Lombard est des plus remarquables. La raison se démontre non seulement que le Créateur est unique *de fait;* mais étant donnée sa suprême perfection, « summa perfectio », qu'il est aussi unique *en droit;* ce qui entraîne l'absolue simplicité de la nature divine : « *Una quaedam summa res* », comme dira, avec le Lombard, le quatrième concile de Latran.

Or, ce morceau du Lombard se retrouve, en abrégé, dans la *Somme* [2]. Voici tout le passage :

« Ac primum de illa parte fidei quae pertinet ad unitatem divinae substantiae videamus. Sicut enim ratio approbavit Deum esse, ita et unum esse affirmat, ut principium omnium unum sit et finis (on reconnaît la seconde phrase qui déplait à l'anonyme porrétain). Si enim duo essent, vel utrumque insufficiens esset, vel alterum superfluum; quia si aliquid deesset uni, quod habere talterum, non summe perfectum esset. Si vero nihil uni deesset, quod haberet alterum, cum in uno omnia essent, alterum superflueret. Est ergo unum principium, unus auctor omnium. Quod, ut iuvetur ratio, multae auctoritates probant... »

Quelle que soit l'opinion que l'on se fasse sur la date de la composition de la *Somme*, et par suite sur le plagiat commis ou par le Lombard ou par maître Hugues, le sens du passage dans les deux auteurs n'est pas douteux, et l'anonyme de Grenoble en a très bien compris la portée : c'est donc par un coup droit contre l'échafaudage savamment compliqué du porrétanisme, que débute le traité *De Deo uno et trino* de la *Somme*.

Enfin, l'anonyme blâme dans ce début cette thèse : « *Quod tota Trinitas est substantia simplex* ». Cette formule, rejetée par les Porrétains qui disaient : « *Trinitas est unius substantiae* »,

---

[1] *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. III, 3 (PL, CXCII, 533, 22; édit. Quaracchi, t. I, p. 38). Il est bon d'observer que cette argumentation du Lombard ne se trouve, à ma connaissance, nulle part ailleurs avant lui. On trouve bien chez Robert le Poule (*Sententiae*, lib. I, 2; PL, CLXXXVI, 675) et chez maître Roland (édit. GIETL, p. 16) un argument contre la pluralité des dieux, tiré de l'impossibilité de deux êtres parfaits; mais Pierre le Lombard donne un sens et une portée d'un tout autre ordre à son argumentation.

[2] Tract., I, 4 (PL, CLXXVI, 47, C).

ne se trouve pas *in terminis* à cet endroit de nos éditions modernes de la *Somme*. Mais l'anonyme, jugeant du sens de l'expression *unitas divinae substantiae* qu'emploie la *Somme*, par l'usage du XIIe siècle et par tout le contexte du passage, ne s'est pas mépris sur la pensée de l'auteur. La phrase incriminée se lit d'ailleurs plus loin au chapitre VIII, comme l'a noté Paul Fournier : « *Tota Trinitas est substantia simplex* [1]. » On la trouve aussi chez Gautier de Mortagne : « *Una est Dei substantia simplex... et hi tres nihil aliud sunt quam ipse Deus et una Dei substantia* [2]. »

L'éditeur des *Sententiae divinitatis* a remarqué, non sans quelque fondement, un certain air de parenté entre le début des *Sententiae divinitatis* et celui du chapitre IV de la *Somme*. L'hypothèse d'une source commune, — qui est ici d'abord Gautier de Mortagne et pour ce qui suit, Hugues de Saint-Victor, — ne lui vient pas à l'esprit, et il conclut à une filiation : les *Sententiae* se sont servies de la *Somme*. Et quand dans son introduction, — d'ailleurs remarquable et d'une sobriété élégante, — il se pose la question des relations entre la *Somme* et ces *Sententiae*, c'est d'abord et surtout sur le chapitre qui nous occupe qu'il appelle l'attention [3].

Que dirait l'éditeur de ces références, si on lui soutenait que la *Somme* a été écrite après les *Sententiae divinitatis* et très probablement avec l'intention expresse de les réfuter ? Je ne sais. En tout cas, il nous étonne quand il écrit que « le début des *Sententiae* est emprunté à la *Somme;* qu'en outre dans la première thèse qui est sur l'unité de Dieu, les deux ouvrages sont de parfait accord [4] ».

La première chose que dit la *Somme*, c'est que par la raison naturelle on prouve ce qu'elle appelle « l'unité de la substance

---

[1] FOURNIER, *op. cit.*, p. 68; cfr PL, CLXXVI, 55, A.

[2] *Liber de Trinitate*, chap. IX (édit. PEZ, c. 65).

[3] GEYER, *Die Sententiae divinitatis*, dans la collection citée, t. VII, II-III, préface, p. 11, 57; texte, p. 155.

[4] ID., *ibid.*, préface, p. 11 : « Auch in der ersten These von der Einheit Gottes stimmen beide Werken überein. »

divine ». Les *Sententiae divinitatis* emploient ces *mots*. Mais comment les prouvent-elles ? Uniquement par la révélation, exclusivement par la foi : « *Et hoc habet catholica fides* : *Unum Deum...* » Et comment les entendent-elles ? Dans le sens des Porrétains : « *Deus est unius substantiae et trium Personarum.* » Et l'on nous demande d'accorder que les deux ouvrages sont ici du même avis ! Sans contestation possible, l'anonyme du *Liber de vera philosophia* a vu plus clair en matière doctrinale.

III

Maître Hugues, suivant l'ordre adopté par le Victorin [1], intercale entre la doctrine de l'unité divine et celle de la Trinité, les deux questions de l'ubiquité de Dieu et de la localisation des anges, dont Gautier ne parle pas dans son *Liber de Trinitate*. Ces problèmes, quand écrivait le Victorin, avaient été soulevés par Abélard et par Thierry de Chartres. Depuis, ils étaient devenus classiques. Maître Hugues trouvant bonnes les réponses données par le Victorin à ces questions, se les approprie, en les résumant à sa façon, je veux dire en mettant en évidence les textes scripturaires et patristiques, sous-jacents aux développements oratoires de sa source.

Ce faisant, maître Hugues a soin de ne pas perdre une occasion qui se présente, de contredire une fois de plus les Porrétains. S'inspirant à la fois d'Anselme de Laon [2] et de Gautier de Mortagne [3], il écrit :

« Sed aliter omnia in Deo, aliter Deus in omnibus. Omnia in Deo, non per essentiam, quia, ut dicit Augustinus : *Quidquid in Deo est, Deus est....* Quia, ut idem ait : Sicut arca antequam fiat est in mente artificis, ita omnia in Deo ab aeterno. Nec tamen sequitur : ergo ab aeterno fuerunt, sed in Deo ab aeterno; quia si in Deo coepissent, iam in Deo esset mutatio [4]. »

Ici, grande indignation et vigoureuse dénégation de l'anonyme du *Liber de vera philosophia :*

---

[1] *De sacramentis*, lib. I, III, 15-18 (PL, CLXXVI, 221-224).
[2] *Sententiae divinae paginae* (édit. citée, p. 5).
[3] *Liber de Trinitate*, VII (édit. Pez, c. 61).
[4] PL, CLXXVI, 48, B.

« Dicit idem Augustinum dixisse, quod *quidquid est in Deo, Deus est*; quod nec Augustinus, nec aliquis Sanctorum unquam legitur dixisse, quia omnia sunt in Deo, nec sunt Deus [1]. »

Nous avons dit plus haut [2] qu'Anselme de Laon propose la formule : « *Quidquid etc.*, » comme une vérité « constante », sans l'attribuer à personne. Tous ceux qui la lui empruntèrent, n'imitèrent pas sa réserve : maître Roland l'attribue à Boèce [3]; Guillaume de Saint-Thierry [4] et la *Somme* l'attribuent à saint Augustin. La vérité est que, bien qu'on puisse très facilement déduire cette formule de Boèce et de saint Augustin pour exprimer la parfaite simplicité divine, elle ne se trouve pas *in terminis* dans leurs œuvres. L'anonyme de Grenoble est, nous allons le voir, bien renseigné sur ce point.

Un passage, extrait d'un ouvrage attribué à Guillaume de Saint-Thierry, *Contra Gilbertum Porretanum, de relationibus divinis* [5], nous apprend que cette formule joua un grand rôle dans la controverse avec les Porrétains. Pour prémunir son lecteur contre les nouveautés de Gilbert, Guillaume en appelle aux théologiens, récemment décédés :

« Dico autem insignes illos Laudunenses Anselmum et Radulphum; magistrum etiam Albericum Rhemensem, prius Bituricensem archiepiscopum († 1141) et fidelissimum divini verbi tractatorem Hugonem de Sancto Victore († 1141), sed et Robertum Pullanum († circa 1147), apostolicae Sedis cancellarium [6]; caeterosque quam plures quorum aut presentia adhuc, aut memoria recens in benedictione est. Quorum communis exstat sententia, *quidquid est in Deo, Deum esse*. Hinc magister Radulphus Laudunensis quadam scriptura sua sic ait : Per illa nomina Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus, nullas intelligimus poni

[1] Fournier, *op. cit.*, p. 68 et 75.
[2] Voir plus haut, p. 83.
[3] *Sententiae* (édit. Gietl, p. 19).
[4] PL, CLXXXII, 335.
[5] PL, CLXXXVI, 634; mais cet extrait publié par Mathoud, provient du *Contra capitula Gilberti* de Geoffroi d'Auxerre (PL, CLXXXV, 595-618); voir A. Adam, *Guillaume de Saint-Thierry*, Bourg, 1923, p. 92-93.
[6] Robert le Poule, *Sententiae*, lib. I, 3 (PL, CLXXXVI, 677, C). Sur la date de la mort (1147), voir Hastings Rashdall, dans le *Dictionary of national biography*, art. Pullen (Robert), Londres, 1909, t. XVI, p. 463.

proprietates (sicut de Iusto, Pio, superius dictum est), quae sint aliud quam ipsae personae. »

Geoffroi d'Auxerre ne nomme malheureusement, parmi les tenants de la formule *Quidquid* ou de son équivalent *Nihil aliud*, que les défunts. Les dates de leur mort nous apprennent que Geoffroi n'écrivait pas avant 1148, date du concile de Reims, où Gilbert dut se rétracter. C'est donc vers cette époque, que le débat sur cette formule commença.

Mais la rétractation de Gilbert de la Porrée ne mit pas fin aux disputes. Le porrétanisme survécut au concile de Reims [1]; et on continua à discuter la question. Et avec quelle passion, l'histoire suivante, que nous raconte l'anonyme de Grenoble, va nous l'apprendre.

Un de mes amis, narre cet anonyme, maître A., chanoine de Saint-Ruf, depuis le concile de Reims célébré par Eugène III, *ex quo coeperunt huiusmodi novitates crebrescere*, jusqu'aux approches du concile de Rome célébré par le pape Alexandre III (1179), passa son temps à parcourir les églises et les monastères des Gaules, des Espagnes, de l'Italie et même de la Grèce, interrogeant tous les sages, lisant et relisant les innombrables volumes, où on lui disait qu'il était question de la sainte Trinité et de son unité, pour savoir si cette formule : « *Quidquid est in Deo, Deus est*, » avait été écrite quelque part par quelque saint, ou si du moins on pouvait trouver quelque mot, *aliud aliquod verbum*, d'où cette formule pourrait se déduire. Car il lui semblait que cette formule était la cause et l'origine de presque toutes les nouveautés, sous le couvert desquelles on ressuscitait dans l'Église l'hérésie de Sabellius. Or, en ces trente ans de course, le chanoine n'avait découvert nulle part cette formule, ni son équivalent, ni un texte d'Écriture ou de Père (*auctoritatem*), ni un argument par lesquels on puisse la prouver ou la défendre. Pour que le fruit de tant de travaux ne fut pas perdu, le chanoine avait écrit une *Collection* de textes, dont il avait offert un exemplaire à Alexandre III, quelques autres à différents couvents

---

[1] VERNET, *Dict. de théol. cathol.*, article *Gilbert de la Porrée*, t. VI, c. 1354.

ou églises, et un à notre anonyme; mais celui-ci ne l'avait pas sous la main, lorsqu'il rédigeait le *Liber de vera philosophia*, car il l'avait laissé, dit-il à Jérusalem : ce qui ne l'empêche pas d'en donner des extraits, de mémoire, n'est-ce pas ? — Par où nous savons pourquoi l'anonyme nie si énergiquement que saint Augustin ait jamais écrit : « *Quidquid etc.* ». Par où nous pouvons peut-être deviner pourquoi l'auteur de la *Somme* introduit deux fois la formule, odieuse aux Porrétains, dans des contextes où Gautier de Mortagne et Hugues de Saint-Victor ne l'employaient pas. En tout cas, soit dans sa forme positive, soit dans sa forme négative, cette formule et la doctrine de la parfaite simplicité divine étaient chères à l'école de Laon.

IV

Passons à l'étude du chapitre VI de la *Somme*. Maître Hugues continue à suivre le plan du *De sacramentis* de Hugues de Saint-Victor. Celui-ci, après avoir traité de l'ubiquité divine et de la localisation des anges, passe à l'étude de notre connaissance de la Trinité par les « vestiges » du Créateur. Son chapitre XIX est une transition pour passer d'un sujet à l'autre [1].

Mais ce court chapitre déplaît à l'auteur de la *Somme*. Le Victorin en effet y admet que l'on prouve la Trinité par la raison naturelle. Notre maître Hugues est d'un autre avis. Le second chapitre du *Liber de Trinitate* de Gautier le tire d'embarras. Dans ce chapitre, Gautier prouve la Trinité des personnes divines par l'Ancien et par le Nouveau Testament. Maître Hugues en fait autant dans les premières lignes de son chapitre VI. Puis, il se pose la question de la connaissance de la Trinité *per modum vestigii*, qui était alors classique; et il démarque les chapitres suivants du Victorin, mais sans perdre de vue ce qui semble sa grande préoccupation, de bien marquer son opposition aux Porrétains.

Que la raison naturelle puisse démontrer la Trinité, ce fut

[1] PL, CLXXVI, 224.

l'opinion de saint Anselme, d'Anselme de Laon [1], d'Abélard, de Hugues, puis de Richard de Saint-Victor. D'autres, à la même époque, comme Gautier de Mortagne [2], Hugues d'Amiens ou de Rouen [3], Robert le Poule [4] et Pierre le Lombard [5] ne reconnaissent aucune valeur probante à notre connaissance des personnes divines *per modum vestigii*. Maître Hugues est de ce dernier avis; et comme l'a noté G. Robert [6], la *manifesta declaratio*, *clara demonstratio* du Victorin [7] devient chez lui *vestigium*, *quaedam exemplaria*. Cela ne l'empêche pas d'essayer « d'illustrer » le mystère par l'étude des « vestiges », traditionnelle depuis la glose marginale de Walafrid Strabon : « *Faciamus hominem ad imaginem...* »

Les plus communes des explications classiques étaient tirées de divers passages de saint Augustin. Les uns se servaient de l'analogie : *memoria*, *notitia*, *amor*. C'est ce que font Gautier [8] et Hugues de Rouen [9]. Et ni l'un ni l'autre ne sent le besoin, — et ceci date leurs œuvres, — d'expliquer ce que vaut cette analogie, étant donné que dans la créature *mémoire*, *connaissance* et *amour* ne constituent pas des personnes. Les autres, comme on peut le voir dans Hugues de Saint-Victor [10], partent de l'analogie *mens*, *sapientia*, *amor*; et ils ont grand soin d'expliquer que, malgré la disparité du « vestige » dont ils se servent pour monter aux personnes divines, leur raisonnement est quand même valable, étant donnée la parfaite simplicité de la nature divine. Le Victorin avoue ici son extrême embarras : « *Et subit rursus ex adverso alia dubietas, et pulsat mentem profundo rerum cali-*

---

[1] *Sententiae divinae paginae* (édit. citée, p. 6).

[2] GAUTIER, *ibid.*, IX (édit. PEZ, c. 64-66).

[3] *Dialogorum seu quaestionum theologicarum libri septem*, lib. I, 3 (PL, CXCII, 1145 et suiv.).

[4] *Sententiae* (PL, CLXXXVI, 677).

[5] *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. III, VI (édit. Quaracchi, p. 37; PL, CXCII, 534).

[6] *Les écoles, etc.*, p. 230.

[7] *De sacramentis*, lib. I, III, 21 (PL, CLXXVI, 225).

[8] *Op. cit.*, IX (édit. PEZ, c. 65).

[9] *Op. et loc. cit.*, (PL, CXCII, 1146).

[10] *Op. et loc. cit.*, 21 (PL, CLXXVI, 225).

gantium; *et exit quaestio... quare tria illa quae in Deitate reperta sunt, personae dicantur* [1]. »

Que s'était-il donc passé entre le moment où, avant 1130, Hugues de Rouen et Gautier avaient écrit, et le temps où le Victorin composait son *De sacramentis*? Maître Roland nous l'apprend. Les Porrétains s'étaient mis à nier la valeur de toutes ces analogies, et à demander qu'on leur expliquât pourquoi en Dieu, ce qui dans l'homme n'était qu'un accident, constituait une personne; et aussi, pourquoi ce qui en l'homme était distinct de la substance, constituait en Dieu des personnes identifiées avec la substance :

« Haec similia, dit Roland, a quibusdum improbantur et nullius momenti esse dicuntur. Anima non est intellectus, memoria et dilectio non sunt anima, et sic de caeteris [2]. »

Il fallait répondre à ces négateurs; et le Victorin, qui prétendait que l'analogie démontrait la Trinité, était, on l'a vu, fort embarrassé. Il abandonna la *mémoire*, et mit à la place la *mens* ou substance de l'âme : ce qui rendait un peu moins difficile la réponse à faire. Cette réponse consistait à dire que dans la créature, la connaissance et l'amour ne sont que des « affections » accidentelles; en Dieu, vu la divine simplicité, elles sont identiques à l'essence. A quoi, on s'en souvient [3], Pierre le Lombard ajouta la preuve de cette divine simplicité par la raison naturelle, qui se lit aussi au début du chapitre IV de la *Somme*.

Notre maître Hugues, c'était son système avoué, prenait son bien où il le trouvait. Le Victorin lui paraissant ici meilleur que Gautier, il l'exploita. Cinq chapitres du Victorin [4] furent soumis à son travail d'abréviateur intelligent. Comme au moment où il écrivait, les difficultés dialectiques des Porrétains étaient mieux connues, comme les attaques des Porrétains étaient plus pressantes, maître Hugues, tout en restant fidèle à la pensée de son

---

[1] *Ibid.*, 25 (*ibid.*, 227, A).
[2] *Sententiae* (édit. GIETL, p. 27).
[3] Voir plus haut, p. 94.
[4] PL, CLXXVI, 226, A; 233, AB.

modèle, intercala dans sa compilation des formules non équivoques contre les novateurs :

« Et haec Trinitas est Pater... et Sapientia Patris... et Spiritus Sanctus... Et sunt istae tres personae distinctae, sed tamen una substantia, unus Deus [1]. »

Mêmes précautions dialectiques dans la réponse à la difficulté, qui avait donné la berlue au Victorin :

« Nec potest dici notitia hominis est homo... sed Sapientia Dei est Deus, quia non est in Deo aliud ab ipso. Tres igitur personae unus Deus, una substantia : una natura, tres personae, Pater, Filius, Spiritus Sanctus [2]. »

Nous avons déjà rencontré [3] ces conclusions sous la plume de Gautier bataillant contre Gilbert l'Universel, mais sans ce double souci, auquel l'anonyme de Grenoble reconnaît l'adversaire de ses doctrines, de mettre en relief l'équivalence des termes concrets et des termes abstraits, *unus Deus*, *una substantia*, et d'énoncer la doctrine par des propositions converses : « *tres personae una substantia*; *una natura*, *tres personae*. »

Sur ce chapitre VI de la *Somme*, l'anonyme blâme que l'on dise que l'âme est un vestige de la Trinité. Vu ce que nous savons déjà sur le rôle très limité que les Porrétains accordaient à la raison naturelle dans notre connaissance religieuse, cette négation de la valeur des « vestiges » n'a rien de surprenant. L'anonyme d'ailleurs ne manifeste pas ici une opinion purement personnelle. Car les *Sententiae divinitatis* gardent sur les « vestiges » le silence le plus profond.

L'anonyme critique ensuite ceci :

« Quod Deus Trinitas est Pater, et Sapientia quam habet sine qua nunquam fuit, et Amor quo semper eam dilexit, quae sunt tres personae. Sicut mens humana et eius sapientia et eius amor sunt tria, quae tamen non sunt personae, quia sunt affectiones circa animam. Et quod

---

[1] PL, CLXXVI, 51, C.
[2] *Ibid.*, 52, B.
[3] Voir plus haut, p. 85.

sapientia Dei est Deus et una substantia; vel una natura est illae tres personae Pater et Filius et Spiritus Sanctus [1]. »

Ces phrases ne sont pas extraites de la *Somme* mot pour mot; elles n'en révèlent que mieux, par leur construction insolite, les préoccupations porrétaines de l'anonyme et ce qu'il trouve de choquant et de faux dans le texte de la *Somme* : l'équivalence de l'abstrait et du concret, l'emploi de propositions converses. Cela manque chez le Victorin, bien que, comme l'a noté l'abbé Robert, « pour le fond » l'accord existe ici entre la *Somme* et le *De sacramentis* [2]. Il n'en reste pas moins que le rédacteur de la *Somme* introduit dans le modèle qu'il suit, des formules qui lui sont étrangères, et qui n'ont pas d'autre but que de ne pas prêter le flanc aux équivoques des Porrétains et de fermer l'issue des échappatoires auxquelles ils avaient recours. Si le Victorin n'avait point pris ces précautions, c'est qu'au moment où il écrivait, ces équivoques et ces échappatoires n'étaient point encore connues.

V

Le même érudit que nous venons de citer, a très bien vu aussi que les cinq chapitres suivants de la *Somme*, du septième au onzième inclusivement, dépendent étroitement du Victorin, comme les trois précédents [3]. Et il a retrouvé dans le *De sacramentis* deux autres des propositions que l'anonyme de Grenoble dénonce dans la *Somme* et déclare impudemment n'être pas dans le *gros De sacramentis* [4].

Tout cela est exact, à la condition qu'on ne pense pas que la *Somme* n'a pas dans ces cinq chapitres d'autre source que le Victorin. Nous allons voir qu'il en va tout autrement dans la réalité. Pour le montrer, au lieu de suivre pas à pas le texte de la *Somme*, — ce qui serait très long, — il nous suffira de rapporter

---

[1] Fournier, *op. cit.*, p. 68. Cfr *Somme, ibid.*, 51, C, 52, B.
[2] *Les écoles, etc.*, p. 223.
[3] *Ibid.*, p. 230, n. 5.
[4] *Ibid.*, p. 223.

dans leur ordre les critiques de l'anonyme qui nous sert de guide, et de les faire suivre de quelques remarques utiles à notre enquête.

Sur le chapitre IX de la *Somme*, l'anonyme fait les trois remarques suivantes :

« Idem, quod omnia quae secundum substantiam dicuntur, de tribus personis singulariter, non pluraliter, nisi persona. »

« Idem, cum persona secundum substantiam dicatur, secundum Augustinum, *quod non est verum Augustinum dixisse*; et cum haec sit definitio personae: persona est rationalis substantiae individua natura, *quod non est verum* [1]; non audemus dicere de Filio quod sit alia rationalis substantia a Patre, cum sit alia persona, nec de tribus personis quod sint tres rationales substantiae. Cum vero [2] dicitur : Filius est alia persona, id est, discretus per aliam proprietatem, intelligitur; Pater et Filius et Spiritus Sanctus sunt tres personae, id est, discreti per tres proprietates. Sicut enim cum dicitur : Filius est Deus, non distinguitur; sed cum additur Filius est Deus de Deo, iam fit distinctio. Ita cum dicitur : Pater est persona, Filius est persona, nondum fit distinctio; sed cum additur alia persona, vel plurale, tres personae, iam distinctio notatur. »

« Hoc nomen Trinitas non est substantiale, sed pluralitatem designat personarum [3]. »

Nous aurons à revenir sur ce chapitre IX qui, chose étrange, précisément parce qu'il est en retard d'une étape sur les *Sentences* du Lombard, nous fournira le moyen décisif de montrer que la *Somme* est postérieure à ces *Sentences*. Qu'il suffise, pour le moment, d'indiquer la source de maître Hugues.

Au vue de point de vue doctrinal, maître Hugues reproduit la doctrine qui était admise par tout le monde, les seuls Porrétains exceptés, jusqu'au concile de Reims, en 1148. Il en emprunte l'exposé au *Liber de Trinitate* de Gautier de Mortagne [4]. Ce qui ne signifie pas qu'il ne doive rien, soit pour la précision

---

[1] Les deux passages en italique sont de l'auteur du *Liber* (note de Paul Fournier, p. 69).

[2] Fournier donne la lecture fautive : *cum non* dicitur.

[3] *Liber de vera philosophia*, édit. citée, p. 69.

[4] *Liber de Trinitate*, VI, VIII, à quoi il faut ajouter la fin du chapitre XII (édit. Pez, c. 59 et suiv.; c. 64 et 70).

des idées, soit pour la netteté des formules, soit pour la position des problèmes discutés, à ses autres devanciers. Il leur doit aussi quelques textes patristiques, que ne donne pas Gautier.

Sur le chapitre X de la *Somme* l'anonyme soulève deux objections. Les deux passages attaqués ont été empruntés à Hugues de Saint-Victor; ils traitent de deux détails, qui ne touchent que de loin à la controverse trinitaire avec les Porrétains. Il est donc inutile de nous y arrêter, puisqu'ils ne peuvent pas nous être utiles pour notre but, qui est de déterminer la date de composition de la *Somme*.

VI

Enfin, sur le chapitre XI, l'anonyme revient d'abord sur la formule « *Quidquid est in Deo* » :

« Idem dicit Augustinum dixisse quod, *quidquid est in Deo, Deus est;* quod est dicere : sicut Pater Deus est, ita proprietas Patris Deus est, quia proprietas Patris est ipse Pater. Quid enim est proprietas Patris et Filii et Spiritus Sancti, nisi personae ipsae inter se distinctae et discretae. »

Puis l'anonyme attaque cette argumentation de la *Somme :*

« Si tres proprietates vel relationes in Deo sunt, quae non sunt ipsa divina substantia, apparet non fuisse solam ab aeterno divinam substantiam, quae Trinitas est. Sed sola Trinitas ab aeterno est, quae unus Deus est. Fateamur igitur tres personas, vel tres illarum proprietates unum Deum, unam substantiam; et unam divinam substantiam illas tres personas esse vel illas tres proprietates. Quod, quamvis longe sit a nostris sensibus et ab omni nostra ratione, indubitanter credi oportet [1]. »

Ces deux extraits sont tirés du début du chapitre XI de la *Somme* [2]. Et ce début n'est que la mise en œuvre, — quelquefois la copie littérale, — des chapitres XI et XII du *Liber de Trinitate* de Gautier [3].

---

[1] *Liber de vera philosophia* (édit. citée, p. 69).
[2] PL, CLXXVI, 53.
[3] Édit. Pez, c. 67-70. — Voir plus haut, p. 85.

Il y a cependant une différence notable entre la rédaction de Gautier et la *Somme*. L'auteur de la *Somme* connaît l'argumentation de Gilbert de la Porrée et ses chicanes sur les « propriétés des Personnes, qui ne sont pas les Personnes ». Il sait mieux que maître Roland [1], comment les Porrétains [2] argumentent contre le *Liber de Trinitate*, où Gautier avait autrefois réfuté Gilbert l'Universel et les erreurs naissantes de Gilbert de la Porrée. Il sait à quelles subtilités dialectiques ils ont recours pour établir leur thèse et pour échapper à la rigueur de la démonstration de Gautier. Il modifie donc non pas la doctrine de son modèle, mais l'ordre de sa démonstration et quelques-unes de ses formules. Au lieu de « relations », il parle surtout de propriétés [3]; à la formule négative : « *nihil esse in Deo, quod aliud sit ab ipso* », il joint la formule positive, qui depuis le concile de Reims, où l'on s'en est servi contre Gilbert, est la bête noire des Porrétains : « *Quidquid est in Deo, Deus est* ». Mais tous les éléments de la discussion sont empruntés à Gautier : l'explication de la préface de la messe, « *in personis proprietas, in essentia unitas* », la discussion et l'exégèse du texte du pseudo-Jérôme, c'est à dire de Pélage, le soin de distinguer ce qui, en ces matières ardues, se prouve par voie d'autorité ou par raisonnement. Enfin, l'argument principal est emprunté mot pour mot à Gautier, dont voici le texte :

« Item, si tres relationes in Deo sunt, et sunt aliae res quam divina substantia, apparet ab aeterno non fuisse solam [4] Trinitatem quae Deus est, sed cum ea quandam aliam... »

Remarquons, pour finir, que la principale addition que fait la *Somme* au *Liber de Trinitate* se trouve dans la formule de la conclusion :

« Fateamur igitur tres personas, vel tres illarum proprietates, unum

---

[1] *Sententiae* (édit. Gietl, p. 17-20).

[2] *Sententiae divinitatis* (édit. Geyer, p. 160-163).

[3] Ainsi fait Pierre le Lombard, dans sa distinction XXXIII du livre I, dirigée tout entière contre Gilbert de la Porrée.

[4] B. Pez (*op. cit.*, c. 68) donne la leçon *sanctam*; est-ce à Pez, est-ce au copiste du manuscrit que déchiffre Pez, qu'il faut attribuer ce non-sens ? Peu importe; la faute de lecture est évidente.

Deum, unam essentiam; et unam divinam substantiam illas tres personas esse, vel illas proprietates ».

Cette conclusion ainsi formulée, en mêlant les termes abstraits aux termes concrets, en recourant à des propositions converses, suivait rigoureusement de l'argumentation de Gautier; mais il ne lui était pas venu à l'esprit de la formuler ainsi. Pourquoi l'auteur de la *Somme* juge-t-il à propos de le faire? Les arguties des Porrétains l'exigeaient.

VII

La dernière critique de l'anonyme contre les doctrines trinitaires de la *Somme* est la suivante :

« Pater non est sapiens sapientia genita ex se, sed sapientia ingenita quae ipse est, quia una sapientia est tota Trinitas, sed in Patre ingenita, in Filio genita [1]. »

Cette phrase est extraite du chapitre XI de la *Somme* [2]. G. Robert [3] n'est point parvenu à la découvrir chez Hugues de Saint-Victor; mes recherches personnelles n'ont pas été plus heureuses.

Je ne la retrouve pas davantage dans le *Liber de Trinitate* de Gautier, bien qu'au chapitre VIII, la doctrine qu'elle énonce soit indiquée d'un mot. Maître Hugues, qui n'a pas l'habitude de rien dire qui lui soit personnel, en dehors de quelques transitions ou de quelques phrases explicatives, aurait-il, pour une fois, dérogé à ses habitudes de compilateur?

Une étude attentive des propositions que l'anonyme de Grenoble reproche au Lombard, m'a donné la réponse à ce doute. On y lit :

« Idem, capitulo CCXX, quod sapientia genita est eadem sapientia et ea qua sapiens est Pater, sive ea qua sapiens intelligitur persona sive essentia Patris; quia persona Patris, quae intelligitur cum dicitur

---

[1] *Liber de vera philosophia*, dans FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, p. 70.

[2] PL, CLXXVI, 60, A.

[3] *Les écoles, etc.*, p. 223.

sapientia ingenita, et persona Filii, quae significatur cum dicitur sapientia genita, una eademque sapientia est, quae essentia divina intelligitur communis tribus personis [1]. »

Cette doctrine reprochée au Lombard est évidemment identique à celle qu'énonce la proposition tirée du chapitre XI de la *Somme*. Le passage se trouve dans la distinction XXXII du livre I des *Sentences* [2].

Cette distinction est consacrée tout entière à résoudre certaines arguties des Porrétains. Nous avons vu, plus haut, Hugues de Saint-Victor avouer son embarras en présence de quelques difficultés; nous avons vu aussi la *Somme* profiter des solutions données par le Victorin, mais sans aucun aveu d'embarras [3]. « *Hic magna oritur quaestio* »; c'est tout. De même ici. Le Lombard avoue franchement son embarras et son insuffisance : la *Somme* dit simplement : « *Hoc loco notandum est* »; ce qui n'indique pas un auteur pris au dépourvu.

Or, il suffit de parcourir la distinction XXXII du Lombard pour y remarquer, non seulement les formules, mais aussi tout le raisonnement par lequel ces formules sont établies dans ce chapitre XI de la *Somme*.

Certainement, ou le Lombard a délayé la *Somme*, ou l'auteur de la *Somme* a abrégé le Lombard. Mais si le Lombard avait un devancier, chez qui il trouvait la solution du problème discuté, d'où venait son embarras ? Et si l'auteur de la *Somme* fut le premier à connaître et à résoudre les sophismes des Porrétains, comment expliquer le ton dégagé de son simple : « *Hoc loco notandum est* ? »

Sans vouloir encore décider, sur cet indice, que la *Somme* est postérieure à l'œuvre du Lombard, retenons ce fait : déjà nous avons rencontré un passage, où la parenté des textes du Lombard et de la *Somme* est certaine, sans qu'il soit possible de l'expliquer par l'emploi d'une source commune; il s'agissait, on s'en souvient, de la démonstration rationnelle de l'absolue

---

[1] *Liber de vera philosophia*, dans FOURNIER, *op. cit.*, p. 73.
[2] PL, CXCII, 609, n. 6; édit. Quaracchi, t. I, p. 204.
[3] Voir plus haut, p. 101.

simplicité de la nature divine, à l'aide du moyen terme de la souveraine perfection de Dieu. C'est là une des maîtresses pièces de la doctrine trinitaire du Lombard : « *una quaedam summa res* ». Ici, il est question d'un autre point essentiel de la même formule lombardienne, à savoir que les « propriétés des personnes sont les personnes elles-mêmes, ou Dieu, ou l'essence divine ». Et de nouveau, la *Somme* et le texte du Lombard sont étroitement apparentés, sans qu'on arrive à découvrir de source commune.

VIII

Voici un troisième passage, où l'emploi d'une source commune au Lombard et à la *Somme* est probable, mais où la mise en œuvre de cette source a donné un résultat tel, qu'il nous faut admettre de nouveau une relation de parenté entre les *Sentences* du Lombard et la *Somme*.

C'est encore l'anonyme de Grenoble qui attire mon attention sur un passage du Lombard. Il lui reproche d'avoir soutenu :

« Idem, capitulo LXXXVII, quod caritas aliquando refertur ad substantiam quae communis est trium personarum et tota in singulis; aliquando specialiter ad personam Spiritus Sancti; sicut sapientia Dei aliquando pro divina substantia ponitur, aliquando pro Filio proprie... [1] »

Il s'agit ici, on le voit, du même problème doctrinal que dans le morceau précédent; la solution que l'anonyme reproche au Lombard est la même que ci-dessus; et la critique faite par l'anonyme nous avertit que le Lombard y vise les mêmes adversaires, les Porrétains. Or, on trouve un passage parallèle dans la *Somme*, au début du chapitre X, où maître Hugues conclut :

« Patet itaque quod eadem nomina modo ad unitatem substantiae modo ad pluralitatem personarum significandam ponuntur [2]. »

Pour le fond de la doctrine, pour plusieurs des raisonnements

---

[1] FOURNIER, *op. cit.*, p. 72; cfr *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. X (PL, CXCII, 550, n. 3; édit. Quaracchi, t. I, p. 74).

[2] *Somme*, tract. I, 10 (PL, CLXXVI, 57, B).

et même des mots employés, la source commune du Lombard et de la *Somme* est ici le chapitre VIII de Gautier. Le Lombard paraît s'en être servi; et pour la *Somme*, la chose est certaine, car elle copie une phrase de Gautier, presque mot pour mot :

« Solet et hoc nomine quandoque Filius, sapientia sine determinatione posita designari, sicut plerumque fit in Proverbiis Salomonis [1]. »

Le Lombard remplace cet exemple de Gautier par un autre ; mais la *Somme* écrit :

« Solent etiam sine appositis determinationibus personas significare haec nomina, ut per sapientiam intelligatur Filius, ut in Proverbiis Salomonis saepissime [2]. »

Nous sommes donc en présence de deux textes, dont l'un très librement, l'autre assez strictement, ont mis en œuvre la même source : la ressemblance de ces deux textes n'a donc rien de surprenant.

Mais, en y regardant de près, on voit vite que la mise en œuvre du chapitre VIII de Gautier par le Lombard et par maître Hugues n'a pas été totalement indépendante. L'un des deux a connu la rédaction de l'autre. Mais lequel des deux a employé le travail de son devancier ?

Si surprenant que soit ce résultat de l'application des règles généralement admises pour trancher ces sortes de cas, c'est la *Somme* qui manifeste la connaissance des *Sentences* du Lombard, bien qu'elle dépende pour le style beaucoup plus de Gautier que des *Sentences*. La rédaction du Lombard est celle d'un homme embarrassé, qui tâtonne, qui ne va qu'à petits pas, avec précaution, et ne met pas un pied devant l'autre sans sonder le terrain et interroger l'horizon. L'auteur de la *Somme*, au contraire, sait dès le début où il va aboutir; il marche d'un pas assuré, néglige les intermédiaires, réunit dans une même formule, facile et nette, ce qui dans les *Sentences* est dispersé. Bref, on dirait l'auteur d'un manuel élémentaire résumant

---

[1] Édit. Pez, chap. VIII, c. 63.
[2] *Somme*, tract. I, 10 (PL, CLXXVI, 56, D et 57, A).

de nos jours, en une page, quelque thèse péniblement échafaudée et construite par un maître de la théologie. Ou les règles communément admises de la critique textuelle ne signifient rien, ou c'est maître Hugues qui a connu et employé les Sentences.

IX

Les professionnels de la théologie savent tous que la doctrine du Lombard sur les noms divins, qui signifient tantôt la substance divine, tantôt les personnes ou l'une d'elles, est intimement liée à la célèbre formule : « *Una quaedam summa res est, quae simul est Pater etc.* » Que l'auteur de la *Somme* ait vu cette connexion, cela n'a rien de très surprenant, puisqu'après tout, bien que fort peu original, il était, comme on dit, de la partie. Mais ce qui est étrange, c'est que pour formuler cette conséquence, qui ruinait à la fois les erreurs de Roscelin, d'Abélard et de Gilbert de la Porrée, il emploie exactement les mêmes passages de saint Augustin que le Lombard et de la même façon. Et ceci est un quatrième passage où la *Somme* et le Lombard sont apparentés [1].

Que l'on ne pense pas que cet emprunt fait à un livre bien connu de saint Augustin [2] n'a aucune signification, et que maître Hugues et le Lombard ont très bien pu, indépendamment l'un de l'autre, lire et employer le *De doctrina christiana* d'Augustin.

Si l'on compare la *Somme* et Pierre le Lombard, on constate que la ressemblance de leur citation d'Augustin tourne à l'identité. Si l'on remonte à leur source commune, on constate que les deux phrases qu'on lui emprunte, ne se suivent pas dans l'original, mais sont empruntées à deux chapitres différents, le troisième et le cinquième. Et cette circonstance rend déjà invraisemblable l'indépendance absolue de la rédaction de la *Somme* et des *Sentences*. De plus, quand il s'agit de faire l'exé-

---

[1] *Somme*, tract. I, 10 (PL, CLXXVI, 57, B); cfr *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. XXV (PL, CXCII, 590, n. 8; édit. Quaracchi, t. I, p. 161).

[2] *De doctrina christiana*, III, 3, 5 (PL, XXXIV, p. 20 et 21).

gèse d'un texte, il faut, comme le dit souvent le Lombard et, après lui, saint Thomas d'Aquin, l'interpréter *ex causis dicendi*, ce qui revient à dire qu'il faut tenir compte de l'intention de l'auteur. De même, quand il s'agit d'apprécier l'emploi d'un texte : le même texte, matériellement identique chez deux auteurs, ne prouve en aucune façon leur dépendance, s'il est allégué dans un contexte différent et pour des fins qui n'ont aucun rapport entre elles[1]. Mais tel n'est point le cas ici : c'est, en effet, pour confirmer la même thèse, pour résoudre les mêmes difficultés, que maître Hugues et Pierre le Lombard citent deux phrases de saint Augustin, qu'ils découpent dans l'original, puis accouplent dans leur rédaction, de la même façon et aux mêmes fins. Dans ces circonstances, l'interdépendance de la *Somme* et des *Sentences* ne paraît pas douteuse. Cette citation commune d'Augustin constitue donc un quatrième passage, où la parenté littéraire de maître Hugues et du Lombard se manifeste.

Ces quatre coïncidences soulèvent une grosse, très grosse question. Dans le premier et le dernier de ces passages communs, on ne peut rien conclure sur la question de priorité, pour la simple raison que le texte de la *Somme* et celui du Lombard se ressemblent trop. Mais pour les deux autres, si l'on applique les règles communément admises de la critique

---

[1] Sans aucun doute Pierre le Lombard et maître Hugues avaient lu, l'un et l'autre, Abélard, *Theologia christiana*, lib. IV (PL, CLXXVIII, 1262). Abélard citait lui aussi saint Augustin ; mais ni le problème qu'il se posait, ni surtout l'interprétation qu'il donnait du texte *(abusive)* dans un sens sabellien, ne permettent de le considérer comme la source de la *pensée* orthodoxe du Lombard et de Hugues.

BACH (*Dogmengeschichte des Mittelalters*, Vienne, 1875, t. II, p. 142) pense que Gilbert de la Porrée tomba dans l'arianisme à force de vouloir s'opposer au sabellianisme d'Abélard. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'anonyme de Grenoble traite de sabelliens, à la fois Abélard, Pierre le Lombard et l'auteur de la *Somme* ; peut-être son erreur s'explique-t-elle en partie par le fait qu'il trouvait dans leurs œuvres les mêmes citations matérielles du *De doctrina christiana :* il ne voyait pas qu'il y avait dans les pensées et les doctrines de ces trois auteurs plus que des nuances, l'un étant nettement hérétique, les deux autres parfaitement orthodoxes. Le concile de Latran décida la question. Cfr FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, p. 62 ; voir aussi, p. 88.

textuelle, les *Sentences* sont l'original, la *Somme* est l'ouvrage dérivé. La *Somme* serait-elle donc postérieure aux *Sentences* ?

L'intérêt de cette question s'élève, si on se rappelle que c'est avec Pierre le Lombard que le concile de Latran a solennellement adopté la célèbre formule trinitaire :

« Nos autem, sacro approbante Concilio, credimus et confitemur cum Petro Lombardo quod una summa quaedam res est... quae veraciter est Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus [1]. »

Nous venons de voir que cette formule se trouve bien, en effet, chez Pierre le Lombard, ainsi que les principaux arguments qui en déterminent le sens, qui l'établissent et la défendent contre toutes les subtilités des logiciens du XIIe siècle.

Or, si nous admettons que la *Somme* est antérieure aux *Sentences* du Lombard, il faut admettre aussi que l'honneur d'avoir le premier énoncé les éléments de la formule que le concile admet « *cum* Petro Lombardo », et celui de l'avoir établie, reviennent à notre maître Hugues. En effet, toute l'argumentation du Lombard et la conclusion qu'il en déduit, se retrouvent dans les quatre passages qui sont communs à la *Somme* et aux *Sentences*.

En deux mots, si la *Somme* est antérieure aux *Sentences*, le maître Hugues qui l'a écrite est un des princes de la pensée théologique du monde chrétien. Si elle est plus récente que les *Sentences* du Lombard, son auteur n'est guère plus qu'un bon écolâtre, compilateur intelligent.

---

[1] MANSI, XXII, 983.

CHAPITRE IV

DATE DE LA COMPOSITION DE LA « SOMME »

SOMMAIRE. — I. Maître Hugues connaît, aussi bien que le Lombard, le porrétanisme divulgué à Reims, en 1148. — II. Contradictions inévitables des critiques qui supposent la *Somme* antérieure aux *Sentences* du Lombard. — III. Les témoignages du XIIe siècle n'exigent pas cette antériorité et semblent la nier. — IV. Othon de Frisingue et le *Liber de vera philosophia*. — V. La *Somme* nomme Gilbert de la Porrée († 1154). — VI. Le *Prologue* de la *Somme* dénie toute originalité à cette œuvre. — VII. Le concile de Latran (1215), témoin de la tradition touchant l'originalité du Lombard. — VIII. La *Somme* connaît la définition de la « personne », proposée par le Lombard.

I

Nous avons plus haut [1] situé « maître Hugues » dans le temps. Notre conclusion était que la *Somme* a été composée avant 1158 et après 1138. Mais ces limites extrêmes doivent être en partie corrigées, par suite des résultats de l'enquête sur la composition et le contenu doctrinal ou polémique de la *Somme* que nous venons de faire.

La date de 1158 reste immuable : le manuscrit de Munich, catalogué à Prufening en 1158, l'exige. Mais nous croyons pouvoir maintenant conclure que la *Somme* est postérieure au concile de Reims, où l'on discuta les doctrines de Gilbert de la Porrée, et donc, qu'elle est postérieure à l'an 1148.

Gilbert de la Porrée avait été l'élève d'Anselme et de Raoul de Laon; puis il avait tenu école à Poitiers, à Chartres une dou-

---

[1] Voir plus haut, p. 63-69.

zaine d'années, un an ou deux à Paris. En 1142, il était devenu évêque de Poitiers. Ce ne fut qu'en 1146 que ses erreurs furent dénoncées, après qu'il les eût exprimées dans un synode diocésain [1]. Nous avons quatre récits [2] de l'affaire de sa condamnation, et ils sont loin de s'accorder sur tous les détails. Il résulte cependant de leur ensemble qu'on était en 1147, à Paris, peu au courant de sa doctrine, qu'on n'avait pas ses écrits et spécialement son commentaire sur *la Trinité* de Boèce, et qu'il fallut se les procurer; qu'à Reims, en 1148, les subtilités dialectiques auxquelles il avait recours, soit pour se défendre, soit pour interpréter les Pères, n'étaient pas familières à ses juges. Il est vrai que quelques écoliers déposèrent avoir entendu soutenir telle ou telle proposition, qui était une nouveauté; mais plusieurs évêques, anciens élèves de Gilbert, déclarèrent n'avoir jamais entendu de lui rien de semblable. Quelques-uns ont connu, avant 1148, telles ou telles propositions nouvelles de Gilbert, soit; mais le détail, la structure organique et complète du système, il convient d'en attendre la preuve documentaire. D'ailleurs, c'est à l'époque du concile de Reims [3] que l'anonyme de Grenoble fait remonter l'opposition au système porrétain. Et il est certain que ce ne fut que sous Adrien IV (1154-1159), que ce grand veneur d'hérésies, Gerhoch de Reichersberg, connut les livres de Gilbert de la Porrée [4].

Or, si la *Somme* a été écrite avant 1148, l'ignorance de Gerhoch, les affirmations de l'anonyme du *Liber de vera philosophia*, la surprise de presque tout le monde à Paris en 1147, et à Reims, l'année suivante, ne s'expliquent pas.

Bien plus, il n'était pas possible d'écrire la réfutation du Gil-

---

[1] VERNET, *Dict. de théol. cathol.*, article GILBERT, t. VI, c. 1351.

[2] OTHON DE FRISINGUE, *De gestis Friderici*, I, 46, 50-54 (MGH, SS, t. XX, p. 379). — GEOFFROY D'AUXERRE, *Libellus contra capitula Gilberti* (PL, CLXXX, 595); *Epistola ad Albinum cardinalem* (PL, CLXXX, 587). — JEAN DE SALISBURY (?), *Historia pontificalis* (MGH, SS, t. XX, p. 522-527). — ANONYME, du *Liber de vera philosophia*, dans FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, Paris, 1909, p. 63. — Cfr HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, Paris, 1912, t. V, 1, p. 812-818.

[3] *Liber de vera philosophia* (FOURNIER, *op. cit.*, p. 75).

[4] BACH, *Die Dogmengeschichte des Mittelalters*, Vienne, 1875, t. II, p. 391.

bertisme qu'est la *Somme*, avant qu'à Reims le système ne fût dévoilé. L'auteur du *Liber de vera philosophia* s'est trompé, — peut-être volontairement,— sur la paternité victorine et par conséquent sur la date de composition de la *Somme*; mais il ne s'est pas mépris sur la portée et sur l'intention doctrinale des sept chapitres de la *Somme* qui traitent de Dieu et de la Trinité. Il y a trouvé, ce qui s'y trouve en effet, la réfutation, point par point, de tout le système du porrétanisme. Pour lui, la *Somme* est l'ennemi, au même titre que le Lombard, et souvent, très souvent, pour les mêmes raisons. Or, quel est le critique qui oserait prétendre que le premier livre des *Sentences* du Lombard a pu s'écrire, avant que les conclusions et les échappatoires de Gilbert et de son école ne fussent bien connues ?

On m'objectera peut-être que j'admets moi-même que probablement Gautier de Mortagne, écrivant son *Liber de Trinitate* avant 1130, visait à la fois et Gilbert l'Universel et Gilbert de la Porrée; que j'admets aussi que le même Gautier a, dès cette époque, fourni des armes excellentes contre le porrétanisme, dont la *Somme* et le maître des *Sentences* n'ont eu qu'à tirer parti. Admis ! Admis encore qu'on trouve dans le Victorin d'excellents principes, dont on peut se servir, dont on s'est, en fait, servi pour démolir l'erreur capitale de Gilbert, à savoir qu'en Dieu les relations, ou les propriétés, sont une réalité (*res quaedam*) distincte de la substance. Mais ni dans l'œuvre de Gautier, ni dans celle du Victorin, on ne lit de formules qui trahissent la volonté de contredire et de ruiner les subtilités dialectiques qui furent reprochées à Gilbert à Paris et à Reims. L'anonyme de Grenoble s'est sans doute rendu compte de cette différence; et c'est ce qui explique pourquoi, laissant de côté le point capital de la simplicité de la nature divine, il a cherché à égarer son lecteur dans le maquis des détails dialectiques, et a noté, — ce qui est exact, — que le Victorin ne dit rien qui soit explicitement, formellement opposé à la technique de « la vraie philosophie », qui n'est autre que celle du réalisme outré de Gilbert pleinement élaboré.

Prenons un exemple ou deux pour le mettre en évidence. On

a lu plus haut un morceau de Pierre le Lombard, et un autre morceau apparenté de la *Somme*, sur l'unité de la substance divine, démontrée par la raison naturelle. Si on étudie ces passages [1] de près et dans leur contexte, on y trouve trois éléments : un raisonnement, « s'il y a un premier principe, il ne peut être que simple »; ensuite l'affirmation que ce raisonnement est indépendant du fait de la révélation; enfin, l'emploi du tout, avec l'intention manifestée clairement par la place donnée à ces deux considérations, de fermer la bouche à un adversaire bien spécifié et à propos de véritables pointes d'aiguille. Je dis que la réunion de ces trois éléments n'a pu se produire dans un cerveau humain, qu'après qu'on a su que dans un autre cerveau s'était produite l'association contraire, à savoir ce que nous lisons dans les *Sententiae divinitatis :*

« Nonne divinitas est Deus et non aliud a Deo? Respondeo quod divinitas est Deus et non aliud a Deo, actu rationis, sed non forma loquendi; ratione fidei, non ratione humanae philosophiae. [2] »

Tant qu'ils n'ont pas connu ces trois lignes, ou leur équivalent, — car ici les ressemblances verbales, si souvent trompeuses, n'ont rien à faire, — ni l'auteur de la *Somme*, ni Pierre le Lombard n'ont pu écrire et employer, comme ils ont fait, le morceau dont il est question : à moins que l'on admette que les dés ne sont pas pipés, si au jeu trois fois de suite ils donnent six.

Autre exemple. Je laisse de côté ce qui concerne l'emploi de l'abstrait et du concret dans certaines formules sur Dieu, parce que les Pères en ont parlé, parce qu'au XIIe siècle cet emploi fut discuté depuis Roscelin dans toutes les écoles à propos du problème des universaux. Mais je prends une théorie singulière, un cas spécifique du porrétanisme. Ce fut seulement aux conciles de Paris et de Reims que l'on apprit, non sans surprise, que Gilbert concédait : « *Deus est divinitas, Pater est Deus* », mais niait la légitimité et l'orthodoxie des propositions inverses : « *Divinitas est Deus, Deus est Pater* [3]. » Il suffit de parcourir

[1] Voir plus haut, p. 94 et 95.
[2] *Op. cit.*, édit. GEYER, p. 68.
[3] Le pseudo-Bède (*Commentarius in Librum Boetii de Trinitate;* PL, XCV,

les *Sentences* du Lombard pour savoir qu'il connaît ces curiosités dialectiques. Il note d'ailleurs expressément :

« Quidam tamen veritatis adversarii concedunt Patrem et Filium et Spiritum Sanctum esse tres personas, esse unum Deum, sed tamen nolunt concedere unum Deum sive unam substantiam esse tres personas, dicentes divinam substantiam praedicari de tribus personis, non tres personas de substantia divina [1]. »

Le Lombard réfute cette subtilité. Mais, pour éviter la chicane et aussi pour établir solidement ses thèses, il a grand soin d'établir toujours les formules orthodoxes et la proposition converse. Par exemple, s'il a conclu : « *Tres personae sunt Deus* », il ne passe pas à un autre sujet avant d'avoir montré aussi : « *Deus est tres personae* ». Et ces détails, à eux seuls, pourraient suffire à dater le premier livre des *Sentences*. D'après l'anonyme de Grenoble, ce n'est qu'à partir du concile de Rheims que parurent ce qu'il appelle « ces nouveautés », c'est à dire ces négations intentionnelles de son système.

Il ne faut pas chercher dans la *Somme* tous les détails que l'on découvre dans les *Sentences*. La *Somme*, surtout pour ce qui touche à la Trinité et à l'Incarnation, est un résumé, substantiel, mais très court. La partie de la *Somme* que nous avons analysée et qui correspond aux cent colonnes des trente-cinq premières distinctions du Lombard, n'occupe dans Migne que quatorze colonnes. Cependant, malgré sa brièveté, la *Somme*, comme le Lombard, mais sans en donner comme lui la raison, qui nous est maintenant connue et qui n'a pas échappé à l'anonyme de Grenoble, trouve le moyen de ne laisser passer aucune occasion de miner la sophistique de Gilbert et de son école.

393, C) écrit : « Fuerunt enim quidam ignominiosi, quorum nomina iam aures Catholicorum offendunt, qui *ex parte subiecti* non concederent unum Deum tres esse personas... » Cet auteur est postérieur au concile de Reims et semble avoir écrit du vivant de Gilbert : « Omnes enim hae constructiones : *Deus est a deitate*, et *tres personae sunt unius essentiae, unius naturae*, et caeterae huiusmodi sunt intransitivae, sicut in Rhemensi concilii sancitum est, ut hoc quaesivit archiepiscopus ab illo qui dux est illorum qui huiusmodi constructiones fortassis esse transitivas sentiebant. » (*Ibid.*, col. 403, D).

[1] *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. IV, 3 (PL, CXCII, 534; édit. Quaracchi, t. I, p. 40).

Elle choisit ses textes, formule et établit ses conclusions, en prenant soin de toujours affirmer ses thèses et la proposition converse. Tel livre récent de théologie se trouve actuellement daté pour nous, sans que nous ayons à prendre la peine de vérifier la date de l'*Imprimatur ;* certaines préoccupations, certaines formules, certaines insistances, certaines réticences aussi, apprennent au professionnel que l'ouvrage a été composé après l'encyclique *Pascendi*, même si cette encyclique et le modernisme n'y sont pas mentionnés. La *Somme* porte de même dans ses flancs sa date; elle est postérieure au concile de Reims de 1148.

B. Geyer, l'éditeur des *Sententiae divinitatis*, pense que très probablement cet ouvrage a été connu et employé par Pierre le Lombard, qu'il aurait contribué à fourvoyer en christologie [1]. J'abonde dans ce sens, d'autant plus volontiers que les traces de la connaissance et de l'emploi des *Sententiae* sont nombreuses dans le traité de la Trinité du Lombard. Bien des questions discutées par le Lombard paraissent lui avoir été suggérées par les *Sententiae*; on ne voit pas, par exemple, où il aurait pu prendre ailleurs l'idée de se demander si la raison naturelle peut se prouver l'unité de la divine substance. Il est donc très probable que Pierre le Lombard a connu les *Sententiae*; mais, plus heureux dans son traité de la Trinité que dans celui de l'Incarnation, au lieu d'en être infecté, il les a triomphalement réfutées, grâce à la belle formule : « *Una quaedam summa res* ».

Le même éditeur des *Sententiae divinitatis* trouve un air de ressemblance à ces *Sententiae* et à la *Somme* [2]. Mais, faute d'avoir connu ou médité les propositions extraites de la *Somme* par l'anonyme de Grenoble, il n'a pas vu que la *Somme* réfute les *Sententiae* expressément. L'air de ressemblance s'explique donc, non seulement par l'emploi à cet endroit [1] de sources communes, qui sont Gautier de Mortagne et Hugues de Saint-Victor, mais

---

[1] Geyer, *Sententiae divinitatis*, dans le recueil cité, t. VII, II-III, p. 21
[2] Id., *ibid.*, p. 11.
[1] *Sententiae divinitatis*, p. 153-158. — Voir plus haut, p. 96.

aussi par le reflet que donne à la riposte le texte que l'on réfute.

Et peut-être est-il permis de conjecturer que c'est, du moins en partie, au désir de se séparer nettement des *Sententiae* et du porrétanisme que sont dues aussi certaines différences que l'on trouve entre la *Somme* et lesdites *Sententiae*. Celles-ci ne disent rien, et pour cause, de la théorie des « vestiges »; la *Somme* y insiste, au grand déplaisir, on l'a vu [1], de l'anonyme porrétain de Grenoble. Les *Sententiae* enseignent, comme Gilbert, que la « divinité ne s'est pas incarnée [2] », mais seulement la personne du Verbe. Leur doctrine en cela est très différente de celle que Gautier de Mortagne avait jugé à propos de notifier « à tous les fidèles [3] »; mais Gautier concédait : *Deus est homo assumptus* et niait ou distinguait : *Homo assumptus est Deus*. Cela lui donnait un air de connivence avec Gilbert; et, de fait, quelques-uns des arguments mis en avant par les *Sententiae* pour soutenir : « *Divinitas non est incarnata* », rappellent les moyens termes de la « lettre à tous les fidèles ». Ne serait-ce pas, pour se dégager lui et son inspirateur, que maître Hugues aurait si vivement rudoyé cette malheureuse doctrine de la « lettre à tous les fidèles » ? De même, pour la lettre de Gautier à Hugues de Saint-Victor sur la science du Christ. Les *Sententiae*, sans dire à qui elles l'empruntaient et sans affirmer qu'elles en adoptaient la doctrine, — d'ailleurs très orthodoxe, — reproduisaient toute cette lettre, en la démarquant. Gautier se trouvait par là mis en très mauvaise compagnie. Ne serait-ce pas pour le dégager, que maître Hugues adopta sur la science du Christ, comme nous l'avons dit, la théorie, d'ailleurs inadmissible, de Hugues de Saint-Victor ? Ce zèle, à cet endroit, pour le Victorin doit avoir une raison : car, ainsi que l'a très bien vu Arno de Reichersberg, l'auteur de la *Somme* se contredisait, puisqu'il admet avec Pierre le Lombard cette formule très équivoque : « *Christus secundum quod homo non est filius Dei* [4] », qui n'est pas conciliable

---

[1] Voir plus haut, p. 103.
[2] *Sententiae divinitatis*, p. 67.
[3] Bach, *Die Dogmengeschichte des Mittelalters*, Vienne, 1875, t. II, p. 128.
[4] Voir plus haut, p. 34, 81 et suiv.

avec la théorie de la science du Christ du Victorin. Concluons donc, en tenant compte aussi bien des différences que des ressemblances, que l'auteur de la *Somme* a connu directement, et non pas seulement de seconde main, les *Sententiae divinitatis*.

II

Faut-il encore rapprocher davantage de nous la date de la composition de la *Somme*, et dire qu'elle est postérieure aux *Sentences* du Lombard, qui furent achevées vers 1152 ? Les raisons pour le faire ne manquent pas.

D'abord cela est nécessaire pour tirer la critique textuelle contemporaine de l'ornière où elle se trouve enlisée et patauge dans l'absurde. Que voyons-nous en effet ? Des érudits sérieux et de bonne foi, mais admettant tous, pour une raison ou pour une autre, que la *Somme* a été composée d'assez bonne heure, je veux dire avant 1142, nous disent et prétendent prouver par de nombreuses références aux sources : les *Sentences* de maître Roland se sont fréquemment inspirées de la *Somme*, et on ne leur découvre aucune relation avec le Lombard [1]; ou bien, les *Sententiae divinitatis* ont employé la *Somme*, mais elles n'ont que sur un point ou deux de relation avec l'œuvre du Lombard [2]. D'autres critiques qui, comme Baltzer, étudient ce qu'ils appellent les sources du Lombard, tout en ignorant Gautier de Mortagne et surtout Anselme de Laon, concluent que la *Somme* tout entière a passé dans l'œuvre du Lombard [3].

Fort bien : mais que devient le principe : « *Quae sunt eadem uni tertio sunt eadem inter se ?* » Quand l'interprétation d'une observation ou un raisonnement aboutissent à l'absurde, c'est qu'il y a quelque défaut ou quelque fausseté dans la méthode ou dans les prémisses. Faites l'hypothèse que la *Somme* est postérieure au Lombard : et la critique textuelle ne sera plus fatalement vouée à violenter le principe de contradiction.

---

[1] Gietl, *Die Sentenzen Rolands*, préface, p. XVII et XLIII.

[2] Geyer, *Die Sententiae divinitatis*, préface, p. 13 et 21.

[3] Baltzer, *Die Sentenzen des Petrus Lombardus*, dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und Kirche*, t. VIII, III, Leipzig, 1902, p. 8.

En effet, de l'étude assez détaillée que nous avons été amenés à faire des onze premiers chapitres de la *Somme* [1], il résulte que les sources de ce début sont, par ordre chronologique : Anselme de Laon, Gautier de Mortagne, Abélard, les deux *De sacramentis* du Victorin, les *Sententiae divinitatis* et, — c'est l'hypothèse dans laquelle nous nous plaçons ici, — les *Sentences* du Lombard. Avec ces six volumes sur sa table, notre maître Hugues a pu composer sa mosaïque. Je ne pense pas que dans ce début de la *Somme*, — les deux morceaux où sont attaquées deux des lettres de Gautier mis à part, — on puisse trouver quinze lignes de rédaction personnelle; comme de ces quinze lignes, cinq se trouvent dans maître Roland [2], qu'on ajoute, si l'on veut, cet auteur aux six précédents : avec ces sept volumes sous les yeux, maître Hugues a pu, — comme nous le pourrions nous-même aujourd'hui, — rédiger ses onze chapitres.

Il n'en résulte pas que les devanciers de maître Hugues n'ont rien copié ou démarqué : sauf Anselme de Laon, le premier en date, tous ont employé, de façon plus ou moins facile à discerner, leurs devanciers, Abélard et le Victorin ni plus ni moins que les autres; et la *Somme* les a employés tous, tantôt directement, tantôt et souvent, de seconde et peut-être de troisième main. A mon humble avis, tant que la critique continuera à traiter la *Somme* comme un livre plus ou moins original, antérieur au moins d'une dizaine d'années aux *Sentences* du Lombard, elle n'aboutira qu'à des contradictions. Qu'on fasse au contraire carrément l'hypothèse que la *Somme* est un peu plus jeune que le *Liber sententiarum* de Pierre Lombard, les résultats des travaux critiques ne courront plus le risque de se heurter au principe : « *Quae sunt eadem uni tertio.* »

Le désir de tirer honnêtement les critiques d'embarras est sans doute une raison légitime de faire une hypothèse. Mais, — et hélas ! on l'oublie trop souvent, — le service rendu aux érudits par une hypothèse n'est pas toujours une preuve de sa

---

[1] Voir plus haut, p. 76 et suiv., p. 92, 97, 104 et suiv.
[2] GIETL, *Die Sentenzen Rolands*, préface, p. XLIII.

valeur. Car, s'il est vrai que « *ex vero non sequitur nisi verum* », il est vrai aussi que « *ex falso, sequitur verum et falsum* ». Dans toutes les sciences, les hypothèses sont souvent très utiles, sans être vraies, c'est à dire sans être conformes à la réalité. Le succès d'une hypothèse n'est pas de soi une preuve de sa valeur objective : il peut n'être qu'une réussite. En histoire, une hypothèse ne doit jamais être considérée ou affirmée comme un fait, que si on peut la vérifier directement et montrer qu'elle ne contredit aucun autre fait certain.

III

On peut, semble-t-il, établir directement que la *Somme* est postérieure aux *Sentences*, et montrer qu'aucun fait certain n'y contredit.

Les témoignages du XIIe siècle qui nous attestent l'existence de la *Somme*, sont tous postérieurs aux *Sentences* du Lombard; et leurs dates tardives nous invitent, — maintenant que notre esprit est libéré de la légende séculaire de la paternité victorine, — à la tenir pour relativement récente. Jean de Salisbury emprunte, peut-être à la *Somme*, une définition de la foi [1]; son *Metalogicus* est de 1159. Un canoniste anonyme adopte la solution singulière d'un cas de conscience, que donne la *Somme*; son recueil est postérieur à 1155 et antérieur à 1179 [2]. S'il faut en croire une conjecture de Denifle [3], l'auteur de la *Somme* serait un des deux sentenciers dont se serait servi Robert de Melun; cette conjecture est loin d'être prouvée; car il y a de bonnes raisons de penser que les deux sentenciers dont parle la préface de Robert de Melun, sont le Lombard et l'auteur anonyme des *Sententiae divinitatis*. Mais, quoi qu'il en soit, il est certain que l'œuvre de Robert de Melun est de plusieurs années postérieure aux *Sentences* du Lombard. Arno de Reichersberg mentionne la *Somme* dans son livre contre Folmar, écrit

---

[1] Voir plus haut, p. 23.
[2] GIETL, *Die Sentenzen Roland's*, préface, p. XXXVI.
[3] *Die Sentenzen Hugos von St. Viktor*, dans l'*Archiv*, t. III, p. 638.

entre 1162 et 1169 : mais, dans ce même ouvrage, Arno réfute les *Sentences* du Lombard. Les Cisterciens croient volontiers, en quelques-uns de leurs monastères, à l'attribution de la *Somme* à maître Eudes de Soissons [1], devenu sur le tard leur confrère ; et ils savent que maître Eudes avait été l'élève et était resté le disciple fidèle du Lombard. Enfin, pour que cette énumération soit complète, mentionnons les gloses marginales, où on lit tant de renvois à « maître Hugues » et à la *Somme* : mais ces gloses sont en marge des *Sentences* de Pierre le Lombard et peu, parmi elles, datent du XIIe siècle. En résumé, les témoignages qui, indépendamment des manuscrits qui nous restent, nous parlent au XIIe siècle de l'existence de la *Somme*, sont postérieurs aux *Sentences* du Lombard, et sont accouplés avec les œuvres de ce maître.

Supposons maintenant un instant que la *Somme* soit pour nous un ouvrage perdu, dont l'existence ne nous serait révélée que par ces témoignages ; nous viendrait-il à l'esprit d'imaginer qu'elle date des environs de l'an 1140 ? Nous devrions simplement dire, pour rester fidèles aux textes : à partir des environs de l'an 1155, en même temps que les documents nous apprennent l'existence des *Sentences* du Lombard, ils nous parlent d'un certain ouvrage de théologie, où telle et telle question était traitée. A nous en tenir là, nous serions sûrs de ne pas nous tromper : tout le reste serait conjecture gratuite, sujette à l'erreur. Il me semble donc qu'il est de bonne méthode de nous en tenir aux témoignages des textes, et de dire qu'aux environs de 1155 la *Somme* existait, puisque c'est à partir de cette époque qu'on commence à en parler. Comme nous savons, par ailleurs, que vers 1152 les *Sentences* du Lombard étaient achevées, nous concluons que la *Somme* leur est légèrement postérieure.

Aucun fait certain ne contredit cette conclusion. Tout ce que l'on peut, à ma connaissance, nous opposer, se réduit à deux textes, et à ce qu'on décore du nom d'un fait, à savoir

---

[1] Voir plus haut, p. 33 et 57.

que maître Roland et l'auteur des *Sententiae divinitatis*, qui ont écrit avant 1148, et par conséquent avant le Lombard, ont copié la *Somme*. On nous menacera peut-être aussi des surprises que peut contenir, que contient sans doute la série des manuscrits inédits, que mentionne Grabmann comme dépendants de la *Somme* [1].

J'ai déjà répondu indirectement à une partie de ces difficultés. Je me résume. Les onze premiers chapitres de la *Somme* sont une mosaïque, dont les pièces ont été empruntées à Anselme de Laon, à Abélard, à Gautier de Mortagne et au Victorin : les œuvres de ces écrivains n'étaient pas inaccessibles, maître Roland et les *Sententiae divinitatis* ont donc très bien pu les copier ou les démarquer, sans avoir à passer par l'intermédiaire de la *Somme*. Et si l'on prouve qu'ils les ont démarquées de la même façon que la *Somme* [2], il me suffira d'admettre que maître Hugues avait sous le nez vers 1155 maître Roland et les *Sententiae divinitatis* et a employé leur copie, plutôt que leurs originaux. Comment me prouvera-t-on que mon hypothèse est impossible ? Et pour ne pas avoir l'air de rester sur la défensive, je pousse une pointe, et je demande à mon tour qu'on m'explique le fait suivant :

Il y a dans la *Somme* quatre passages assez longs, très caractéristiques, qui se trouvent aussi dans les *Sentences* du Lombard. Or, de ces quatre morceaux il n'y a pas de trace ni chez maître Roland, ni dans les *Sententiae divinitatis*. Je demande pourquoi, à ceux qui datent la *Somme* des environs de l'an 1140, sans autre raison que celle de pouvoir continuer à rabâcher que maître Roland l'a copiée. Pourquoi ? Le voici. Maître Roland a copié, démarqué ce qui existait, quand il écrivait; mais ces quatre morceaux qui sont communs à la *Somme* et aux *Sentences* du Lombard, n'existaient pas, ne pouvaient pas exister avant 1148,

---

[1] GRABMANN, *Geschichte der scholastischen Methode*, t. II, p. 301-309.

[2] On ne nous administrera jamais cette preuve; car on ne trouvera, ni dans ces écrivains, ni chez leurs devanciers, les doctrines et les formules spécifiquement antiporrétaines, que l'anonyme de Grenoble dénonce et signale uniquement et exclusivement dans la *Somme* et dans les *Sentences* du Lombard.

puisqu'ils sont la réfutation des points les plus subtils et les moins connus du Gilbertisme : les ouvrages qui les contiennent n'existaient donc pas davantage. Et donc Roland ne les a ni copiés, ni démarqués.

Quant à la collection des inédits signalés par Grabmann comme dépendant de la *Somme*, j'ai eu, à l'occasion, la curiosité d'y mettre le nez. Il n'y a pas lieu de craindre de ce côté aucune surprise désagréable. Ces manuscrits ne sont pas datés. Si donc, en les étudiant de près, on en découvre quelques-uns qui, manifestement, dépendent de la *Somme*, on les classera comme postérieurs à l'an 1155; cela les rajeunira d'une quinzaine d'années et ne leur fera aucun mal. Si, dans le tas, on parvient à en trouver l'un ou l'autre qui soit sûrement antérieur aux *Sentences* du Lombard, et par conséquent à la *Somme*, et qui contienne des morceaux que l'auteur de la *Somme* n'aura certainement pas pu trouver ailleurs, eh ! bien, on l'adjoindra aux six ou sept volumes desquels maître Hugues a extrait sa mosaïque, et tout sera dit; la *Somme* servira ainsi à dater beaucoup d'inédits. J'espère que le lecteur trouvera dans cette élégante, irénique et utile solution un nouvel indice de vérité.

IV

Reste à examiner deux textes qu'on pourrait nous opposer. Le premier en date et le plus rapproché des faits est d'Othon de Frisingue. Dans sa *Chronique*, Othon après avoir raconté la mort de Valentinien ouvre une sorte de parenthèse et écrit un paragraphe sur une question de théologie. Il sait que des théologiens de son temps, *nostri temporis*, admettent, en s'appuyant sur un texte de saint Ambroise à propos de la mort du catéchumène Valentinien, que le baptême peut être en certains cas suppléé par la foi chez les adultes. Une de leurs raisons, c'est que Dieu n'a pas lié sa puissance aux sacrements : « *Deus non alligavit potentiam suam sacramentis* ». Othon n'admet pas cette doctrine, et son paragraphe a pour but de protester avec vigueur.

Comme le *Chronicon* [1] d'Othon est daté de 1146, Hofmeister a essayé de prouver que, dès avant 1146, Othon avait la *Somme* entre les mains [2]. Car, on trouve dans la *Somme* la thèse attaquée par Othon; Othon, comme la *Somme* donne à l'ouvrage de saint Ambroise un titre inexact, en l'appelant une « lettre de condoléance »; enfin Othon résume dans les mêmes termes que la *Somme* l'argument de ses adversaires : « *Deus non alligavit potentiam suam sacramentis* ».

J'ai toujours pensé que les preuves d'Hofmeister n'avaient rien de péremptoire; qu'elles étaient de nature à ne convaincre que ceux qui n'avaient pas besoin de l'être. Il est très vrai qu'en certains cas une rencontre d'opposition doctrinale, flanquée de deux rencontres verbales, du genre de celles que signale Hofmeister, suffirait à identifier un ouvrage : on se contente souvent de moins, s'il s'agit, par exemple, d'une subtilité doctrinale technique, d'un texte très rarement cité, d'une formule qui n'était pas banale à l'époque où un auteur écrivait. Mais, dans l'espèce, il est question d'une doctrine très simple, accessible à tout le monde et qui depuis vingt ans était alors discutée par tous les théologiens et par les canonistes; quant au texte de saint Ambroise, il traînait partout, et dans les recueils de canons, et dans les cahiers des théologiens; et on le trouve cité comme une lettre de condoléance ailleurs que dans la *Somme* [3]; enfin l'expression « *Deus non alligavit potentiam suam* » était classique dans la controverse avec Abélard sur la toute puissance divine [4]. Dans ces conditions, étant donné le nombre des cahiers de théologie du XIIe siècle que nous ne connaissons pas, les arguments de Hofmeister ne sont pas décisifs.

Si cette réponse fait à quelque lecteur l'effet d'une échappatoire ou d'une misérable chicane d'avocat plaidant une cause

---

[1] *Chronicon*, IV, 18 (MGH, SS, t. XX, p. 204).

[2] *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1912, p. 650. Cfr du même auteur l'édition scolaire du *Chronicon*, Hanovre, 1912, p. 205; cette page est un carton.

[3] Cfr GIETL, *Die Sentenzen Rolands*, p. 8; GEYER, *Sententiae divinitatis*, préface, p. 41.

[4] HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De sacramentis*, lib. I, II, 22 (PL, CLXXVI, 214, A.) — Cfr PIERRE DAMIEN, *De divina omnipotentia* (PL, CXLV, 595).

perdue, une circonstance très spéciale nous permet de donner le coup de grâce à la difficulté.

Hofmeister sait, comme tout le monde, que l'auteur du *Chronicon* en fit deux éditions, la première à la fin de 1146, la seconde en 1157; que nous n'avons que la seconde de ces éditions; que, sans se donner toujours la peine de corriger ce qui du texte primitif, était devenu inexact en 1157, Othon avait, entre 1146 et 1157, ajouté à sa première rédaction un certain nombre de détails concernant des faits d'actualité; que, si nous voulons discerner ce qui est spécial à la seconde édition, nous n'avons pas d'autre moyen que de nous servir des dates, connues par ailleurs, des faits mentionnés par le texte définitif. Hofmeister, qui est un érudit, savait tout cela.

Mais il ignorait, en 1912, ce que nous avons montré plus haut, à savoir que la *Somme* est sûrement postérieure au concile de Reims et par conséquent à la première édition du *Chronicon*. Aussi, il ne lui est pas venu à l'esprit de se demander si le paragraphe d'Othon, où il est question de la suppléance du baptême par la foi, n'était pas d'aventure une addition, faite après coup, dans la marge de la première édition. En d'autres termes, Hofmeister a fait ce que font et doivent faire tous les critiques qui étudient le texte d'Othon : on considère comme appartenant à l'édition de 1146, tout ce qui n'est pas démontré par ailleurs avoir eu lieu entre 1146 et 1157. Hofmeister n'est donc nullement répréhensible. Mais il n'en suit pas que nous devions le suivre et l'imiter.

Nous avons des raisons très positives qui nous amènent à conclure que le paragraphe dont il s'agit est nécessairement une addition au texte primitif. Othon n'a pas pu en 1146, viser un livre qui n'existait pas. Entre 1146 et 1157, il aura eu connaissance, peut-être, du texte des *Sentences* du Lombard, où le texte d'Ambroise est cité, et où se trouve *in terminis* la formule : « *Deus non alligavit potentiam suam sacramentis*[1]. » Et cela pouvait lui suffire pour écrire son paragraphe, bien que le Lombard ne

[1] *Liber Sententiarum*, lib. IV, dist. IV (PL, CXCII, 848, n. 4 et 5; édit. Quaracchi, t. II, p. 768).

désigne pas l'ouvrage de saint Ambroise comme « une lettre de condoléance ». Et, si l'on y tient, il aura aussi reçu, — car il suivait de près le mouvement littéraire de France, — la *Somme*; et il aura rédigé sa note de protestation en marge de son manuscrit du *Chronicon*. De la sorte, le témoignage d'Othon, loin de nous faire une difficulté, confirme notre thèse : tant il s'accorde pour les dates et pour l'ensemble des faits avec tous les témoignages ci-dessus rapportés. La *Somme* existait et était connue en Allemagne avant 1157. Rien d'étonnant que le bibliothécaire de Prufening l'y ait cataloguée en 1158 !

Le second et dernier texte que l'on pourrait nous opposer est tiré du *Liber de vera philosophia*. Nous avons déjà dit [1] que l'auteur anonyme de ce pamphlet affirme l'antériorité de la *Somme*, que le Lombard aurait imitée : « *in multis eum imitatus* ». Mais, comme nous savons que ce pamphlétaire, — qui est d'ailleurs un témoin tardif, puisqu'il écrivait après 1179, et un témoin éloigné du lieu des événements, puisqu'il a vécu en Terre-Sainte, — se trompe sûrement sur la paternité victorine et par suite sur la date de composition de la *Somme*; comme son témoignage contredit plusieurs faits certains, qu'il est contrebalancé par l'opinion des Cisterciens qui attribuèrent la *Somme* à un élève de Pierre le Lombard, Eudes de Soissons; comme cet anonyme est en désaccord avec tous les autres témoignages de critique externe qui nous sont connus, et qu'il ne donne aucune preuve de son dire, il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

D'ailleurs, le premier reproche que le *Liber de vera philosophia* fait à la *Somme*, c'est d'en appeler à l'autorité des contemporains : « *Quod sapientibus huius temporis oporteat credere in obscuris Scripturis* [2]. » Ce n'est pas là une simple chicane sur la méthode de l'auteur de la *Somme*; il y a plus dans ce texte. L'anonyme, qui sait et dit lui-même ailleurs [3] que ce n'est qu'à partir du concile de Reims, en 1148, que l'on trouve des réfu-

[1] Voir plus haut, p. 56.
[2] Fournier, *op. cit.*, p. 68. Cfr le *Prologue* de la *Somme* (PL, CLXXVI, 42).
[3] Idem, *ibid.*, p. 75 et 62.

tations explicites, formelles du système complet et intégral des Porrétains, veut blâmer la *Somme* d'avoir reproduit ces réfutations. Ce faisant, il nous avertit, sans y penser, de n'ajouter aucune foi à ses dires; et les seize propositions qu'il extrait de la *Somme* nous donnent le moyen de corriger son erreur d'attribution et de date. La *Somme* a suivi ses contemporains dans la réfutation du porrétanisme : elle est donc, quoi qu'en pense l'anonyme, postérieure aux *Sentences* du Lombard.

V

Dans le genre de question qui nous occupe, établir une date de composition uniquement par voie de témoignage, c'est s'exposer à voir s'effondrer toutes ses conclusions par suite de la découverte d'un misérable bout de parchemin daté, qui dise explicitement le contraire de ce qu'on avait cru pouvoir déduire des faits et des textes connus. Sans doute, c'est beaucoup, quand il s'agit de la date de composition d'un ouvrage dont tant d'érudits se sont occupés, de savoir que jusqu'à ce jour personne n'a encore publié aucun document qui contredise l'opinion que l'on croit devoir adopter. Mais, malgré tout, la chance de se voir un jour contredit par un document ignoré, empêche ce plein repos de l'esprit que donne la certitude de la vérité démontrée. Peut-être l'étude du témoignage de la critique interne nous donnera-t-il cette pleine certitude qui, si nous y parvenons, nous délivrera du souci du coup de théâtre de l'inédit. Étudions donc la *Somme* elle-même. Elle nous a appris qu'elle est postérieure aux *Sententiae divinitatis* qui furent lacérées au concile de Reims, et à ce concile lui-même. Nous dira-t-elle qu'elle est postérieure aux *Sentences* du Lombard ?

On sait qu'il est très rare que les écolâtres du moyen âge mentionnent par leur nom leurs contemporains vivants. Or, la *Somme* nomme Gilbert de la Porrée, à propos d'une opinion singulière de celui-ci sur la prédestination [1]. Gilbert mourut

---

[1] *Somme*, tract. I, 12 (PL, CLXXVI, 64, A).

en 1154; la *Somme* par la mention nominale d'un adversaire, ne nous donnerait-elle pas à entendre qu'il faut la dater de cette année ou de l'année suivante? Et cette indication coïncide d'une manière frappante avec ce que nous avons conclu précédemment : à savoir que la *Somme* a été composée peu de temps après les *Sentences* du Lombard. Grabmann signale [1] que, dans un manuscrit d'Erlangen, n. 238, on lit deux passages qui manquent dans les autres manuscrits connus de lui, et que le passage où Gilbert est nommé, fait défaut. Peut-être ces additions et cette omission sont-elles dues à la fantaisie ou à la négligence du copiste, et, dans ce cas, il n'y rien à en déduire. Peut-être aussi ces particularités n'ont-elles rien d'accidentel; alors le manuscrit d'Erlangen serait le premier état de la *Somme*, probablement le cahier d'un élève de maître Hugues, avant la mort de Gilbert. Et, ainsi, nous apprendrions que la *Somme* était sur le métier dès 1153. C'est encore un an, au moins, après la date des *Sentences* du Lombard. De nouveau, même incomplète, la *Somme* semble nous dire à quel moment elle fut écrite.

VI

Il est d'ailleurs certain que tous ceux qui font remonter très haut dans le XIIe siècle la composition de la *Somme*, en contredisent le « Prologue ».

On sait que le plagiat était de mode au moyen âge, spécialement dans le monde des écolâtres; jamais on ne vit tant de geais parés des plumes de si peu de paons. Maître Hugues a fait comme beaucoup de ses pareils : il a copié et démarqué en grand d'un bout à l'autre de son travail. Mais à la différence de beaucoup d'autres, il a eu l'honnêteté et la modestie de nous en prévenir dans sa préface [2], où il expose candidement sa méthode de composition.

Partout où cela sera possible, dit-il, il s'en tiendra à l'autorité, c'est à dire à l'Écriture et à la tradition des Pères. Puis, dans

---

[1] GRABMANN, *Geschichte der scholastischen Methode*, t. II, p. 300, n. 1.
[2] PL, CLXXVI, 42.

les questions obscures, où le sens des « autorités » n'est pas certain, Hugues aura recours aux écrivains approuvés et orthodoxes; et il rapportera ce que disent ces sages de son temps sur les points obscurs : « *quid nostri temporis sapientes de illis sentiunt in medium conferre* ». Cependant il ne fera pas un pur travail de manœuvre, de compilateur; il essaiera de mettre en bonne lumière, par voie de raisonnement et d'autorité, pourquoi il suit tel de ces modernes plutôt que tel autre.

D'où il suit que tous ceux qui traitent la *Somme* comme un ouvrage original, qui lui assignent une date si reculée que maître Hugues n'a rien eu à copier et que tout le monde l'a pillé, contredisent le texte de la préface. Le seul moyen de rester fidèle au sens naturel de cette préface, c'est de rajeunir la *Somme*, autant que le permettent les autres données de la critique interne et externe.

D'ailleurs, une étude attentive de cette courte préface amène à penser que la phrase de forme affirmative qu'emploie l'auteur : « Je rapporterai ce que disent sur les points obscurs les sages de mon temps », a dans son intention un sens exclusif, à savoir : Je ne dirai rien de moi-même, car en théologie il vaut mieux se taire que de dire des nouveautés, même magnifiques; je suivrai les traces des « autorités »; à leur défaut, je suivrai les sages contemporains qui ont exprimé leur opinion personnelle sur les points obscurs : « *his qui maxime auctoribus accedunt* [1] », à la condition toutefois que cette opinion me paraisse solidement appuyée par de bonnes autorités et de bonnes raisons. N'est-ce pas nous avertir qu'il ne faut rien chercher de personnel dans le texte de la *Somme* ? Le travail de l'auteur sera de choisir, de discerner entre les opinions de ses devanciers; et de reproduire, à sa façon, ce qui lui aura paru le meilleur. Mais, suivant le

---

[1] Que le mot *auctor* doive s'entendre comme nous le faisons, on peut s'en convaincre en lisant dans saint Bonaventure pourquoi Pierre le Lombard n'est ni un copiste, ni un compilateur, ni un commentateur, mais un *auctor* (*Proaemium in I librum Sentent.*, art. 5, dans les *Opera omnia*, édit. Quaracchi, 1882, t. I, p. 15).

conseil de l'apôtre[1], tout en étudiant le dogme, il a trop de retenue, trop de respect pour la vérité révélée, il connaît trop les obscurités de la théologie, pour oser jamais rien dire qui parte uniquement de son cerveau. Tel est, si je ne me trompe, le sens de tout ce prologue.

Le problème qui nous reste à résoudre est le suivant. Dans les onze premiers chapitres de la *Somme*, maître Hugues a été absolument fidèle à son programme ; il n'a rien dit de lui-même ; nous avons retrouvé toutes ses sources, sauf pour quatre morceaux, que l'on ne retrouve pas ailleurs et qui se rencontrent dans les *Sentences* du Lombard. Si nous nous en rapportons à la préface ; si, comme tout le reste de ces onze chapitres nous le prouve, elle a bien le sens exclusif qu'elle paraît avoir, le problème est résolu : les quatre morceaux ont été empruntés au Lombard par maître Hugues. Et c'est Hugues lui-même qui nous en avertit, en nous prévenant dans son prologue qu'il ne fera que choisir entre les opinions des sages de son temps.

J'avoue qu'une telle argumentation me paraîtrait passablement hasardeuse, si je n'avais pas été amené à la faire par toute la suite de cette étude ; et si, dans son résultat, elle ne coïncidait pas si exactement avec tous les témoignages de la critique externe. De plus, j'avoue aussi qu'il serait puéril de raisonner de la sorte pour quatre morceaux qui n'auraient aucune portée, aucune originalité, aucune importance doctrinale. Mais il s'agit, comme on l'a vu plus haut, de la célèbre formule « *Una quaedam summa res...* », et des maîtresses pièces de la puissante construction logique par laquelle de nos jours encore on en établit le sens et la légitimité. Si maître Hugues a emprunté ces quatre morceaux au Lombard, il a été sans doute le premier théologien à apprécier la valeur de la découverte géniale de l'auteur des *Sentences* ; et sa prompte adhésion à cette puissante doctrine, qui ruinait en quatre mots toutes les erreurs et toutes les arguties sur la Trinité qui désolaient les écoles du XIIe siècle, cette prompte adhésion fait le plus grand honneur à sa sagacité.

[1] « Profanas vocum novitates vitemus... Melius est non eloqui (ubi sine periculo non erratur) magna, quam definire contraria. » *Prologue* cité.

Que si, au contraire, maître Hugues avait de fait, avant le Lombard, trouvé tout ce que je viens de dire, et écrit dans sa préface ce qu'il y a mis, à savoir qu'il s'en tiendrait aux bonnes opinions de ses contemporains, il faudrait conclure que c'était un naïf, un inconscient : contre quoi, tout l'ensemble de la *Somme* proteste.

VII

D'ailleurs, si nous nous élevons au-dessus de la région des copistes, des glossateurs, des ergoteurs, des chicaneurs, et de leurs erreurs de date et d'attributions, nous entendons la voix d'une autre tradition. La formule « *Una quaedam summa res est...* », et les arguments qui la prouvent, sont dans la *Somme*, c'est certain; et pourtant ce n'est pas à maître Hugues, l'auteur de la *Somme*, mais à Pierre le Lombard, que tous nous l'attribuons, avec le concile de Latran : « *Nos cum Petro Lombardo* [1]. » Qu'on le remarque bien; je n'argumente pas de l'autorité infaillible du concile : car je connais assez les règles d'interprétation des textes conciliaires pour savoir qu'il suffit à la vérité de la phrase de Latran que de fait Pierre le Lombard ait employé et soutenu la formule « *Una quaedam summa res* », attaquée par Joachim de Flore, et qu'il n'est pas nécessaire pour que cette phrase conciliaire soit vraie, qu'il en ait été l'inventeur. Mais rien ne peut m'empêcher de penser qu'au concile de 1215, il se trouvait des vieillards, anciens étudiants de Paris, comme Innocent III lui-même, dont les plus âgés avaient pu voir et entendre Pierre le Lombard en personne, et qui avaient gardé le souvenir de la paternité lombardienne de la formule « *Una quaedam summa res* »; et, quoi qu'il en soit des autres, pour ces vénérables membres du concile, anciens écoliers de Paris, le « *Nos cum magistro Petro Lombardo* » voulait dire : Joachim de Flore ne s'est pas trompé en attribuant l'invention de cette formule à Pierre le Lombard; elle est en effet de lui, nous le

---

[1] Mansi, XXII, 983.

savons; tout le monde le disait à Paris, de notre temps. Et de fait, nous avons trouvé sous la plume d'un élève d'Eudes de Soissons, à propos de cette formule, cette remarque désobligeante qu'Eudes la répétait parce que le Lombard, son professeur, l'avait dite. Si donc, comme il semble, il a existé une tradition orale, et même écrite, de la paternité lombardienne de la célèbre formule, je suis en droit de conclure que cette tradition implique la postériorité de la *Somme* par rapport au Lombard. Loin d'être, en histoire, un novateur, je ne fais que renouer après bien des siècles, le fil rompu de ce que les gens avertis pensaient au XIIe siècle : la seule différence est que je tire de la paternité lombardienne de la formule « *Una quaedam...* », une conséquence sur la date de la composition de la *Somme*, que le moyen âge n'a pas déduite. En deux mots : si vraiment, comme le moyen âge depuis le XIIe siècle semble en avoir gardé la tradition, le Lombard est vraiment le père de la formule « *Una quaedam...* » et de tout ce qu'elle suppose d'analyse, nécessairement l'auteur de la *Somme* a utilisé les *Sentences*.

VIII

Pour finir, la *Somme* semble nous dire elle-même clairement qu'elle est postérieure aux *Sentences*. En effet, si on la suppose antérieure au Lombard, elle se contredit et tombe dans une absurdité, puisqu'elle se déclare prête à admettre précisément ce qu'elle vient de réfuter. Si, au contraire, on la suppose postérieure aux *Sentences*, tout s'explique le plus naturellement du monde, et la rédaction des *Sentences* et de la *Somme* devient intelligible.

Voici de quoi il s'agit : la *Somme* soutient [1], à la fin du chapitre IX, que, quand on parle de la Trinité, le mot *personne* signifie l'essence divine, et que le même mot *personne* avec un déterminatif, comme *persona Filii*, *alia persona*, signifie les propriétés des personnes. Elle prouve de son mieux cette thèse,

[1] Tract. I, 9 (PL, CLXXVI, 56). — Voir plus haut, p. 105.

empruntant sa démonstration et ses formules à Gautier de Mortagne. Et à la fin de son argumentation, elle ajoute :

" Si quis hanc quaestionem convenientius potest solvere, ego nulli praeiudico. »

En d'autres termes, l'auteur de la *Somme* connaît une autre solution que celle qu'il adopte, et il sent le besoin de bien spécifier qu'il n'attaque pas cette solution, qu'il n'a rien à dire contre elle.

Maintenant, si la *Somme* a été écrite avant le Lombard, la formule : « *Ego nulli praeiudico* » signifie fatalement : « Je sais qu'il y a une autre opinion sur le sens du mot *personne*, celle des Porrétains, que je viens de réfuter en détail : mais *ego nulli praeiudico* ». Car avant les *Sentences* du Lombard, on ne trouve trace nulle part, pas même chez saint Augustin, pas même chez Boèce, d'un troisième sens donné au mot *personne*. C'est Pierre le Lombard, qui très timidement, probablement sous l'influence de ce qu'il savait par saint Jean Damascène, a le premier proposé l'explication que le mot *personne* signifie l'être distinct subsistant : explication qui, depuis lors, a survécu [1].

Si, au contraire, on suppose que la *Somme* est postérieure aux *Sentences*, tout devient intelligible, lumineux et très simple.

Abélard et son école, Gautier de Mortagne avaient enseigné que le mot *personne*, tout court, signifie l'essence, en sorte que « *Pater est persona* » est l'équivalent de « *Pater est Deus* »; que le même mot *personne*, avec un déterminatif, signifie *la propriété* des personnes [2]. Et ils pensaient expliquer par là pourquoi nous disons *trois personnes* et non pas trois dieux, ou trois tout-puissants.

Quand le Lombard rédigea ses distinctions XXIII à XXV, il connaissait les attaques des Porrétains [3] contre la solution jusque-là classique; il savait que ceux-ci n'admettaient pas que le mot *personne* signifie jamais l'essence; et qu'ils expliquaient

---

[1] Cfr THOMAS D'AQUIN, *Summa theol.*, I, XXIX, a. 1 et 4.
[2] GIETL, *Die Sentenzen Rolands*, p. 45, note.
[3] Voir les *Sententiae divinitatis* (édit. GEYER, p. 166-170).

d'une façon jusqu'alors inouïe, pourquoi nous disons qu'il y a en Dieu *trois personnes*, et nions qu'il y ait *trois dieux*. Et le Lombard fut très embarrassé : « *Oritur hic quaestio difficilis* [1]. » On a souvent reproché au Lombard ses hésitations, et ses faux pas. Je suis moins sévère : ses faux pas sont instructifs, et si nous n'errons plus là où il s'est trompé, si nous voyons clair là où il a hésité, n'est-ce pas souvent à lui que nous devons nos belles assurances et nos clartés ?

Dans son embarras, le Lombard cherche à tout concilier. Il reproduit, très exactement, mais en modifiant leur terminologie, comme le demandait l'état actuel du débat avec les Porrétains, l'opinion d'Abélard et de Gautier de Mortagne : qu'ils les aient eus entre les mains, en composant, ce n'est pas douteux, car il cite les textes patristiques sur lesquels les deux s'appuyaient; mais loin de les traiter en adversaires, il concède que leur façon de parler est traditionnelle, patristique. Donc le mot *personne* signifie quelquefois l'*essence*, quelquefois la *propriété*. Il sait très bien que les Porrétains soutiennent que le mot *personne* signifie exclusivement la *propriété*; et que, de là, ils tirent argument pour distinguer les *propriétés* des *personnes* : ce qui va contre l'unité ou l'identité, nous dirions la simplicité, de la divine substance. D'un autre côté, il sent que, dans l'opinion d'Abélard et de Gautier, on répond assez mal à la question : si *personne* veut dire essence, pourquoi trois personnes, et pas trois dieux ?

A la distinction XXIV il a essayé d'une solution [2], qui est malheureuse : les noms de nombres n'ont qu'un sens négatif en Dieu. Avait-il quelque scrupule sur la valeur de cette échappatoire, on ne sait. Mais à la distinction suivante, il reprend la question; et il trouve enfin moyen de se séparer des Porrétains, par un coup de maître. Sans blâmer ses devanciers, qui ont eu des vues orthodoxes sur la divine simplicité, il déduit de quelques textes patristiques que le mot personne a un troisième sens, et écrit à deux reprises [3] qu'il vaut mieux dire, avec les

---

[1] Lib. I, dist. XXIII, 3 (PL, CXCII, 583; édit. Quaracchi, t. I, p. 148).
[2] PL, CXCII, 586, 2; édit. Quaracchi, t. I, p. 154.
[3] PL, CXCII, 589-591; édit. Quaracchi, t. I, p. 160-163.

Grecs, que le mot *personne* signifie l'hypostase, et que *trois personnes* signifie trois êtres subsistants distincts. Cela revenait à concéder aux Porrétains que le mot *personne* signifie bien la propriété, mais cela en même temps que la substance qui n'en est pas distincte. Et par là le Lombard sapait par la base toutes les déductions erronées que les mêmes Porrétains tiraient du mot *personne*, en faveur de leur système. On sait que cette solution du Lombard est, depuis des siècles, classique [1].

Maître Hugues, en face des trois distinctions XXIII, XXIV et XXV du Lombard, préféra s'en tenir à ce qui était depuis longtemps admis par tout le monde, les Porrétains exceptés. Il prit donc, comme base de sa rédaction [2], le chapitre VI de Gautier. Son travail que l'on peut suivre phrase par phrase, idée par idée, consista à le rajeunir, à le mettre à jour, je veux dire à le diriger tout entier contre les difficultés nouvelles des Porrétains, que Gautier ne connaissait pas vers 1130. Dans ce but maître Hugues renforce, par des textes empruntés aux trois distinctions du Lombard, ce qui est nécessaire pour bien affirmer la singularité de l'essence divine; il met bien en relief la difficulté à résoudre, telle qu'elle est actuellement proposée par les Porrétains; dans sa réponse, il a soin d'ajouter aux formules de Gautier les mots nécessaires pour en préciser davantage le sens adversatif; enfin, comme il ne trouve pas dans le chapitre VI de Gautier, tout ce que demande une explication complète du sujet, il prend à la fin du chapitre XII du *Liber de Trinitate* les phrases nécessaires. Et il pense avoir bien réfuté les Porrétains : ce qui nous prouve qu'il ne se trompe pas, c'est que l'anonyme de Grenoble extraira quatorze lignes de ce morceau, d'un seul tenant, pour s'en indigner [3].

Cependant, maître Hugues sait qu'il n'a pas employé la solution nouvelle que propose le Lombard. Doute-t-il de la valeur de cette solution ? Est-ce timidité ? Ou bien a-t-il peur que

---

[1] Cfr SUAREZ, *De Trinitatis mysterio*, III, IV, 5-7; édit. Vivès, Paris, 1856, t. I, p. 592.

[2] *Somme*, tract. I, 9 (PL, CLXXVI, 58, A-C).

[3] Voir plus haut, p. 105.

son silence ne soit pris pour une critique, ou que les Porrétains ne s'en fassent une arme contre le Lombard ? Je ne sais ; mais il écrit à la suite de sa conclusion : « *Si quis convenientius hanc quaestionem solvere potest, ego nulli praeiudico* [1]. » Ce mot de la fin ne pouvait pas s'écrire, avant que le Lombard n'eût publié sa distinction XXV.

Nous sommes ici en face d'une de ces « instances cruciales », qui sont décisives. Concluons donc : la *Somme* est certainement postérieure aux *Sentences* du Lombard ; et puisque leur texte complet nomme Gilbert de la Porrée, qui mourut en 1154, elle fut publiée vers 1155.

---

[1] *Somme*, tract. I, 9 (PL, CLXXVI, 56, C).

CHAPITRE V

ENCORE LA DATE DE LA « SOMME »

SOMMAIRE. — I. M. Mignon a signalé, dès 1890, l'étroite parenté des chapitres XII, XIII et XIV de la *Somme* avec les *Sentences*. — II. Le chapitre XIV ne permet aucune conclusion sur la date de la *Somme*. — III. Le chapitre XIII suggère que la *Somme* est postérieure aux *Sentences*. — IV. Les ressemblances entre le chapitre XII et les *Sentences* paraissent exiger que les *Sentences* soient l'original. — V. Les différences des sources dans ce chapitre et dans l'ensemble des deux ouvrages démontrent que maître Hugues est l'auteur le plus récent. — VI. Hugues a connu saint Jean Damascène par l'intermédiaire du Lombard.

I

On a vu comment sont composés les onze premiers chapitres de la *Somme*, qui correspondent aux trente-cinq premières distinctions du livre I des *Sentences* du Lombard; on sait pour quelles raisons il y a lieu de penser que ces onze premiers chapitres sont postérieurs à l'œuvre du Lombard.

Il m'a paru intéressant de rechercher si les chapitres XII, XIII et XIV du premier livre de la *Somme*, — qui correspondent aux douze dernières distinctions du livre I du Lombard, — dépendent également de l'œuvre du Maître des Sentences. Je vais donner ici le résultat de mon enquête. Ce sera, on va le voir, un solide *confirmatur* des conclusions auxquelles l'étude des précédents chapitres m'a contraint d'arriver et d'adhérer.

Dès 1890, M. l'abbé Mignon [1] écrivait : « Le chapitre [XII de

---

[1] *Le « Tractatus theologicus » et Pierre Lombard*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, Amiens, t. LXII, 1890, p. 531.

la *Somme*] est consacré à la prescience et à la prédestination. La première question : « *Utrum praescientia sit causa rerum?* » se trouve textuellement dans les quatre premiers paragraphes de la distinction XXXVIII, livre I [du Lombard] [1]; l'objection qui suit, sur l'infaillibilité de la prescience, est au paragraphe 5 de la même distinction [2]. Puis la différence de la prédestination et de la prescience [3], la certitude de la prédestination [4], contenues dans le même chapitre [XIIe], sont intégralement reproduites dans les premiers paragraphes de la distinction XL; ensuite le passage final sur le choix des prédestinés est transféré sans changement dans la distinction XLI [5]. »

Un peu plus loin [6], M. Mignon ajoutait : « Qu'on examine, si l'on veut, le chapitre [XIIIe *de la Somme*] sur la volonté divine et ses signes, — *voluntas beneplaciti*, *voluntas signi* [7], — son rapport avec le mal [8], le chapitre XIV sur la toute-puissance de

---

[1] *Somme*, tract. I, 12 (PL, CLXXVI, 61, C : *De praescientia solet quaeri...*). Cfr PIERRE LOMBARD, *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. XXXVIII, n. 1 : *Hic oritur quaestio non dissimulanda...* (PL, CXCII, 627; édit. Quaracchi, t. I, p. 241).

[2] *Somme*, *loc. cit.* (PL, CLXXVI, 63, B : *De praescientia solet opponi...*). Cfr LOMBARD, *loc. cit.*, n. 5 (PL, CXCII, 628; édit. Quaracchi, t. I, p. 244). On remarquera que la *Somme* résout deux fois cette même difficulté, d'abord col. 62, B, C : « *Potest et alia difficilis oppositio* », puis *loc. cit.*, col. 63. A la colonne 62, Hugues dépend de maître Roland (*Sententiae*, édit. GIETL, p. 83); et il lui répond : « *neutra est concedenda* », exactement comme il répond à Abélard, au chap. XIV (col. 69, C) : « *neutrum de Deo concedendum* ». A la colonne 63, Hugues dépend du Lombard, et répond comme lui.

[3] *Somme*, tract. I, 12 (PL, CLXXVI, 62, D : *Hoc distat inter praescientiam et praedestinationem...*). Cfr LOMBARD, lib. I, dist. XL, n. 1 (PL, CXCII, 631; édit. Quaracchi, t. I, p. 249).

[4] Mêmes références qu'à la note précédente.

[5] *Somme*, tract. I, 12 (PL, CLXXVI, 63, C : *Solet quaeri quare hunc elegerit...* jusqu'à col. 64, A, au mot *Gillebertus*). Cfr LOMBARD, lib. I, dist. XLI, n. 2 et 3 (PL, CXCII, 633 et suiv.; édit. Quaracchi, t. I, p. 254-255).

[6] Article cité, p. 534.

[7] *Somme*, tract. I, 13 (PL, CLXXVI, 65, A : *Nam voluntas Dei in sacra Scriptura...*). Cfr LOMBARD, lib. I, dist. XLV, n. 6 (PL, CXCII, 642, *ima*; édit. Quaracchi, t. I, p. 275). — Hugues et Pierre le Lombard ici dépendent tous deux de Hugues de Saint-Victor (*De sacramentis*, lib. I, IV, 2; PL, CLXXVI, 235, A); ils ont également lu Abélard sur le même sujet.

[8] *Somme*, tract. I, 13 (PL, CLXXVI, 65, D : *Quare diligenter...*); jusqu'à la fin du chapitre, elle reproduit la doctrine et les phrases de Hugues de Saint-Victor (*De sacramentis*, lib. I, IV, 13 et suiv.; PL, CLXXVI, 239 et suiv.) Le

Dieu et son objet : « *An Deus omnia possit? An plura possit facere quam vult vel faciat? An possit meliora facere quam ea quae facit?* [1] » Que l'on compare avec les distinctions XLII, XLIII, XLIV, XLV et XLVI du livre I des *Sentences.* »

Suivons le conseil de l'abbé Mignon, et commençons notre travail de comparaison par les derniers passages où il nous signale « identité de pensées et de langage ».

II

Notre maître Hugues, dans son XIVe chapitre, réfute les erreurs d'Abélard sur la toute-puissance divine, comme fait le maître des *Sentences* dans ses distinctions XLII à XLIV. Les deux auteurs suivent, dans les grandes lignes, le même ordre; et tous deux l'empruntent à Hugues de Saint-Victor [2], ainsi que plus d'un détail de leur rédaction. L'auteur de la *Somme* et le Lombard n'ont cependant pas consulté et employé le Victorin indépendamment l'un de l'autre : car ils ont un bon nombre d'éléments communs, que l'on ne trouve pas dans le *De sacramentis.* Lequel a démarqué l'autre? Est-ce le maître Hugues qui a très librement résumé, ou le Lombard qui a savamment délayé? Sachant maintenant, par ailleurs, ce qu'il en est et que le copiste est Hugues, je suis naturellement porté à trouver dans les textes des raisons plausibles pour attribuer le plagiat à cet écolâtre. Cependant, s'il me fallait donner des motifs péremptoires pour justifier cette impression, je dois avouer qu'ils me font défaut. Peut-être des yeux plus perspicaces, un esprit mieux renseigné sur l'histoire des réfutations d'Abélard de 1138 à 1150, parviendra-t-il à les découvrir. J'y renonce et je reconnais que dans l'état actuel de mes connaissances sur le sujet, on peut,

---

Lombard (lib. I, dist. XLVI, n. 4; PL, CXCII, 645; édit. Quaracchi, t. I, p. 280) se sert aussi de Hugues de Saint-Victor, et le résume, mais c'est pour le réfuter.

[1] *Somme*, tract. I, 14 (PL, CLXXVI, 68 et suiv.). — Cfr LOMBARD, lib. I, dist. XLII, XLIII et XLIV. — Dans leur réfutation d'Abélard, Hugues de Mortagne et Pierre le Lombard emploient tous deux Hugues de Saint-Victor (*De sacramentis*, lib. I, II, 22; PL, CLXXVI, 214 et suiv.).

[2] *De sacramentis*, lib. I, II, 22 (PL, CLXXVI, 214).

sans rien dire d'évidemment faux, soutenir qu'à s'en tenir aux règles classiques de la critique interne il est possible que le chapitre XIV de Hugues ait servi de modèle au Lombard, qui l'a développé. On pourrait bien alléguer une légère différence doctrinale à propos de la solution du sophisme qu'Abélard étayait sur le mot *debet* : « Dieu *doit* faire, etc [1]. » Mais pour établir, à ce propos, un argument solide en faveur de la postériorité de Hugues, il faudrait un point de comparaison avec quelque autre texte contemporain, qui nous manque. Disons donc qu'il est plus sage de renoncer, par les seuls moyens de la critique interne, à rien déduire de certain dans un sens ou dans l'autre.

III

Passons au chapitre XIII de maître Hugues; nous y serons plus heureux. Une circonstance particulière nous permet de conclure, sans avoir à donner le détail de toutes les minuties du texte. Hugues traite longuement de la volonté divine. Tout le chapitre dépend de Hugues de Saint-Victor, dont il suit la doctrine sur cette question subtile : étant bien entendu que Dieu ne veut jamais le mal, *Deus non vult mala*, peut-on accorder que Dieu veut cependant que le mal soit ou arrive? *Deus vult mala esse aut fieri?* Hugues de Saint-Victor avait soutenu, avec beaucoup de précautions oratoires, qu'on peut dire : *Deus vult mala esse aut fieri*. Notre maître Hugues, sans barguigner ni tourner autour du pot, soutient la même doctrine. D'un autre côté, Pierre le Lombard a consacré toute sa distinction XLVI à la réfutation de la doctrine de Hugues de Saint-Victor.

Grâce à cette circonstance, nous pouvons essayer de découvrir lequel, du Lombard ou de l'auteur de la *Somme*, a démarqué l'autre. Si le Lombard s'est servi de la *Somme*, il doit rester des traces de la rédaction de maître Hugues dans les *Sentences*.

---

[1] PL, CLXXVI, 69, C : « *Sub hoc verbo latet venenum...* » Cfr LOMBARD, lib. I, dist. XLIII, 4 (PL, CXCII, 638; édit. Quaracchi, t. I, p. 265) : « *hoc verbum* debet *venenum habet...* »

Si, au contraire, c'est maître Hugues qui a employé les *Sentences* du Lombard, il doit y avoir des traces de la réfutation du Victorin dans la *Somme*. Qu'en est-il ?

Sûrement, le Lombard n'a pas connu la rédaction de la *Somme*. Sur la question très grave qu'il étudie, le Lombard ne connaît que trois opinions : une hérétique, *Deo odibiles*, qui prétend que Dieu est l'auteur du mal [1], et deux orthodoxes [2]. Ces deux opinions ont, dit-il, ceci de commun qu'elles soutiennent l'une et l'autre que Dieu ne veut pas le mal : « *Deus mala non vult.* » Mais l'une, — qui est celle de Hugues de Saint-Victor [3], — concède que Dieu veut que le mal soit ou arrive, « *Deus vult mala esse vel fieri, non tamen vult mala.* » Cette première opinion, qui s'appuie sur un texte de saint Augustin, concède : « *bonum est mala esse* ». C'est ce que dit en propres termes Hugues de Saint-Victor :

« Et tamen vult malum esse, et in eo non nisi bonum vult, quia *bonum est malum esse*; et non vult ipsum malum, quia bonum non est ipsum malum [4]. »

C'est l'opinion que Pierre le Lombard réfute.

La seconde opinion connue du Lombard rejette la formule du Victorin, et dit nettement :

« Deus non vult mala, nec vult mala esse aut fieri. »

L'argument de cette seconde opinion est le suivant :

« Si vellet ea fieri vel esse, faceret ea utique fieri vel esse, et ita esset auctor malorum [5]. »

---

[1] *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. XLVI, 13 (PL, CXCII, 648; édit. Quaracchi, t. I, p. 286).

[2] *Ibid.*, 4 (PL, 645; édit. Quaracchi, p. 280).

[3] *De sacramentis*, lib. I, IV, 13 (PL, CLXXVI, 239, C).

[4] *Ibid.*, 239, D.

[5] *Liber Sententiarum*, *ibid.*, 6 (PL, CXCII, 646; édit. Quaracchi, t. I, p. 281). Pierre le Lombard donne aussi comme argument de cette seconde opinion cette interprétation d'un texte de saint Jean : « Unde et Evangelista ubi ostendit Deum auctorem esse omnium bonorum, dicens : *Omnia per ipsum facta sunt*, consequenter malorum auctorem esse negat, dicens : *Et sine ipso factum est nihil*, id est, peccatum. » — On peut rapprocher de ce passage cette phrase de Robert le Poule : « Providentia igitur Dei omnia etiam futura comprehendit,

Or, Hugues dans la *Somme* ne suit ni l'une ni l'autre des deux opinions connues du Lombard. Il n'admet pas la seconde, puisqu'il répète à satiété avec Hugues de Saint-Victor : « *Deus vult mala esse vel fieri* ». Il ne soutient pas, telle quelle, la première, celle du Victorin, puisque mis en face de la formule : « *Bonum est malum esse* », il se voile la face et écrit : « *Quod non est ita concedendum* [1]. » Que conclure ? sinon que le Lombard n'avait pas connaissance de la *Somme*, lorsqu'il rédigeait les *Sentences*. S'il l'eût connue, il n'eût sans doute pas manqué de mentionner l'opinion hybride qu'elle soutient et d'en souligner l'inconsistance, comme fait saint Thomas d'Aquin d'après les principes du Lombard [2].

Passons à la *Somme*. Trahit-elle la connaissance de l'œuvre du Lombard ?

La *Somme* reproduit l'ensemble des pensées du Victorin, — et quelques-unes sont très dures, même pour des oreilles qui ne seraient pas molinistes. Mais elle modifie l'ordre de son modèle. Il est intéressant de noter ici combien et comment diffère la méthode de composition du Victorin et de l'auteur de la *Somme*. Le Victorin suit une méthode analytique ; il ne part pas d'une solution connue d'avance, mais il cherche cette solution ou le principe général qui domine la matière dont il parle. C'est ainsi que, du chapitre XII au chapitre XXII, peu à peu, il s'élève à la contemplation de « la beauté de l'univers, ou du bien de l'universalité », puis à celle de la volonté divine « première cause» de tout. Notre maître Hugues, au contraire, débute par où finit le Victorin : les premières lignes du chapitre XIII de la *Somme* sont tirées du chapitre XXII et final du Victorin ; ce qui les suit immédiatement, est extrait du chapitre XXI du même auteur. Bref, ce qui est une conclusion chez le Victorin, devient chez Hugues un principe, ou une thèse qu'il faut prouver. Et la démonstration de cette thèse se fait par l'emploi

mala tantum videt, non etiam agenti favet, quia *sine ipso factum est nihil*, verum fieri sinit propter bonum quod inde fit » (*Sententiae*, lib. I, 16, de Providentia ; PL, CLXXXVI, 715, B).

[1] *Somme*, tract. I, 13 (PL, CLXXVI, 67, B).

[2] *Summa theologica*, I, XIX, a. 9.

des éléments de l'exposé analytique de la source qu'exploite maître Hugues. En comparant les textes des deux auteurs, le lecteur pourra saisir très facilement le précédé ordinaire de *magister Hugo*.

C'est grâce à cette méthode de composition que Hugues est ordinairement plus condensé, plus court et logiquement mieux ordonné que ses modèles; la plupart de ses omissions dans les textes qu'il exploite, sont dues au procédé synthétique qui est le sien.

Mais il est de ces omissions qui ont pour cause des raisons doctrinales. J'ai dit que le chapitre XIII de la *Somme* reproduit la doctrine du Victorin : il faut ajouter qu'on trouve cependant dans ce chapitre une omission et une addition qui ne s'expliquent pas par la façon ordinaire dont Hugues fait ses résumés.

L'omission consiste en ce que la *Somme* n'emprunte presque rien, — deux ou trois mots seulement, — au chapitre XIII du Victorin, où se trouve la formule, choquante pour les oreilles pies : « *Bonum est malum esse* ».

L'addition se réduit à un court paragraphe dont l'équivalent ne se trouve pas dans le *De sacramentis*. Et cette addition prouve clairement que l'omission que je viens de signaler, provient d'un motif doctrinal. La voici en entier :

« Potest opponi hoc modo. *Bonum est malum esse, sed omnis boni Deus est auctor*; ergo facit malum esse. Quod non est ita concedendum, quia tunc fierent mala *eo auctore*. Sed potest dici quod facit ut malum esse sit bonum; ipse enim operatur malum in bonum [1]. »

D'où vient cette objection que l'auteur de la *Somme* n'introduit pas comme une objection déjà classique par *hic quaeri solet*, ou *solent quidam opponere*, mais par la formule peu ordinaire : *Potest opponi?*

Elle vient des *Sentences* du Lombard, où elle constitue la principale difficulté qui est opposée au Victorin. On y lit en effet : « Ecce hic aperte habes, quod *bonum est mala esse*; *omnis boni*

---

[1] *Somme*, tract. I, 13 (PL, CLXXVI, 67, B).

autem Deus auctor est... [1] ». Et, un peu plus loin, à la fin de la discussion : « Quod si huius [mali] auctor est Deus, ergo *eo auctore homo agit malum* [2]. » Et donc le maître Hugues aurait eu sous les yeux les *Sentences*, lorsqu'il écrivait la *Somme*.

Nous venons de constater deux faits : d'une part, la longue distinction XLVI du Lombard ne trahit aucune connaissance de la doctrine hybride de la *Somme*; d'autre part, sauf le paragraphe *Potest opponi* que nous avons transcrit, le chapitre XIII de la *Somme* a pu être composé tout entier par Hugues, son auteur, avec le seul texte du *De sacramentis* du Victorin; et ce paragraphe, intercalé dans l'exposé de la doctrine du Victorin, dont la *Somme* omet et nie un point capital, paraît extrait, fond et forme, des *Sentences* du Lombard. Si l'on réunit dans sa pensée ces deux faits, n'est-on pas amené à conclure que la *Somme* est postérieure aux *Sentences*? Avec cette solution tout s'explique. Si, au contraire, on place la date de la composition de la *Somme* avant la publication de l'œuvre du Lombard, on ne peut pas rendre compte de la modification apportée par notre maître Hugues à la pensée du Victorin; on ne peut pas s'expliquer le silence du Lombard, qui ne connaît que deux opinions orthodoxes, « *alii... alii...* », quand il y en avait trois.

IV

Terminons par l'examen du chapitre XII de la *Somme*. Il y a trente ans passés, l'abbé Mignon y signalait de telles transcriptions littérales, que pour éviter d'avoir à traiter de plagiaire le vénérable Maître des Sentences, il proposait bravement d'attribuer *Somme* et *Sentences* à un seul et même auteur, Pierre le Lombard [3]. Cette solution ne trouva pas d'échos; et son inventeur ne tarda pas à l'abandonner [4].

---

[1] *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. XLVI, 5 (PL, CXCII, 646; édit. Quaracchi, t. I, p. 281).

[2] *Ibid.*, 10 (PL, CXCII, 647; édit. Quaracchi, t. I, p. 284).

[3] Article cité de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. LXII, 1890, p. 524, 542, etc.

[4] *Hugues de Saint-Victor et les origines de la scolastique*, Paris, 1895, t. I, p. 31.

De l'étude attentive du texte, il semble que l'on peut déduire quelque chose de moins aventureux et de plus solide que cette solution désespérée.

Malgré de notables différences, que nous étudierons plus loin et qui nous seront très utiles, le chapitre XII de Hugues et les distinctions XXXVIII, XXXIX, XL et XLI du Lombard offrent des ressemblances telles qu'il est inadmissible que leur rédaction ait été indépendante. Un premier exemple va le montrer.

PIERRE LOMBARD *Liber Sent.* lib. I, dist. XLI, 1-3 (PL, CXCII, 633-634)	MAITRE HUGUES *Somme*, tractatus I, 12 (PL, CLXXVI, 63, CD, 64, A)
[Dist. XL, n. 4; PL, 632 : *Cumque praedestinatio sit gratiae praeparatio*, id est *divina electio*, qua *elegit* quos voluit *ante mundi constitutionem*, ut ait *Apostolus*...]... « Sicut elegit *Jacob et Esau* reprobavit, quod non fuit pro meritis eorum quae tunc haberent, quia nulla habebant, quoniam nec ipsi existebant; nec propter futura merita quae praevideret, vel illum elegit vel illum reprobavit.	« *Cum praedestinatio divina sit electio* iuxta illud *Apostoli* : quos *elegit ante mundi constitutionem*, solet quaeri quare hunc elegit magis quam illum ? ut de *Iacob et Esau*.
« Opinati sunt *quidam* tamen, Deum ideo elegisse Iacob *quia talem futurum praescivit, qui in eum crederet et ei serviret*.	« *Quidam* dicunt : Hunc elegit *quia talem futurum* eum esse *praescivit, qui in eum crederet et serviret ei*.
« Quod aliquando se *Augustinus* sensisse dicit in *libro Retractationum*, ubi *aperte ostendit, quod si propter futura* merita *electus esset, iam non ex gratia esset electio*. Non ergo ideo electus est a Deo, quia talis futurus erat, sed ex electione talis est factus, ita dicens : « Disputans...	« Sed hoc *Augustinus* retractat *in libro Retractationum* plane *ostendens quod si propter* opera *futura electus esset, iam non ex gratia electio esset*. Si enim ex operibus, ut ait Apostolus, iam non est gratia.
[Suit le texte des Rétractations, avec les gloses du Lombard, puis] :	

« Unde Augustinus *in libro De praedestinatione* Sanctorum : *Non quia futuros nos tales esse praescivit, ideo elegit, sed ut essemus tales per ipsam electionem gratiae suae, qua gratificavit nos in Filio suo.*

« His tamen videtur adversari quod *dicit Augustinus super Malachiam prophetam*, ubi scriptum est, *Iacob dilexi, Esau autem odio habui : Cui vult, inquit, miseretur et quem vult indurat.* Sed haec voluntas Dei iniusta esse non potest. Venit enim de occultissimis meritis, quia et ipsi peccatores cum propter generale peccatum, unam massam fecerunt, non tamen nulla inter eos est diversitas. Praecedit enim aliquid in peccatoribus, quo, quamvis nondum sint iustificati, digni efficiantur iustificatione. Et item praecedit in aliis peccatoribus, quo digni sunt obtusione.

« Ecce hic videtur Augustinus dicere, quod et ipsa Dei voluntas, qua alios elegit, alios reprobat, ex meritis veniat, sed occultissimis, id est, quod pro meritis alios voluerit eligere, alios reprobare, et quod pro meritis aliis apponitur gratia iustificationis, aliis non, unde obtunduntur.

« *Sed quid intelligere voluerit*, ignoratur, *nisi forte* dicatur *hoc intellexisse, quod supra diximus* eum *retractasse.* Nam ibidem etiam quaedam alia continue subdit, quae in libro Retractationum aperte retractat; quod utrumque

« Idem, *in libro De praedestinatione : Non quia futuros tales nos esse praescivit, ideo elegit, sed ut essemus tales per ipsam electionem gratiae suae, qua gratificavit nos in Filio suo.* Cum ergo praedestinavit, opus suum praescivit.

« Idem *Augustinus super* locum illum in *Malachia propheta : Iacob dilexi, Esau autem odio habui, dicit : Cui vult miseretur et quem vult indurat. Sed haec voluntas Dei non potest esse injusta. Venit enim de occultissimis meritis; quia et ipsi peccatores cum propter* originale *peccatum unam massam fecerint*; *tamen inter* illos non nulla *est diversitas. Praecedit ergo aliquid in peccatoribus quo, quamvis nondum sint iustificati, digni efficiuntur iustificatione*; *et item praecedit in aliis peccatoribus, quo digni sunt* obstinatione.

« *Sed quid intelligere voluerit*, nescimus, *nisi forte* dixerimus tum *hoc intellexisse, quod supra diximus*, tum *retractasse.*

legenti patebit. Unde verisimile est, in praemissis etiam hoc retractasse.

«*Quidam tamen* ex eo sensu accipiunt fore dictum, non quia...»

[Suit une première interprétation que le Lombard déclare frivole; puis une seconde qui est téméraire.]

« *Quidam tamen* hanc auctoritatem sic exponere conantur: venit de occultissimis, id est ut merita eorum occultissima fiant. Gillebertus sic : « Nisi homo peccasset, nullus damnandorum nasceretur; sed quia peccavit, simul damnandi cum salvandis nascuntur. »

Le sujet traité dans ces passages était sans doute, déjà au XIIe siècle, bien rebattu; une de ces deux rédactions est beaucoup plus courte que l'autre. Nonobstant, je pense qu'on ne contestera pas que l'un de ces deux textes dépend de l'autre. Lequel ? Est-ce le Lombard qui a amplifié le canevas de Hugues ? ou Hugues qui a condensé les *Sentences* ?

J'ai déjà [1] fait appel à ce passage, où Hugues mentionne le nom de Gilbert de la Porrée, pour assigner les environs de 1155 comme date de la *Somme*: les *Sentences* étaient publiées vers 1152. Je me trouve donc avoir déjà pris parti en faveur de l'antériorité du Lombard.

Quelque écolier malin avait au XIIe siècle inventé cette formule : « *Auctoritas cereum habet nasum* »; ce qu'un glossateur du temps nous explique : « *quoniam in utramque partem flecti potest* [2]. » Il ne faudrait pas que cette plaisanterie revienne à l'esprit du lecteur; ce qui ne manquerait pas d'arriver, si j'essayais de manipuler les textes que je viens de transcrire. On le sait, « mon siège est fait » sur la date de ce passage de la *Somme*; je laisse au lecteur le plaisir de se faire son opinion. Pour l'y aider, je signale que Hugues transcrit une ligne de plus que le Lombard, du *De praedestinatione sanctorum* de saint Augustin [3]; la phrase du Lombard sur la rétractation de saint Augustin est,

---

[1] Voir plus haut, p. 131.

[2] ALAIN DE LILLE, *De fide catholica contra haereticos*, I, 30 (PL, CCX, 333, A).

[3] PL, XLIV, 988.

à la première lecture, peu claire [1] : la rédaction de Hugues *tum, tum*, évite le miroitement que produit celle du Lombard; enfin le Lombard parle de deux essais d'interprétation des *occultissima merita*, l'un frivole, l'autre téméraire [2]; la *Somme* parle aussi de deux essais d'interprétation, mais différents de ceux des *Sentences*, et sans en apprécier la valeur. Le lecteur pourra, à s'en tenir à la critique interne, avoir une autre impression que la mienne; mais je crois être sûr qu'il n'arrivera pas à prouver par ce passage que l'antériorité de la *Somme* est nécessaire. Et c'est beaucoup ! en faveur de mes conclusions!

Autre exemple, tiré du même chapitre XII et de la distinction XXXVIII des *Sentences*.

LOMBARD *Liber Sent.*, lib. I, dist. XXXVIII, 1 (PL, CXCII, 627 et suiv.).	MAITRE HUGUES *Somme*, tractatus I, 12 (PL, CLXXVI, 61, C).
« Hic oritur quaestio non dissimulanda *utrum scilicet* scientia vel *praescientia sit causa rerum, an res sint causa* scientiae vel *praescientiae* Dei... [Suivent un raisonnement et deux textes de S. Augustin...] Ideoque videtur scientia Dei vel praescientia causa eorum esse quae novit.	« De praescientia solet quaeri *utrum ipsa sit causa rerum, vel ipsae res causa praescientiae.* « Sicut Boetius in Libro de Consolatione philosophiae ostendit, neutrum est concedendum.
« Quod si ita est, est igitur causa omnium malorum, *cum omnia mala* sciantur et *praesciantur* a Deo, quod longe est a veritate. *Si enim Dei scientia vel praescientia causa esset malorum*, esset utique Deus auctor malorum, *quod penitus* falsum est.	« Si enim quia praesciantur a Deo, ideo essent (*cum* et *mala praesciantur*) *iam praescientia esset causa malorum, quod penitus* caret ratione.

[1] S. Thomas sent le besoin de clarifier la formule du Lombard (*In Sententias*, lib. I, dist. XLI, *Divisio textus*).

[2] Saint Bonaventure explique où se trouve, dans l'espèce, la « témérité » (*In Sententias*, lib. I, dist. XLI, *Dubia*, I; Quaracchi, t. I, p. 742).

« Neque etiam res futurae causa sunt praescientiae : licet enim non essent futurae, nisi praescirentur a Deo; non tamen *ideo praesciuntur, quia futurae sunt. Si enim hoc esset, tunc eius quod est aeternum*, aliquid existeret *causa* ab eo alienum, ab eo diversum, et ex creaturis penderet scientia Creatoris.

« Item, *si res quia futurae sunt, ideo praesciuntur a Deo, tunc* quod temporale est, *causa est eius quod est aeternum.*

« *Origenes tamen super Epistolam ad Romanos dicit* : « *Non propterea aliquid erit, quia id scit Deus futurum, sed quia futurum est, ideo scitur a Deo antequam fiat.* »

« *Origenes tamen super Epistolam ad Romanos dicit* : *Non propterea aliquid erit, quia id scit Deus futurum, sed quia futurum est, scitur a Deo antequam fiat.*

« Hic videtur praemissis Augustini verbis obviare. Hic enim... [deux lignes de résumé].

« Hanc igitur quae videtur repugnantiam de medio tollere cupientes, dicimus, res futuras nullatenus causam esse praescientiae vel scientiae Dei, nec ideo praesciri vel sciri, quia futurae vel factae sunt; ita *exponentes* quod ait Origenes, *quia futurum est* ideo scitur a Deo, antequam fiat, *id est, quod futurum est* a Deo scitur, neque sciretur nisi futurum esset, *ut non notetur ibi causa*, nisi sine qua non fieret.

« Quod sic potest *exponi* : *quia futurum est, id est, quod futurum est, ut ibi non notetur causa.*

[Suivent une vingtaine de lignes de gloses du Lombard; puis] :

«Praescit enim Deus et praedicit etiam quae non est ipse facturus, sicut praescivit et *praedixit* infidelitatem *Iudaeorum*, sed non fecit. Nec ideo, quia praescivit, ad peccatum infidelitatis eos coegit; nec praescisset vel praedixisset eorum mala, nisi essent ea habituri. Unde Augustinus Su-

« Sicut enim Isaias *praedixit* caecitatem *Iudaeorum* : « *Dedit eis*

per Joannem : Deus futurorum praescius per Prophetam *praedixit* infidelitatem *Iudaeorum*, sed non fecit... [S. Augustin, résumé par le Lombard, cite Isaïe, VI, 10 : *Dedit illis Deus oculos, ut non videant*» (PL, XXXV, 1776)].

oculos, ut non videant, nec tamen ideo facta est, quia ille praedixit; sed *quod futurum erat* ille praedixit caecitatem illam, sed non ideo facta est, quia praescivit; sed quia futura erat, eam praescivit; quem nihil potest latere. »

Ces deux textes se ressemblent tellement que, pour le fond, on peut dire qu'ils sont identiques. Les deux auteurs s'accordent à chercher la conciliation d'Augustin et d'Origène, dans la solution indiquée par Boèce. « *Neutrum est concedendum* », dit l'un en se réclamant expressément de Boèce; « *scientia Dei non est causa rerum, neque res futurae causa sunt praescientiae* », dit l'autre. Et ce n'est pas faire violence à saint Augustin, ajoutent-ils tous deux; car, parlant du péché d'infidélité des juifs, prévu par Dieu et prédit par Isaïe, ce docteur a eu grand soin d'expliquer que cette prédiction et cette prescience n'est pas la cause de ce péché.

Quant à la forme, les ressemblances sont grandes, et les différences peu considérables. Même en tenant compte de ce que les deux auteurs doivent à leurs sources anciennes, Augustin, Origène et Boèce; même en admettant l'hypothèse d'une source commune récente, — d'ailleurs inconnue jusqu'à ce jour, — l'interdépendance des deux rédactions ne paraît pas niable.

Et donc, de nouveau, l'un des deux auteurs a mis à profit le travail de l'autre; et, de nouveau aussi : Mais lequel ?

Il ne paraît pas douteux que c'est, ici encore, Hugues qui a utilisé le Lombard.

En effet, la rédaction de Hugues est, si on la compare à celle du Lombard, une synthèse. Le début de la distinction XXXVIII des *Sentences* nous offre une analyse de tous les éléments du problème, détaillée, et où l'auteur nous fait passer par tous les moyens termes intermédiaires de la question, tels qu'ils lui sont fournis par la documentation scripturaire et patristique qu'il a réunie; nous y apprenons *pro et contra* tout ce que sait l'écrivain. La rédaction de Hugues, au contraire, énonce le problème sans en indiquer l'origine; elle pose d'abord la solution : *neutrum*

est concedendum; elle prouve ensuite cette solution, en ne donnant que les grandes lignes, les points essentiels, de la discussion du Lombard, et sans justifier dans les détails la solution adoptée dès le début. Comme il est dans la nature des choses que, dans toutes les sciences spéculatives, l'analyse précéde la synthèse, je conclus que c'est le Lombard qui a d'abord écrit, et que maître Hugues l'a résumé.

Ce qui nous fait facilement illusion, quand il s'agit de ces questions de filiation doctrinale, au XIIe siècle, c'est que nous les abordons avec la connaissance de toute la synthèse scolastique des siècles postérieurs. Mais, si nous ne voulons pas nous égarer dans nos appréciations, tâchons de nous mettre dans le même état d'esprit, avec les mêmes données et les mêmes ignorances, que les auteurs que nous étudions. Ce n'est que peu à peu que la synthèse scolastique a pu se faire; ce n'est que lentement qu'elle s'est faite; d'abord par la glose marginale de Walafrid Strabon, ensuite par les recueils des textes canoniques, puis par les essais d'Anselme de Laon, d'Abélard, de Hugues de Saint-Victor, enfin par l'effort gigantesque du Lombard. Est-il possible d'admettre que l'écolâtre qui fit la *Somme* ait, — sur la question qui nous occupe et sur cent autres, — écrit de petits morceaux synthétiques, établit des thèses condensées et d'une si bonne tenue logique, avant que le travail d'analyse, qui était indispensable à sa mosaïque, ne fût fait? C'est contre toute vraisemblance; et c'est aussi contre le texte de la préface de la *Somme* [1], où l'auteur déclare sans ambages qu'il rapportera celles des opinions de ses contemporains qui lui paraîtront les mieux établies et les plus raisonnables.

D'ailleurs, n'avons-nous pas vu plus haut Hugues à l'œuvre sur un long passage du Victorin? Le chapitre XIII de la *Somme* nous a montré comment Hugues savait se tailler une thèse avec ses preuves, ses réponses aux objections, dans l'étoffe de ses devanciers; et il serait facile de montrer qu'il en a fait de même du traité analytique de son compatriote Gautier de Mortagne,

---

[1] PL, CLXXVI, 42.

sur la Trinité. Quoi de surprenant qu'il ait tiré des *Sentences* du Lombard le même parti ?

Le contraire serait étrange. Imaginons que c'est Pierre le Lombard[1] qui, pour écrire sa distinction XXXVIII, se sert du cahier de maître Hugues. Son travail consistera à délayer l'original dont il se sert, comme un écolier de douze ans amplifie le canevas qu'on lui a dicté. Mais alors pourquoi le Lombard annonce-t-il si pompeusement la grosse question qu'il aborde : « *Hic oritur quaestio non dissimulanda* ? » Pourquoi se donne-t-il l'air de chercher une solution, qu'il connaît, puisque son canevas la lui énonce : *Neutrum est concedendum ?* Pourquoi omet-il de mentionner Boèce, a qui son canevas attribue cette solution ? Pourquoi surtout donne-t-il cette solution, comme si elle était de son crû, le résultat de ses efforts pour concilier ce qui, au premier abord, paraît inconciliable : « *Hanc repugnantiam de medio tollere cupientes, dicimus... Ita exponentes quod ait Origenes... Ita etiam dicimus...* » Si le Lombard avait Hugues sous les yeux, nous sommes forcés de considérer toutes ces formules, malgré leur air de sincérité, comme un emprunt fait par lui au magasin du bric-à-brac de la rhétorique des écoliers.

Si, à l'inverse, on admet que maître Hugues avait le fruit des méditations du Lombard sous les yeux, le ton et la composition du texte de la *Somme* s'entendent. Hugues n'invente rien, ne découvre rien, n'éprouve aucun embarras : son ton est celui d'un simple rapport : « *Hic solet quaeri... potest exponi* ». Il a lu d'un bout à l'autre la discussion du Lombard : il a remarqué que la solution consiste à répondre qu'il ne faut concéder ni l'une ni l'autre des deux alternatives; il croit savoir que Boèce a déjà donné cette réponse; il le note : « *Ut Boetius ostendit, neutrum est concedendum.* » La conclusion du Lombard devient sa thèse. Pour la prouver, il transcrit, en les déchargeant de leurs accessoires, de tout ce qui n'est pas appuyé d'une bonne « autorité », de tout ce qui ne va pas directement à prouver la thèse,

---

[1] PL, CXCII, 626; édit. Quaracchi, t. I, p. 249; *Somme*, tract. I, 12 (PL, CLXXVI, 61).

les principaux moyens termes du Lombard. Les omissions de la *Somme* sont ainsi, toutes, expliquées. Vers la fin du texte du Lombard, Hugues remarque que la rédaction de son guide s'embarrasse un peu dans le résumé qu'elle donne de saint Augustin. Il consulte le commentaire *In Iohannem* du grand docteur, et il en extrait une prophétie d'Isaïe, à laquelle le Lombard faisait une simple allusion ; et l'emploi de ce texte lui permet une bonne autorité en main, d'achever sa thèse, sans sortir des limites étroites de son « *neutrum est concedendum* » initial. C'est donc bien maître Hugues qui est le plagiaire, si plagiaire il y a.

Une dernière paire de textes parallèles va nous amener plus brièvement et, peut-être, plus sûrement à la même appréciation.

PIERRE LOMBARD *Liber Sent.* lib. I, dist. XXXIX, 4 (PL, CXCII, 630).	MAITRE HUGUES *Somme*, tractatus I, 12 (PL, CLXXVI, 62, A).
« Constat ergo, *Dei scientiam* omnino esse immutabilem, *nec augeri posse vel minui*, sed ei subiecta.	« Dicit auctoritas quod ejus *scientia non potest augeri nec minui*. Non enim plus potest scire qui *omnia scit*, nec minus qui non potest oblivisci.
« Ei vero quod praedictum est, scilicet quod Deus *omnia* semper videt et *simul*, videtur obviare, quod ait Hieronymus in Expositione Habacuc : Absurdum est inquit, ad hoc deducere Dei maiestatem, ut sciat per momenta singula, quot culices nascantur, quotve moriantur, quota pulicum et muscarum sit multitudo, quotve pisces natent in aquis et similia. Non simus tam fatui adulatores Dei, ut dum providentiam eius ad ima retrudimus, in nos ipsos iniuriosi simus, eamdem irrationabilium et rationabilium providentiam esse dicentes. » Hic videtur dicere Hieronymus quod	« Opponitur de hoc quod Hieronymus dicit super Habacuc : Absurdum est... [etc. jusqu'à] ... esse dicentes. »

Deus illorum minimorum scientiam sive providentiam non habeat. Quod si est, tunc non omnia simul scit et semper.

« Quod quidam ita exponunt : Absurdum est ad hoc Dei deducere majestatem, ut sciat per momenta singula quot culices etc. Scit quidem quia eum nihil latere potest; sed non per momenta, ut nos qui simul omnia scire non possumus.

« Alii sic exponunt : Absurdum est ad hoc Dei maiestatem etc.

« Ex tali itaque sensu illud dictum esse noverimus, ut Deum illa alternatim vel particulatim scire neget, nec per diversa temporum momenta sic illa cognoscit, sicut per varia momenta illorum quaedam deficiunt, quaedam incipiunt. Neque illis aliisque irrationabilibus providet, quemadmodum rationabilibus. Numquid enim, ut ait Apostolus, cura est Deo de bobus ? Et sicut *non est cura Deo de bobus*, ita nec de irrationabilibus. Providentiam ergo et curam universaliter de cunctis, quae condidit, habet, ut habeat unumquodque quod sibi debetur et convenit. Sed specialem providentiam atque curam habet de rationabilibus, quibus praecepta tradidit, eisque recte vivendi legem praescripsit, ac praemia promisit. Ideoque Apostolus dicit, quia non est *cura* Deo de bobus. Providet tamen omnibus et curat, id est gubernat omnia, qui omnibus solem suum oriri facit et pluviam dat. *Scit* itaque *Deus*, quanta sit multitudo culicum, et muscarum et piscium, et quot nascantur, quotve

ut *sciat quot culices*,

moriantur; sed non scit hoc per momenta singula, imo simul et semper omnia; neque ita *scit ut* eamdem *habeat* providentiam irrationabilium et rationabilium, id est, ut eodem penitus modo provideat irrationabilibus et rationabilibus. Rationabilibus enim et praecepta dedit, *et Angelos ad custodiam delegavit.* »

ita ut *habeat* inde *curam. Non enim Deo cura est de bobus*, sed de hominibus est cura; quia *ad eorum custodiam Angelos delegat.* Unde : Angeli eorum semper vident faciem Patris. »

S'il était nécessaire de montrer que ces deux textes sont apparentés, il suffirait de faire observer que la citation du commentaire de saint Jérôme est reproduite par l'un et par l'autre, avec les mêmes coupures, les mêmes variantes et les mêmes omissions [1]; et que les deux auteurs se posent le même problème, amené dans leur contexte par le même chapitre du *Sic et non* d'Abélard.

Hugues l'écolâtre signale, distingue et oppose nettement deux solutions à la difficulté qui naît du texte de saint Jérôme : « *quidam* sic exponunt... *alii* sic exponunt... » La première est incomplète et ne tient pas compte de tout le passage de saint Jérôme. La seconde retient ce qu'il y a de vrai dans la première solution, et y ajoute cette observation que la providence divine n'est pas la même pour tous, qu'en particulier, en ce qui concerne l'homme, Dieu charge ses anges de veiller sur lui. Le contexte de saint Jérôme implique cette doctrine de l'ange gardien, comme il est facile de le voir par les dures paroles qu'il adresse à un livre apocryphe qui donnait des anges gardiens aux arbres et aux poissons.

Or, cette seconde solution est évidemment celle du Lombard. Tant donc qu'on ne l'aura pas trouvée dans un auteur sûrement antérieur au Lombard, — je n'y ai pas réussi, malgré bien du temps perdu, — et dans des termes qui rappellent ceux de maître Hugues, on doit se tenir pour assuré que l'*alii sic exponunt* vise la distinction XXXIX des *Sentences*, que maître

[1] Cfr Jérôme, *Super Habacuc* (PL, XXV, 1286). — Voir Abélard, *Sic et non* XXXVIII (PL, CLXXVIII, 1398).

Hugues exploitait, conformément à ses habitudes, qui nous sont connues par ailleurs.

V

C'est le moment de tenir la promesse qu'on a lue plus haut, et de parler des différences qui existent entre les *Sentences* et le chapitre XII de la *Somme*.

Gietl, qui a donné au public, en 1891, une bonne édition des *Sentences* de maître Roland, a eu soin de noter, aux bas des pages, les passages où le texte de Roland est apparenté avec celui de la *Somme*; et ils sont très nombreux. Or, il se rencontre que, pour le seul chapitre XII qui nous occupe en ce moment, Gietl signale quatre passages de Roland, apparentés avec la *Somme* [1], et, pour l'un de ces passages, il dit expressément, à deux reprises, que maître Roland s'est servi de la *Somme* [2].

Je n'ai pas l'intention de discuter en détail tous les rapprochements que fait Gietl. Mais je ne crois pas qu'il ait appliqué bien rigoureusement les règles classiques de la critique interne. C'est un principe généralement admis : lorsque l'on est en face de deux rédactions évidemment apparentées, l'une négligée, l'autre bien écrite, la meilleure comme style et composition est la plus récente : car il est invraisemblable que le texte primitif ait été gâté et gâché par l'auteur de la seconde rédaction.

Soit, par exemple, les rédactions A et B du même cas de conscience :

A	B
« Sed si quis, relicta uxore in patria sua, in longinquam abiens regionem, aliam ducat, deinde paenitentia ductus eam dimittere velit, asserens, se aliam habere, nec Ecclesia permittat, quae quod ille asserit ignorat; quaeri-	« Verbi gratia : aliquis, derelicta uxore sua, transit in aliam provinciam, et ibi aliam ducit uxorem, quam postea vult dimittere, recognoscens se aliam habere; sed si forte, datis iudiciis, prorsus non poterit illud probare,

[1] Gietl, *Die Sentenzen Rolands*, Fribourg, 1891, p. 63, 70, 75, 83.
[2] *Ibid.*, p. 63 et p. xlvi.

tur an in hac secunda copula sit coniugium.

« Sane dici potest, non esse coniugium, et mulierem de crimine excusari per ignorantiam, virum autem adulterium admisisse [1].

« Sed ex quo, ad primam redire volens nec valens, cogitur Ecclesiae disciplina hanc tenere, incipit excusari per obedientiam et timorem de hoc, quod poscenti mulieri debitum reddit, a qua ipse nunquam poscere debet. » excommunicat eum Ecclesia, nisi ad secundam redeat, et iuste hoc facit Ecclesia, cui in hoc tenetur obedire.

« Si opponitur, quod non potest cum ista salvari, cum aliam legitimam habeat uxorem; dicimus excusari per obedientiam quam defert Ecclesiae; semper tamen quasi invitus debitum reddat. Aliqui tamen dicunt Ecclesiae in hoc non debere obedire, cum sciat Ecclesiam falli; non tamen contemnat, sed timeat et revereatur excommunicationem. »

Sans aucun doute, la rédaction B est la plus récente, parce que le cas y est mieux posé, plus nettement et plus littérairement. Si A avait employé B, la rédaction A serait meilleure. A fortiori, faut-il en juger de même, si l'on passe du premier au second paragraphe de B; tel qu'il est présenté dans A, le cas peut être d'invention récente; mais en lisant le second paragraphe de B, on voit que ce cas singulier a déjà subi le feu de la discussion des écoles. B est donc la rédaction la plus récente. Il semble que tout lecteur, sans savoir qui est A, qui est B, partagera cette manière de voir [2].

Mais l'annotateur de maître Roland croyait savoir le nom de l'auteur de la *Somme*, qui pour lui ne pouvait être que Hugues de Saint-Victor. Aussi a-t-il négligé les données de la critique interne. Cependant, s'il eût essayé d'appliquer la bonne et simple règle de critique que je viens de rappeler et d'illustrer par un exemple, nul doute qu'il eût hésité à écrire que maître Roland s'est servi de maître Hugues; il eût dit plutôt l'inverse, et

---

[1] C'est la position classique, tenue déjà par Gautier de Mortagne (*Somme*, tract. VII, 9; PL, CLXXVI, 162, A). Et ceci est une preuve de plus que le septième livre de la *Somme* n'est pas de la même main que le reste de l'œuvre.

[2] Voir *Somme*, tract. VI, 14 (PL, CLXXVI, 152, D); Pierre Lombard, *Liber Sententiarum*, lib. IV, dist. XXXVIII, 5 (PL, CXCII, 934; édit. Quaracchi, II, p. 971). — Cfr Gietl, *op. cit.*, p. xxxvi.

rajeuni la *Somme* d'une dizaine d'années. Car il suffit de lire les quatre morceaux de Roland, que Gietl déclare être apparentés avec le chapitre XII de la *Somme*, pour voir que la rédaction de la *Somme* est bien meilleure que celle de Roland, qui fait un peu l'effet d'un brouillon.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces quatre morceaux [1], qui constituent presque la moitié, disons un bon tiers, du chapitre XII que nous étudions. Mais prenons, tels quels, les faits qu'on nous signale, et raisonnons un peu.

Nous voici en présence du chapitre XII de la *Somme*. Pas une idée n'est originale. Un premier morceau vient de Hugues de Saint-Victor [2]; quatre morceaux, — un bon tiers du tout, — se retrouvent chez maître Roland, on vient de le voir; le reste peut se lire chez Pierre le Lombard.

Si le Lombard s'est servi de la *Somme*, comment se fait-il que le Maître des *Sentences* a, dans son modèle, laissé de côté, tout ce qui est apparenté avec maître Roland, et cela seulement ?

Il a laissé de côté cela seulement : car on retrouve chez le Lombard, — avec une légère modification, il est vrai, — tout ce que la *Somme* a emprunté à Hugues de Saint-Victor [3].

Quant à ce qui est commun à la *Somme* et à maître Roland, il n'y a en pas trace dans l'œuvre du Lombard. Non seulement, les *Sentences* du Lombard ne rapportent pas, n'attaquent pas

---

[1] Les morceaux de Hugues apparentés, d'après Gietl, avec le texte de maître Roland, sont :

a) *Somme*, tract. I, 12 (PL, CLXXVI, 64, B) : *Disponit Deus tam bona*, jusqu'à la fin du chapitre.

b) *Ibid.*, (61, D) : *Praescientia improprie dicitur*, jusqu'à *Dicit auctoritas* (62, A).

c) *Ibid.*, (63, B) : *De praescientia solet opponi*, jusqu'à *Cum praedestinatio divina sit*. — Cfr. Pierre Lombard, lib. I, dist. XXXVIII, 5 (PL, CXCII, 628).

d) *Ibid.*, (62, B) : *Potest et alia difficilis*, jusqu'à *Hoc distat inter praescientiam*. — La même difficulté, qui vient d'Abélard, est proposée, mais sans solution *in forma*, par le Lombard (lib. I, XXXIX, 1 ; PL, CXCII, 629) : à noter l'embarras de Hugues, qui, manquant de guide, ne sait comment répondre.

[2] *Somme*, tract. I, 12, début. — Cfr *De sacramentis*, lib. I, II, 9 (PL, CLXXVI, 210).

[3] Pierre Lombard, *Liber Sententiarum*, lib. I, dist. XXXV, 1 (PL, CXCII, 617; édit. Quaracchi, t. I, p. 220).

ce qui dans la *Somme* est apparenté avec Roland : elles l'ignorent purement et simplement.

Si wraiment le Lombard s'est servi de la *Somme*, par quelle mystérieuse harmonie préétablie se fait-il qu'il a pris dans le chapitre XII, pour canevas de ses amplifications, tout ce qui était propre à la *Somme*, et pas une idée, pas une phrase, pas un pauvre petit mot, commun à la *Somme* et à maître Roland ?

Qu'ils le veuillent ou non, ceux qui admettent que la *Somme* est plus ancienne que les *Sentences*, font dépendre les pensées du Lombard sur la prescience et la prédestination, des pensées exprimées dans le chapitre XII de notre maître Hugues qui, à leur avis, a servi de canevas au Lombard. Pourraient-ils nous expliquer pourquoi et comment le cerveau du Lombard se trouvait adapté à vibrer à l'unisson de tout ce qui, dans ce chapitre de la *Somme*, exprimait les idées personnelles de Hugues l'écolâtre; et pourquoi aussi et comment ce même cerveau restait indifférent à tout ce qui, dans le même chapitre, exprimait une idée commune à Hugues et à Roland ? Nos récepteurs de télégraphie sans fil sont adaptés à certaine longueur d'onde : je crains que ceux qui désormais voudront rester fidèles à l'opinion de l'antériorité de la *Somme*, ne soient réduits à se représenter la tête du Lombard comme l'un de ces ingénieux appareils.

S'il ne s'agissait que d'un seul chapitre de la *Somme* on pourrait, — bien qu'avec peu de vraisemblance, — répondre que le silence du Lombard n'est qu'une coïncidence fortuite, un de ces hasards qui nous déconcertent, mais qui ne prouvent rien.

Mais c'est un fait certain : la *Somme* dans toutes ses parties est étroitement apparentée avec maître Roland; il suffit de parcourir le bas des pages de l'édition de Roland pour s'en convaincre. D'un autre côté le consciencieux éditeur de Roland conclut de l'étude minutieuse qu'il a faite des textes, que « Roland n'a pas employé les *Sentences* du Lombard, et que de même on ne trouve chez Pierre le Lombard aucune trace de l'emploi du texte de Roland [1]. » Ce qui revient à dire que le silence du

[1] GIETL, *Die Sentenzen Rolands*, p. LX.

Lombard sur ce qui est commun à la *Somme* et à Roland, que nous avons constaté à propos du chapitre XII de la *Somme*, est un phénomène que l'on rencontre d'un bout à l'autre de l'œuvre du Lombard.

Les savants éditeurs de Quaracchi ont, de leur côté, fait la même constatation. Ils ont publié en 1916 une excellente édition critique in-octavo des *Sentences* du Lombard [1]. L'annotation fournit de très nombreux renseignements sur les sources de l'œuvre. Une table des noms propres permet de retrouver, en quelques instants, tous les passages d'Abélard, de saint Augustin, etc., etc., cités ou employés par le Maître des Sentences. Cette table est un magnifique instrument de travail, que les éditeurs de saint Thomas feraient bien de prendre pour modèle. A l'article *Somme des Sentences* [2], on y trouve pour les six premiers livres, qui seuls sont de notre *Magister Hugo*, le chiffre respectable de 342 références. Quant aux rapports des *Sentences* et de l'œuvre de maître Roland, ils se réduisent à zéro : le nom de maître Roland ne figure même pas dans cette table, bourrée de chiffres, comme une liste de tirage financier. Le résultat des recherches laborieuses des Franciscains coïncide donc avec celui de l'éditeur de Roland : « Le Lombard n'a pas employé les *Sentences* de Roland. »

Je ne suis pas tout à fait sûr de cette conclusion : car un seul cas contraire suffit à rendre fausse une proposition universelle négative; et j'ai quelques raisons de soupçonner qu'ici ou là l'œuvre du Lombard [3] laisse entrevoir quelque connaissance de celle de Roland. Disons donc pour être exact et ne rien

---

[1] *Petri Lombardi libri IV sententiarum, studio et cura PP. Collegii S. Bonaventurae in lucem editi, secunda editio*, Quaracchi, 1916, 2 volumes, dont la pagination est continue.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 1054.

[3] J'ai en vue, notamment, les passages où il est question de la réitération de l'extrême-onction et de l'effet de l'absolution sacramentelle. Le Lombard semble y connaître la rédaction de maître Roland. Mais peut-être des recherches plus étendues dans l'école d'Abélard ou chez les canonistes feront-elles découvrir une source commune. D'ailleurs, s'il était prouvé que, dans son dernier livre, le Lombard dépend de Roland en quelques endroits, il n'en faudrait rien conclure pour le reste des *Sentences* : l'œuvre de Roland a très bien pu ne parvenir à Paris que sur la fin du travail du Lombard.

forcer, que dans l'ensemble le Lombard n'a pas employé les *Sentences* de Roland. Ceci est un fait constaté.

Voici donc la situation à débrouiller. Pierre le Lombard aurait employé et développé 342 morceaux de la *Somme*; dans la *Somme*, ces 342 morceaux se trouvaient emmêlés avec nombre de passages, communs à la *Somme* et à maître Roland. Et pas une seule fois, — ou à peu près, — le Lombard n'aurait choisi, soit comme thème de ses amplifications, soit comme objet de ses attaques, un des passages communs à Roland et aux six livres de Hugues. Ce serait donc les parties du texte de la *Somme* qui ne sont pas apparentées avec la rédaction de Roland, et ces parties seulement, qui auraient attiré et retenu l'attention du Lombard. C'est étrange. C'est très étrange ! Et le hasard n'explique pas de telles coïncidences.

Il n'y a qu'une solution qui soit possible et satisfaisante, et elle s'impose. Hugues l'écolâtre a écrit après le Lombard; il s'est servi d'une source, que le Lombard avait ou totalement ignorée, — ou, à mon avis, — très peu exploitée, à savoir de maître Roland. Et tout s'explique.

En effet, posons le problème dans toute son ampleur, sous une forme abstraite : les textes A et B sont étroitement apparentés; le texte C est également apparenté avec le texte B, mais il n'a aucun rapport avec A. On demande quel est le plus récent de ces trois textes ?

Une seule solution est possible, B est le plus récent.

Écrivons : A = Roland; B = Hugues; C = Pierre le Lombard. On a donc : Hugues est le texte le plus récent. *Quod erat demonstrandum !*

VI

Quelque logicien pensera peut-être que nous venons de nous enferrer, et proprement; car, dira-t-il, il est facile de retourner l'argumentation : « Il est certain que Pierre le Lombard cite nommément vingt-sept fois saint Jean Damascène [1]; il est

[1] Le P. DE GHELLINCK a établi la liste exacte de ces vingt-sept citations, dans *Le mouvement théologique du XIIe siècle*, p. 241.

certain aussi que Hugues l'écolâtre ne cite jamais ce docteur grec; *ergo*, il faut admettre que, des deux auteurs, Pierre le Lombard est le plus récent, parce qu'il est impossible de comprendre etc... »

L'air triomphant d'une rétorsion n'en fait pas la valeur; pour être victorieuse, une rétorsion doit réaliser deux conditions : la parité des cas, la vérité des faits.

Or, la disparité est ici patente. Il est, je le répète, impossible de s'expliquer pourquoi les *Sentences* qui offrent de si nombreuses ressemblances verbales avec la *Somme*, ne renferment de ces sortes de coïncidences que dans les passages où la *Somme* n'est pas littérairement apparentée avec le texte de Roland : prenez n'importe quel texte de la *Somme* qui ressemble littérairement à un texte de Roland, ou bien les *Sentences* omettent le tout, ou bien, si elles traitent la question, les coïncidences verbales y font défaut. C'est ce qu'a constaté Gietl, l'éditeur de Roland, et d'autres érudits après lui; et c'est inexplicable, si vraiment le Lombard a employé la *Somme*.

Rien n'est plus facile, au contraire, que d'expliquer pourquoi, écrivant après le Lombard, maître Hugues n'insère dans son résumé aucune des vingt-sept citations de saint Jean Damascène qu'il lit chez son devancier.

Ce n'est pas seulement quand il s'agit de saint Jean Damascène, c'est d'une façon très générale, que l'on remarque dans la *Somme* comparée aux *Sentences*, l'absence d'un très grand nombre « d'autorités ». Les *Sentences* établissent la doctrine par voie de discussion et d'analyse : ce qui amène leur auteur à épuiser sa documentation. La *Somme*, au contraire, néglige beaucoup de questions moins importantes, elle expose synthétiquement celles qu'elle aborde : ce qui permet à l'auteur de s'en tenir, en ce qui concerne les « autorités », à la fleur du panier.

De plus, la traduction du docteur grec par Burgundio était toute récente; on n'est pas même certain que Pierre le Lombard ait eu cette traduction complète [1]. Il est donc probable que l'éco-

[1] Consulter sur ce sujet J. DE GHELLINCK, *Le mouvement théologique du XIIe siècle*, p. 267.

lâtre Hugues ne possédait pas cette traduction, — on verra bientôt que ceci n'est point une conjecture en l'air; et s'il ne la possédait pas, il ne pouvait pas contrôler les textes tirés de saint Jean Damascène que citait le Lombard. N'était-ce pas une raison plus que suffisante d'omettre ces textes? Mais de nos jours encore, il existe un ordre religieux, où la règle recommande aux professeurs de théologie de ne pas citer les auteurs qu'ils n'ont pas lus; et c'est très sage, très honnête et très prudent. Voilà qui suffit pour la disparité des cas.

Quant à la vérité des faits, la rétorsion que nous discutons, trahit une ignorance des réalités, fâcheuse. Oui, le Lombard nomme vingt-sept fois saint Jean Damascène; mais, de plus, il se sert en deux endroits du docteur grec sans le nommer; dans le premier, où il ne fait que résumer l'opinion du Père grec, il le désigne par *quidam*; dans le second, où il le cite textuellement, il le désigne par *auctoritas* [1]. Or, il se rencontre que la *Somme*, sans savoir que l'autorité que vise le Lombard, est saint Jean Damascène, cite le texte allégué par les *Sentences* [2]; en sorte que, chose bizarre, notre maître Hugues cite en fait saint Jean Damascène, mais sans le savoir. On peut donc dire avec vérité que Hugues ne nomme jamais saint Jean Damascène, — s'il le nommait, il y a longtemps que nous connaîtrions la date de composition de la *Somme*; — on peut dire aussi qu'il ne le cite pas, si pour faire une citation, il faut savoir le nom de celui dont on rapporte les paroles; mais sûrement, Hugues emploie saint Jean Damascène : il le cite, sans le savoir; et, s'il ne le sait pas, c'est qu'il n'avait pas dans sa bibliothèque la traduction de Burgondio.

Voici les textes qui éclaircissent cet imbroglio. Le Lombard traitant des faiblesses de notre nature, que notre divin Sauveur a voulu prendre, écrit : « Tradit auctoritas, quod *Dominus noster* in se *suscepit omnia infirmitatis nostrae*, *praeter peccatum*. »

---

[1] (Lib. II. dist. XXXII, et Lib. III, dist. XV) édit. de Quaracchi, t. I, p. 476, t. II. p. 611; PL, CXCII, 727, 3 : *quibusdam videtur;* 785, 2 : *Tradit auctoritas)*.

[2] *Somme*, tract. I. 17 (PL, CLXXVI, 175).

Or, d'un côté ce texte est de saint Jean Damascène [1]; d'un autre côté, la *Somme* l'emploie : « *Dominus noster suscepit omnia infirmitatis nostrae, praeter peccatum* [2]. »

Il paraît certain que maître Hugues a emprunté ce texte aux *Sentences* du Lombard.

Il ne l'a pas pris chez Burgundio : en ce cas, il ne l'aurait pas attribué à saint Léon : « Dicit Leo papa : *Dominus noster*... etc. ».

Il ne l'a pas trouvé, tel quel, ainsi formulé, chez saint Léon. Car il ne s'y trouve pas, bien qu'on puisse extraire des œuvres de ce pape la doctrine qu'il exprime.

Le seul endroit où Hugues ait pu trouver cette « autorité », c'était le livre du Lombard. Lisant les *Sentences*, il aura goûté cette formule; le Lombard ne donnait pas le nom de la source où il la prenait : *tradit auctoritas*; Hugues, qui n'avait pas la traduction de Burgundio, se sera souvenu que pour le fond des choses, Léon le Grand s'accordait avec l'autorité citée par le Lombard; et il aura, faute de mieux, attribué à ce pape ce qui venait en réalité de saint Jean Damascène. C'est, on le voit, citer saint Jean Damascène, sans le savoir.

La substance de ce que je viens de dire se trouve dans une glose marginale sur Pierre le Lombard, que nous a conservée un manuscrit d'Erfurt, qui est du XIIIe siècle [3]. En face du texte cité du Lombard, on y lit : « *Hugo, Sent. lib. II, cap.* 7, *dicit quod est Leonis papae*; *quidam quod in Sermone de Nativ. Domini*; *et est Damasceni, cap.* 59 ».

Il convient de saluer bien bas la remarquable perspicacité de ce glossateur anonyme. Regrettons qu'il n'ait pas eu les données qui lui eussent permis de tirer de son érudite observation les diverses conclusions qui en découlent naturellement.

Ces conclusions, mieux renseignés que lui, grâce aux travaux

---

[1] PG, XCIV, 1081, qui donne une traduction moderne, celle de Le Quien. Mais on verra plus loin qu'un glossateur du XIIIe siècle a fort bien reconnu le texte de Jean Damascène, dans la citation du Lombard et de la *Somme*.

[2] *Somme*, tract. I, 17 (PL, CLXXVI, 175, A).

[3] Éditée par les franciscains de Quaracchi, dans leur édition in-octavo des *Sentences*, t. II, p. 611. — Sur ce manuscrit d'Erfurt et sur les gloses qu'il contient, voir J. DE GHELLINCK, *Le mouvement théologique*, p. 227 et 258.

des érudits qui nous ont précédés, nous pouvons les formuler. Puisque la *Somme* cite la traduction de saint Jean Damascène faite par Burgundio, elle ne peut pas être l'œuvre de Hugues de Saint-Victor : car le Victorin mourut en 1141, et Burgondio ne fit pas sa traduction avant 1147. En second lieu, puisque maître Hugues emprunte le texte de saint Jean Damascène qu'il emploie, non pas à la traduction de Burgundio, mais à Pierre le Lombard, c'est donc après la publication des *Sentences*, que la *Somme* a été composée.

Je ne demande pas au lecteur de m'accorder qu'il se trouve ici en face d'une démonstration rigoureuse; il me suffit qu'il pense : *si non e vero*... Car, il en conviendra, de telles trouvailles, convergeant avec tant d'autres heureuses rencontres, qu'on a lues dans tout ce long travail, ne sont possibles que si l'on a vraiment pris la pie au nid, je veux dire, mis réellement le doigt sur la vérité : la *Somme* est postérieure aux *Sentences* du Lombard.

CHAPITRE VI

L'IDENTIFICATION DU « MAGISTER HUGO »

SOMMAIRE. — I. Ce que nous apprend et ce que suggère la correspondance de Geoffroi de Breteuil avec Hugues de Mortagne. — II. On conjecture que cet Hugues de Mortagne est l'auteur de la *Somme*. — III. Un manuscrit de la *Somme*, portant le nom de *M[agister] Hugo de Mauritania*, résout enfin la question. — IV. Épilogue.

I

Nous avons situé le maître Hugues que nous cherchons, — c'est là, on l'a peut-être oublié, le but principal et premier de nos investigations, — nous l'avons, dis-je, situé dans l'espace : Laon ou l'entourage de Gautier de Mortagne; puis, par des approximations successives, dans le temps, d'abord entre 1138 et 1158, puis vers 1148, enfin vers 1155. Il nous faut maintenant nous mettre à sa recherche, et essayer de l'identifier, parmi les innombrables Hugues du XIIe siècle. Comme pour tout ce qui précède, je suivrai l'ordre de mes recherches. C'est un peu plus long que de donner simplement des résultats; mais, le lecteur pourra ainsi mieux juger de la valeur de la trouvaille. Ce sera d'ailleurs assez court à raconter, bien que, dans la réalité, il y ait fallu pas mal de temps.

Bien décidé à épuiser tous les *Répertoires*, je commençai par le plus indispensable de tous, celui d'Ulysse Chevalier. Je tombai vite sur un HUGUES DE MORTAGNE († vers 1180). Mortagne ! Un compatriote, sans doute, de Gautier de Mortagne; ce serait intéressant !

L'*Histoire littéraire* m'apprit vite qu'il est question de cet Hugues de Mortagne, prieur de Saint-Martin de Séez [1], dans la correspondance du chanoine régulier de Saint-Victor, Geoffroi de Breteuil, sous-prieur de Sainte-Barbe, au pays d'Auge en Normandie. Et il ne me fallut pas longtemps pour savoir que le prieuré de Saint-Martin de Séez dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Évroult, que le premier abbé de Saint-Martin mourut en 1189, et que cette abbaye fit au XVIIe siècle partie de la célèbre réforme et congrégation de Saint-Maur [2].

Martène a édité [3] la correspondance de Geoffroi de Breteuil. Elle date des années 1173 et 1174; elle renferme cinq lettres adressées à Hugues de Mortagne, prieur de Saint-Martin, et une réponse du prieur Hugues à Geoffroi.

Probablement, ce Geoffroi de Sainte-Barbe est le même personnage que l'auteur du *Microcosmos* et du *Fons philosophiae*, qui est ordinairement désigné sous le nom de Godefroi de Saint-Victor. C'est l'opinion des auteurs de l'*Histoire littéraire* [4], reprise récemment par Robert Griveau [5]. Si l'on admet cette identification, Geoffroi de Sainte-Barbe, avant d'entrer dans le cloître, avait longtemps exercé la profession d'écolâtre, c'est lui-même qui nous l'apprend dans la préface du *Microcosmos* et, en 1174, il n'y avait que quelques années qu'il avait quitté le monde. Il nous dit aussi que ses amis avaient vu de mauvais œil un vétéran de son âge (veteranus) se « faire des ailes de colombe pour aller chercher le repos au désert [6] ». Ces amis lui reprochaient d'avoir, au détriment du public, enterré son savoir; c'est pour se laver de ce juste reproche que, rentré à Saint-Victor de Paris, il écrivit le *Microcosmos*.

Geoffroi, le sous-prieur de Sainte-Barbe, aimait à nouer des

---

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 615.

[2] *Gallia christiana*, Paris, 1656, t. IV, c. 347 et 619. Voir aussi [SAUGRAIN], *Dictionnaire universel de la France*, Paris, 1726, t. III, article *Séez*, p. 95.

[3] MARTÈNE, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 494-555.

[4] *Histoire littéraire*, t. XV, p. 69-85.

[5] *Position des thèses de l'École des Chartes*, Paris, 1903, p. 39.

[6] Cité par FOURIER BONNARD, *Histoire de l'abbaye royale ... de Saint-Victor de Paris*, Paris 1904, t. I, p. 135.

relations épistolaires avec les monastères voisins. Avant les Pâques de 1173, il écrivit au prieur de Saint-Martin de Séez. Sa lettre est d'un pédantisme parfait. Mais on y sent que Geoffroi a conscience de s'adresser à un homme de grand mérite et de savoir, qu'il compare tout simplement à Élie sur son char de feu, plein de mépris pour le monde qu'il a quitté.

Les lettres suivantes sont plus intéressantes, au point de vue du but de nos recherches. Hugues a atteint ou passé la soixantaine; on lui souhaite d'aller à soixante-dix, ou même « à la huitième décade [1] ». Cependant Hugues est appelé par son correspondant, en un style amphigourique, « un jeune homme » à cause de ses grandes austérités « que l'âge empêche » ordinairement. Hugues a une âme de jouvencelle, qui court après l'époux. Cette âme est arrivée aux années nubiles, non par la durée des temps, mais par ses mérites; et maintenant elle désire se réunir à l'époux. Car sa simplicité, parée des gemmes de la céleste sagesse, a reconnu le Seigneur et, colombe lavée de lait, l'a aimé de toutes ses forces : « Vous donnez à Dieu la fleur de votre vie; et vous, à qui les portiques de la sagesse étaient familiers, vous avez choisi avec prudence entre le Christ et le monde. C'est donc à bon droit que nous souhaitons d'être reçu parmi vos amis. Nous souhaitons de toutes nos forces que vous portiez des fruits très doux, vous dont les vertus ont fleuri si abondamment et mérité tant d'éloges, *qui copiosa virtutum laude floruistis* [2] ». De ces rébus, il semble qu'on peut extraire ceci : Hugues n'a pas toujours été moine; il a auparavant vécu dans le monde; il s'y occupait de la sagesse, c'est à dire de théologie; et il y jouissait d'un certain renom de savoir et de vertu. Enfin, il n'y a pas très longtemps qu'il est un « nouvel homme », une « colombe » entrée dans l'arche, c'est à dire un religieux.

La fin de la même lettre nous apprend, heureusement pour nous en style moins mystique, que le prieur de Saint-Martin travaille à la vie de « *beati viri Wal*[*terii*], nous dirions de

---

[1] Lettre XLIII (MARTÈNE, *Thesaurus*, p. 544).
[2] Lettre XLI (*Ibid.*, p. 541).

Mgr Gautier de Mortagne, qui à cette date vivait encore et était, depuis 1155, évêque de Laon.

Le lecteur qui a eu la patience de me suivre jusqu'à ce point, devine avec quelle joie je lus et relus cette lettre. C'était donc enfin un Hugues, du XIIe siècle, qui en 1155, date de composition de la *Somme*, avait atteint la quarantaine; et qui, sur le déclin de sa vie, tâchait de rendre à Gautier de Mortagne ce qu'il lui devait, en écrivant la vie de son compatriote, qui, sans doute, avait été à Laon son maître et son ami ! Les lettres suivantes allaient-elles me donner l'assurance que cet Hugues de Mortagne est bien l'auteur de la *Somme* ?

La lettre XLIII du recueil est la réponse du prieur Hugues à Geoffroi. Il met modestement de côté les compliments outrés de son correspondant; puis il passe à la vie de Mgr Gautier : « Écrivez-moi; j'ai appris que Mgr Gautier a séjourné longtemps chez vous, à cause d'une maladie qui l'a retenu à Sainte-Barbe. Faites-moi savoir ce que cette longue visite vous a fait connaître; et, s'il est encore chez vous, dites-lui de venir me voir à la prochaine fête de saint Martin; sa visite me sera très utile [1]. » Nous avons vu [2] que, quarante ans plus tôt, Gautier, écolâtre de Laon, avait des relations avec le prieur Hugues de Saint-Victor, et avec Arnoul, cet archidiacre de Séez, dont la famille avait introduit les Victorins dans ce diocèse. Gautier était resté fidèle à ses amitiés : vieux et infirme, l'évêque de Laon était venu faire une villégiature chez les Victorins de Sainte-Barbe. Si le prieur de Saint-Martin reçut la visite de Gautier, à la saint Martin, nous l'ignorons. Mais si ce même prieur est bien l'auteur de la *Somme*, les Victorins le savaient sans aucun doute : n'aurions-nous pas là l'explication de ce fait, que les anciens manuscrits de Saint-Victor de Paris n'attribuent pas la *Somme* au Victorin ? et aussi de cet autre fait, que Gautier de Saint-Victor ne met pas la *Somme* au nombre de ses « labyrinthes », bien qu'elle contienne exactement ce qu'il attaque surtout chez Pierre le Lombard ?

---

[1] Lettre XLII (MARTÈNE, *Thesaurus*, p. 542).
[2] Voir plus haut, p. 81.

Les lettres suivantes, qui sont toutes de Geoffroi, reviennent sur la biographie de Gautier de Mortagne, pour laquelle Geoffroi refuse sa collaboration, afin que le style de l'ouvrage ne soit pas disparate [1]. Elles parlent en style inintelligible pour nous, des embarras, où se trouve le prieur de Saint-Martin [2]; enfin la dernière est écrite, en 1174, après la mort de l'évêque de Laon, qui arriva le 16 juillet de la même année [3].

Geoffroi y presse Hugues de « remettre ses doigts, depuis longtemps paresseux, à l'enclume de son ancienne boutique, *Hortamur vos in Christi caritate, ut tamdiu desides digitos incudibus officinae veteris imponatis* ». Cette formule fait sans doute allusion à l'ancienne activité littéraire de Hugues; Geoffroi, après avoir forgé cette belle phrase, craint peut-être que son correspondant ne saisisse pas exactement la portée de sa métaphore; aussi il donne sa pensée, en clair : « à savoir, remettez-vous à la biographie du juste », qui vient de mourir. Pas de fausse modestie ! Ce sera pour la gloire de Dieu; et le sujet est si intéressant [4] !

Tous réunis, ces renseignements constituaient-ils des indices suffisants pour oser conjecturer que le prieur de Saint-Martin est l'auteur de la *Somme* ? Évidemment non. Car un flamand, né à Mortagne, lettré, théologien, devenu bénédictin sur le tard, a très bien pu écrire la vie de Gautier de Mortagne, évêque de Laon, son compatriote, et la gloire de leur commun clocher, sans avoir jamais ni été écolâtre, ni écrit la *Somme*. Dans toute la correspondance de Geoffroi, pas un mot qui révèle de claire façon que le prieur de Saint-Martin ait été « maître », ou ait écrit sur la théologie.

Il fallait donc prouver par ailleurs que cet Hugues de Mortagne avait été « écolâtre, *magister* » et, s'il était possible, qu'il avait, en fait, écrit la *Somme*. Si ces deux points pouvaient s'établir, les renseignements donnés par les lettres de

---

[1] Lettre XLIII (*Ibid.*, p. 543).
[2] Lettre XLIV (*Ibid.*, p. 547).
[3] *Gallia christiana*, Paris, 1751, t. IX, c. 833.
[4] Lettre XLIX (*Ibid.*, p. 550).

Geoffroi de Breteuil s'accorderaient le mieux du monde avec ces faits.

II

J'étais acculé à une impasse. Il était tout à fait vraisemblable que le prieur de Saint-Martin, Hugues de Mortagne, était bien l'homme, l'auteur, que je cherchais. Mais ce n'était point prouvé.

Je me mis donc en quête d'un autre maître Hugues, qui satisfît aux conditions du problème, et je repris la pénible lecture des *Répertoires*. J'en étudiai, au British Museum, de toutes les langues, de tous les temps et de tous les pays. Toujours, point de maître Hugues, qui satisfît aux conditions de lieu, de temps, que l'on sait. Le problème restait insoluble.

Cependant, à bien prendre les choses, cet insuccès était de bon augure. L'auteur de la *Somme* se nommait Hugues : comme il ne se trouvait point au XIIe siècle d'écolâtre de ce nom, à qui la *Somme* pût être, avec quelque vraisemblance, attribuée, il devenait de plus en plus probable que Hugues de Mortagne en était bien l'auteur. Le fait n'était point prouvé; mais l'impossibilité de trouver un autre Hugues qui ait pu écrire la *Somme*, invitait à faire la conjecture que le prieur de Saint-Martin de Séez avait été écolâtre avant d'être bénédictin, et qu'il avait rédigé pour ses élèves ce compendium de la théologie de son temps, probablement à Laon, et vers 1155.

III

Tout vient à point à qui sait attendre. Deux ans plus tard, j'eus un jour à consulter la table de la *Bibliotheca bibliothecarum* de Montfaucon [1]. On sait que les bénédictins de Saint-Maur ont, au XVIIe siècle, rédigé pour leur usage des catalogues de bibliothèques de couvents. Naturellement, ils ont eu plus de facilités à faire ces catalogues dans les abbayes bénédictines

---

[1] MONTFAUCON, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, Paris, 1739.

qu'ailleurs; quant aux maisons qui appartenaient à la congrégation de Saint-Maur, rien de plus simple que ce travail, puisque là ils étaient chez eux. Or, nous avons vu que les abbayes de Saint-Évroult et de Saint-Martin de Séez s'étaient affiliées à Saint-Maur au début du XVIIe siècle. Et je savais que Montfaucon donne des extraits assez longs des catalogues dressés en province par ses confrères.

Ce qui était naturel, ce à quoi j'aurais dû penser depuis longtemps, arriva. Un manuscrit de la *Somme*, portant le nom de Hugues de Mortagne, s'était conservé, depuis le XIIe siècle, dans la bibliothèque de Saint-Martin de Séez, où Hugues avait été prieur.

En effet, à la page 1248 de Montfaucon, se trouve le *Catalogue des manuscrits du monastère de Saint-Martin de Séez*, et au n. 20 on y lit :

« 20. Eiusdem [Gregorii] Pastorale.
M[agistri] Hugonis de Mauritania Tractatus de Fide et Spe.
Tractatus de coniugio a Magistro Valtero de Mauritania, *in-fol.* »

Un doute restait à calmer. Ce traité *De fide et spe* était-il bien la *Somme* ? La présence du traité *De coniugio* de Gautier à côté de lui semblait l'indiquer. Mais il pouvait y avoir lieu à chicane. Toutes recherches faites, ce manuscrit, catalogué au XVIIe siècle à Séez, semble avoir péri. Comment arriver à la certitude ?

Un historien de la Normandie, le docteur en Sorbonne Trigan, a vu à Saint-Martin de Séez, au XVIIIe siècle, le manuscrit dont parle Montfaucon. Il a cru que Hugues et Gautier étaient originaires de la ville normande de Mortagne. Cette erreur a été des plus heureuses pour nous; car Trigan, pour allonger la liste des célébrités locales et leur faire honneur, consacre deux grandes pages in-quarto à l'analyse détaillée du « Traité de la Foi et de l'Espérance » et du traité du mariage, qu'il croit d'ailleurs l'un et l'autre inédits. Aucun doute n'est possible; le traité mentionné au *Catalogue* de Montfaucon et analysé par Trigan est bien la *Somme*. L'ouvrage de Trigan est de 1761. La *Somme*, avec le nom de Maître Hugues de Mortagne existait donc cer-

tainement encore au milieu du XVIIIe siècle, dans le monastère où maître Hugues avait vécu ses derniers jours [1].

Montfaucon, ailleurs, fait quelques remarques sur les manuscrits de Séez. J'y lis [2] :

« Cod. 20. Tractatus M. Hugonis de Mauritania de fide et spe et de Theologia. Ce Hugues de Mortagne au Perche était probablement Moine de Séés, parce que le Nécrologe porte : VIII. Kal. April. obiit Hugo de Mauritania, Monachus et professus. Il ne le marque point Prêtre, et c'est peut-être pourquoi il l'appelle Magister. »

Nous sommes mieux renseignés que Montfaucon. L'obituaire, comme le manuscrit de la *Somme*, de l'ancien prieuré de Séez, appelaient Hugues de Mortagne, *Magister*, parce qu'il l'avait été, avant de se faire moine bénédictin.

L'abbaye de Saint-Évroult était, du vivant de maître Hugues, maison mère de Saint-Martin de Séez. On devait probablement posséder à Saint-Évroult les œuvres du prieur de la filiale de Séez. Et de fait Montfaucon, dans le même volume de sa *Bibliotheca* [3], signale à Saint-Évroult un exemplaire de la *Somme*, mais comme anonyme :

« 97. Tractatus de fide et spe, in-4° min. »

Ce n. 97 se trouve actuellement à la Bibliothèque d'Alençon, n. 24, parmi les manuscrits provenant de Saint-Évroult. En 1888, le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements* [4], décrivait ainsi ce manuscrit :

« 24. Opuscula varia. Fol. 1. Hugonis de Mauritania « de fide et spe omni poscenti rationem... »

A première vue, cette description semble indiquer que le manuscrit porte le nom de Hugues de Mortagne. Il nous reste-

---

[1] TRIGAN, *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie avec les observations, critiques et historiques*, par un docteur de Sorbonne, Caen, 1761, t. IV, p. 285, 286.

[2] MONTFAUCON, *Bibliotheca bibliothecarum*, t. II, p. 1133, A.

[3] *Bibliotheca bibliothecarum*, t. II, p. 1270.

[4] Paris, 1888, t. II, p. 499.

rait donc au moins un manuscrit de la *Somme* donnant le nom complet de son auteur.

Nous ne savons pas si le savant rédacteur du *Catalogue* d'Alençon, M. Henri Omont, a trouvé dans ce manuscrit la mention : *Hugo de Mauritania* ; s'appuie-t-il, pour cette attribution, sur l'affirmation de Montfaucon à propos de l'exemplaire de Saint-Martin de Séez, ou sur quelque pièce documentaire, qu'il aurait omis de signaler ? En tout cas, la photographie du premier folio de la *Somme* d'Alençon, que nous devons à l'obligeance de M. J. d'Hérouville, ne contient pas le nom de l'auteur ; et l'inspection du manuscrit lui-même que nous devons, par l'intermédiaire du P. de Ghellinck, à M. R. Jouanne, Archiviste de l'Orne, n'a rien livré non plus.

Nous devons donc avouer ne connaître aucun manuscrit actuellement existant, qui porte le nom de Hugues de Mortagne. Mais il est certain, par les deux témoignages indépendants de Montfaucon et du docteur Trigan, qu'il y en eut un jusqu'à la Révolution française à l'abbaye de Saint-Martin de Séez.

IV

Le lecteur connaît les motifs qui m'ont, peu à peu, amené aux deux conclusions qu'énonce le titre de ce travail. Il sait que je crois mes raisons solides, pourquoi je tiens pour certain que le véritable auteur de la *Somme* est le flamand Hugues de Mortagne, et que cette œuvre ne fut pas publiée avant la fin de l'année 1154 ou vers 1155. A sa prudence et à la science ingénieuse des érudits de prononcer un verdict définitif.

TABLES

LISTE DES MANUSCRITS CITÉS

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

TABLE DES CITATIONS DE LA «SOMME»

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES ET DES MATIÈRES

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

LISTE DES MANUSCRITS CITÉS

ADMONT, Abbaye	ms. 683	p. 43 n. 2.
ALCOBAÇA, Bibl. nat. Lisbonne	ms. 75	p. 39, 43 n. 2.
ALENÇON, Ville	ms. 24	p. 178, 179.
BALE, Université	ms. B, II, 18	p. 34 n. 3.
BORDEAUX, Ville	ms. 609	p. 57, 58.
BRUXELLES, Bibl. Royale	ms. 1422 (679-681)	p. 40, 43, 72.
	ms. 1424	p. 62.
CAMBRAI, Ville	ms. 519	p. 49.
DIJON, Ville	ms. 219	p. 49.
DOUAI, Ville	ms. 360	p. 31.
	ms. 363	p. 29-33.
	ms. 364	p. 29-32.
ERFURT, Ville	ms. 108 (Amplon.)	p. 14, 168.
ERLANGEN, Université	ms. 238	p. 43, 71 n. 6, 132.
GAND, Université	ms. 560 (252)	p. 43 n. 2.
GRENOBLE, Ville	ms. 290	p. 5, 11, 35-39, 56-57, 61, 91-93, 95, 98-100, 103, 105, 106, 108, 110, 116-121, 126, 130, 139.
LISBONNE, Bibl. nat. voir ALCOBAÇA		
MARSEILLE, Ville	ms. 231	p. 70.
MUNICH, Bibl. Royale	ms. 14160	p. 22, 25, 32, 33, 47, 63, 69, 115, 130.
	ms. 22031	p. 23, 25, 58.
NIMES, Ville	ms. 52	p. 58.
OLMUTZ, Bibl. d'Études	ms. 203	p. 12, 40, 43, 45, 47, 56.
	ms. 302	p. 71.

OXFORD, Merton College	ms. 49	p. 26.
OXFORD, St John College	ms. 98	p. 71.
PARIS, Bibl. de l'Arsenal	ms. 265	p. 26, 43.
	ms. 388	p. 26, 30.
PARIS, Bibl. Mazarine	ms. 708	p. 70.
	ms. 717	p. 26.
	ms. 731	p. 70.
PARIS, Bibl. Nation., *Fonds latin*	ms. 2916	p. 23, 30.
	ms. 3230	p. 49
	ms. 3244	p. 39, 43.
	ms. 12258	p. 71.
	ms. 14807	p. 49.
	ms. 14868	p. 49.
	ms. 14869	p. 49.
	ms. 17990	p. 49.
Nouv. acquis. lat.	ms. 1397	p. 32.
ROUEN, Ville	ms. 533	p. 40, 70.
TOURS, Ville	ms. 85	p. 72.
TROYES, Ville	ms. 140	p. 49.
	ms. 524	p. 40, 47 n. 4.
	ms. 900	p. 23.
	ms. 1264	p. 39, 43, 47 n. 4.
	ms. 1487	p. 40.
WURZBOURG, Université	ms. sup. th. 9. 36	p. 13, 30, 40, 41, 43, 45-47, 56, 71 n. 1.
	ms. sup. th. 9, 62	p. 13, 40, 41, 43, 46, 56, 71 n. 1.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

I. — TEXTES ANCIENS

ABÉLARD. — *Opera*, PL, CLXXVIII.

ALAIN DE LILLE. — *Opera*, PL, CCX.

ANSELME DE LAON. — *Sententiae divinae paginae; Sententiae Anselmi*, édit. BLIEMETZRIEDER, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, t. XVIII, II-III, Munster, 1919.

ARNO VON REICHERSBERG. — *Apologeticus adversus Folmarum*, édit. WEICHERT, Leipzig, 1888.

AUBRI DE TROIS-FONTAINES. — *Chronica*, MGH, SS, t. XXIII.

BÈDE (Pseudo-). — *Commentarius in Librum Boetii de Trinitate*, PL, XCV.

BERNARD (S.). — *Opera*, PL, CLXXX, CLXXXII.

BONAVENTURE (S.). — *Opera*, édit. Quaracchi, 1882-1902.

CASSIODORE. — *De institutione divinarum litterarum*, PL, LXX.

EUDES DE SOISSONS. — *Quaestiones*, dans PITRA, *Analecta novissima*, t. II, Tusculum, 1888.

GAUTIER DE MORTAGNE. — *Epistolae*, dans MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. I, Paris, 1724.

— *Epistolae*, dans D'ACHERY, *Spicilegium*, t. III, Paris, 1723.

— *Epistola ad Hugonem priorem Sancti Victoris*, dans l'édition de Robert le Poule par MATHOUD, PL, CLXXXVI. — *Liber de Trinitate*, dans BERNARD PEZ, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. II, II, Augsbourg, 1721.

GAUTIER DE SAINT-VICTOR. — *Contra quatuor labyrinthos Franciae*, d'après l'édition des *Sententiae divinitatis* de GEYER.

GEOFFROI D'AUXERRE. — *Libellus contra capitula Gilberti; Epistola ad Albinum cardinalem*, PL, CLXXX.

GEOFFROI DE BRETEUIL. — *Epistolae*, dans MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, Paris, 1712.

GRATIEN. — *Decretum*, édit. Friedberg, *Corpus iuris canonici*, t. I, Leipzig, 1879.

GUILLAUME DE SAINT-THIERRY. — *Opera*, PL, CLXXX.

HILDEBERT DE LAVARDIN. — *Opera*, édit. BEAUGENDRE, Paris, 1708 (PL, CLXXI).

HUGUES D'AMIENS. — *Opera*, CXCII.

HUGUES DE MORTAGNE. — *De fide et spe* ou *Summa Sententiarum*, dans les œuvres de Hugues de Saint-Victor, PL, CLXXVI.

HUGUES DE SAINT-VICTOR. — *De sacramentis legis naturalis et scriptae ; De sacramentis christianae fidei*, PL, CLXXVI.

JEAN DAMASCÈNE (S.). — *Opera*, PG, CXIV.

JEAN DE SALISBURY. — *Metalogicus*, PL, CXCIX.

— *Historia pontificalis* (?), MGH, SS, t. XX.

MANSI. — *Sacrorum conciliorum amplissima collectio*, Paris, 1901-13.

OTHON DE FRISINGUE. — *Chronicon*, MGH, SS, t. XX.

PIERRE DAMIEN (S.). — *De divina omnipotentia*, PL, CLXV.

PIERRE LE LOMBARD. — *Sententiae*, PL, CXCII.

— *Libri IV sententiarum, studio et cura PP. Collegii sancti Bonaventurae, inclucem editi*, Quaracchi, 1906.

RICHARD D'AUNGERVILLE DE BURY. — *Philobiblon*, édit. THOMAS, Londres, 1898.

ROBERT LE POULE. — *Sententiae*, édit. MATHOUD, PL, CLXXXVI.

ROLAND BANDINELLI (ALEXANDRE III). — *Die « Summa » magistri Rolandi*, édit. THANER, Innsbruck, 1874.

— *Die Sentenzen Rolands Bandinelli*, édit. GIETL, Fribourg, 1891.

Sententiae divinitatis, Die « Sententiae divinitatis » ein Sentenzenbuch der gilbertschen Schule, édit. GEYER, Munster, 1909.

SUAREZ, FRANÇOIS, S. J. — *Opera*, édit. Vivès, Paris, 1856.

THOMAS D'AQUIN. — *Opera*, édit. Vivès, Paris, 1872.

Vita Hugonis, abbatis Marchianensis, anonyme dans MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus Anecdotorum*, Paris, 1715, t. III.

II. — TRAVAUX MODERNES

ADAM, André. — *Guillaume de Saint-Thierry, sa vie, son œuvre*, Bourg, 1923.

ANDERS, Frédéric. — *Die « Summa Sententiarum » kein Werk von Hugh von St. Victor*, dans *Der Katholik*, t. LXXXIX, 1909.

BACH, Joseph. — *Die Dogmengeschichte des Mittelalters*, t. II, Vienne, 1875.

BALTUS. — *Dieu d'après Hugues de Saint-Victor*, dans la *Revue bénédictine*, t. XV, 1898.

BALTZER, Othon. — *Die Sentenzen des Petrus Lombardus. Ihre Quellen und dogmengeschichtliche Bedeutung*, dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, t. VIII, III, Leipzig, 1902.

BECKER, Gustave, — *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885.

BERTHAUD, Auguste. — *Gilbert de la Porrée et sa philosophie*, Poitiers, 1892.

CALLYUS, Pierre. — *Prolegomexa ad librum Boetii de consolatione philosophiae*, PL, LXIII.

CAVE, Guillaume. — *Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria*, t. III, Oxford, 1743.

CHEFDEBIEN, Roch de. — *Une attribution contestée. La « Summa » de Hugues de Saint-Victor*, dans la *Revue augustinienne*, t. XII, 1908.

CHEVALIER, Ulysse. — *Répertoire des sources historiques du moyen âge, Bio-bibliographie*, Paris, 1904-1907.

CLAEYS-BOÚÚAERT, Paul, S. J. — *La « Summa Sententiarum » appartient-elle à Hugues de Saint-Victor?* dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, t. X, 1909.

CLERVAL, A. — *Les écoles de Chartres au moyen âge*, Paris, 1895.

DELISLE, Léopold. — *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, Paris, 1884.

— *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fonds de Cluni*, Paris, 1884.

— *Manuscrits français et latins des nouvelles acquisitions* de 1875 à 1891, Paris, 1891.

DENIFLE, Henri, O. P. — *Abälards Sentenzen und die Bearbeitung seiner Theologie*, dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I, Berlin, 1885.

— *Die Sentenzen Hugos von St. Viktor*, dans l'*Archiv* précité, t. III, Berlin, 1887.

— *Luther und Luthertum*, Mayence, 1904.

DEUTSCH, Sam. Martin. — *Peter Abälard*, Leipzig, 1883.

Dictionary of national biography, article *Pullen, R.*, par H. RASHDALL.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, article *Albéric de Reims*, par A. NOYON.

Dictionnaire de théologie catholique, articles *Abélard*, par le P. PORTALIÉ; *Gilbert de la Porrée, Hugues de saint-Victor*, par VERNET.

DUPIN, ELLIES. — *Histoire des controverses et des matières traitées dans le douzième siècle*, Paris, 1699.

DUPLESSIS D'ARGENTRÉ, Charles. — *Collectio iudiciorum*, Paris, 1724.

FABRICIUS, Jean-Albert. — *Bibliotheca latina mediae et infimae latinitatis*, édit. MANSI, Pavie, 1754.

— *Bibliotheca ecclesiastica*, Hambourg, 1718.

FÉRET, Pierre. — *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, moyen âge*, t. I, Paris, 1894.

FOURIER-BONNARD. — *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Victor de Paris*, t. I, Paris, s. a.

FOURNIER, Paul. — *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartres*, t. LVII et LVIII, Paris, 1894 et 1897.

— *Un adversaire inconnu de Pierre Lombard*, même recueil, t. XLVII, Paris, 1886.

— *Une preuve de l'authenticité de la « Somme des Sentences » attribuée à Hugues de Saint-Victor*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, t. X, 1898.

— *Origines du « Décret » de Gratien*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, Paris, 1898.

— *Études sur Joachim de Flore*, Paris, 1909.

Gallia Christiana, t. IV, Paris, 1656; et t. IX, Paris, 1751.

GAMS, Pie Boniface, O. S. B. — *Series episcoporum*, Ratisbonne, 1873.

GARDTHAUSEN, Victor. — *Handbuch der wissenschaftlichen Bibliothekskunde*, Leipzig, 1920.

GHELLINCK, Joseph de, S. J. — *Le mouvement théologique du XIIe siècle*, Paris, 1914.

— *La table des matières de la première édition des œuvres de Hugues de Saint-Victor*, dans les *Recherches de science religieuse*, t. I, Paris, 1910.

— *Les notes marginales du « Liber Sententiarum »*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XIV, Louvain, 1913.

— *Un évêque bibliophile au XVe siècle*, même revue, t. XVIII, 1922.

GILLMANN, François. — *Bischof Otto von Lucca Verfasser der « Summa. Sententiarum ? »* dans *Der Katholik*, quatrième série, t. XIX, 1917,

GRABMANN, Martin. — *Die Geschichte der scholastischen Methode* Fribourg, 1909-1911.

HAURÉAU, Barthélémy. — *Histoire de la philosophie scolastique*, Paris, 1872.

— *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1886.

— *Eudes de Soissons*, dans le *Journal des savants*, 1888.

— *Quelques lettres d'Innocent IV*, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. XXIV, II, Paris, 1876.

HEFELE-LECLERCQ. — *Histoire des conciles*, t. V, Paris, 1912.

HEIDINGSFELDER, Georges. — *Albert von Sachsen*, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, t. XXII, III-IV, Munster, 1921.

HEITZ, Th. — *Essai historique sur les rapports entre la philosophie et la foi*, Paris, 1909.

Histoire littéraire de la France par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (continuée par l'Institut de France), t. XII, Paris, 1763; nouvelle édit., 1830.

HOFMEISTER, Adolphe. — *Studien über Otto von Freising*, dans *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1912.

KAISER, Émile. — *Pierre Abélard critique*, Fribourg, 1901.

KEHR, Paul Fridolin. — *Regesta Pontificum romanorum*, *Italia pontifica*, t. III, Berlin, 1908.

KILGENSTEIN, Jacques. — *Die Gotteslehre des Hugo von St. Viktor*, Wurzbourg, 1898.

Kirchenlexicon, article *Geroh*, par LEFFLAD.

LOOFS, Frédéric. — *Leitfaden der Dogmengeschichte*, Halle, 1906.

MANDONNET, Pierre, O. P. — *Des écrits authentiques de saint Thomas d'Aquin*, Fribourg, 1910.

Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux-arts, Trévoux, 1766.

MIGNE, Jacques-Paul. — *Dictionnaire des manuscrits*, Paris, 1853.

MIGNON, A. — *Le « Tractatus theologicus » et Pierre Lombard*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. LXII, Amiens, 1890.

— *Les origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1895.

MONTAIGNE, Michel. — *Les essais*, t. II, Bordeaux, 1909.

MONTFAUCON, Bernard de, O. S. B. — *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*, Paris, 1739.

OMONT, Henri. — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Alençon*, au t. II, du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, *Départements*, Paris, 1888.

OSTLER, Henri. — *Die Psychologie des Hugo von St. Victor*, dans les *Beiträge* déjà cités, t. VI, II, Munster, 1905.

OUDIN, Casimir. — *Commentarius de scriptoribus Ecclesiae antiquae*, t. II, Leipzig, 1722.

PELSTER, François, S. J. — *Wann hat P. Lombardus die « Libri IV Sententiarum » vollendet?* dans le *Gregorianum*, t. II, Rome, 1921.

PICAVET, François. — *Esquisse générale et comparée des philosophies médiévales*, Paris, 1905.

POOLE, Reginald. — *Illustrations of the history of medieval thought and learning*, Londres, 1920.

Position des thèses de l'École des Chartes, Paris, 1903.

POURRAT, P. — *La théologie sacramentaire*, Paris, 1907.

Real-Encyclopädie für protestantische Theologie, t. VIII, 1900, article *Hugo von St. Viktor* par ZÖCKLER.

REINEL, Jean-Michel. — *Dissertatio philosophica de plagio litterario*, sub praesid. J. Thomasia, Weissenfels, 1679; voir THOMASIUS, Jacques.

RIVIÈRE, Jean. — *Le dogme de la rédemption*, Paris, 1905.

ROBERT, G. — *Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle*, Paris, 1909.

SARTI-FATTORINI. — *De claris Archigymnasii Bononiensis professoribus*, Bologne, 1888-96.

SAUGRAIN, Cl.-Marin. — *Dictionnaire universel de la France*, Paris, 1726.

SEEBERG, Reinhold. — *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. III, Leipzig, 1913.

THOMASIUS, Jacques. — *Dissertatio philosophica de plagio litterario*, Weissenfels, 1679.

UEBERWEG. — *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, 3e édit., Berlin, 1868; 10e édit., t. II, Berlin, 1915.

UGHELLI, Ferdinand. — *Italia sacra*, t. I, Venise, 1717.

VACANDARD, E. — *Saint Bernard*, Paris, 1897.

VAN DEN GHEYN, S. J. — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale*, Bruxelles, 1902, etc.

WATTENBUCH, Guillaume, — *Das Schriftwesen im Mittelalter*, Leipzig, 1896.

WRIGHT, Thomas. — *Biographia britannica litteraria, anglo-norman period*, Londres, 1846.

WULF, Maurice de. — *Histoire de la philosophie médiévale*, Louvain, 1905.

TABLE DES CITATIONS DE LA « SOMME »

Prologus		p. 130, 132-134.
Tractatus I,	1	p. 23.
	1, 2, 3	p. 77, 96, 120.
	4, *init.*	p. 86, 94, 95, 96, 97, 118.
	4, 5	p. 97.
	6	p. 100, 101, 102, 103, 104, 121.
	7-11	p. 104.
	8	p. 96.
	9	p. 105, 139.
	10	p. 106, 110-112.
	11	p. 106, 108, 87-88.
	12	p. 142, 149, 152, 157, 162.
	13	p. 142, 144-148, 53 n. 2.
	14	p. 143-144.
	15	p. 81.
	16	p.34, 82, 121.
	17	p. 167, 80.
	18	p. 34, 121.
Tractatus II,	1-6	p. 16 n. 6, 17-18 n.
	1	p. 17 n.
	4	p. 74, 75, 18 n.
	5	p. 52 n. 3.
	6	p. 53 n. 4.
Tractatus III,	7	p. 53 n. 1.
	14-15	p. 53 n. 3.
	17	p. 53 n. 1.
Tractatus VI,	14	p. 160-161.
Tractatus VII,	9	p. 161 n. 1.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES ET DES MATIÈRES

A., maître, chanoine de Saint-Ruf, à la recherche de la formule : *quidquid est in Deo*, 99.

Abélard, *Epitome* voisinant avec la *Somme*, 22; édition Cousin, 73; étudié par Portalié, 6, 25, 41, 61, 64; par Kaiser, 7; par Cave et Oudin, 16; par Deutsch, 68 n. 2; par Denifle, 76; chronologie de ses œuvres par Robert, 64, 65; diffusion de ses idées, 66, 67; publication tardive des œuvres théologiques, 65, 68, 69; attaqué par Gautier de Saint-Victor, 37; par le *Liber de vera philosophia*, 36, 113 n. 1; par Gautier de Mortagne, 64, 79, 83; par Guillaume de Saint-Thierry, 66; par Gerhoch, 68 dépend d'Anselme de Laon sur la foi, 77; réfute les erreurs de maîtres de son temps, 84, 85, 86; ubiquité divine et localisation des anges, 65, 97; preuve rationnelle de la Trinité, 67, 79, 101; interprète le *De doctrina christiana* dans le sens sabellien, 113 n. 1; réfuté ladessus par le Lombard et par la *Somme*, 112, 113; définition de la personne, jugée orthodoxe par le Lombard, 138; adoptée par la *Somme*, 139; source de la *Somme*, 64, 75, 123; un des pionniers de la scolastique, 155; doctrine de la volonté divine, 142 n. 7; erreurs sur la toute-puissance, 48, 142 n. 2, 143, 144; cite S. Jérôme sur la providence, 159; prescience et prédestination, 162 n. 1, *d*.

Abstrait et concret, usage en théologie, 103, 104, 108, 118.

Achery (d'), Luc, édite cinq lettres de Gautier de Mortagne, 64, 65, 71, 79, 80.

Adam, André, rejette fausse attribution, 98, n. 5.

Adam, chanoine de Latran, soutient l'adoptianisme abélardien contre Gerhoch, 68.

Adrien IV, pape, mémoire de Gerhoch contre Gilbert de la Porrée, 116.

Alain de Lille, 151 n. 2.

Albéric de Reims, archevêque de Bourges, professeur de Gautier de Mortagne, 78; nie la crainte dans le Christ, 80; concède *Deus genuit seipsum*, 84, 85; cité par Guillaume de Saint-Thierry en faveur de la simplicité divine, 98.

Albéric des Trois-Fontaines, voir Aubri.

Albert de Saxe, séculier, œuvres accaparées par des réguliers, 28.

Albert le Grand, 28.

Albinus, cardinal, lettre de Geoffroi d'Auxerre sur le concile de Reims, 116 n. 2.

Alexandre III, pape, et Eudes de Soissons, 49; et maître A. de Saint-Ruf, 99; concile de Rome, 99; voir Roland, maître.

Allemagne, Gerhoch et Arno, 33, 68; la *Somme* s'y trouve dès 1158, 22; et peut-être un peu plus tôt, 130.
Ambroise (S.), mort de Valentinien, 127, 128, 130.
Anchin, abbaye, bibliothèque, 29-33.
Anders, contre l'authenticité 8, 25; pour l'attribution à Eudes, 12, 40-42, 47 n. 5; la *Somme* dépend d'Abélard, 8, 64 n. 1.
Angers, 84, 84, 92.
Anges, localisation, 65, 97; création, 16, 17 n.; chute, 18, 72-75; ordres, 52; mérites au ciel, 53.
Angleterre, livres anglais rebaptisés en France et en Italie, 27 n. 3; la *Somme* s'y trouve peut-être dès 1159, 23.
Anonyme de Grenoble, voir *Liber de vera philosophia*.
Anonyme gilbertin, lacéré à Reims en 1148, voir *Sententiae divinitatis*.
Anonyme italien, canoniste, 33.
Anselme de Cantorbéry (S.), 28; preuve rationnelle de la Trinité, 101.
Anselme de Laon, père de la scolastique, 73, 155; diffusion de ses manuscrits, 44; maître de Jean de Tours, 48; de Gilbert de la Porrée, 115; de Hugues de Rouen, 86; œuvres récemment éditées par Bliemetzrieder, 19, 73; voisine avec la *Somme* dans les mss., 63, 70; source de la *Somme* d'après un ms. de Rouen, 40, 54, 56; source d'Abélard, du Victorin, de maître Roland, du Lombard et de Hugues de Mortagne, 74-77, 122, 123; formule *quiquid est in Deo, Deus est*, 83-85, 97, 98; distinction des attributs divins *ex diversitate effectuum*, 85; exégèse de Jean: *omnia in ipso vita erant*, et Gautier de Mortagne, 85; unité ou simplicité divine connue avant la Trinité, 93; Trinité, vérité rationnelle, 101.
Appropriation de l'amour, commune à Gautier et Hugues de Mortagne, et au Lombard, 110, 111.
Appropriation de la sagesse, formule commune aux trois mêmes auteurs, ne se trouve pas chez le Victorin, 108, 109.
Aristote, cité par le Lombard, omis par la *Somme*, 17.
Arno de Reichersberg, après 1162 mention de la *Somme*, 33, 124, 125; la *Somme* atténue ou contredit le Victorin sur la science du Christ et l'incarnation, 34, 82, 121.
Arnoul, archidiacre de Séez, évêque de Lisieux, relations avec les Victorins et Gautier de Mortagne, 81, 174.
Attributions de la *Somme* : a) dans les manuscrits, la plupart, anonymes, 21; à maître Hugues, tout court, 22-27; à Hugues de Saint-Victor, mais l'original portait Hugues, tout court, 27; à maître Eudes, Odon ou Othon, 39; explicitement à Hugues de Saint-Victor, 57; à Hugues de Mortagne, 178.
b) dans la littérature ancienne, le Victorin désigné par un anonyme italien, avant 1179, 33; par Arno de Reichersberg (1161-1169), 33; par le *Liber de vera philosophia*, vers 1180, 37; après 1232, par Aubri de Trois-Fontaines, 58, 59; par les glossateurs du Lombard, à partir de la fin du XIIe siècle, 5, 14, 16, 59, 125, voir Hugues de Saint-Victor.
c) dans les *études* critiques modernes, à Hildebert de Lavardin, 2; à Hugues de Saint-Victor, 1; à un certain Eudes ou Odon ou Othon, 41; à Eudes de Châteauroux, 40; à Eudes de Saint-Père, 47; à Eudes de Sainte-Geneviève, 47 n. 5; à Othon de Lucques, 41; à Eudes de Soissons, 44; à Pierre le Lombard, 3, 148; le dernier concurrent est Hugues de Mortagne, 13, 21, 178.

Attributions fausses au moyen âge, voir pseudépigraphie.
Attributs divins, distingués *ex diversitate effectuum* d'après Anselme de Laon et Gautier de Mortagne, 85; distincts d'après Ulger, 84.
Aubri de Trois-Fontaines, le premier des chroniqueurs qui attribue la *Somme* au Victorin, valeur de son témoignage, 5, 58-59.
Auctor, sens du mot, 133.
Augustin (S.), *De diligendo Deo*, *De spiritu et anima*, cités par le Lombard et la *Somme*, 17; *In Genesius*, cité par la *Somme* seulement, 18; futurs conditionnels et Gautier de Mortagne, 79; simplicité divine, 85, 98, 106; *De Trinitate*, source de Gautier et Hugues de Mortagne, 88; théorie des vestiges, 101; définition de la personne, 105, 137; *De doctrina christiana*, tiré au sabellianisme par Abélard, 113 n. 1; entendu dans le sens orthodoxe par le Lombard et par la *Somme*, 113; l'*Enchiridion* sur le mal, employé par le Victorin, 144; mais rejeté par le Lombard, 145, 147; omis et abandonné par la *Somme*, 146-148; *De praedestinatione Sanctorum*, *Retractationes* dans les *Sentences* et dans la *Somme*, 149-151; accord de la prescience et de la liberté, où la *Somme* suit le Lombard, 152-157.
Authenticité de la *Somme*, intérêt et portée de la question, 1; historique de la controverse, 4-11; Odon ou Hugues de Mortagne, 12-15; voir attributions, Hugues de Saint-Victor.

Bach, J., études sur le porrétanisme, 91, 113, 116, 121.
Baeumker, Cl., éditeur des *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, 73.
Baltus, pour l'authenticité, 5.
Baltzer, les sources du Lombard, 15, 122.
Bandinus, abréviateur du Lombard, 16.
Baptême, nécessité du, Abélard, S. Bernard, Hugues de Saint-Victor, 68, 77 n. 4; Othon de Frisingue, 127; accord du Lombard et de la *Somme*, 129; validité, 79.
Beaugendre, éditeur de Hildebert de Lavardin, lui attribue la *Somme* 2, 3.
Becker, G., éditeur d'anciens catalogues, 22, 23.
Bekker, pour l'authenticité, 9.
Bède (pseudo-), sur la dialectique des Porrétains, 118.
Bénédictins, voir Mauristes.
Bernard (S.), attaqué par l'anonyme de Grenoble, 36; ignore encore en 1139 le système d'Abélard, 66; *De baptismo*, 68, 77 n. 4; se sert en 1140 de l'*Epitome* d'Abélard, 69.
Berthaud, abbé, étudie Gilbert de la Porrée, 91.
Besançon, écolâtre, 84, 86.
Bliemetzrieder, édite deux cahiers d'Anselme de Laon, 73.
Boèce, préface moderne du *De consolatione*, citée, 41; fausse attribution de la formule : *Quidquid est in Deo*, 85, 98; définition de la personne, niée par les porrétains 105, 137; accord de la prescience et de la liberté, admis implicitement par le Lombard, explicitement par la *Somme*, 152, 154, 156.
Bonaventure (S.), 28; apocryphes, 29, 48; sens du mot *auctor*, 133; sens du mot *temeritas*, 152.
Bonnard, Fourier, histoire de Saint-Victor, 81, 172.
Bonne-Espérance, bibliothèque de l'abbaye, 32-33.
Bossuet, autographes, 28.
Boulay (du), écoles de Paris, 46.
Bourges, Albéric de, 78, 98.
Bourassé, attribue la *Somme* à Hildebert, 2.

Bryhat, renseignements sur un manuscrit d'Olmütz, 12, 40.
Burgundio, traduit Jean Damascène sous Eugène III (1147-1154), 166-169.

Callyus, P., origine du titre *Thomas angelicus*, 41.
Cambridge, glossateur, 14.
Cave, G., 16.
Chartres, Geoffroi de, 66; écoles et écolâtres, 84, 86.
Chefdebien (de), Roch, pour l'authenticité, 7, 8, 11, 25; mais après le *De sacramentis*, 11.
Chevalier, Ulysse, répertoire, 59, 171.
Christine de Suède, manuscrits, 71.
Christologie, erreur commune au Lombard et à la *Somme*, dénoncée par Arno, 34, 121; crainte dans le Christ, niée par Albéric de Reims, affirmée par Gautier et par la *Somme*, 79, 80; controverse de Gautier et du Victorin sur la science du Christ, 81, voir science du Christ; formule de Gautier, *homo assumptus non est Deus*, réfutée par la *Somme*, 81, 121; mérites du Christ, 65.
Chroust, âge d'un manuscrit de Wurzbourg, 45.
Cisterciens, fréquence dans leurs bibliothèques de la *Somme* avec le nom d'Eudes, 43, 44, 48; fréquence des *quaestiones* d'Eudes de Soissons, 49, 55; fréquence du *De anima* du Victorin, 82 n. 1; croient la *Somme* postérieure au Lombard, 56, 57, 125, 130.
Citeaux, ms. provenant de, 49.
Clairvaux, mss. provenant de, 23, 43, 49, 60; abbé, 66.
Claeys-Boúúaert, P., contre l'authenticité, 8, 25, 64.
Cluny, manuscrits provenant de Cluny, 24, 30, 60-61.
Conan Doyle, 43.
Contradictions des critiques qui admettent que la *Somme* est plus ancienne que l'œuvre du Lombard 122-123; invraisemblance de leurs positions, 162; seule solution possible et nécessaire, 163.
Cousin, Victor, éditeur d'Abélard, 73.

Damase, *Expositio fidei ad Damasum*, exploitée par les Porrétains, 86, 107; expliquée par Gautier, le Lombard, 86; et par la *Somme*, 107.
Date de la *Somme* : a) d'après les documents anciens, connue peut-être dès 1157 par Othon de Frisingue, 128-130; peut-être par Jean de Salisbury, vers 1159, 23, 124; cataloguée à Prufening en 1158, 22; les rares mss. et textes qui attribuent la *Somme* au victorin († 1141) sont tous postérieurs aux *Sentences* du Lombard, 57, 124-125; l'attribution à Eudes, élève du Lombard, 39, 56, 57; deux mss. spécifient qu'Odon a démarqué le Victorin, 40.
b) d'après les modernes, du vivant d'Hildebert († 1136) 2, 3; du vivant du Victorin († 1141), mais avant le *De sacramentis*, 11; après le *De sacramentis*, 11; avant maître Roland (1142-1148), 5, 122, 126; avant les *Sententiae divinitatis* (vers 1148), 8, 96, 122, 126.
Date réelle de la *Somme*, l'emploi d'Abélard prouve que la *S.* est postérieure à l'an 1138, 63-69; la critique interne pose la question de date, 113, 114; la connaissance du porrétanisme épanoui montre que la *S.* est postérieure au concile de Reims (1148), 115-122; la critique externe suggère, permet de la dire postérieure au Lombard, 124-125, 126-131; la *S.* nomme Gilbert de la Porrée († 1154), 131; la *S.* avoue n'être pas originale, 132, 135; le concile de Latran affirme l'originalité du Lombard, 135; la *S.* connaît la

définition de la personne, proposée par le Lombard, 136; donc plus récente que les *Sentences*, 140; la critique interne n'infirme pas cette conclusion, 143, 15; elle la suggère, 144-148, 16-18; elle paraît l'exiger, 148-140; elle la démontre, enfin vu les différences dans l'emploi des sources, vu que la *S.* emprunte un texte de Jean Damascène au Lombard, 160, 165, 166-169.

Daunou, attribution à Eudes de Châteauroux, 47.

Delisle, Léopold, description de mss., 24, 32, 60.

Denifle, H., rejette Hildebert, 3; hésite peut-être un instant sur l'authenticité, 5; ferme pour l'authenticité, 7; se fie à Hauréau, 24-26; le suit, 34,62; le complète, 39; rejette avec lui maître Odon, 41, 42, 45; étudie les écoles de Paris, 46; les mss. de Gautier de Mortagne, 71; Abélard, 76, 77; Robert de Melun, 124.

Deutsch, Abélard, *De baptismo* de S. Bernard, 68.

Duplessis d'Argentré, prétendue rétractation de Gautier de Mortagne, 81.

Dupin, Ellies, 16.

Ébrach, ms. provenant de l'abbaye, 43.

Ehrle, Fr., cardinal, date les sentences de Roland, 77 n. 5.

Élie, prophète, on compare Hugues de Mortagne avec, 173.

Ellies-Dupin, voir Dupin, Ellies.

Endres, J., pour l'authenticité, 9.

Espagne, visitée par le chanoine de Saint-Ruf, 99.

Erfurt, glossateur, 14.

Ermites de Saint Augustin, 28.

Eudes, voir Odon ou Othon.

Eudes de Châteauroux, fausse attribution de la *Somme*, 40, 47 n. 4.

Eudes de Saint-Père, ou d'Auxerre, fausse attribution, 40, 47.

Eudes de Saint-Victor, ou de Sainte-Geneviève, fausse attribution, 47 n. 5.

Eudes de Soissons, ou d'Ourscamp, ou de Tusculum, attribution de la *Somme*, hypothèse d'Hauréau, 44; reprise de cette hypothèse, 48; note biographique, 48-49; *quaestiones*, 49-51; découverte du quiproquo qui explique l'attribution, 52-55; rejet de cette erreur, 55, 62; conséquences, 55-57, 125, 130.

Eugène III, 46; consulte Pierre le Lombard, 52.

Ézéchiel, cité par Anselme de Laon, le Lombard et la *Somme*, 74-76.

Fabricius, 16, 61 n. 3.

Féret, pour l'authenticité, 7; Gautier de Mortagne, 73.

Florence, mss. de deux *Thomas anglicus*, 41.

Foi, passage d'Anselme de Laon, thème classique au XIIe siècle, 77; foi des patriarches, Abélard et S. Bernard, 68; Hugues de Saint-Victor et de Mortagne, 77; d'après les Porrétains, la foi seule connaît la simplicité divine, 93, 94; foi et Trinité, 101.

Folmar, attaqué par Arno, 34, 134.

Formules antiporrétaines diverses, 104-106.

Formule : a) d'Albéric de Reims, *Deus genuit seipsum*, 84; niée par Gautier et Hugues de Mortagne et par le Lombard, 85.

b) d'Anselme de Laon, *quidquid est in Deo, est Deus*, 83; admise sous forme négative par Albéric de Reims et par Gautier, 84, 85; sous forme positive par la *Somme*, 97; par Guillaume de Saint-Thierry, etc., 98; à la grande ire des Porrétains, 98-99.

c) de Gautier de Mortagne, dont abusaient les Porrétains, *homo assumptus non est Deus*, attaquée par la *Somme*, 81, 82, 121.

d) du Lombard, *una quaedam summa res*, se retrouve avec tous ses éléments dans la *Somme*, 112, 113; approbation du Lombard au concile de Latran, 51, 114, 135.
Fournier, Paul, étudie le *Liber de vera philosophia* de Grenoble, 5, 35; pour l'authenticité, 7, 8, 62; sur la foi du *Liber* croit la *Somme* bien antérieure au *De sacramentis*, 11, 35; date des *Sentences* du Lombard et du *décret* de Gratien, 23 n. 1; étudie le *Sic et non* d'Abélard, 67; annote quelques propositions du *Liber*, 96, 105; étudie Joachim de Flore, 113.
France, *Labyrinthes* de, 37, 39, 174; centres des études, 70, 84, 86, 130.
Franciscains (éditeurs), voir Quaracchi.
Frédéric Barberousse, chronique, 116.
Frères-Mineurs, 28, 48.
Frères-Prêcheurs, 28, 48.
Futurs conditionnels, 79.

Gams, 45, 46.
Gardthausen, faussaires au moyen âge, 27.
Gautier de Mortagne, mss. voisinant avec la *Somme*, 71; *De matrimonio*, 43, 44, 71, 78, 161 n. 1, 177; lettres, 64, 71; *De Trinitate*, 71; note biographique, 78; lettres sur le mariage, 78; futurs conditionnels, 79; lettre à Albéric sur la crainte dans le Christ, employée par Hugues de Mortagne, 80; lettre à tous les fidèles sur le Christ, réfutée par Hugues, 81, 121; lettre sur la science du Christ, adressée au Victorin, transcrite par les *Sententiae divinitatis*, rejetée par la *Somme*, 81, 82, 121; *Liber de Trinitate* attaque les mêmes erreurs qu'Abélard et Abélard lui-même, 83-85; source probable de Robert le Poule, des *Sententiae divinitatis*, du Lombard, 86; source de la *Somme*, 87-89; débute par l'unité, et non par la Trinité, 93; la Trinité, substance simple, 96, 120; en quel sens toutes choses sont en Dieu, 97; preuve uniquement scripturaire de la Trinité, 100; rejette la valeur probante des vestiges, 101; définition de la personne, 106; démonstration rationnelle de la simplicité divine, 106-108; appropriation de la sagesse, 111; Gautier réfute le porrétanisme en herbe, ignore le porrétanisme épanoui, 117-119; relations d'amitié avec les Victorins, 81, 174; Hugues de Mortagne écrit sa vie, 173, 174, 175.
Gautier de Saint-Victor, ses *Labyrinthes*, 37, 39; Hugues de Mortagne n'est pas du nombre, 174.
Geoffroi d'Auxerre, le *Contra capitula Gilberti de relationibus divinis*, 98 n. 5, 99; récit du concile de Reims, 116, n. 2.
Geoffroi de Breteuil, ou de Sainte-Barbe (Godefroi de Saint-Victor ?) correspondance avec Hugues de Mortagne, 171-176.
Geoffroi, évêque de Chartres, lettre de Guillaume de Saint-Thierry contre Abélard, 66.
Gérard Ithier, fausse attribution intentionnelle, 28.
Gerhoch de Reichersberg, christologie, 33, 34; discute à Rome contre Luitolf, Adam, 68; écrit, après 1138, contre l'école d'Abélard, 69; attaque Gilbert de la Porrée sous Adrien IV, 116.
Geyer, éditeur des *Sententiae divinitatis* et d'un des livres de Gautier de Saint-Victor, 37; contre l'authenticité, 8; *De libero arbitrio*, également apocryphe, 31; *Somme antérieure* aux *Sententiae*, 96; croit voir identité de doctrine en un passage des *Sententiae* et de la *Somme*, 96-97, 120; rapports des *Sententiae*, du Lombard

et de la *Somme*, 120, 122, 123.
Ghellinck (de), J., contre l'authenticité, 10; après le *De sacramentis*, 11, 47; contre l'attribution à Odon, 12, 52; étudie les glossateurs du Lombard, 14; la date des *Sentences* du Lombard, 23; le catalogue de Gilduin, 26, 28; Richard de Bury, 27, 28; les mss. de la *Somme*, sans le traité du mariage de Gautier, 43; l'emploi de Jean Damascène chez le Lombard, 166; la traduction de Burgundio, 168; le lecteur et l'auteur lui doivent en outre la préface et l'introduction du présent volume, 1-19; et divers renseignements sur Othon de Lucques et sur les mss. d'Olmutz et d'Alençon, 45-46, 40, 179.
Gietl, éditeur de maître Roland, 33; pour l'authenticité, 5, 7, 8; la *Somme* source de Roland, 122; citation de la *Somme* par un canoniste anonyme, avant 1179, 33, 124; théorie de la personne chez Abélard, 137 n. 2; néglige la critique interne de la *Somme* et de Roland, 160, 161; note que le Lombard ne dépend pas de Roland, et date ainsi la *Somme*, sans le vouloir, 162-166.
Gilbert de la Porrée, réfuté vers 1130 par Abélard et par Gautier de Mortagne sur la simplicité divine, 84, 85, 86, 92, 117; questions matrimoniales discutées par ses élèves, 78; études sur sa doctrine, 91 n. 1; les détails techniques du système inconnus avant 1148, concile de Reims, 115-120; attaqué par Geoffroi d'Auxerre, après 1148, 98-99; par Gerhoch, 116; par Gautier de Saint-Victor, 37; par le pseudo-Bède, 118 n. 3; lettres de S. Hildegarde sur ses erreurs trinitaires, 48; la divinité ne s'est pas incarnée, 121; l'anonyme de Grenoble souligne pour nous dans la *Somme* ce qui visait les arcanes du porrétanisme, 92, voir *Liber de vera philosophia*; Hugues de Mortagne les connaît comme le Lombard, 115-120; ce qui date la *Somme*, 120; nommé dans la *Somme*, 131, 132, 142 n. 2, 151; ce qui la date, 140.
Gilbert l'Universel, erreur sur la la simplicité divine, réfutée par Abélard, 84; par Gautier, 85, 92; par Hugues de Mortagne, avec des précautions antiporrétaines, 103, 107, 117.
Gilduin, abbé de Saint-Victor († 1155), catalogue des œuvres du Victorin où ne figure pas la *Somme*, 10, 26, 31.
Gillmann, Fr., signale deux mss. de Wurzbourg, avec attribution à Othon de Lucques, 3, 13, 40, 41, 43 n. 2, 46, 71.
Glossateurs du Lombard, cités par Gietl en faveur de l'authenticité, 5; étudiés par J. de Ghellinck, 14; témoignage en faveur du Victorin peu formel, 16; souvent équivoque, 59; toujours tardif, 55; voir Hugues de Saint-Victor.
Godefroid de Saint-Victor, voir Geoffroi de Breteuil.
Grabmann, pour l'authenticité, 9, 10, 24-26, 34, 62; rejette à la suite de Hauréau et Denifle, maître Odon, 12, 40-42, 43 n. 2, 46; met au point l'originalité du *Sic et non*, 67; ms. d'Erlangen, 43 n. 2, 71, 132; signale des mss. qui dépendraient de la *Somme*, 126, 127.
Grandmont, ordre de, accapare le *De institutione novitiorum*, 28.
Gratien, date du *Décret*, 23 n. 1; cite Othon de Lucques, 46 n. 3.
Grèce, parcourue par le chanoine de S. Ruf, 99.
Grecs, définition de la personne, proposée par le Lombard, 138; omise mais connue par la *Somme*, 139.
Grégoire, pape, cité par le Lombard, la *Somme* et Eudes de Soissons, 52; cité par Anselme de Laon,

le Lombard et la *Somme*, 75, 76; ms. du *Pastorale* à Séez, 177.
Griveau, R., Geoffroi de Breteuil et de Godefroid de Saint-Victor, 172.
Guillaume, moine, lettre de Gautier de Mortagne, 72 n. 2, 79.
Guillaume de Conches, et le *Liber de vera philosophia*, 36; œuvres apportées à Saint-Thierry par un novice, 44.
Guillaume de Saint-Thierry, et les œuvres de Guillaume de Conches, 44; lettre à saint Bernard contre Abélard en 1138, 66, 69; fragment d'ouvrage contre Gilbert de la Porrée, attribué à tort, 98, n. 5.

Habacuc, commentaire de S. Jérôme, cité par Abélard, le Lombard et la *Somme*, 157.
Haenel, mss., 34 n. 3.
Hauréau, pour l'authenticité, 2, 22, 24-26, 28, 30, 34, 62; signale le premier des mss. en faveur d'Odon, 39; rejette cette attribution, 41, 42; fait l'hypothèse Eudes de Soissons et l'abandonne, 44; rejette Eudes de Châteauroux, de Saint-Père, de Sainte-Geneviève, 47; étudie Eudes de Soissons, 48 n. 1, 51; et les mss. de Gautier de Mortagne, 71.
Hefele, concile de Reims de 1148, 116.
Hérouville (de), J., 179.
Heidingsfelder, pseudépigraphie d'Albert de Saxe, 28.
Heitz, pour l'authenticité, 7.
Hildebert de Lavardin, fausse attribution, 2.
Hildegarde (S.), lettres à Eudes de Soissons sur les erreurs de Gilbert de la Porrée, 48.
Hofmeister, pour l'authenticité, 9; induit en erreur sur la date de la *Somme* par Othon de Frisingue, 128-129.
Hugues d'Amiens, ou de Reading, ou de Rouen, élève d'Anselme de Laon, 86; définition de la foi, 77; rejette la valeur probante des vestiges, 101.
Hugues de Cluny, catalogue de mss., 60.
Hugues de Marchiennes, vient des Flandres à Reims avec Gautier de Mortagne, 78.
Hugues de Mortagne, nommé 1, 13, 21, 81; prieur bénédictin de Saint-Martin de Séez, 171; correspondance avec Geoffroi de Breteuil, 173; a vécu longtemps dans le monde avant d'être moine, 173; écrit la vie de Gautier de Mortagne, 174-175; manuscrit et obituaire de Séez témoignent que Hugues fut écolâtre et écrivit la *Somme*, 177, 178.
Hugues de Saint-Victor, quatre anciens mss. attribuent la *Somme*, à maître Hugues, tout court, 22-26; trois copistes la croient du Victorin, malgré l'original qu'ils copient, 27-33; trois écrivains étrangers en font autant, 33-39; deux manuscrits relativement récents nomment le Victorin, 57-58; quelques gloses marginales tardives paraissent penser de même, voir glossateurs; Aubri de Trois-Fontaines conclut à l'origine victorine au XIIIe siècle, 5, 58-59; cette tradition n'était au XIIe siècle ni ferme ni universelle, témoin les nombreux manuscrits anonymes, 22; et d'un manuscrit portant Hugues, tout court, 26; témoin le silence du catalogue de l'abbé Gilduin († 1155) 26; et celui de Gautier de Saint-Victor, 39, 174; et celui des chroniqueurs du temps, 39; témoin huit mss. attribuant l'œuvre à Odon, 39, 55; de plus l'erreur des copistes s'explique, 27-33; ainsi que celle des trois écrivains cités, 33-39; et celle d'Aubri de Trois-Fontaines, 58-59; le témoignage des glossateurs est d'ailleurs tardif, 55; peu formel, 16; souvent équivoque, 59;

donc ni la traduction manuscrite ni les témoignages anciens ne forcent d'admettre l'origine victorine, 62; l'attribution à Eudes, surtout chez les Cisterciens, les deux mss. qui spécifient qu'Eudes a démarqué le Victorin, inclinent à la rejeter, 39, 40, 55, 56; les dates forcent d'y renoncer, voir date; *De baptismo* de saint Bernard, 68, 77 n. 4; *De anima*, employé par la *Somme*, 72, 81, 82, 121; dépend d'Anselme de Laon sur la foi, 77; ubiquité et localisation des anges, source de la *Somme*, 97, 120; cité par Guillaume de Saint-Thierry, 98; théorie des vestiges, 94, 100-102; source de la *Somme*, qui le met au point contre les Porrétains, 102-104, 108, 123; prétendue rétraction de doctrines antiporrétaines, 36-39, 117; signes de la volonté divine, source du Lombard et de la *Somme*, 142 n. 7; réfuté par le Lombard, suivi en partie par la *Somme* sur la permission du mal, 144-148; copié sur la prescience, 162.

Hugo, magister, auteur de la *Somme* d'après les mss., 22, 26, 27, 32, 33; Hugo est la bonne leçon, 47; à retenir, 62; identifié avec Hugues de Mortagne, 177-178.

Ile de France, 86.

Innocent II, pape, 37, 46, 69.

Innocent III, pape, étudiant de Paris, 135.

Isaïe, cité par le Lombard et la *Somme*, 18; par Anselme de Laon, le Lombard et la *Somme*, 75; autre citation, 153-154.

Isidore de Séville, citation implicite chez Anselme de Laon, explicite chez le Lombard et dans la *Somme*; cité par Gautier de Mortagne, 85.

Italie, parcourue par A., de Saint-Ruf, 99.

Jean (S.), *Sine ipso factum est nihil*, 145 n. 5; *omnia in ipso vita erant*, 85, 97; commentaire de saint Augustin, 154.

Jean Damascène, traduit après 1147, par Burgundio, 169; définition de la personne admise par le Lombard, connue mais omise dans la *Somme*, 137, 138, 139; cité, sans le savoir, par Hugues de Mortagne, ce qui date la *Somme*, 165-169.

Jean de Salisbury, cite la définition de la foi de *magister* Hugo, 23, 124; lettre à Eudes de Soissons, 49; point de maître Hugues à Paris en 1141 et 1158, 70; concile de Reims (?), 116 n. 3.

Jean de Séez, évêque, 81.

Jean de Tours, élève d'Anselme de Laon, 48.

Jérôme (S.), cité par le Lombard et par la *Somme*, 17, note; explication du texte difficile sur la Providence par le Lombard, connue par la *Somme*, 157-159.

Jérusalem, habitée par l'anonyme de Grenoble, 100.

Jésuites, voir Trévoux.

Job, cité par Anselme de Laon, le Lombard et la *Somme*, 74-76.

Joachim de Flore, 5, 7, 11, 35, 135.

Jouanne, R., inspection du ms. d'Alençon, 179.

Kaiser, pour l'authenticité, 7, 8.

Kehr, 46.

Kilgenstein, pour l'authenticité, 5.

Krebs, pour l'authenticité, 9.

La Fontaine, 88.

Laon, écoles et écolâtres, 70, 73, 78, 86, 115; doctrines, 98, 100;

Latran, concile de 1215, approuve la formule du Lombard, *una quaedam*, 51, 95, 114, 135; témoin de la tradition touchant l'originalité du Lombard, 135.

Leclercq (dom), concile de Reims, 116 n. 2.
Lefflad, sur Gerhoch, 68.
Léon le Grand, cité au lieu de Jean Damascène par la *Somme*, 168.
Le Quien, traduit Jean Damascène, 168 n. 1.
Liber de vera philosophia, études et fragments par Fournier, 5, 11; la *Somme* est du Victorin, 35-39; qui s'est rétracté, 38; le Lombard a imité la *Somme*, 56, 57, 130; distingue le nom et le titre du *De sacramentis*, 61; fait le relevé des doctrines et des formules antiporrétaines de la *Somme*, 92; détail de ses critiques, 93, 98, 103, 105, 106, 108, 110, 130, 139; les attaques contre la technique du porrétanisme ne sont pas antérieures au concile de Reims, 98, 99, 116, 117; voit partout des Sabelliens, 113 n. 1; ramène tout le débat à des subtilités dialectiques, que l'on ne rencontre pas avant 1148, 117, 126 n. 2.
Liebner, pour l'authenticité, 3.
Localisation des anges, voir anges.
Loofs, pour l'authenticité, 7.
Lucifer, nommé par Anselme de Laon, le Lombard et la *Somme*, 74-76.
Lucques, évêque, 45, 46.
Luitolf, et Gerhoch, 68.
Luther, étude par Denifle, 7.

Mabillon, 65, 71.
Mal, permission du, 144.
Malachie, commentaire cité par le Lombard et par la *Somme*, 150.
Mandonnet, pour l'authenticité, 7; apocryphes de saint Thomas, 29.
Mangenot, contre l'authenticité, 6.
Manuscrits de la *Somme*, résumé du Lombard, voisinant avec l'*Epitome*, résumé d'Abélard, 22; avec les œuvres d'Anselme de Laon, 70; et de Gautier de Mortagne, 71, 72; avec une chronique normande sur Rollon, 70.
Marchiennes, mss. de l'abbaye, 29, 31, 33.
Maria, Michel de, opuscules surtout apocryphes de S. Thomas, 29.
Mariage, voir Gautier de Mortagne; cas de conscience, emprunté par la *Somme* au Lombard, 160-161; erreurs des Porrétains sur le mariage, attaquées par Gautier, 78.
Martène, édite quatre lettres de Gautier, 71, 79; la vie de Guillaume, abbé de Marchiennes, 78; la correspondance de Geoffroi de Breteuil, 172.
Mathoud, édite Robert le Poule et une lettre de Gautier de Mortagne, 71, 72; un fragment attribué à tort à Guillaume de Saint-Thierry, 98 n. 5,
Mauristes, pour l'authenticité, 11; *Somme* antérieure au *De sacramentis*, 11; pseudo-Jérôme et pseudo-Augustin, 86 n. 1; Hugues de Mortagne, 172; catalogues de mss. au XVIIe siècle, 176, 177.
Mignon, attribue la *Somme* à Pierre le Lombard, 3, 14, 148; puis au Victorin, 148; mais elle est plus récente que le *De sacramentis*, 11; signale la parenté de la *Somme* et du Lombard, 15, 73, 74, 141-143.
Moïse, cité par plusieurs auteurs, 86.
Molina, 79.
Molinier, sur Aubri de Trois-Fontaines, 58.
Montaigne, 42.
Montfaucon, catalogues des mss. de Saint-Martin de Séez et de Saint-Évroult, 176-179.
Mortagne, Flandre, 175.
Mortagne, Normandie, 177.

Noyon, A., Albéric de Reims, 79.
Nuremberg, glossateur, 14.

Odon, maître, manuscrits lui attribuant la *Somme*, 3, 6, 12, 39,

40; énumération incomplète des parties chez les adversaires et chez les partisans de cette attribution, 42; fréquence de ces mss. chez les Cisterciens, et leurs particularités, 43, 44; on écarte Othon de Lucques, 45-47; divers Eudes proposés, 47; le seul Eudes restant est le cistercien Eudes de Soissons, 48; ses *quaestiones*, 49-51; quiproquo qui lui a valu l'attribution de la *Somme*, 52-55; voir Eudes de Soissons.
Odon de Bologne, 46.
Omont, Henri, catalogue d'Alençon, 179.
Ordre, sacrement, 43.
Origène, cité par la *Somme*, omis par le Lombard, 17; cité par les deux, 18; concilié avec saint Augustin par les deux, 153-155.
Ostler, pour l'authenticité, 6, 7; explique Robert de Melun, 7.
Othon, voir Eudes et Odon.
Othon de Frisingue, concile de Reims, 116 n. 2; vise peut-être la *Somme* avant 1157, 127-130.
Othon de Lucques, manuscrits lui attribuant la *Somme*, 3, 12, 13; ne méritent aucune créance 45-47, 62; on aura sans doute ajouté « de Lucques » à la leçon Othon, 56 n. 1.
Oudin, 16, 82 n. 1.
Ourscamp, ms. provenant de l'abbaye, 49.

Palestine, habitée par l'anonyme de Grenoble, 35.
Palet, 67.
Paraclet, 65.
Paris, glossateur, 14; pseudépigraphie, 27 n. 3; écolâtres et écoles, 46, 48, 65, 70; au synode de 1147 on connaissait peu le système de Gilbert de la Porrée, 116-118.
Paul (S.), cité par la *Somme*, omis par le Lombard, 18; nommé par le Lombard, 158; cité par la *Somme*, 159.
Péché, corruption de l'âme, 53; d'ignorance, 68.
Pélage, pseudo-Jérôme, pseudo-Augustin, 86, 107.
Pelster, J., date des *Sentences* du Lombard, 23.
Personne, définitions, formule de Boèce, employée par la *Somme*, rejetée par les Porrétains, 105; de S. Augustin admise par la *Somme*, rejetée par les Porrétains, 105; opinion alors classique, signifie l'essence ou la substance, rejetée par les Porrétains, 135; signifie exclusivement les propriétés qui ne sont ni l'essence ni les personnes, d'après les Porrétains, 137, 138; opinion nouvelle empruntée timidement aux Grecs par le Lombard, signifie à la fois propriété et substance, l'être subsistant distinct, 139, 137; la *Somme* suit l'opinion classique, mais dit qu'elle ne blâme pas la nouvelle solution, 137; ce qui la date après les *Sentences*, 139.
Pez, Bernard, éditeur du *De Trinitate* de Gautier de Mortagne, 83; ses lectures fautives se corrigent à l'aide de la *Somme*, 87, 107.
Philippe de Harvengt, 32, 33.
Picavet, pour l'authenticité, 7.
Pierleone, antipape, 69.
Pierre de Poitiers, élève du Lombard, un des *Labyrinthes* de Gautier de Saint-Victor, 37.
Pierre le Lombard, édition critique, voir Quaracchi; date des *Sentences*, 23 n. 1; maître d'Eudes de Soissons, 48, 125; de Pierre de Poitiers, 37; attaqué par Gautier de Saint-Victor, 37; par le *Liber de vera philosophia*, 36, 93, 108, 110; visé peut-être par Othon de Frisingue, 129; aurait copié la *Somme*, 56-57, 74, 130, 2, 5, 14, 16; serait l'auteur de la *Somme* 3, 14, 148; la *Somme* l'a copié, voir sources; cité par Eudes de Soissons, 50-54; dépend d'Anselme de Laon, 73-77; dé-

pend de Gautier de Mortagne, 85-88; dépend d'Anselme et de Gautier, 85-88; attaque les mêmes subtilités des Porrétains que la *Somme*, 93-95; 117, 118, 119; modifie et complète contre les Porrétains la théorie des vestiges, 94, 95, 101, 102; appropriation de la sagesse, 108; appropriation de l'amour, 110; emploi du *De doctrina christiana*, 110; formule *una quaedam summa res*, 50, 51, 112; étroite parenté de quatre passages importants du Lombard et de la *Somme*, 94-95, 108, 110, 112; la question de la priorité du Lombard se pose, 113, voir date réelle; le concile de Latran, témoin de la tradition de l'originalité du Lombard, 135; propose la définition grecque de la personne, connue et omise par la *Somme*, 139, 140; apparenté avec la *Somme*, sur la nécessité du baptême, 129; sur la prescience et la prédestination, 142 n. 3 et 5, 162 n. 1; sur la volonté divine et ses signes, 142; sur la prédestination gratuite, 149; sur la permission du mal, 142, 144-148; sur la toute-puissance, 142, 143; sur l'accord de la prescience et de la liberté, 142, 152; sur la providence, 157; sur un cas de conscience matrimonial, 160; n'a pas connu maître Roland, que la *Somme* a employé, 122, 123, 126, 162-165; citations explicites, deux citations implicites, de Jean Damascène, 167; la *Somme* n'emploie aucune des citations explicites, mais copie une des citations implicites, ce qui la date, 128-129.

Pise, 46.

Pitra, cardinal, édite Eudes de Soissons, 48-52.

Platon, mentionné par le Lombard et par la *Somme*, 17.

Poole, R., sur Gilbert de la Porrée, 91 n. 1.

Porrétains, comment ils se débarrassaient du Victorin, 36-39; erreurs sur le mariage, 78; abusent de Gautier de Mortagne, sur la science du Christ et l'Incarnation, 81, 82, 121; erreurs en herbe attaquées par Abélard et par Gautier de Mortagne, 84-86; erreurs épanouies en système réfutées par le Lombard et par la *Somme*, 91-114; définition de la personne, voir personne.

Portalié, E., contre l'authenticité, 3, 4, 6-8; *Somme* postérieure au *De sacramentis*, 11; hypothèse de l'attribution à Eudes, 12; étude d'Abélard, mentionnée, 25, 41, 61, 64.

Pourrat, contre l'authenticité, 7.

Prédestination gratuite, textes parallèles du Lombard et de la *Somme*, 149-152; voir prescience.

Prémontrés, 32, 59.

Prescience, accord de la prescience et de la liberté, textes parallèles, 152-156; et prédestination, 142 n. 3 et 5, 162 n. 1.

Preuve rationnelle : a) de l'existence de Dieu, admise par les Porrétains et les orthodoxes, 93.

b) de la simplicité ou unité divine, admise par le Lombard et par la Somme, 94, 95; rejetée par les Porrétains, 93; autre preuve empruntée à Gautier par la *Somme* qui en complète la conclusion par des formules antiporrétaines, 106, 107; attaquée par le *Liber de vera philosophia*, 106.

c) de la Trinité, admise ou rejetée par divers, 100, 101.

d) de l'unicité de Dieu, chez Roland et Robert le Poule, 95 n. 1.

Prologue de la *Somme*, dénie toute originalité, 131; plus on recule la date de la *Somme*, plus on le contredit, 132-135.

Propositions et leurs inverses, formule de Gautier de Mortagne, *homo assumptus non est Deus*, 81,

82, 121; formules des Porrétains. 118; signalées par le pseudo-Bède, 118 n. 3; réfutées par le Lombard, 119; contredites par la *Somme* qui a soin de compléter ses sources, 102, 103, 104, 107, 108; réclamations de l'anonyme de Grenoble, 103, 104, 106; ce qui date la *Somme*, 118.

Providence divine, textes parallèles du Lombard et de la *Somme*, 157-159.

Prufening, manuscrit daté provenant de, mentionné, 22, 25, 32, 33, 47, 63, 69, 115, 130.

Pseudépigraphie, fréquente au moyen âge, 27; dénoncée par Cassiodore et Richard de Bury, 27; ses causes, 28, 29.

Pullen, Robert, voir Robert le Poule.

Quaracchi, éditeurs, 14, 15, 29, 164, 168.

Raoul de Laon, frère d'Anselme, cité sur la simplicité divine, 98; maître de Gilbert de la Porrée, 115.

Rashdall, Hastings, date de la mort de Robert le Poule, 98 n. 6.

Reading, 86.

Reims, écoles et écolâtres, 78, 84; concile de 1148, 35, 36, 78, 94, 99, 105, 107, 115-120, 129, 130.

Reinel, 14.

Richard de Bury, fausses attributions de son temps, 27 n. 3.

Richard de Saint-Victor, 101.

Rivière, J., contre l'authenticité, 7.

Robert, G., contre l'authenticité, 8, 25; *Somme* plus récente que le *De sacramentis*, 11; penche pour Odon, 3, 12, 41, 42; prend en défaut de véracité l'anonyme de Grenoble, 11, 38, 108; Aubri de Trois-Fontaines, 58; chronologie des œuvres d'Abélard, 64, 65, 68, 84; différences doctrinales de la *Somme* et du Victorin, 101, 104, 108.

Robert de Melun, préface étudiée par Denifle, 4, 5, 124; par Ostler, 7.

Robert de Torigny, date des *Sentences* du Lombard, 23 n. 1.

Robert le Poule, édition Mathoud, 71; et Gautier de Mortagne, 86; preuve de l'unicité divine, 95 n. 1; cité pour la divine simplicité par Geoffroi d'Auxerre, 98 n. 5; les vestiges ne sont pas probants, 101; Dieu et le mal, 145 n. 5.

Roland, maître, Bandinelli (Alexandre III), édité par Gietl, 5; daté (1142-1148) par Ehrle, 77; dépend d'Anselme de Laon, 77; preuve de l'unicité divine, 95 n. 1; cité pour la simplicité divine, 98; rapporte les difficultés des Porrétains sur les vestiges, 102; ignore les finesses du système que connaît la *Somme*, 107; « lettre de condoléance » de S. Ambroise, 128; dépendrait de la *Somme*, mais sans relations avec le Lombard, d'après Gietl, 122; hypothèse inverse proposée, 123, 126; nombreuses ressemblances avec la *Somme*, point de parallèles chez le Lombard, 160-164; ce qui date la *Somme*, 166.

Rollon, chronique normande voisinant avec la *Somme*, 70.

Rome, Eudes de Soissons à, 49; erreurs d'Abélard à, 66; Gerhoch les attaque à, 68; concile de 1179, 99.

Roscelin, 84, 112, 118.

Sabellius, l'anonyme de Grenoble voit partout du sabellianisme, 99, 113 n. 1.

Saint-Évroult, abbaye bénédictine, 172; ms. provenant de, 178.

Saint-Fridan, 46.

Saint-Martin des Champs, ms. provenant de, 49.

Saint-Martin de Séez, prieuré, dé-

pendant de Saint-Évroult, puis abbaye bénédictine, 21, 172; Hugues de Mortagne en est prieur, y laisse en mourant un ms. de la *Somme* avec son nom, 175-179.
Saint-Remi, de Reims, école, 78.
Saint-Thierry, manuscrit de Guillaume de Conches apporté par un novice, 66.
Saint-Victor de Paris, mss. de, 26, 30, 49, 174; voir Victorins.
Sainte-Barbe, prieuré normand des Victorins de Paris, 172, 174.
Salomon, *Prov.*, cité par Gautier et Hugues de Mortagne, omis par le Lombard, 111.
Salzbourg, glossateur, 14.
Sarti-Fattorini, Bologne, 46 n. 2.
Saugrain, dictionnaire de la France, 172.
Science divine, voir prescience.
Science du Christ, controverse entre Gautier de Mortagne et Hugues de Saint-Victor, 72, 81, 82; Arno et Gerhoch s'inspirent du Victorin en christologie, 34; les *Sententiae divinitatis*, porrétaines, transcrivent la lettre de Gautier, 121; Hugues de Mortagne réfute cette lettre, en s'inspirant du Victorin dont il atténue la doctrine, 82, 121; Arno de Reichersberg, qui croit à l'origine victorine de la *Somme* est désolé, 34, 82, 121.
Seeberg, R., pour l'authenticité, 9; puis hésite, 10.
Séez, 21, 81, 174.
Sententiae divinitatis, édité par Geyer, 3; ouvrage gilbertin lacéré à Reims en 1148, 94; attaqué par Gautier de Saint-Victor, 37; apparenté avec Gautier de Mortagne, dont il transcrit la lettre sur la science du Christ, sans le dire, 86, 121; la foi seule nous enseigne la simplicité divine, 94; parle de Dieu et de la divinité, *tanquam de alio et alio et diverso*, 94; dépendrait, d'après Geyer, de la *Somme*, qui en fait le réfute, 96-97, 120-122; se tait sur les vestiges, 103; doctrine compliquée sur la simplicité divine, visée par le Lombard et par Hugues de Mortagne, ce qui date la *Somme*, 118; la christologie du Lombard en dépendrait, 120; source probable de Robert de Melun, 124; source de la *Somme*, 126; définition de la personne, 137; voir personne, simplicité.
Simplicité (unité, identité) divine, Anselme de Laon distingue les attributs divins *ex diversitate effectuum*, ainsi que Gautier, 85; erreurs d'Ulger sur les attributs, de Gilbert l'Universel sur les propriétés des personnes divines, 84; attaquées par Abélard, 84; réfutées par Gautier, 85, 86, 107; par divers auteurs avant le concile de Reims, 98; système élaboré des *Sententiae divinitatis*, 94; réfuté par le Lombard et par la *Somme*, 94, 95; le pseudo-Bède, le Lombard et les critiques de l'anonyme de Grenoble indiquent les subtilités dialectiques du porrétanisme épanoui, 147 n. 3, 148, 103, 104, 106; la *Somme* les écarte, en complétant ses sources, 102, 103, 104, 107, 108, 118; au grand scandale du même anonyme 103, 104, 105, 106; difficultés sur le sens du mot personne en Dieu, 137; solution nouvelle du Lombard connue, mais omise, dans la *Somme*, 138, 139; l'anonyme réclame longuement quand même, 139, 105; voir abstrait, attributs personne, preuve, propositions.
Somme des Sentences, voir attributions, authenticité, date, manuscrits, prologue, sources, titres.
Soissons, concile, 64, 67, 84.
Sources de la *Somme*, 123; Anselme de Laon, 73-75, 76, 77, 97-98, 123, 126; Gautier de Mortagne, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 87-88, 93, 96, 97, 100, 103, 105- 106-107, 111, 123, 126, 137, 139; Abélard, 69, 76, 77, 113 n. 1, 123, 126,

137, 142 n. 2, 162 n. 1; Hugues de Saint-Victor, 23, 77, 34, 82, 97, 100, 101, 102, 104, 106, 121, 123, 126, 128; maître Roland, 77, 98, 122, 123, 126, 128, 142 n. 2, 162-165; *Sententiae divinitatis*, 96, 120, 122, 123, 126, 128; Pierre le Lombard, 76, 77, 85, 86, 88, 92, 93, 94, 95, 101, 105, 107 n. 3, 108, 110-111, 142, 143, 147, 149, 152, 157, 161, 162, 167, 52-53, 16-18.
Suarez, Fr., 139.

Temeritas, sens du mot, 152 n. 2.
Thaner, édite un canoniste anonyme, 33.
Thierry de Chartres, ubiquité divine, attaqué par Gautier de Mortagne, 65, 79, 97; éternité des créatures, attaqué par Abélard et par Gautier, 84, 85.
Thomas angelicus, 41.
Thomas anglicus, 41.
Thomas d'Aquin, 28, 29, 41, 48, 137, 146, 152.
Thomas de Cantorbéry (S.), et Eudes de Soissons, 49.
Thomasius, J., 14.
Titres de la *Somme*, *Tractatus de fide et spe* (Séez, Saint-Évroult), 178; *Tractatus* (Rouen), 40; *Liber quaestionum de fide* (Wessobrunn), 23; *De fide et spe* (Nîmes), 58; *De fide, spe et caritate* (Trois-Fontaines), 59; *Liber sacramentorum* (Paris), 24; *Opus de sacramentis* (Wurzbourg), 40; *Liber de sacramentis Ecclesiae* (Saint-Victor), 26; *Liber minor de sacramentis* (Anchin, Marchiennes), 29; *Sententiae* (Prufening, Wurzbourg, Bruxelles), 22, 40; *Liber sententiarum* (Bonne-Espérance, Olmutz, Bordeaux), 32, 40, 57; *Sententiae Novi Testamenti* (Arno de Reichersberg), 34; *Summa sententiarum* (pseudo-Henri de Gand, Trithème); *Summa super Librum sententiarum* (Bruxelles), 62.
Trigan, docteur de Sorbonne, et le manuscrit de Séez, 177, 179.
Trinité, *potentia gignendi Filium*, niée par Eudes de Soissons contre le Lombard, 51; voir preuve, simplicité, personne, vestiges.
Trithème, vestiges, 61 n. 1.
Trois-Fontaines, abbaye, manuscrits du Victorin, 58-59.
Troyes, glossateur, 14.
Turmel, contre l'authenticité, 6; puis pour l'authenticité, 7.
Tusculum, 44, 49.

Ueberweg, pour Hildebert, 2; plus tard contre Hildebert, 3; puis contre l'authenticité, 10.
Ubiquité divine, erreurs d'Abélard et de Thierry de Chartres, attaquées par Gautier, 65, 79, 97; la *Somme* suit le Victorin, 97.
Unité (simplicité, identité) divine, prouvée par la raison, connue seulement par la foi, voir preuve rationnelle; étude de l'unité avant celle de la Trinité, 83, 93.
Unité (unicité) divine, 83, 93, 95 n. 1
Universaux, 118.
Ughelli, 46.

Vacandard, saint Bernard, 68.
Vacant, 25.
Valentinien, catéchumène, 127.
Van den Gheyn, J., 40.
Vestiges, théorie des, 94, 101-103.
Vernet, contre Hildebert, 3; contre l'authenticité, 10; *Somme* après le *De sacramentis*, 11; Hugues de Saint-Victor et Gilduin, 26; Gilbert de la Porrée, 91, 99, 116.
Vertu, qualité de l'âme, d'après le Lombard, Eudes de Soissons et la *Somme*, 53.
Vices, ne sont pas une qualité de l'âme, d'après Eudes de Soissons, 53.
Victorins, 2, 6, 24, 28; relations avec Gautier de Mortagne, 81, 174; avec Hugues de Mortagne, 172.

Volonté divine, ses signes, 53, 142 n. 7.
Voltaire, 48.

Walafrid Strabon, 101, 155.
Wattenbach, faussaires au moyen âge, 27.
Weichert, éditeur d'Arno, p. 34, etc.
Wessobrunn, ms. provenant de, 23, 58.
Wright, Th., nom de Robertus Pullus, 71 n. 7.
Wulf (de), M., contre l'authenticité, p. 7.

Yves de Chartres, sacrement de l'ordre, 43.

Zöckler, pour l'authenticité, 5.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Pages

I. Portée de la question. Principaux noms en présence 1
II. Historique de la question d'authenticité de la *Somme* 4
III. Le nom du véritable auteur : Odon ? La thèse nouvelle : Hugues de Mortagne ? 12
IV. Rapport chronologique de la *Somme* et des *Sentences* du Lombard. 15

CHAPITRE I

LES PLUS ANCIENS MANUSCRITS DE LA « SOMME »

I. Manuscrits anonymes 21
II. Manuscrits qui désignent « Magister Hugo » tout court 22
III. Manuscrits dont le scribe croit à la paternité victorine, malgré l'expression imprécise du modèle 27
IV. Manuscrits qui désignent « maître Odon » ou « Othon » 39
V. Manuscrits qui nomment Hugues de Saint-Victor 57
VI. Conclusions 62

CHAPITRE II

DATE ET THÉATRE DE L'ACTIVITÉ THÉOLOGIQUE DU « MAGISTER HUGO »

I. La *Somme* cite les œuvres d'Abélard, donc elle est postérieure à l'an 1138 63
II. Voisinage dans les manuscrits de maître Hugues, d'Anselme de Laon et de Gautier de Mortagne 70
III. Emploi des œuvres d'Anselme de Laon 73
IV. Réfutation des lettres de Gautier 78
V. Emprunts au *De Trinitate* du même Gautier de Mortagne : tout suggère que maître Hugues fut élève, puis écolâtre à Laon 83

CHAPITRE III

LE PORRÉTANISME ET LA « SOMME »

I. Sur les pas de l'*Anonyme* de Grenoble 91
II. Preuve rationnelle de l'absolue simplicité de Dieu et le Lombard 92
III. La formule d'Anselme de Laon : *Quidquid est in Deo, Deus est* 97
IV. Théorie des « vestiges » de Hugues de Saint-Victor 100
V. Autres formules antiporrétaines 104
VI. Simplicité divine et Gautier de Mortagne 106
VII. Appropriation de la « sagesse » et le Lombard 108
VIII. Appropriation de « l'amour » et le Lombard 110
IX. La formule du Lombard : « *Una quaedam summa res* » 112

CHAPITRE IV

DATE DE LA COMPOSITION DE LA « SOMME »

I. Maître Hugues connaît, aussi bien que le Lombard, le porrétanisme divulgué à Reims, en 1148 115
II. Contradictions inévitables des critiques qui supposent la *Somme*, antérieure aux *Sentences* du Lombard 122
III. Les témoignages du XIIe siècle n'exigent pas cette antériorité et semblent la nier 124
IV. Othon de Frisingue et le *Liber de vera philosophia* 127
V. La *Somme* nomme Gilbert de la Porrée († 1154) 131
VI. Le *Prologue* de la *Somme* dénie toute originalité à cette œuvre 132
VII. Le concile de Latran (1215) témoin de la tradition touchant l'originalité du Lombard 135
VIII. La *Somme* connaît la définition de la personne proposée par le Lombard 136

CHAPITRE V

ENCORE LA DATE DE LA « SOMME »

I. M. Mignon a signalé, dès 1890, l'étroite parenté des chapitres XII, XIII et XIV de la *Somme* avec les *Sentences* 141
II. Le chapitre XIV ne permet aucune conclusion sur la date de la *Somme* 143
III. Le chapitre XIII suggère que la *Somme* est posrieure aux *Sentences* 144
IV. Les ressemblances entre le chapitre XII et les *Sentences* paraissent exiger que celles-ci soient l'original 148
V. Les différences des sources dans ce chapitre et dans l'ensemble des deux ouvrages démon-

trent que maître Hugues est l'auteur le plus récent 160
VI. Hugues a connu saint Jean Damascène par l'intermédiaire du Lombard 165

CHAPITRE VI

L'IDENTIFICATION DU « MAGISTER HUGO »

I. Ce que nous apprend et ce que nous suggère la correspondance de Geoffroi de Breteuil avec Hugues de Mortagne 171
II. On conjecture que cet Hugues de Mortagne est l'auteur de la *Somme* 176
III. Un manuscrit de la *Somme* portant le nom de Hugues de Mortagne résout enfin la question 176
IV. Épilogue 179

Liste des manuscrits 183
Liste des ouvrages cités 185
Table des citations de la « Somme » 191
Table alphabétique des noms propres et des matières 193
TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES 209

IMPRIMATUR :
Lovanii, 21 Iulii 1923,
De mandato
P. LADEUZE,
Rector Universitatis.

14-5

IMPRIMERIE SAINTE-CATHERINE, BRUGES, (BELGIQUE).

B 765 .H65 C56 1923
SMC
Chossat, Marcel, b.
1863.
La somme des sentences :
oeuvre de Hugues de
ALD-9717 (awsk)